

HISTOIRE

DES

DUCS D'UZÈS

HISTOIRE

DES

DUCS D'UZÈS

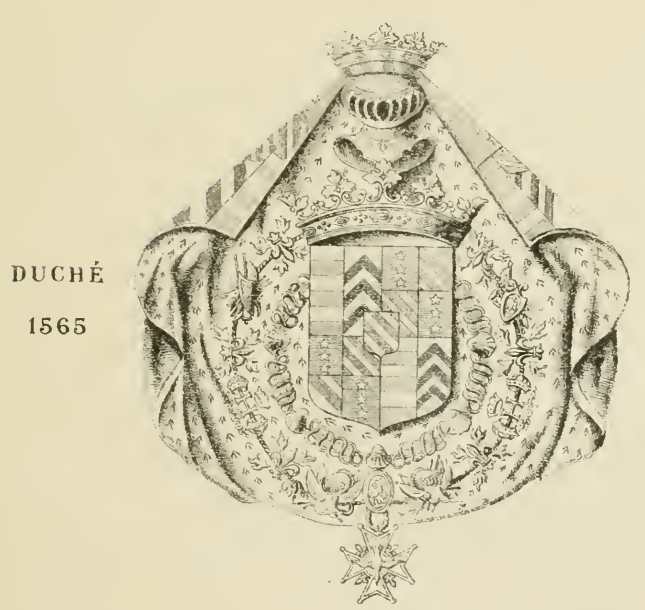
suivie d'une Notice sur leur Château ducal

PAR

Lionel d'ALBIOUSSE

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL D'UZÈS, MEMBRE DU COMITÉ DE L'ART CHRÉTIEN,
ASSOCIÉ-CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE NIMES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

DUCHÉ 1565



PAIRIE 1572

PARIS
H. CHAMPION, LIBRAIRE
15 — QUAI MALAQUAIS — 15

MDCCCLXXXVII

Nimes. — Typ. F. CHASTANIER, rue Pradier, 12.

A Madame la Duchesse d'Uzès

née Anne de Mortemart-Rochechouart.

Madame la Duchesse,

Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous dédier cette *Histoire des Ducs d'Uzès*. Un sentiment de reconnaissance m'a porté à l'écrire (1). Vous m'en avez facilité les moyens en voulant bien mettre à ma disposition les archives du château ducal.

Cette histoire se rattache à celle de notre pays, et il serait à désirer que toutes les grandes familles féodales aient la leur. On y trouverait un grand nombre de faits importants à connaître et dont les détails ne peuvent être mentionnés dans une histoire générale de France.

La maison d'Uzès, dont l'origine se perd dans la nuit des temps féodaux, eut d'illustres représentants aux croisades et aux principaux événements militaires de notre pays. Elle s'éteignit au xv[e] siècle dans la maison de Crussol, dont les ancètres avaient aussi figuré avec honneur aux

(1) Sous l'ancien régime comme dans les temps actuels, la maison d'Uzès a toujours étendu sur la nôtre sa bienveillante protection. Je ne saurais oublier que le duc d'Uzès, votre beau-père, m'a fait nommer dans la magistrature, et que vous-même, Madame la Duchesse, avez contribué à faire donner à mon frère, lieutenant-colonel des zouaves pontificaux, le titre de comte romain, qu'il n'avait pas sollicité, mais dont on l'a jugé digne sur votre demande et celle du général baron de Charette.

croisades. Les Crussol devaient briller plus encore que l'ancienne maison d'Uzès, à laquelle ils s'étaient alliés et dont ils portèrent le nom et les armes. Au XVI[e] siècle, en effet, Uzès était érigée en duché-pairie en faveur du comte Antoine de Crussol d'Uzès, et plus tard, lorsque le duc de Montmorency fut décapité, à Toulouse, sous Louis XIII, le duc d'Uzès devenait le doyen des pairs de France.

La Révolution est survenue, et, bouleversant les vieilles institutions, elle a brisé les trônes et les couronnes ; mais ce qu'elle n'a pu détruire, malgré les lois, parfois moins fortes que les mœurs, c'est le prestige glorieux qui s'attache aux grands noms.

Partout où vous apparaissez, Madame la Duchesse, au milieu des salons de Paris, ou dans les hôpitaux au chevet du lit des malades, à vos magnifiques chasses de Bonnelles ou à celles non moins brillantes de Chantilly, partout on salue avec respect la duchesse d'Uzès.

Mais c'est surtout dans notre ville, berceau de la maison ducale, qu'on a conservé, mieux que partout ailleurs peut-être, les vieilles traditions. La municipalité ne vient plus, comme autrefois, à l'extrémité du pays d'*Uzège*, au bord d'un grand fleuve (1), saluer de ses acclamations le duc ou la duchesse d'Uzès, mais dès le soir de votre arrivée parmi nous, Madame la Duchesse, la population se répand spontanément dans la cour de votre duché pour vous souhaiter la bienvenue, et les sérénades alternent avec le bruit des salves comme pour mieux marquer la joie des habitants.

Le dimanche, à la grand'messe, à la Cathédrale comme à l'église Saint-Etienne, le Suisse, en grand uniforme, vous attend à la porte pour vous saluer et vous précéder jusqu'aux fauteuils qui vous sont préparés, frappant le sol de l'église du bout de sa hallebarde, comme autrefois les Suisses faisaient résonner les escaliers du château de Versailles, lorsque les duchesses allaient à la salle du trône s'asseoir sur les tabourets qui leur étaient réservés.

A aucune autre dame en France, on n'accorde peut-être un pareil honneur. C'est qu'ici la population, conservant

(1) A la ville de Pont-Saint-Esprit aux bords du Rhône.

avec sa vivacité méridionale, le culte des vieilles traditions en même temps que le souvenir des bienfaits reçus, entoure de respect et de dévouement la noble maison d'Uzès et vous surtout, Madame la Duchesse, qui savez si bien, par vos talents et vos vertus, en rehausser encore l'éclat.

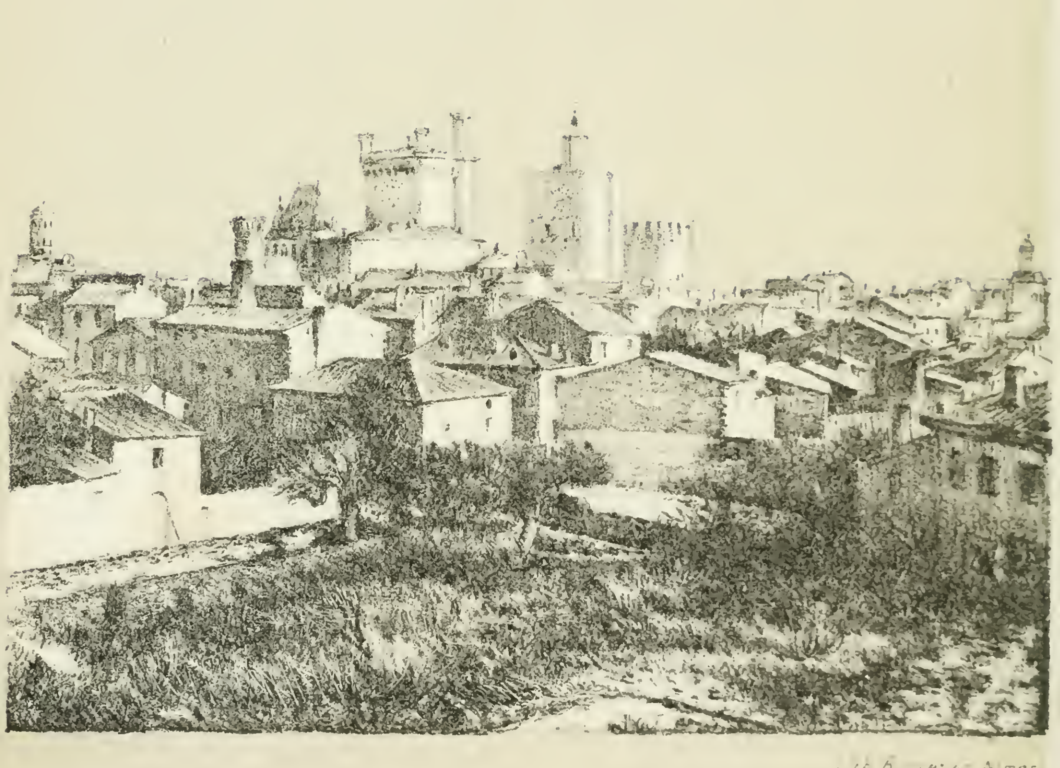
Puisse mon travail, en rappelant de glorieux souvenirs et de grands bienfaits, augmenter encore ces mêmes sentiments qui se sont maintenus jusqu'à ce jour, à travers les âges et les révolutions.

Daignez agréer,

Madame la Duchesse,

l'hommage de mon très profond et très respectueux dévouement.

Lionel d'ALBIOUSSE.



VILLE D'UZÈS

Vue prise du Couvent des Carmélites.

INTRODUCTION

UZÈS, ce nom si noblement porté par l'illustre maison ducale de CRUSSOL-D'UZÈS est celui d'une petite ville (1), autrefois premier duché-pairie de France, aujourd'hui simple chef-lieu d'arrondissement dans le département du Gard, en Languedoc.

Cette ville, remarquable par ses monuments historiques et ses souvenirs féodaux, est fort ancienne. Appelée par les Celtes *Ucetio* (2), les Romains lui donnèrent le nom de *Castrum Ucetiense* à cause d'un camp qu'ils y avaient établi et sur l'emplacement duquel se trouve vraisemblablement le château ducal.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, elle fut évangélisée, ainsi que le constate une crypte classée parmi nos monuments historiques où nos pères venaient se réfugier et prier comme les premiers chrétiens de Rome aux catacombes (3).

Des Romains elle passa momentanément sous la domination des Vandales qui la ravagèrent en 402 (4).

Tour à tour wisigothe sous Euric (470), française sous

(1) La ville d'Uzès, chef-lieu de sous-préfecture, est à 24 kilomètres de Nimes. Elle compte 5,000 habitants. L'arrondissement renferme 8 cantons, 99 communes et 82,000 habitants.

(2) *Dictionnaire topographique du Gard*, par Germer-Durand, in-8°. 1868, article Uzès.

(3) *Guide archéologique dans la crypte d'Uzès*, par L. d'Albiousse.

(4) *Histoire générale du Languedoc*, par dom Vaissette, in-folio, Paris 1730, tome I, page 555.

Thierry, fils de Clovis (507), ostrogothe sous Théodoric (511), sarrasine au VIIIe siècle, et connue sous le nom d'*Ucetia*, elle redevint française sous Charles-le-Chauve, sous le titre de comté (1) pour faire bientôt après partie du royaume de Provence, usurpé par Bozon. Puis elle ne tarda pas à être placée sous la suzeraineté des comtes de Toulouse et fut connue sous le nom d'Uzès qui lui fut attribué dès l'année 1157 à la place de celui d'*Ucetia* (2).

En 1214 elle fut prise par Simon de Montfort qui en fit don à l'évêque d'Uzès. Elle n'était plus, par suite des chances de la guerre, qu'une seigneurie qui tomba de nouveau sous la suzeraineté du comte de Toulouse et ensuite du roi de France, à partir du XIIIe siècle ; mais Robert, seigneur d'Uzès, combattit si vaillamment à la bataille de Cassel gagnée sur les flamants révoltés, le 23 août 1328, que le roi Philippe-de-Valois érigea la seigneurie d'Uzès en vicomté par lettres patentes datées du camp près d'Ipres, le 4 septembre 1328 (3).

Vers la fin du XVe siècle, la descendance mâle de ce Robert s'éteignit en la personne de Jehan vicomte d'Uzès, dont la fille Symone épousa, le 24 juin 1486, Jacques baron

(1) Voir une charte du IXe siècle par laquelle Raynald d'Uzès, frère d'Amelius, évêque de la même ville, et Agilburge, sa femme, donnent à l'église de Saint-Théodorit d'Uzès un domaine situé dans ce comté *in comitatu Uzetico* (*Histoire générale du Languedoc*, tome I, page 61.)— Voir *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles lettres*, page 302. — Voir l'*Histoire des comtes de Toulouse*, par Catel, dans laquelle on lit, à la page 222 du livre II, que Raymond VI comte de Toulouse, fils de Raymond V, en se mariant en premières noces en l'année 1172 avec Ermesinde, lui assigna en douaire le *Comté d'Uzès*. — Voir les lettres patentes de l'érection de la seigneurie d'Uzès en vicomté en 1328.

Dictionnaire topographique de la France, département du Gard, par Germer-Durand, page 251.

(2) Voir *Notice sur les Archives de la ville d'Uzès*, par M. de Lamothe. — *Histoire générale du Languedoc*, tome II, page 372. — La ville d'Uzès porte pour armoiries : Fascé d'argent et de gueules de six pièces et un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.

(1) Voir *Histoire générale du Languedoc*, tome VII, page 96.

de Crussol, grand chambellan et grand pannetier de France, gouverneur du Dauphiné (1).

Plus tard, la vicomté d'Uzès fut érigée par Charles IX en duché par lettres patentes datées de Mont-de-Marsan au mois de mai 1565, et en pairie par de nouvelles lettres datées d'Amboise en février 1572.

C'est ainsi que par l'ancienneté de son duché-pairie, le duc d'Uzès était, avant la Révolution, le premier duc et pair de France, et marchait dans les cérémonies publiques immédiatement après les princes du sang (2).

Je me propose d'écrire l'histoire des ducs d'Uzès ; mais il importe de faire préalablement connaître leurs ancêtres, les seigneurs et vicomtes de notre ville. Je terminerai ce travail par la description du château ducal dont les hautes tours féodales, qui subsistent encore, révèlent l'antique splendeur seigneuriale de la maison d'Uzès.

(1) Il était le représentant d'une grande et puissante famille dont le château qui lui a donné son nom est situé, comme un nid d'aigle, sur la rive droite du Rhône, en face de Valence, et date du XII[e] siècle.

(2) Le duc de la Tremoïlle était bien le plus ancien duc, l'érection de son duché datant de 1563 (duché de Thouars). Mais sa nomination à la dignité de pair de France en 1595 était postérieure à celle du duc d'Uzès, qui était incontestablement considéré comme le premier duc et pair de France depuis la mort du duc de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632, et dont le duché-pairie remontait à Henri II, par lettres patentes datées de Nantes, en juillet 1551.

Toutefois le duc de la Tremoïlle avait le pas sur le duc d'Uzès et les autres ducs à la collation des ordres et à la Cour. (Chartrier de Thouars, page 4).

ANCIENS SEIGNEURS D'UZÈS

Sur la fin de la race de Charlemagne et au commencement de celle de Hugues Capet, les gouverneurs des provinces, des villes et des châteaux, firent ériger à leur profit, avec les pays et territoires qui en dépendaient, ces mêmes provinces, villes et châteaux sous les titres de duchés, marquisats, comtés, vicomtés, châtellenies, et s'en rendirent véritables propriétaires sous le simple hommage au roi (1).

Dans cette révolution les comtes de Toulouse augmentèrent beaucoup leur puissance et leur grandeur.

Ils avaient sous leur suzeraineté un grand nombre de seigneurs, et parmi eux les seigneurs d'Uzès qui, d'abord comtes, perdirent ce titre par suite d'une révolte du comte de Toulouse à laquelle ils prirent part contre le roi (2).

Le plus ancien seigneur que l'on connaisse est **Elzéard** d'Uzès qui souscrivit à la charte de Raymond de Saint-Gilles en faveur de l'abbaye de Saint-André-d'Avignon. Il vivait encore en 1125. Il eut pour fils Decan (3).

(1) Pasquier, *Recherches de la France*, livre II, chap. XIII et XIV — Loiseau, *Traité des Seigneuries*, chap. IV.

(2) *Lettres patentes de l'érection de la Seigneurie d'Uzès en vicomté en 1328*, Charvet, première maison d'Uzès, page 14.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, vol. IV, notes 313 et 314.

Decan, appelé par certains auteurs Raymond-Decan, deuxième seigneur d'Uzès, se maria avec la fille de Rostaing de Posquières qui lui apporta en dot la baronnie de Posquières, située dans le diocèse de Nimes (1). Voilà pourquoi on trouve dans les actes de cette époque la baronnie d'Uzès, qui se rapporte à celle de Posquières, Raymond Decan ayant pris depuis son mariage le titre de seigneur et baron d'Uzès et de Posquières.

Ce seigneur suivit Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, à la première croisade commandée par Godefroy de Bouillon et prêchée par le pape Urbain II, qui était venu dans nos contrées (2) ; mais avant de partir, suivant en cela l'exemple du comte de Toulouse, Raymond-Decan donna une partie de ses biens au Clergé. C'est ainsi que le chapitre d'Uzès reçut entr'autres libéralités, le moulin Bladier (3), situé à l'est et au bas du plateau de la ville. Il est appelé aujourd'hui et depuis cette époque *Moulin du Tournal,* à cause de la tour que les chanoines y firent construire pour le préserver des ennemis et qui subsiste encore. Le moulin a changé

(1) *Histoire générale du Languedoc,* tome III, page 261.

(2) Id. tome III, page 283.

(3) A l'occasion de ce moulin Bladier, on cite une anecdote fort connue :

A l'époque de la réforme, Mgr Jean de Saint-Gelais, 53[e] évêque d'Uzès, adopta les idées nouvelles et engagea ses ouailles à l'imiter. Aussi fut-il bientôt dépossédé de son siège par le pape St-Pie V, pour avoir embrassé la doctrine de Luther ; mais s'étant repenti, il lui fut accordé une pension alimentaire qui devait lui être payée par le chapitre d'Uzès. C'est alors que le chapitre lui abandonna les revenus du moulin Bladier, appelé aujourd'hui Moulin du Tournal.

Un plaisant de la cour, vraisemblablement le duc d'Uzès, en apprenant cette circonstance au roi lui dit : « Voilà l'évêque Saint-Gelais meunier », ce qui donna naissance au dicton populaire que d'évêque on devient quelquefois meunier. — Voir L. d'Albiousse, *Guide de l'Etranger dans Uzès,* p. 52.

de destination et renferme aujourd'hui de puissantes machines qui élèvent sur le plateau d'Uzès, à environ 80 mètres de hauteur, les eaux d'une source abondante, et la tour, avec le terrain qui l'environne, a été récemment achetée par le duc d'Uzès, qui est ainsi devenu propriétaire d'un terrain qui avait appartenu à un de ses ancêtres, il y a plus de 800 ans.

Decan, qui avait pris pour armoiries de *gueule à trois bandes d'argent*, fut l'un des plus distingués des seigneurs qui accompagnèrent le comte de Toulouse aux croisades, et il dut séjourner en Syrie, puisqu'il fut l'un des témoins du testament fait par le comte Raymond, le 31 janvier 1105, dans son château dit le *Mont-Pélerin* ou des *Pélerins*, parce qu'il avait été construit par eux. C'est dans ce château qu'Elvire de Castille, femme de Raymond de Toulouse, accoucha d'un fils qui fut nommé Alphonse, du nom du roi de Castille son aïeul, et Jourdain, parce qu'il fut baptisé dans le fleuve de ce nom, (1). Cet Alphonse Jourdain devint plus tard le gendre de Raymond-Decan (2). Ce qui indique la haute situation sociale de la maison d'Uzès, dès cette époque déjà lointaine.

A son retour, de la croisade, le pape Calixte II écrivit à Raymond Decan pour le féliciter et le remercier de son dévouement à la cause de l'Eglise. Sa Sainteté le chargea de régler le différend survenu entre Raymond comte de Malgueil et Guillaume seigneur de Montpellier, et le 9 mai 1125 Raymond Decan signait comme témoin le traité de paix entre ces deux seigneurs.

Le 5 mai de l'année suivante, il fit à Bernard-Aton V, vicomte de Nimes, une reconnaissance des fiefs qu'il possédait dans cette vicomté et qui relevaient de ce vicomte,

(1) Voir *Histoire générale du Languedoc*, tome III, page 338.

(2) Voir *Grand Dictionnaire du XIXe siècle*, par Larousse, article *Adalbert d'Uzès*, tome II, p. 707.

notamment des fiefs de Bezouce, Bouillargues, Marsillac, des boutiques bâties dans Nimes sur l'emplacement du Pré Vicomtal, enfin de la Tour épiscopale et du château des Arènes (1).

Il mourut le 30 août 1138 et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Pierre de Psalmodi (2), près la porte de fer, où son épitaphe avait été gravée contre le mur, près de deux tombeaux de marbre noir, ainsi que cela résulte d'une note de l'année 1534 déposée aux archives de la famille Sorbier de Pougnadoresse, liasse 55, n° 55 (3).

Raymond-Decan fut porté au tombeau par ses quatre fils, évêques, dont les noms vont suivre (4) :

Ses enfants furent :

1° Rostaing II, qui reçut en partage la seigneurie de Posquières et épousa, en 1121, Ermesinde de Béziers, fille de Bernard-Aton vicomte de Béziers et autres lieux (5) ;

2° Faydide, qui épousa Alphonse-Jourdain comte de Toulouse (6) ;

3° **Bermond** qui suit. Il continua la tige de la maison d'Uzès. Il hérita, entr'autres choses, dans la succession paternelle, de la terre de Peccaïs, voisine du lieu où depuis ont été établies, en 1284, les belles salines qui subsistent encore (7) ;

4° Adalbert, qui fut évêque de Nimes de 1141 à 1182. Il fut sacré à Rome en 1141, le jour de Saint-Thomas,

(1) *Histoire de Nimes* par Mesnard, tome I, page 209.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, page 108. Charvet, la première maison d'Uzès, page 63.

(3) *Sainte-Marthe in Gallia Christiana*, chapitre des Evêques d'Uzès, année 1138.

(4) *Archives ducales*, registre de l'inventaire, page 3.

(5) Charvet. *Première Maison d'Uzès*, page 64.

(6) *Histoire générale du Languedoc*, tome 2. n° 1, page 639, et tome IV. Notes sur l'*Histoire du Languedoc*, page 311.

(7) *Biographie universelle*, par Michaud, tome 47, page 241.

par le pape Innocent II, et jouit de beaucoup de considération dans l'Eglise et de faveur auprès du roi Louis-le-Jeune. Le pape Alexandre III le chargea de réconcilier le comte de Toulouse Raymond V avec sa femme, sœur du roi de France, que son époux avait répudiée.

L'évêque de Nimes fut un des pères du concile de Loubers (1165) qui condamna les doctrines des Albigeois et les déclara hérétiques. Adalbert mourut en 1180, après un épiscopat de trente-neuf ans (1);

5° Raymond, évêque d'Uzès de 1150 à 1188, obtint par concession de Louis-le-Jeune certains fiefs, entr'autres l'abbaye de Saint-Privat. Il concéda aux Templiers l'église Saint-Paul de Montfrin 1162. Il échangea avec Guillaume, prieur de Saint-Pierre de Pont-Saint-Esprit de l'ordre de Cluny, le prieuré de Chusclan pour celui de Saint-Florent 1164. Il donna le lieu des Augustines à l'abbesse Ermesinde pour y fonder un monastère de Cisterciennes.

Ses armes étaient celles de sa maison de *gueule à trois bandes d'or* (2);

6° Pierre, évêque de Lodève, qui fit entourer cette ville de murailles et acquit beaucoup de biens à son église en obtenant du roi Louis VII, en 1157, des droits régaliens et les mines d'or et d'argent de son diocèse (3);

7° Raymond, évêque de Viviers, de 1158 à 1160;

8° Guillaume, abbé de Saint-Thibéry de 1147 à 1175. Qualifié de *Très Célèbre* par les moines de son abbaye, il dressa un règlement de discipline pour sa communauté. Il assista comme témoin au contrat de mariage de Roger vicomte de Béziers avec Adélaïde de Toulouse. Il apparait aussi en 1174 dans un plaid tenu à Montpellier pour le monastère de Saint-Guilhem-du-Désert,

(1) *Biographie universelle* de Michaud, tome XLVII, page 241.
(2) Bibliothèque de la ville d'Uzès. Catalogue des Evêques d'Uzès.
(3) Catel. *Histoire du Languedoc*, page 416.

et dans une donation faite par Raymond Rascas à l'abbaye de Franquevaux (1).

Bermond I, troisième seigneur d'Uzès, apparaît de 1144 à 1181 (2). Il se maria deux fois ; la première avec Douce de Mezoargues (3) dont il n'eut qu'un fils, Raymond dit Rascas, et la seconde avec Rose X..., de laquelle il eut trois fils, Reinon, Elzias et Rostang (4).

En 1145, Alphonse comte de Toulouse tint à Uzès un plaid auquel assistèrent comme médiateurs Pierre abbé de Saint-Gilles, Rostaing de Posquières, Pons de Montlaur, Raymond de Castries et Bermond de Marguerites. Dans cette assemblée le comte de Toulouse prononça une sentence définitive au sujet des difficultés qui divisaient Bermond seigneur d'Uzès et l'évêque de cette ville (5).

Bermond est cité avec deux de ses fils, Raymond et Elzias, comme témoins dans l'acte de donation faite par Raymond VI à l'abbé Bertrand de Franquevaux et à ses moines, en mai 1168, *pendant la foire de Beaucaire* (6).

En même temps il donne au dit Bertrand et à ses moines une terre située sur le terroir d'Airoles avec les objets nécessaires pour faire aller le moulin de Figoret et lui confirme l'albergue de quatre chevaliers que Rostaing de Posquières leur avait donné dans sa terre de

(1) Charvet. *Première Maison d'Uzès*, page 65.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome II, page 429 et preuves col. 565-566, tome III, pages 14, 16, 24, 37, 38 et preuves col. 135. — M. d'Aubais à la bibiothèque de Nimes, nº 13,855, p. 323. — Requeste pour l'évesque contre le duc d'Uzès, pages 3, 4 et 5. Ménard, tome I, page 227.

(3) Mézoargues seigneurie et château situés en Provence, non loin du Rhône et près de Vallabrègues.

(4) *Archives ducales*. Lagette, p. 41.

(5) Falgairolles, *Mémoires sur Vauvert*, tome I, page 52.

(6) *Histoire générale du Languedoc*, tome III, page 16.

Dalmas. Cette donation fut faite à Sainte-Marie-de-Franquevaux (1) en présence de Pierre d'Uzès, abbé de Psalmodi, de Guilhaume, abbé de Saint-Tibéri, de Pons Pierre, prieur de Saint-Bonnet et du prieur de Ste-Marie de Franquevaux. Peu de temps après il accorde encore à ces moines le droit de pâturage pour tous leurs bestiaux dans la forest de Godesque, le franc alleu de tout ce qu'ils avaient acheté ou qu'on leur avoit donné dans le territoire de Posquières, et les exempte de tous droits aux marchés.

Cette donation fut approuvée par ses fils et faite dans la maison du prieur de Saint-Saturnin-d'Aimargues, en présence d'Aldebert évêque de Nimes et de Bertrand abbé de Franquevaux.

Dans ces diverses donations, Bermond s'y qualifie seigneur d'Uzès et de Posquières *par la grâce de Dieu* (2).

Rien ne prouve mieux le degré de puissance et d'indépendance auquel la maison d'Uzès était parvenue

(1) Cette abbaye, fondée avant 1143 sur les bords de l'étang de Scamandre, près de Beauvoisin, relevait de Clervaux. Florissante au XIIe et au XIIIe siècles, elle avait alors des hôtels (*hospitia*) à Nimes, à Sommières et à Lunel. Elle fut démolie par les calvinistes en 1562, moins l'église qui le fut en 1622 par les ordres du duc de Rohan. — Réparée en 1650, elle fut détruite le nouveau par les camisards en 1703. Les religieux y revinrent en 1705 et ils en furent définitivement dépouillés en 1791. L'église, dont il reste quelque peu de muraille, avait été consacrée en 1209. *Departement du Gard.* Germer-Durand, page 153.

(2) Il résulte d'un mémoire imprimé en 1718 en faveur de M. le duc d'Uzès contre Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, page 3, que outre ces deux seigneuries, Bermond possédait celles de Bouquet, Pougnadoresse, Saint-Quentin, Saint-Maximin et Belvezet.

Aujourd'hui encore Belvezet appartient à la maison d'Uzès, c'est-à-dire depuis plus de 800 ans. Les armes de Belvezet sont : *de sinople, à une face losangé d'argent et de gueules.*

déjà en 1174 (1). Bermond, qui était alors seul seigneur d'Uzès, partagea cette seigneurie entre ses trois fils : *Raymond dit Rascas* qui suit ; il était l'aîné et en eut la moitié, Reinon et Elzias chacun un quart.

Rostang, le quatrième fils, qui était chanoine à l'église de Saint-Nicolas-de-Campagnac ne fut pas mentionné dans ce partage, son père lui ayant déjà assuré une pension alimentaire (2). Bermond mourut en 1181 (3).

Cette moitié léguée à Raymond Rascas resta dans la tige d'Uzès et passa aux Crussol. C'est le château ducal actuel.

Le quart légué à Reinon fut divisé par moitié par ses descendants et parvint aux évêques d'Uzès. Ainsi le 3 août 1242 Reinon II vendit son huitième de la seigneurie d'Uzès à Pons, évêque d'Uzès, et le 3 juillet 1280 Guillaume de Sabran descendant par les femmes de Reinon I vendit son huitième à Bertrand, autre évêque d'Uzès, de sorte que les évêques possédèrent un quart de la seigneurie d'Uzès, ainsi que la tour appartenant aujourd'hui à la ville et appelé Tour de l'Horloge.

Le quart légué à Elzias fut vendu par un de ses descendants, Guilhaume de Laudun baron de Montfaucon, au roi Charles VIII, le 8 août 1493, rétrocédé plus tard, en 1721, par le roi Louis XV au duc d'Uzès (4). C'est le château qui sert actuellement de prison dont le département s'est emparé depuis la Révolution, et qu'il conserve toujours malgré les protestations sans cesse renouvelées du duc d'Uzès. Il serait à désirer que par des traités, soit avec la ville, soit avec le département,

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, page 264. — *Histoire de la ville de Nimes*, tome I, page 237.

(2) *Archives ducales*. Inventaire des titres de la baronnie de Remoulins.

(3) Falgairolle. *Mémoires sur Vauvert*, page 56.

(4) *Archives ducales*. Layette, 41. Recueil, page 82.

le duc d'Uzès put obtenir la tour de l'horloge et la tour des prisons pour les joindre au château ducal, afin de de rentrer dans tout l'ancien patrimoine que possédait un de ses ancêtres, Bermond, au XIIe siècle.

Raymond dit **Rascas** (1), quatrième seigneur d'Uzès, hérita de la moitié de la seigneurie d'Uzès à la mort de son père et continua la tige principale. Il apparaît de 1168 à 1209 (2). Il fut présent à la donation que fit Raymond comte de Toulouse au mois d'août 1187 à l'abbaye de Franquevaux, de ce qu'il possédait dans le territoire de Fourques, de la succession d'Agnès, sa sœur (3). Il fut aussi présent à celle que fit son frère cadet Elzias, seigneur de Posquières à Saint-Gilles, en 1181, de toutes les terres *laboratives* qu'il avait à Villeneuve, toujours en faveur de la même abbaye.

Ce Raymond dit Rascas était non-seulement un riche et puissant seigneur, mais encore un homme de tête et de courage. C'est pour l'avoir pour partisan que Raymond V comte de Toulouse, son parent, lui fit don, en avril 1185, du chateau d'Aimargues (4), afin qu'il

(1) L'expression Rascas voulait dire Chauve. Elle est prise aujourd'hui en mauvaise part.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome III, pages 16, 37, 38, 42, 52, 66, 73, 79, 80, 93, 100, 120 et 121. — M. d'Aubais de Nimes, page 321. — Requête pour l'évêque contre le duc d'Uzès, p. 4. Ménard, tome I, pages 247, 264.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, tome V, page 8.

(4) Depuis cette donation, ce château n'a pas cessé d'appartenir à la maison d'Uzès, et elle le possédait encore au commencement de la Révolution. Ce château, situé à Aimargues, près de Vauvert, était vaste et bien fortifié. Il fut souvent assiégé, pris et repris comme toutes les forteresses de ces contrées pendant le cours du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

L'amiral de Coligny l'assiégea et ne put s'en emparer en 1570. Louis XIII y coucha le 27 octobre 1622. Ce château fut assiégé et pris par le duc de Rohan en 1628. Son défenseur était le marquis de Saint-

l'aidât à soutenir une guerre qu'il avait entreprise contre le roi d'Aragon, le comte de Provence, le seigneur de Montpellier et Bernard-Aton V vicomte de Nimes et de Béziers (1).

Après s'être vaillamment battu pour le comte de Toulouse, Raymond Rascas, revenu à Uzès, contribua par ses libéralités, sous l'épiscopat de l'évêque d'Uzès, Guillaume de Vénéjean, en 1204, à la fondation de la chartreuse de Valbonne, située près la ville de Pont-Saint-Esprit et placée au milieu d'une vaste forêt (2).

Sur la prière des habitants d'Uzès, il fit, le 3 mai 1206, de concert avec ses deux frères, Reinon et Elzias, un règlement concernant la police, la justice et le droit public de la seigneurie. Ils promirent tous les trois de faire observer ce règlement par leurs enfants et en firent jurer l'exécution par leurs officiers de justice sur les saints Evangiles (3).

Le 13 août 1207 Raymond Rascas fut arbitre avec Pierre de Château-neuf, légat du Pape, et Guillaume, évêque de Nimes, d'un différend survenu entre Ebrard, évêque d'Uzès, et Elzias, seigneur d'une portion d'Uzès, à l'occasion de certains fiefs et principalement du châ-

Sulpice de la maison d'Uzès, qui n'avait que quelques soldats et qui fut obligé de capituler le 30 septembre.

Les fortifications furent démantelées par ordre de Louis XIII en 1630. Comme armoiries Aimargues porte : d'azur à une rivière d'argent ombrée d'azur, sur laquelle est une croix flottant à dextre, de sable.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, page 280. M. S. Abauzit.

(2) On y fit construire des bâtiments considérables et un bel oratoire. Au XVe siècle, un autre évêque d'Uzès, Nicolas de Maugras, ajouta deux chapelles à l'antique oratoire. La Chartreuse fut ravagée pendant la Révolution et ses objets précieux transportés à la Cathédrale de Nimes. Aujourd'hui elle s'est relevée de ses ruines.

(3) *Archives ducales*, Layette, 41. Mémoire du duc d'Uzès contre Mgr Bauyn, évêque.

teau de Blauzac (1) qui était alors fort vaste et bien fortifié. Il parvint à les mettre d'accord.

Raymond Rascas fut un des barons qui assistèrent à la cérémonie à laquelle se soumit l'infortuné Raymond VI, comte de Toulouse, dans l'église de Saint-Gilles, dans le but d'obtenir la levée de l'excommunication lancée contre lui en 1207 et 1208 pour avoir favorisé les Albigeois.

Après qu'il eut été fustigé à la porte, étant en chemise, par le légat du pape, Milon, il fut traîné au dedans par ce prélat qui lui avait passé une étole autour du cou. Ce dernier exigea en outre de lui le serment d'obéir en tout aux ordres du Pape et aux siens comme son représentant. Raymond, comte de Toulouse, donna pour caution de son serment, seize de ses barons au nombre desquels se trouvaient Raymond Rascas et son fils Decan (2).

Malgré l'absolution du comte de Toulouse, les croisés, sous la conduite de Simon de Montfort, envahirent la province du Languedoc qui était sous la domination du légat du Pape, Raymond, évêque d'Uzès en 1210.

(1) Le château de Blauzac situé près d'Uzès, comme celui d'Arpaillargues, fut ensuite brûlé et ravagé en 1383 par des bandes de paysans révoltés contre les nobles et qu'on appelait Tuchins. Il avait été donné à l'évêque d'Uzès par le roi Louis VII en 1156. Blauzac ressortissait pour la justice du sénéchal d'Uzès.

Blauzac porte : de gueules à un homme à cheval armé, le tout d'argent.

(2) *Histoire générale du Languedoc*. tome v, page 115. Les autres barons furent : Guillaume des Baux, prince d'Orange, et Hugues des Baux, son frère; Raymond des Baux son neveu, Draconet de Boucoiran, Guillaume d'Arnaud, Raymond d'Agoult, Ricard de Caron, Bertrand de Laudun et Guillaume de Laudun, son frère ; Bernard Pelet d'Anduze, et Pierre Bermond, son fils ; Rostang IV de Posquières, Raymond Gaucelin de Lunel et Pons Gaucelin.

Ces seigneurs firent le serment de poursuivre l'hérésie Albigeoise, de renoncer aux associations avec les Routiers, d'observer la Paix de Dieu etc. *Histoire générale du Languedoc*, tome III, page 145.

Ce prélat se fit surtout redouter dans son diocèse et n'eut pas beaucoup de peine d'obtenir foi et hommage des seigneurs d'Uzès (1), d'autant plus que le comte de Toulouse semblait ne devoir plus rentrer dans ses droits de seigneur suzerain, car en 1214 il fut tenu un concile national à Montpellier où les prélats attribuèrent au comte de Montfort la souveraineté de toutes les conquêtes de la croisade sur le comte de Toulouse. On sait qu'à quelque temps de là la conduite du comte de Montfort lui attira la haine de ses nouveaux sujets et lui fit perdre la ville de Toulouse au siège de laquelle il fut tué en 1222. Par cette mort Raymond VI rentra en possession de sa capitale et de sa province (2). Au milieu de toutes ces guerres Raymond Rascas fit réparer et augmenter les bâtiments et les fortifications de son château seigneurial. On lui attribue la construction de la tour ronde, dite de *la Vigie*, qui est au couchant du côté de la rue Condamine, ainsi que du bâtiment aujourd'hui démoli qui était adapté à cette tour et dont le rez-de-chaussée servait d'écurie et les pièces au-dessus de logement aux hommes d'armes.

Raymond dit Rascas testa en août 1209 et mourut le 27 février de l'année suivante, laissant trois fils, *Bermond* qui suit, Reymond, et Decan qui mourut sans postérité.

Bermond II, cinquième seigneur d'Uzès, épousa Géraude, de la famille d'Adhémar de Rochemaure (3). Il apparut de 1208 à 1254 (4).

(1) Cet hommage rendu par le seigneur d'Uzès à l'évêque de la même ville fut l'origine de nombreux procès intentés par les évêques à la maison d'Uzès, surtout à l'époque où Uzès fut érigée en Duché-Pairie.

(2) Catel. *Histoire des comtes de Toulouse*, livre I, chapitre III.

(3) *Archives ducales*. Caisse testaments.

(4) *Histoire générale du Languedoc*, tome III, pages 120-121 et preuves col. 202, 203, 204. Marquis d'Aubais de Nimes, pages 30, 323 et 324. Requeste de l'évesque contre M. le duc d'Uzès, pages 4 et 5.

Par un acte du 11 mars 1208, il reconnut que le père du comte de Toulouse, lors régnant, avait établi cette coutume dans tout le comté que, tous les biens de ceux qui seraient décédés ab intestat retourneraient aux héritiers de ceux d'où ils sont venus. Il reconnut aussi que son père et son aïeul avaient approuvé cette coutume qu'il déclare vouloir faire exécuter dans Uzès et dans Saint-Quentin, dont il était seigneur (1).

Mais la guerre des Albigeois continuait toujours. Le pape Innocent III convoqua à Narbonne, en janvier 1211 le roi d'Aragon, le comte de Toulouse et Simon de Montfort. L'évêque d'Uzès et l'abbé de Citeaux, délégués de la cour de Rome, furent présents à cette réunion et demandèrent au nom du Saint-Siege, *l'expulsion générale des ennemis de l'Eglise et la confiscation de leurs biens* (2).

Le 9 février de l'année suivante l'évêque d'Uzès obligea Raymond II à prêter serment devant lui, en présence des chanoines de la cathédrale et des principaux seigneurs du Pape, parmi lesquels figurait R. de Remoulins (3).

Enfin après la bataille de Muret, où Simon de Montfort gagna une victoire complète sur les Albigeois, l'évêque d'Uzès reçut entr'autres choses, des mains du vainqueur, la viguerie d'Uzès que Raymond tenait du ci-devant comte de Toulouse. En conséquence Raymond dut la même année faire hommage à l'évêque du fief de

(1) *Archives ducales*, Layette 41. *Mémoires du duc d'Uzès contre l'évêque Bauyn*, page 2.

Saint-Quentin, situé tout près d'Uzès porte dans ses armoiries : 1° de sable à un chef losangé d'argent et de sinople ; 2° d'hermine à un pal losangé d'or et de gueules.

(2) Général Moline de Saint-Jou, *Histoire des comtes de Toulouse*, tome III, page 264.

(3) *Galia christiana*, tome VI, col. 625.

la viguerie d'Uzès, pour lequel il était obligé de fournir une albergue de *cent chevaliers*. Pendant les années qui suivirent, Raymond jouit en paix de sa seigneurie d'Uzès. Il acquit en février 1225, de son parent Elzias, co-seigneur d'Uzès, le moulin de Nadal situé près de cette ville au milieu de la plaine des Fouses (1).

Tout près de ce moulin, au milieu d'une prairie qui en dépend, on remarque les vestiges d'une grosse tour appelée la *Tourasse*. Elle était dans le temps le donjon d'un château, chef-lieu d'un fief dont relevait presque toute la plaine des Fouses et qui dût être démolie à l'époque des croisades contre les Albigeois. Ce qui reste encore de cette tour devait servir à voir arriver l'ennemi durant les guerres qui ont désolé notre pays (2).

(1) Ce moulin, appelé aujourd'hui moulin des Fouses, joignant le domaine du Moulin-neuf de la comtesse de la Rochette appartenait encore à la maison d'Uzès au moment de la révolution. Il fut vendu comme bien national à Mathieu Vouland et acheté ensuite par M. Chambon, président du tribunal civil de Nimes, qui l'a laissé à sa fille Mme Lenthéric.

On distingue encore au-dessus de la porte d'entrée de ce moulin les armoiries du duc d'Uzès qui ont été fort endommagées durant la révolution.

(2) Il y avait en effet autrefois à une distance assez éloignée d'Uzès et s'étendant de l'est à l'ouest des tours servant tout à la fois de défense et de ligne télégraphique. Les signaux étaient faits à l'aide de grands feux. On les apercevait la nuit par l'éclat de leur lumière et le jour par la colonne de leur fumée. Ces tours dont quelques-unes existent encore, étaient ainsi disséminées en commençant par l'est : la tour du mas des Agaço appartenant à M. Armand de Flaux, celle des Ovis près le domaine de M. Ludovic Abauzit, juge au tribunal de Nimes, près de Flaux, la tourasse dont j'ai déjà parlé, la tour de Vacquière entièrement détruite qui était située au domaine de M. Abel de Robernier, et porte à cause de ce souvenir le nom de domaine de la Tour, placé au nord d'Uzès, la tour de Saint-Médier, appartenant à M. Ferrand de Missol, dite tour Parabère, la tour d'Aigaliers et enfin l'arc de Baron qui barrait en quelque sorte l'entrée de la contrée du côté du couchant.

Il existait aussi de l'autre côté de la rivière sur laquelle est situé ce moulin, une maison de plaisance avec de vastes jardins et des pièces d'eau où les ducs d'Uzès allaient passer la belle saison quand ils résidaient dans notre ville. Cette maison de plaisance était sur l'emplacement même de l'habitation de M[lle] Eusière.

En 1226 le roi Louis VIII entra en Languedoc avec une armée de 100.000 hommes, pour combattre Raymond VII, comte de Toulouse. Uzès lui ouvrit ses portes le 2 juin et Nîmes le 5. Tous les pays environnants se soumirent à lui sans aucune résistance.

C'est le premier roi de France qui est apparu dans nos murs.

Par une charte du mois de juillet 1226, il mit les consuls de la ville et cité d'Uzès sous la sauvegarde spéciale du roi. Ce fut quelques années après que le roi Saint Louis établit le poids du roi, sorte d'impôt indirect sur certains objets de consommation. Ce qui donna lieu plus tard a bien des difficultés entre les évêques et les ducs d'Uzès.

Bermond testa dans son château de Collias et mourut quelque temps après laissant de sa femme plusieurs enfants : Robert, mort évêque d'Avignon, *Decan* qui suit, et 2 filles, Marie et Ermesinde.

Bermond et sa femme furent ensevelis dans l'église des Templiers de Saint-Gilles (1).

Decan II, sixième seigneur d'Uzès, apparaît de 1254 à 1285 (2).

Il céda au roi Saint Louis, par acte passé à Paris le jeudi après la fête de Saint Pierre et Saint Paul de l'an

(1) *Archives ducales*. Testament de juillet 1223.

(2) *Histoire Générale du Languedoc*, tome III, pages 480, 485, 514 et preuves col. 541-566.

Marquis d'Aubais de Nîmes, pages 30, 325, 329.

Ménard, tome I, page 334.

1264, au nom de son frère Robert, chapelain du Pape, et moyennant vingt mille livres de rente, le château de Calvisson (1). Ce Robert d'Uzès fut évêque d'Avignon en 1267.

Vers le milieu du XIIIe siècle, les frères mineurs ou Cordeliers vinrent s'établir dans Uzès. Decan fut un de ceux qui par ses libéralités contribua le plus à la fondation de leur église et de leur couvent, et par son testament fait à Uzès le 4 juillet 1283, il voulût être enterré chez les frères Mineurs ou Cordeliers.

Leur couvent et l'église y attenant se trouvaient sur la partie de la promenade de l'Esplanade qui longe aujourd'hui le temple protestant, ainsi qu'on a pu le constater en 1850 en créant cette promenade (Voir rapport de M. Bègue, architecte de la ville en 1853). Ce couvent et cette église avaient été détruits par les routiers (2). En faisant les fouilles on trouva des ossements, une très belle pierre d'autel, la même qui a été transportée dans la nef de la crypte et qui sert au saint

(1) Ce château fut donné plus tard en 1305, par le roi Philippe le bel à Guillaume de Nogaret. Dès le XVe érigé en baronnie il donnait entrée aux états. En 1644 il fut érigé en marquisat en faveur de Jean-Louis Louet de Nogaret, l'un des trois lieutenants du roi en Languedoc. Aujourd'hui Calvisson est une commune du canton de Sommières (Gard). — Voir *Dictionnaire topographique du département du Gard*, par Germer Durand, page 42.

(2) On raconte en effet que les routiers venant insulter les habitants d'Uzès jusqu'aux pieds de leurs remparts, une bonne troupe, sous les ordres d'Othon de Mondagou, vieux chevalier et ancien consul, fit une sortie sérieuse et les repoussa jusqu'au-delà de la métairie de Servesanne. Là se livra un rude combat où périt Othon de Mondagou, les routiers furent vainqueurs ; les Uzétiens, forcés de rentrer dans leur ville n'osèrent plus en sortir. C'est alors que ces brigands durent brûler le monastère et l'église des Frères Mineurs qui étaient situés hors de l'enceinte des remparts de la ville.

sacrifice de la messe, puis une pierre tumulaire déposée à la Mairie qui porte les mots suivants :

VCETIE : QUI : PNTEM
CEPULTURAM : ELEGIT

Ce serait, d'après Germer-Durand, l'épitaphe d'Elephas, évêque d'Uzès au IXe siècle (1); mais c'est bien plus probablement celle d'un seigneur d'Uzès.

Decan II testa le 4 juillet 1283 et fut enterré, selon son désir, à l'église des Cordeliers.

Le sceau qu'il avait adopté représente sur une face un château fort, touré et donjonné de trois tours, accosté de deux fleurs de lys d'or, soutenu d'une fleur de lys en pointe. Le revers représente un écu triangulaire parti d'azur à trois fleurs de lys d'or, posés 2 et 1 et de gueules à trois bandes d'or.

L'exergue autour du château porte :

DEKANI DNI VCECIE ET ARMASANICARV (2).

Decan II laissa de sa femme Ermingarde, fille de Pelet seigneur d'Alais, cinq enfants :

1° Bermond seigneur d'Uzès qui suit ;

2° Boniface, chanoine à Avignon ;

3° Robert, dominicain, décédé à Metz en 1296 ;

4° Philippine, mariée au vicomte de Lautrec ;

5° Degane, mariée à Isnard, seigneur d'Olières, devenu plus tard seigneur de Roquefeuille.

Bermond III apparaît comme seigneur d'Uzès et d'Aimargues de 1290 à 1318. Par acte du 7 mars 1290, il échangea, avec le roi Philippe-le-Bel, les salines

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1867-68, page 111.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome V. page 6, n° 130.

de Paccaïs pour la seigneurie de Remoulins et autres lieux (1).

Bermond fit plusieurs campagnes militaires, notamment en Flandre, dans l'armée de Philippe-Auguste (2). De retour de la guerre, il porta des plaintes au roi contre le sénéchal Alphonse de Rouvrai qui lui disputait le droit dont il prétendait que ses ancêtres et lui avaient toujours joui de punir leurs officiers particuliers quand ils venaient à prévariquer dans leurs fonctions. Il paraît qu'il fut débouté et que ses officiers, ainsi que ceux des autres seigneurs particuliers furent soumis à la juridiction des officiers royaux dans le ressort desquels ils se trouvaient. Parmi les seigneurs particuliers qui avaient adressé la même plainte au roi figurait Raymond Gaucelme, parent de Raymond III. Ce Raymond Gaucelme était riche et possédait un grand nombre de seigneuries et fiefs. C'est à lui qu'est attribué la construction du château de Saint-Ferréol, devenu dans la suite une citadelle et une des principales défenses de la ville. On prétend que n'ayant pas de château dans l'enceinte de la ville il fit élever celui-ci pour y résider quand il se trouvait à Uzès.

Vers cette époque, en 1304, Clément V (Bertrand de Goth) passant dans ce pays alla visiter le Pont du Gard, le 21 octobre, et coucha à Uzès. Il continua de là sa route pour se rendre à Lyon où il fut couronné.

(1) *Trésor des chartes Languedoc*, page 295, nº 33,

Remoulins est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès. Ses armoiries sont : de sable à un pal losangé d'argent et d'azur.

Remoulins fut érigé en baronnie par les mêmes lettres patentes qui érigeaient Uzès en duché-pairie en 1565.

La maison d'Uzès avait conservé Remoulins jusqu'à la Révolution.

Remoulins signifie moulins du roi.

(2) Sur les représentations du chevalier Aldebert, procureur de Bermond, le roi ordonne au sénéchal de Beaucaire et Nimes qu'il ne soit levé aucune subvention dans les lieux où Bermond, qui est en guerre en Flandre, a haute justice, et qu'on restitue ce qui a été levé (Inventaire de 1610, folio 130).

Bermond III fut un des seigneurs du Languedoc qui donnèrent leur procuration à Guillaume de Nogaret pour les représenter en mai 1308 aux Etats généraux de Tours, et délibérer sur l'arrestation et le sort des Templiers (1).

Il fut enterré comme son père dans l'église des Frères mineurs, conformément à son testament du 23 mai 1309 (2).

Ce testament contient l'explication et la date de la pose d'une pierre tumulaire placée autrefois dans l'église de Psalmodi, mentionnant divers personnages de la famille d'Uzès.

De ses deux femmes, Alix et Hermessinde, Bermond eut plusieurs enfants :

1° Robert qui suit ;

2° Degan, abbé du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert (diocèse de Lodève);

3° Bermond religieux ;

4° Pons, prieur du prieuré de N.-D. (*Beate Marie*) du bourg de Narbonne ;

5° Raymond, épouse None Raymonde, fille de noble Raymond d'Avignon ;

6° Esmengarde épouse : 1° Guillaume de Randon seigneur de Luc et de Portes, et 2° Aymeric de Besiac seigneur de Montbazet ;

7° Annette ;

8° Dalmasse se marie avec Guiraud d'Adhemar son parent au quatrième degré ;

9° Degane, mariée avec Guiraudet, fils de Guiraud d'Adhemar. Elle se maria le même jour que sa sœur Dalmasse, l'une épousant le père, l'autre le fils.

Le contrat de mariage fut dressé par Jean Bezon d'Avignon.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome IV, page 139.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, page 91.

VICOMTES D'UZÈS

Robert I prit part aux guerres de Gascogne et surtout à la guerre de Flandre. A la tête d'une bonne troupe de ses vassaux, il combattit valeureusement et contribua au succès de la bataille de Cassel, remportée sur les Flamands par le roi le 23 août 1328. Aussi en reconnaissance de ses services, comme de ceux que ses ancêtres avaient rendus à la couronne, le roi Philippe Auguste, quelques jours après la bataille, le 4 septembre de la même année érigea la seigneurie d'Uzès en vicomté (1).

Les lettres d'érection de la vicomté d'Uzès portent que les prédécesseurs de Robert d'Uzès étaient appelés comtes à cause de leur naissance illustre et l'étendue de leurs terres, mais qu'ils avaient perdu ce titre, ayant pris part à une révolte du comte de Toulouse contre le roi. Ce qui prouve bien que les prédécesseurs de Robert étaient du nombre des plus grands seigneurs du pays (2).

(1) Uzès fut la deuxième seigneurie érigée en vicomté par nos rois de la troisième race.

La première fut Carmaing, érigée en 1305 par Philippe le bel en faveur de Bertrand, vicomte de Lautrec.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, page 3. *Mémoire du duc d'Uzès contre Mgr Poncet de la Rivière, évêque*, page 51.

Du reste l'ancien marquisat de Gothie qui auparavant était appelé duché de Septimanie, comprenait entr'autres lieux les comtés d'Agde, de Béziers, de Nimes et d'Uzès (1).

Avant l'érection d'Uzès en vicomté, en l'an 1316, Philippe, comte de Poitiers, frère cadet du roi dit le Hutin, et devenu régent du royaume après son décès, nomma pour son lieutenant dans la sénéchaussée de Nimes et Beaucaire, Armand de Poitiers, comte de Valentinois et proche parent de Robert par sa mère. Ce lieutenant fit prêter serment de fidélité aux consuls et habitants d'Uzès au mois de juillet. Cette cérémonie eut lieu dans Uzès sur la grande place, en présence de l'évêque André, de Robert, principal seigneur d'Uzès, et d'autres personnes de distinction. Robert remit le 4 décembre 1320 trois grandes clefs du portail de la cité, aux trois consuls dont la nomination lui était réservée (2).

Le 11 mars 1333 il fut passé une transaction entre le vicomte d'Uzès, l'évêque et Béranger, co-seigneur d'Uzès, d'une part, et les consuls de l'autre, sur la police des grains et denrées et la vente des étoffes et autres marchandises. Les émoluments sont partagés entre le vicomte d'Uzès pour 1/2, Béranger et l'évêque chacun pour 1/4.

On convient qu'on ne pourra vendre qu'à certains poids et mesures, et l'acte porte que les étoffes seront vendues à la *canne* ou *aune*, dont l'empreinte fut faite sur la muraille de l'église Saint-Théodorit, auprès de la porte d'entrée de l'église qui touchait à la maison où se tenait le chapitre (3).

En 1344 l'évêque d'Uzès Hélias fit son entrée solennelle dans la ville. Le procès-verbal porte que les consuls de la ville d'Uzès allèrent prendre l'évêque au lieu

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 67.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, page 111.

(3) *Archives ducales*. — *Mémoires pour le duc d'Uzès contre l'évêque Poncet de la Rivière*, page 7.

de Saint-Firmin et tenant la bride de son cheval le menèrent jusqu'à la porte Saint Étienne, où l'évêque s'arrêta; qu'il demanda où étaient les autres pairs ou co-seigneurs, afin qu'ils l'introduisissent dans la ville suivant la coutume, et qu'alors apparurent deux gentilshommes, l'un pour Bérenger d'Uzès, l'autre pour Robert (qui était le vicomte), que ce dernier dit à l'évêque qu'il venait pour le vicomte sans être informé de ce qu'il devait faire et qu'il protestait que tout ce qu'il ferait ne serait que pour rendre honneur à l'évêque et non de soumettre le vicomte ni ses successeurs à aucune servitude ou obligation, et après cette protestation les deux gentilshommes prirent la bride du cheval et accompagnèrent ainsi l'évêque jusqu'a sa cathédrale.

« Robert habita souvent son château de Belvezet, situé à 15 kilomètres d'Uzès. La proximité de la cité vicomtale où il pouvait se rendre facilement, et les agréments de chasse que lui procuraient les immenses et giboyeuses forêts qui entourent ce village déterminèrent son séjour dans ce pays. Peut-être un sentiment de fierté ne fût pas étranger à cette décision. Malgré le titre de vicomte qu'il avait obtenu du roi, Robert n'était que le second à Uzès : l'évêque marchait le premier. Qui sait si cette fière nature ne préféra pas rester dans la solitude des champs et des bois plutôt que de n'être que le second dans la cité d'Uzès (1). »

Robert I testa le 28 mars 1349 et conformément à son testament, il fut enterré à l'église des frères Mineurs d'Uzès (2).

Il avait épousé en premières noces, par contrat passé à Saint Remi en Provence, le 11 avril 1306, Dulcine de Sabran, fille d'Elzéard de Sabran, seigneur d'Ansouis,

(1) Note de M. de Laville, archiprêtre de la cathédrale d'Uzès.

(2) *Archives ducales*, Inv. page 93.

qui apporta pour dot quarante mille gros tournois blancs et anciens, et comme elle était cousine de Robert au 4me degré, ils avaient obtenu dispense du pape Clément V le 17 septembre 1305. Elle est nommée dame d'Uzès dans le testament de St Elzéard de Sabran son neveu, l'an 1317.

En secondes noces Robert épousa Guiote de Posquières, veuve de Gui III de la Roche, seigneur de Posquières, qui lui apporta en dot les terres de Bellegarde et de Broussan près de Beaucaire (1).

De ce mariage naquirent quatre garçons et deux filles:

1° *Decan* III qui suit;

2° *Louis* d'Uzès qui apparait en 1369 (2);

3° Raymond, qui hérita de Bellegarde et Broussan par donation de sa mère du 27 mars 1341 (3);

4° Jehan d'Uzès, évêque de Nimes en 1372 (4);

5° Guiote d'Uzès, née à la fin de 1332 qui épousa en premières noces, en mars 1346, n'ayant que 13 ans, Louis d'Espagne, prince des Iles Fortunées, comte de Talmon et seigneur de l'île d'Oléron (5); et en dernières

(1) C'est depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le xive siècle, que le domaine de Broussan a été et est encore dans le patrimoine de la maison d'Uzès.

Il existait des châteaux forts à Bellegarde et à Broussan, voisins l'un de l'autre. Celui de Bellegarde devait être un poste important comme se trouvant sur la route de Nimes à Arles, villes dès longtemps confédérées ensemble. En 508 une grande bataille eut lieu dans la plaine de Bellegarde, entre les Visigoths et les Francs.

En 1215 le château de Bellegarde fut pris par Simon de Montfort.

Le 8 juin 1570, le duc de Montmorency s'en empara sur les huguenots et le fit raser.

(2) *Ménard,* tome II, page 290.

(3) *Manuscrit d'Aubais,* de l'abbé Berthou et Ménard, tome II, page 263.

(4) *Ménard,* tome II, pages 300-319.

(5) *Archives ducales*, Inv. page 69.

noces, le 5 avril 1351, Aymard de Poitiers, fils d'Aymard, comte de Valentinois (1);

6° Catherine, qui épousa le 11 juin 1353 Archambaud de Boulbon, seigneur de Boulbon et de Saladrenque (2).

Decan III, deuxième vicomte d'Uzès, seigneur d'Aimargues (3), fut émancipé par son père le 27 mars 1341 et reçut en même temps une dotation générale (4).

Le 24 octobre 1352 il prêta au roi serment de fidélité, et le 18 octobre de l'année suivante il prêta le même serment à Hélias, évêque d'Uzès (*Archives ducales*, l. 1, n° 62.

Ce fut sous lui qu'on établit, non sans peine, en 1341, l'impôt sur le sel dit gabelle, supprimé seulement par le fait de la révolution.

En 1344, le roi Philippe de Valois passa à Uzès venant d'Avignon, où il était allé visiter le pape. Il coucha dans le château du vicomte. On ne lui fit aucune entrée de crainte de réveiller la contagion de la peste qui sévissait alors à Uzès et dans les environs.

Le 24 octobre 1352, Decan, vicomte d'Uzès, fait serment de fidélité au roi de France pour la vicomté d'Uzès et ses dépendances, entre les mains d'Aymeri de Rochechouart, sire de Mortemart, qui commandait dans le Languedoc avec l'autorité de capitaine souverain pour le roi (5).

Plus tard, en 1355, le fameux prince de Galles, dit

(1) *Archives ducales*, Inv. page 69.

Ménard, tome VII, notes, page 643. *Pièces fugitives d'Aubais*, tome I. *Guerre du Comtat*, pages 321-322.

(2) *Archives ducales*. Inv. page 69.

(3) Aimargues est aujourd'hui une commune du canton de Vauvert.

(4) *Archives ducales* 16, parchemin 992.

(5) *Histoire générale du Languedoc*, tome VII, page 185.

Prince noir, pénétra dans le Languedoc, mais il fut repoussé par les milices de la Province.

Cette irruption engagea les villes à réparer et à augmenter leurs fortifications. Celles d'Uzès consistaient alors dans un rempart et un fossé qui entouraient son enceinte et dont on reconnaît encore aisément les vestiges en faisant le tour de la ville, sauf l'emplacement où sont situés actuellement l'église cathédrale et l'ancien Palais Episcopal. Le rempart partait de ce côté de la porte Saint-Julien à travers ces deux édifices et allait aboutir à la tour Martine, dite le Pavillon Racine, appartenant aujourd'hui au duc d'Uzès, et venait se oindre à la porte dite de l'Evêché, de manière que le cloître du chapitre était comme l'église cathédrale d'alors, enfermé dans l'enceinte.

On comptait quatre principales portes : celle dont je viens de parler; celle de Saint-Etienne, défendue par une tour ; celle de la Condamine, ayant également une forte tour, dite la Tour Banastière, où étaient les mesures publiques qui servaient à mesurer les grains les jours où le marché se tenait au dedans de cette porte; celle dite de Saint-Julien.

Les approches de la ville étaient défendues au nord, par le château ou fort de Saint-Firmin où sont aujourd'hui les enclos de la Perine et de la Bernarde; du même côté, le château-neuf appartenant au vicomte et sur l'emplacement duquel les ducs firent construire une église et un couvent qu'ils donnèrent aux pères capucins avec plusieurs jardins attenant; du côté du couchant, par la forteresse dite la Tour du roi, située à la place appelée aujourd'hui marché aux cochons.

Du côté du midi, par un boulevard dit la Barrière, elevé à l'endroit appelé la Croix-des-Pommiers, et enfin du même côté par le château de Saint-Ferréol dont les huguenots dépossédèrent les évêques et firent une vraie citadelle.

De ce côté du midi les remparts étaient au niveau du sol de l'abreuvoir public alimenté par les eaux d'une source dite Fontaine-Marie. Là et vis-à-vis la ruelle devenue cul-de-sac, et qui alors aboutissait à la rue de la Monnaie, se trouvait une autre porte ou plutôt un guichet appelé *Lou Pourtalé*, par lequel on se rendait comme à l'abri de la ville au château de Saint-Ferréol.

En 1361, les routiers se rassemblèrent à côté de Lyon pour de là se rendre en Languedoc. Le roi de France ordonna à Jacques de Bourbon comte de la Marche de les combattre. Jacques mit sur pied un corps d'armée où il y avait divers seigneurs de la province du Languedoc, entr'autres le vicomte d'Uzès, et leur livra bataille près de Lyon, le 2 avril, mais il eut le malheur d'être défait. Le vicomte d'Uzès y demeura prisonnier avec plus de 200 chevaliers, en sorte que les compagnies (ou routiers) eurent la liberté de s'étendre partout où elles voulurent (1).

Après avoir recouvré sa liberté moyennant rançon, Decan vint à Uzès et, quelques années après, il mourut. Conformément à son testament qui datait du 10 février 1360, il fut enterré à l'église des Frères Mineurs d'Uzès (2).

Il avait épousé Agathe de Baux, fille d'Agoult de Baux, sénéchal de Nimes et Beaucaire, et de ce mariage, il eut huit enfants :

1° Robert ;

2° Bermond ;

3° Decan ;

4° Pons, religieux dans l'abbaye de Psalmodi ;

5° **Raymond**, vicomte d'Uzès par le décès de son frère aîné ; lui-même n'ayant point laissé d'enfants, ses seigneuries passèrent à :

(1) *Histoire du Languedoc*, tome VII, page 226.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, p. 41.

6° **Alzias** ou **Ausias** ou **Eleasard** qui continua la postérité ;

7° Alix mariée le 12 février 1363 à Guillaume III, seigneur de Tournon (1) ;

8° Guiote d'Uzès religieuse à Sainte-Praxède d'Avignon.

Alzias, cinquième vicomte d'Uzès par la mort de ses deux frères sans postérité, aima beaucoup la chasse et la guerre. Il reçut à son château vicomtal en 1374, le duc d'Anjou, lieutenant général du roi Charles V qui était venu à Uzès au mois d'avril. Les consuls allèrent au-devant de lui à cheval, accompagnés de leurs conseillers aussi à cheval, jusque vis à vis les ruines de la chapelle Saint-Eugène (2 , escortés par un grand nombre de Pavoisins, commandés par le viguier royal de Grospierre.

Le duc fut harangué par le premier consul, Elzéard de Montaren. On lui offrit pour présent un veau et six salmées d'avoine.

Ce prince alla visiter les châteaux de Collias (3), de Castille (4) et de la Bastide d'Engras (5), accompagné du viguier et escorté par les Pavoisins de la ville, auxquels il voulut bien accorder cet honneur, et qui marchaient précédés de tambours et de fifres, le drapeau de la ville déployé.

(1) *Archives ducales.* p. 69.

(2) Cette chapelle en ruines, adossée à une maison d'exploitation rurale, près d'Uzès, appartient à M. l'abbé Vidal, aumônier de la Maison d'Uzès.

(3) Le château de Collias qui subsiste encore, ne date que de la fin du XVIe siècle ; celui que visita le duc d'Anjou, occupait tout auprès un emplacement qu'on appelle aujourd'hui le Castellas.

Collias est une commune du canton de Remoulins (Gard).

(Voir *Dictionnaire topographique du Gard*, par Germer Durand).

(4) Commune d'Argilliers (Gard).

(5) Canton de Lussan (Gard).

A quelques années de là, Alzias qui était d'un caractère aventureux fit partie de l'expédition de Tunis, entreprise en 1390. Elle fut faite à la prière des habitants de Gênes, dont les Tunisiens et autres corsaires africains désolaient le commerce.

Louis II de Bourbon surnommé la fleur des chevaliers, élève et compagnon de Duguesclin, qui passait pour un des plus grands princes de son siècle (1), fut le chef de cette nouvelle croisade. Il fit équiper un grand nombre de bâtiments sur lesquels furent embarqués 500 hommes d'armes, tous chevaliers ou écuyers, et un grand nombre d'arbalétriers Gênois, jouissant alors d'une grande réputation.

Dans le nombre des principaux chevaliers on comptait Philippe d'Artois, comte d'Eu, comte d'Harcourt, l'amiral de France, Jean de Vienne, le sire d'Albret, le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, et parmi ceux de nos contrées, outre le vicomte d'Uzès, Bermond de Sommières, Hugues de Laudun, Guillaume de Sabran, Astorg du Cailar, Pierre d'Albaron, etc.

Cette armée forma effectivement le siège de Tunis, mais au bout de six semaines elle fut tellement harassée par la chaleur, les travaux, les escarmouches et les maladies, que bien qu'elle eut gagné un grand combat contre les Maures dans lequel le vicomte d'Uzès fut tué, les nouveaux croisés abandonnérent la partie et se rembarquèrent.

Les ossements d'Alzias, dont on avait fait bouillir et ensuite enterrer les chairs, furent rapportés dans une caisse à Uzès, par Silvestre de Guison, l'un de ses chevaliers, et honorablement ensevelis dans l'église des frères mineurs, alors reconstruite et réparée, suivant son testament du 12 mai 1390 fait à Saze.

(1) *Histoire des princes de Condé*, par S. A. R. le duc d'Aumale, tome 1, page 10.

Alzias avait épousé le 11 septembre 1376 (1) Delphine de la Roche, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Privat (2). Devenue veuve, elle se retira dans le monastère des Clarisses d'Alais.

De cette alliance naquirent **Robert II** qui suit, et Pierre qui prit le titre de seigneur de Vallaurie.

Robert II, sixième vicomte d'Uzès seigneur d'Aimargues, Broussan, Bellegarde, Remoulins, Sernhac, Saint-Bonnet, Saze, etc., avait à peine douze ans lorsqu'il succéda à son père. Il fut élevé sous la direction et la tutelle de sa pieuse mère. Il épousa en premières noces, le 28 février 1400, Claire de Joyeuse dont il eut une fille, Delphine, mariée à Lancelot de Poitiers, et en deuxièmes noces Gilette de Pressigny, fille de nobles de Parseval de Pressigny et d'Isabelle de Verneuil (3), à laquelle ses deux oncles, les frères Boucicaut, donnèrent quatre mille livres d'or dans son contrat de mariage du 19 mai 1405.

Cette alliance fut très avantageuse à Robert II par la protection des Boucicaut, dont l'un, Geoffroy le Maingre était gouverneur du Dauphiné, et l'autre, Jean, était maréchal de France et gouverneur du Languedoc. Ils jouissaient l'un et l'autre d'une haute estime et avaient un grand crédit à la cour. Leur renommée était égale à celle des chevaliers les plus illustres de leur époque (4).

La ville d'Uzès se livra, à cette occasion, à des réjouissances publiques et les consuls furent en cérémonie complimenter Gilette et ses deux oncles.

(1) *Archives ducales*. Inventaire page 69, verso.

(2) Charvet. *Première maison d'Uzès*, page 70. Saint-Privat-du-Gard, commune de Vers.

Archives de Remoulins. Vente du château de Saint-Privat, en date du 14 mai 1411.

(3) *Archives ducales*. Inventaire, page 70.

(4) *Le Plutarque Français*, tome I, page 47.

En 1412 le maréchal Boucicaut vint prendre le commandement des troupes levées contre les Armagnac qui ravageaient nos contrées.

Il arriva à Uzès le 11 juin. La ville lui fit présent de six perdrix et d'une salmée d'avoine, n'en pouvant faire plus, disent les registres (1), à cause de sa misère.

Il y retourna au mois de mars de l'année suivante, et après avoir visité les forteresses il fit diviser les habitants en compagnies ou bandes.

La première fut composée des nobles, des avocats, des docteurs bacheliers, licenciés ès-lois et des bourgeois n'exerçant aucune profession manuelle.

La deuxième des notaires, greffiers, clercs, chirurgiens, apothicaires, marchands, etc.

La troisième des menuisiers, serruriers, tisserands, etc.

La quatrième des tailleurs de pierre, des maçons, des travailleurs de terre, etc.

Chacune se choisit une enseigne :

La première mit sur la sienne Saint-Firmin ; la deuxième Saint-Ferréol ; la troisième Saint-Etienne ; la quatrième Saint-Roman, sans doute à cause de la vénération particulière des Uzétiens pour ces quatre saints. L'enseigne générale portait d'un côté les armes du roi, et de l'autre côté les armoiries anciennes de la ville.

Les consuls, comme gouverneurs, nommèrent les quatre capitaines, et ceux-ci choisirent les chefs d'escouade.

Il fut ordonné qu'en cas d'attaque la première bande se porterait du côté du levant, la deuxième du côté du couchant, la troisième du côté du nord et la quatrième du côté du midi.

Le château de Saint-Ferréol et la tour du roi restèrent

(1) Registre des délibérations de la ville d'Uzès au XVe siècle.

sous le commandement du viguier royal, le château neuf, celui de Saint-Firmin et les tours confiés à ceux des seigneurs à qui ils appartenaient.

Les rondes devaient être faites au moins par quatre hommes armés d'un bouclier, d'un coutelas et d'un bâton ferré et aiguisé.

Les guêts devaient durer douze heures, être placés, l'un sur la tour de l'évêque, l'autre sur la tour du roi, et en cas de prochain danger les consuls devaient faire sonner le tocsin et chaque habitant se rendre à son poste.

Heureusement on n'eut pas à mettre en pratique ces dispositions, l'ennemi ne se présenta pas.

Le maréchal venait souvent visiter sa nièce. Aussi il finit par dispenser les consuls et les habitants de lui faire aucune entrée publique, de le haranguer et de lui faire des présents. Il leur dit un jour : « Je ne viens pas comme gouverneur du Languedoc, mais comme un simple chevalier qui vient visiter ses parents ».

Robert profita de l'autorité de ce parent pour augmenter ses droits dans la ville et dans la contrée sur les fiefs qu'il possédait.

En 1422 Charles VII, après son sacre à Poitiers, étant venu passer quelque temps à Espali en Languedoc, y reçut l'hommage et le serment de fidélité des principaux vassaux de la province. Robert II vicomte d'Uzès le lui fit rendre en son nom par Jehan son fils aîné.

Robert testa le 3 août 1426 et fut enterré à l'église des Frères mineurs d'Uzès (1) ainsi que sa femme née de Parseval de Pressigny.

Il eut de sa seconde femme six enfants :

1° Jehan qui suit ;

2° Eleasard qui apparaît en 1437 (2) ;

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 96.

(2) *Manuscrit d'Aubais* de Nimes, page 334.

3° Arnault, prieur de Prévenchères en 1470 (1), au diocèse de Mende ;

4° Guiote qui apparaît de 1459 à 1498 et épouse Michel de Valperga (2) des comtes de Caumont (3) ;

5° Alix ou Hélix épouse le 19 mars 1464 Tristan de Montlaur (4) ;

6° Alzias ou Eleazard (5).

Jehan, septième vicomte d'Uzès (6), était le filleul du maréchal Boucicaut, son grand oncle, qui lui avait donné son prénom de Jehan.

En 1437 Bertrand de Cadoëne, évêque d'Uzès, désirant faire revivre d'anciens usages, chercha à obliger le vicomte d'Uzès et Eleasard, son frère, à lui rendre foi et hommage. A cet effet il leur souleva des difficultés sous le prétexte qu'ils avaient maltraité des religieux et les excommunia. Il envoya son excommunication au concile de Bale qui était alors assemblé et les fit excommunier par le concile à la requête de son procureur fiscal. Mais en même temps il se fit envoyer la commission pour les absoudre dans le cas où ils consentiraient à lui rendre hommage. A cette époque de foi vive, la crainte de l'excommunication l'emporta sur toutes autres considérations. L'évêque parvint à ses fins. A la date du 21 octobre 1437 il intervint une transaction d'après laquelle on fit d'abord déclarer par le vicomte et son frère qu'ils voulaient terminer le procès, afin que, *dans cette vallée de larmes et de misère, ils pussent attendre en sûreté le terrible jugement de Dieu*, et peu

(1) Archives de Saint-Privat, quittance pour le seigneur de Fournès.

(2) Valperga au diocèse de Turin.

(3) *Archives ducales.* Inventaire, page 71.

(4) id. id. page 97.

(5) id. id. page 97.

(6) *M. d'Aubais de Nimes*, page 334. Archives de Saint-Privat, quittances pour le sieur de Fournès de l'année 1470.

après, acceptant tout ce qu'exigeait d'eux l'évêque, le vicomte d'Uzès et son frère lui rendirent foi et hommage et tous les deux furent relevés de l'excommunication (1).

En 1439 le roi fit un voyage en Languedoc et tint les états au Puy. Parmi les seigneurs qu'il y appela on cite le vicomte d'Uzès, les seigneurs de Montfaucon, Crussol, Tournon, Montlaur, etc.

Ces états du Languedoc ainsi assemblés au Puy, en avril 1439, accordèrent au roi un subside de cent mille livres tournois pour la guerre. Les états lui demandèrent, pour régler plusieurs affaires importantes, de laisser le Dauphin Louis pour commander en Languedoc. Le roi se rendit à leur prière et établit le Dauphin son lieutenant-général dans cette province. L'assemblée pria instamment le roi d'interposer son autorité pour faire cesser le schisme qui désolait l'Eglise ; le pape Eugène IV fut si content de cette démarche qu'il remercia les Etats par une lettre qu'il leur adressa au commencement de juin (2).

Jehan fut un homme doux et pacifique. Les monuments historiques parlent très peu de lui. Des lettres patentes du roi Louis, conservées au duché d'Uzès, constatent toutefois qu'il fut nommé conseiller du roi (3). Les traditions du pays rapportent qu'il fut aimé de ses vassaux, qu'il fit du bien et protégea constamment et surtout les habitants d'Uzès, au milieu desquels il se plaisait à vivre.

Il eut le regret de voir brûler les archives de son château à la suite d'un incendie. Il demanda à faire extraire des dépôts publics des copies authentiques des actes qui les concernaient. Le sénéchal de Beaucaire,

(1) *Archives ducales.* Mémoire pour le duc d'Uzès contre messire Poncet de la Rivière, page 27. Manuscrit d'Aubais de Nimes, p. 334.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome 8, page 61.

(3) *Archives ducales.* Inventaire, page 6, verso.

Raymond de Vilar, accorda l'autorisation par une ordonnance du 26 octobre 1443.

Jehan avait épousé, en 1453 (1), Françoise-Anne de Brancas, dont le père, Barthèlemy de Brancas seigneur de Vilhois et d'Oyse, était le fils aîné de Benfile de Brancas ou de Brancacio, seigneur napolitain du parti de la maison d'Anjou (2).

Jehan testa le 9 mars 1472 et mourut le 14 février 1475 (3).

Il fut enterré, comme ses prédécesseurs, dans l'église des Cordeliers avec beaucoup de pompe. Les prêtres des diverses terres des environs dont il était le seigneur y assistèrent ainsi que ceux de la ville. Les habitants l'escortèrent en armes, enseignes couvertes de deuil. Le corps était porté par ses écuyers, Eustache de Laudun, chevalier, Pons de Ville, écuyer, viguier royal et les deux consuls Michel de Roche et Michel du Lac tinrent les coins du drap mortuaire (4).

Jehan fut le dernier mâle de la famille des Decan seigneur d'Uzès depuis le xe siècle. Il ne laissa en effet qu'une fille, Symone, qui épousa son parent le comte de Crussol, dont le duc d'Uzès actuel est le descendant en ligne directe.

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 97.

(2) Il était venu en France à la suite de Louis II d'Anjou, quand ce prince fut obligé, par Ladislas de Hongrie, son concurrent au trône, d'abandonner Naples en 1399.

Ce Benfile de Brancas acquit plusieurs terres et seigneuries de Provence. Il s'y fixa et mourut à Avignon en 1416.

(3) *Archives ducales*. Inventaire, page 97.

(4) M. Siméon Abauzit.

Voici les vers patois qui furent faits à l'occasion de la mort de Jehan :

L'ou darnier das anciens Decan	Le dernier des anciens Decan
Seignous d'Uzès despiei tant d'ans	Seigneur d'Uzès depuis tant d'ans
N'èro l'ou vicomte Jean	Etait le vicomte Jehan
Et l'on pot dire un bon enfant.	Et l'on peut dire un bon enfant.
N'èro coumo sous d'avanciers,	Il était comme ses devanciers,
Bon cathouli, grand aumounier.	Bon catholique, grand aumônier.
Nost bon vicomte Jean	Notre bon vicomte Jehan
Segu sera entre lous sans.	Sera bien sûr entre les saints.
Que lou bon Diu nous conservo Simouno	Que le bon Dieu nous conserve Simone
Ques coumo soun paire pietadouzo et bono	Qui est comme son père, pieuse et bonne.
Qué n'aimo coumo el lous gens d'Uzès	Qui aime comme lui tous les gens d'Uzès
Et n'en fai l'ou ben que savez.	Et qui fait le bien que vous savez.
Que la Viergho et toutes lous sans	Que la Vierge et tous les saints
La fatchous viure jusqu'à cent ans.	La fassent vivre jusqu'à cent ans.

Jacques de Crussol, huitième vicomte d'Uzès.

Symone, vicomtesse d'Uzès, seule héritière de la vicomté, épousa le 24 juin 1486, Jacques, baron de Crussol (1), d'une très ancienne et très noble famille du

(1) Son père, Charles, fut de la première promotion des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, ordre institué en 1469 par Louis XI. (*Choix d'anecdotes françaises*, page 358).

Son oncle, Louis de Crussol, sénéchal du Poitou, était grand maître de l'artillerie du royaume. Il fit lever le siège de Beauvais à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et après avoir été employé dans plusieurs autres affaires importantes de l'Etat, il mourut en Languedoc le 15 août 1473, en allant prendre le commandement de l'armée en Catalogne. (*Recherches archéologiques sur Saint-Romain de Serpe*, par l'abbé Garnadier, page 69).

Un de ses ancêtres, Ponce Bastet de Crussol, fut un des chevaliers de la croisade de Philippe Auguste, en 1195. (Id. page 62). Il portait facée d'or et sinople.

Un autre suivit Saint Louis en Palestine (Id. page 62).

(Extrait des *Galeries de Versailles*, tome VI, 2me partie, page 189).

Histoire des ducs de Bourgogne, tome IX, page 108.

Vivarais, grand chambellan et grand pannetier de France, gouverneur du Dauphiné, capitaine de 200 archers de la garde du roi. Il était fils de Loys de Crussol et de Jeanne de Levis.

Symone lui apporta en dot la vicomté d Uzès à la condition qu'il prendrait désormais le nom et les armes d'Uzès, écartelées avec celles de Crussol (1). Elle lui apporta aussi les baronnies de Lévis et de Florensac, dont le vicomte rendit hommage au roi le 17 mars 1514 (2).

Les époux obtinrent de la cour de Rome des dispenses pour se marier, attendu qu'ils étaient cousins au second degré (3). Le contrat de mariage fut reçu par M[e] André Salvaire, notaire à Uzès.

Les noces se firent au château vicomtal avec une grande pompe et au milieu des fêtes et des plaisirs. Plusieurs nobles seigneurs et chevaliers, parents, alliés ou amis y assistèrent. Les consuls de la ville furent haranguer les nouveaux mariés le lendemain des épousailles. Ces consuls étaient Albert de Montyron et Castor Licon. Ce dernier porta la parole.

Le soir il y eut sur la place publique un feu de joie que les nouveaux mariés allumèrent tout en répandant beaucoup de dragées, depuis leur départ du château jusqu'à leur rentrée.

En 1486 et le 1[er] septembre, le vicomte d'Uzès rendit hommage de sa vicomté au roi Charles VIII. Ce fut ce même roi qui, le 30 juin 1493, acheta le 1/4 de la seigneurie d'Uzès à Guilhaume de Laudun, baron de Montfaucon, fils de Blanche d'Uzès, de la branche des Gancelin.

(1) *Archives ducales,* carton 7.

(2) *Histoire générale du Languedoc,* tome VIII, page 234.

(3) *Archives ducales.* Inventaire, page 72, verso.

En 1504, Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès, fut pourvu de la charge de sénéchal, par lettres patentes du roi Louis XII. En même temps le roi lui accorda la charge de capitaine ou châtelain des châteaux royaux de Nimes et de Gallargues (1). Le sénéchal, vicomte d'Uzès, assisté de Jean de Montcalm, son lieutenant, fit publier une sage ordonnance sur un grand nombre d'articles concernant les élections des consuls, conseillers politiques, et sur leur administration.

A quelque temps de là il se rendit à l'armée d'Italie et se trouva au siège de Ravenne, en 1511. L'armée française était dans une position assez critique, abandonnée d'une partie de ses alliés et environnée d'ennemis, sans compter ceux qui étaient assiégés. Un conseil de guerre fut tenu par les chefs de l'armée, sous la présidence du duc de Nemours, général en chef. D'accord avec le chevalier Bayard, Louis de Brézé et quelques autres, Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès, fut d'avis de livrer bataille immédiatement. Cet avis fut adopté par le duc de Nemours. Une grande bataille fut livrée sous les murs de Ravenne et gagnée par les Français, qui eurent la douleur d'y perdre leur chef, le duc de Nemours (2).

A son retour d'Italie, sur la supplication des habitants de Nimes, Jacques de Crussol se rendit dans cette ville pour empêcher les désordres qu'un nombreux corps de troupe, revenu d'Italie, aurait pu commettre. La ville de Nimes lui fit présent à son retour de douze perdrix, de six chapons, d'un-demi tonneau de vin, et lui témoigna, par l'organe de ses magistrats, combien tous les habitants étaient reconnaissants de ses bons et loyaux services.

Peu après, par lettres patentes du 8 juillet 1512, don-

(1) *Histoire de Nimes,* tome IV, page 66.

(2) *Vies des hommes illustres de France,* par d'Auvigny, page 382, tome IX. — *Bibliothèque du Duché.*

nées à Blois, par le roi de France, *seigneur de Gênes*, Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès, fut nommé lieutenant-général et gouverneur du pays de Gênes (1).

Lorsqu'il eût terminé sa mission en Italie il revint en Languedoc.

En ce moment la France venait de perdre Louis XII, véritable père de ses sujets. Il était mort à Paris, le 1er janvier 1515. Comme il ne laissa que des filles, ce fut le comte d'Angoulême, son neveu à la mode de Bretagne, qui lui succéda sous le nom de François Ier, âgé de vingt-et-un ans. Aussitôt après son avènement au trône, les états particuliers de la sénéchaussée de Beaucaire s'assemblèrent à Uzès (2), et Jean de Montcalm, juge mage de la sénéchaussée, fut député par cette assemblée pour présenter à François Ier les hommages de la sénéchaussée, et obtenir de sa bienveillance la confirmation des privilèges des villes de la Province. Ce qui fut accordé.

En 1517, les états de Languedoc furent assemblés à Pont-Saint-Esprit. Jacques de Crussol, vicomte d'Uzès et sénéchal de Beaucaire, y assista. Une question de préséance s'éleva entre lui et le seigneur d'Apchier, baron de la Tour de Gévaudan, et il fut décidé que le seigneur de Crussol le précèderait en qualité de vicomte (3).

A quelque temps de là, une autre assemblée des états du Languedoc eut lieu extraordinairement à Beaucaire, dans le réfectoire des Cordeliers, le 8 février 1520, au milieu de la peste qui affligeait le pays. Les envoyés des vicomtes de Polignac et d'Uzès se disputèrent la préséance, qui fut adjugée à ces derniers (4).

(1) *Archives ducales*. Inventaire II.

(2) *Archives de l'hôtel-de-ville de Nimes*, registre du XVIe siècle, folio 150, verso.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, tome 8, page 234.

(4) Id. tome 8, page 239.

Vers cette époque mourut Symone, vicomtesse d'Uzès, qui avait testé le 30 décembre 1514. Elle avait fait son mari Jacques de Crussol, son héritier universel (1). Elle fut enterrée à l'église des Cordeliers d'Uzès (2).

Son mari mourut en 1525, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Fornoue. Son testament est du 30 mars 1509. Il avait obtenu du général des Cordeliers pour lui, son épouse et sa famille, de se faire enterrer dans l'église des Cordeliers, avec l'habit de Cordelier (3) et c'est dans cette église qu'il fut inhumé.

Il laissa de son mariage avec Symone sept enfants, deux garçons et cinq filles, savoir :

1° Charles qui suit ;

2° André, seigneur de Beaudiné, mort sans lignée de Peronnelle de Lévis-Ventadour ;

3° Marie, épousa Guillaume d'Ancezune, seigneur de Codolet le 4 novembre 1509 (4), et 2° Jean de Pontevès (5) ;

4° Jeanne épousa le 6 juin 1518 Mayfred de Voisins, vicomte de Lautrec ;

5° Anne épousa le 19 novembre 1526, le baron de Cassillac vicomte de Quernoyen ;

6° Jeanne épousa de Marze, seigneur de Belleroche.

Charles de Crussol, neuvième vicomte d'Uzés.

Du vivant de son père il épousa Jeanne de Genouilhac (6), fille de Jacques de Genouilhac dit Galiot, sei-

(1) *Archives ducales. — Extrait sommaire des titres de la maison de Crussol.*

(2) *Archives ducales.* Inventaire, page 99.

(3) Id. Inv. page 223.

(4) *Archives ducales.* Inv. page 73.

(5) Id. Id. page 74.

(6) Jeanne de Genouilhac avait été élevée au château d'Amboise avec Marguerite de Valois, dont elle resta l'amie. Aussi, lorsque plus tard

gneur d'Acier, grand écuyer et grand maître de l'artillerie de France (1). Le contrat de mariage fut passé à l'entrée de la chapelle du château de Charmes (2), par Antoine de Couches, notaire à Valence, le 29 juillet 1523 (3).

Sur la démission de son père, Charles fut nommé sénéchal de Nimes et Beaucaire. En cette qualité il passa la revue à Nimes, en février 1523, des bans et arrière-bans des nobles du pays. Ceux-ci reçurent l'ordre de se trouver à Béziers, le 25 juillet de la même année, pour s'opposer au passage d'un grand nombre de gens de guerre qui s'efforçaient de traverser la province pour aller en Espagne au service de l'empereur Charles-Quint et qui commettaient beaucoup de désordres et de dégâts.

cette princesse se rendit dans le Midi, et notamment à Nimes, elle pria Jeanne de Genouilhac de l'accompagner dans cette ville : « Et faisait beau voir, dit un auteur du temps, ces deux grandes dames se promener ensemble parmi les monuments antiques, et en discourir à plaisir comme les plus doctes ».

Voici des vers patois qui furent composés à cette occasion :

Quand per cas se trobo à la Cour,	Quand par cas elle se trouve à la cour,
Qu'à Paris n'en faï un séjour	Qu'à Paris elle fait un séjour
Ié brillo coumo lou souléou dou miéjour.	Elle y brille comme le soleil du Midi.
Lou rey, la reyno, las enfants,	Le roi, la reine, leurs enfants,
Lous grands et lous gens savans	Les grands et les savants
N'en courissoun à sous davans.	Courent au-devant d'elle.
La sur d'aou reï, la reino Marguerito	La sœur du roi, la reine Marguerite
L'aïmo coumo sa favourito.	L'aime comme sa favorite.
Aoussi quand à Nimé n'en passé	Aussi quand elle passa à Nimes
Vité à Uzès n'en despatché	Vite elle dépêcha à Uzès
E la grande amigo n'en mandé	Et fit venir la grande amie
Per la veyre et per l'embrassa	Pour la voir et l'embrasser
E en d'elo n'en devisa.	Et avec elle en deviser.

(1) L'armure complète de ce chevalier et de son cheval de bataille est conservée au château de Bonnelles (Seine-et-Oise), résidence habituelle du duc d'Uzès. Galiot porte : d'azur à trois étoiles d'or.

(2) Village en Vivarais.

(3) *Archives ducales*. Extrait sommaire des titres de la maison de Crussol.

Le roi François Ier étant prisonnier, la reine régente sa mère, Louise de Savoie fit expédier le 9 mars 1525, des lettres adressées au sénéchal de Beaucaire, pour lui ordonner de faire réduire à un certain nombre les ports établis le long du Rhône, de forcer les bateliers ou pêcheurs à renfermer dans les ports tous leurs bateaux dès que la nuit serait venue, et d'être attentifs à la sûreté des places fortes et des villes de la sénéchaussée.

Charles de Crussol se trouvant absent, pour le service du roi, ce fut son père, Jacques, auquel il avait confié l'exercice de sa charge, qui fit exécuter les ordres de la reine.

Quelques contrées s'étant livrées à l'anarchie, surtout dans la partie Nord du diocèse d'Uzès, à Saint-Ambroix et ailleurs, Charles de Crussol envoya sur les lieux noble Louis d'André, seigneur de la Calmette, qui ne tarda pas à éteindre les troubles.

Au mois de novembre 1528, Jeanne de Genouilhac, femme de Charles de Crussol, se rendit à Nimes. Avertis de son arrivée, les consuls et les conseillers de cette ville, avec une compagnie des habitants en armes à l'enseigne de la ville, furent au devant d'elle jusqu'à la descente des vignes sur la route d'Uzès, et firent tirer l'artillerie à son arrivée à Nimes (1). Par le nom qu'elle portait et par celui de son père dont elle était la seule héritière, cette noble dame jouissait d'une très grande considération. Aussi, par une déclaration royale du 11 novembre 1554, elle obtint le droit qui avait été cédé à son père de faire ouvrir des mines d'or, d'argent, de cuivre, etc., dans la seigneurie de Capdenac (2).

En 1533 la reine Eléonore d'Autriche, deuxième femme

(1) *Histoire de Nimes*, tome IV, page 108.

(2) Etienne Duprat. — *Traité pratique de la jurisprudence des mines*, tome I, page 30.

de François I[er], traversa le pays avec le fils du roi pour se rendre à Toulouse, où se trouvait ce prince.

Au retour le roi s'arrêta à Nimes avec toute sa cour. Le premier et le deuxième consuls d'Uzès furent admis à lui offrir les hommages et les assurances de fidélité des habitants de cette ville. Ces consuls étaient Barthélemy de Roche, docteur ès droits et Jean Abauzit, licencié ès-lettres (grand-père du bibliothécaire de Genève). Ils furent présentés au roi par Charles de Crussol (1). De retour à Uzès celui-ci fit construire le bel escalier du duché qui ressemble, dit-on, au grand escalier du château de Henri IV à Pau.

Vers la fin de l'année 1544, le maréchal de Montpezat, gouverneur du Languedoc, vint à mourir. Son poste était réservé au comte d'Enghien, mais comme ce prince était fort jeune et avait besoin d'avoir auprès de lui un homme intelligent et expérimenté, le roi, par lettres patentes du 19 décembre 1544, nomma pour son lieutenant en Languedoc, Charles de Crussol, grand pannetier de France et capitaine de 50 hommes d'armes de la garde du roi (2).

Charles de Crussol fit son entrée à Nimes dans les premiers jours de janvier 1545. On le reçut au bruit de l'artillerie à cause de sa nouvelle qualité, à laquelle les registres du temps donnent le titre de *vice-roi* (3).

Le 26 novembre 1545 il présida en qualité de lieutenant de François de Bourbon, comte d'Enghien, les états ordinaires du Languedoc tenus à Montpellier.

Il leur permit de traiter des affaires de la province en attendant l'arrivée du comte d'Enghien, nouveau

(1) M. S. Abauzit, 3e recueil. — *Uzès et les Uzétiens*.

Ce Jean Abauzit est un des ancêtres de mon collègue et ami Ludovic Abauzit, juge au tribunal de Nimes.

(2) *Archives ducales*, sommaire II.

(3) *Histoire de Nimes*, tome IV, page 185.

gouverneur du Languedoc, qui devait y présider. Les états délibérèrent d'aller en corps recevoir ce prince à son arrivée. Le comte d'Enghien après avoir passé à Nimes, où on lui fit une entrée solennelle, et reçu des habitants en présent, une coupe de vermeil du poids de six marcs, arriva à Montpellier le dimanche 29 novembre. Le lendemain il se rendit à l'assemblée des états avec le sire de Crussol, son lieutenant. Après avoir délibéré sur diverses affaires, l'assemblée envoya des députés à la Cour, qui obtinrent un édit du roi du 30 avril 1546, suivant lequel ce prince confirmant celui du 18 juin 1545, ordonne « que tous les biens ruraux du Languedoc, en quelques mains qu'ils fussent échus et pussent échoir, fussent gens d'église, nobles, présidents et conseillers de cours souveraines, officiers du roi, docteurs régents des universités, etc., seront contribuables aux tailles, octrois et autres subsides, sans pouvoir s'en exempter par aucun privilège ». François de Bourbon, comte d'Enghien, après avoir assisté aux états de Montpellier se rendit à Toulouse, comme gouverneur de la province, le 15 décembre 1545, mais il ne jouit pas longtemps de ce gouvernement, étant mort le 23 février à l'âge de vingt-six ans et quelques mois (1). Le vicomte de Crussol, son lieutenant, mourut le 11 mars de l'année suivante (2).

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome VIII, page 289.

(2) Voici les vers patois qui furent faits à cette occasion :

D'aquelo grando perto	De cette grande perte
Madamo n'es touto doulento	Madame est très affectée
Me n'aura per cousoulatioun	Mais elle aura pour consolation
Sous enfans, sous cinq garçous.	Ses enfants, ses cinq garçons.
Diou vogue le li couserva	Dieu veuille les lui conserver
E sa familio fa prouspera !	Et faire prospérer sa famille !
Moussu Antoine n'es l'aina	Monsieur Antoine est l'aîné
Que n'es saghé e ben arrestat	Qui est sage et sérieux
E que noste seignur sera.	Et qui sera notre seigneur.

Il laissa une nombreuse famille, savoir :

1° Antoine, devenu duc et pair de France, qui suit ;

3° Jacques, baron d'Acier, qui succéda à son frère ;

6° Charles, qui fut tué dans les guerres de religion, le 19 janvier 1563 et inhumé à Orange. *(Histoire du Languedoc*, tome VIII, page 399) ;

4° Galiot, qui périt aux massacres de la Saint-Barthélemy ;

2° Jean, mort, sans avoir été marié, au siège du Hâvre, en 1562 ;

5° Louis, tué à Metz d'un coup de pistolet, par accident ;

7° Marie, qui épousa 1° en 1564 François de Cardaillac, seigneur de Peyre, tué à la Saint-Barthélemy ; 2° Guy de Combret, en 1574 ;

8° Et cinq autres filles.

Sa veuve, Jeanne de Genouilhac, épousa Jean Philippe Rhingrave palatin. On conserve au château ducal le portrait de Jeanne de Genouilhac, peint en 1523.

Lous aoutres e lous cadets	Les autres et les cadets
Soun Jean, Jacques, Galiot, Charlet	Sont Jean, Jacques, Galiot, Charles
Aquel n'es lou cago nis	Celui-ci est le plus jeune
E naissegué dedin Paris.	Et il naquit à Paris.
Toutis n'en soun escarabillas	Tous sont bien éveillés
Ben éducats, ben enseignats	Bien élevés, bien instruits
N'en faran hounou à lus raço	Ils feront honneur à leur race
Et n'en marcharan sus la traço	Et marcheront sur les traces
De lus braves devanciers	De leurs braves ancêtres
N'en seran bons chivaliers.	Ils seront bons chevaliers.
Ia plaïsi de lous veïre saouta	C'est un plaisir de les voir sauter
Espadouna et galoupa	Jouer de l'espadon et galoper
Dins la cour d'aou castel	Dans la cour du château
Souto lous iels	Sous les yeux
De lus mèro e de moussu Castel	De leur mère et de M. Castel
Lus bravé gouvernur.	Leur brave gouverneur.

DUCS D'UZÈS

ANTOINE DE CRUSSOL

COMTE DE CRUSSOL

DUC ET PAIR DE FRANCE

PREMIER DUC D'UZÈS

Ici commence l'histoire proprement dite des ducs d'Uzès. Le premier fut Antoine de Crussol, né à Uzès le 21 juin 1528 et baptisé le 15 juillet suivant dans l'église cathédrale de cette ville (1). Il était fils de Charles de Crussol (2) et de Jeanne de Genouilhac dame d'Acier. On ne sait rien de sa jeunesse sinon qu'il fut élevé sous les yeux de sa mère par un ami de la famille, Raymond de Viel Castel, seigneur d'Aigaliers.

Il épousa le 10 avril 1556 Louise de Clermont-Tallart, fille de Bernardin de Clermont, vicomte de Tallart, et d'Anne de Husson de Tonnere (3). Elle était veuve de François de Bellai, prince d'Yvetot, et à cause d'elle

(1) *Archives ducales.* — Inventaire, page 9.

(2) Ce Charles de Crussol, ainsi qu'on l'a vu plus haut, était fils de Jacques, baron de Crussol, grand pannetier de France, qui avait épousé en 1486 Symone, unique héritière de la vicomté d'Uzès.

(3) Anne de Husson était la fille de Charles de Crussol, comte de Tonnere, et d'Antoinette de La Trémoïlle (Voir *Moreri et Chartier de Thouars*, page 235).

comte de Tonnere. Ce mariage fut célébré au château d'Amboise en présence du roi Henri II, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Lorraine, de Vendôme et de Chastillon, du prince de Ferrare, des ducs de Guise et de Nemours, du maréchal de Saint-André, du garde des sceaux de France de L'hôpital, de Marie Stuart, reine d'Ecosse, de Madame, sœur du roi, duchesse de Berry, de la duchesse de Valentinois, de la duchesse de Guise et de la maréchale de Saint-André (1).

A l'occasion de ce mariage, le roi, par lettres patentes du mois d'avril 1556, érigea la baronnie de Crussol en comté (2).

Louise de Clermont-Tallart, la nouvelle mariée, acquit par son esprit, son savoir et sa naissance, une haute considération à la cour de France et à l'étranger. Elle devint une des favorites de Catherine de Médicis et fut très liée avec la reine d'Angleterre, Elisabeth, avec qui elle échangeait une correspondance assidue.

Voici quelques-unes des lettres reçues par la comtesse de Crussol.

Lettre écrite à la comtesse de Crussol, le 16 avril 1561, par Charles IX, alors âgé de onze ans.

A ma cousine, comtesse de Crussol,

Ma vieille lanterne (3), j'eusse eu aujourd'hui bien besoin de votre secours pour recevoir un ambassadeur qui m'est venu du pays étranger, dont personne n'entendait le lan-

(1) Extrait des Archives du château de Saint-Privat.

Archives ducales. Layette 7. — Inventaire, page 25.

(2) *Archives ducales.* Layette 67. — Crussol.

(3) Dans le langage alambiqué de l'époque Charles IX se sert de cette épithète de *vieille lanterne*, pour désigner celle qui a répandu en lui les lumières de l'instruction, comme la qualification de *jeune fallot*, indique sa situation d'écolier vis-à-vis de la comtesse de Crussol.

Aussi elle ne contribua pas peu par son crédit à faire obtenir pour son mari, qui n'était pas du reste sans valeur, des emplois et des commandements qui lui firent jouer un grand rôle dans les évènements de son époque. Elle même obtint un évêché (1), fait assez bizarre.

Un an après leur mariage, les nouveaux époux firent leur première entrée à Uzès, où ils furent reçus avec

gage ; et vous avez la langue si à commandement, que vous en eussiez. à mon avis entendu quelque chose pour lui faire réponse. Et je vous prie ma vieille lanterne de me venir trouver à mon sacre (2) ou pour le moins à mon entrée à Paris où vous serez bien enrouillée si vous n'êtes volontiers vue par votre jeune fallot.

CHARLES.

Cette lettre, écrite de Fontainebleau, était accompagnée de la suivante, qui lui sert de commentaire.

A Madame la comtesse de Crussol et de Tonnére.

Madame, depuis les lettres que vous ai faites cejourd'hui le roi a eu volonté de vous en faire une de sa main et de son style ainsi que je puis assurer, sans en avoir rien emprunté d'autrui lesquelles il vous envoie ; et outre ce que Sa Majesté vous mande il m'a commandé de vous dire qu'il ne vous aymera jamais si pour le plus tard, vous ne vous trouvez à Paris lorsqu'il y fera son entrée pour l'envie qu'il a de vous voir, à quoi il me semble que vous ne devez faiblir ; vous avisant au surplus que cette nuit Madame de Montpensier a bien reposé et se trouve à présent en meilleur appétit et disposition que de coutume ; laquelle nouvelle je ne doute point que vous ne receviez à aussi grand plaisir, que je prie Dieu la conserver en telle et bonne santé que je désire pour moi même et vous donne à vous, Madame, une très

(1) Lettre de Chatonay, du 1er août 1561. Arch. nat. à Paris, k. 1495.
(2) Le sacre de Charles IX eut lieu le 15 mai 1561.

beaucoup d'allégresse et aux salves d'artillerie. Mais le jeune comte ne put pas jouir longtemps des douceurs de la vie de famille. Il fut appelé à combattre sous les ordres du duc de Guise et il ne cessa de guerroyer depuis

longue et contente vie : me recommandant toujours bien humblement aux bonnes grâces de M. de Crussol et des vôtres.

De Fontainebleau ce 16 avril 1561.

Votre humble et affectionné serviteur,

LANSAC.

Lettre de la reine d'Angleterre à Madame de Crussol, 8 juin 1575.

Madame, nous sommes fort aise de ce que notre cousin, le baron de Beusdau a eu si bonne souvenance de vous donner tel témoignage de notre affection envers vous. que vous ayez eu occasion de nous écrire si amplement comme vous avez fait par M. de la Maurissière. Certainement ayant entendu en quelle estime la reine notre bonne sœur vous a et principalement sachant combien le méritez à cause de votre singulier esprit et vertu. nous avons commandé à notre cousin de Beusdau de vous faire nos spéciales recommandations et de vous asseurer que nous nous estimerions bien obligée en votre endroit si vous vous employez à maintenir et conserver la bonne et sincère amitié qui est entre nous et la reine votre maîtresse ; à quoi nous nous apercevons non seulement par votre lettre. mais aussi par plusieurs autres témoignages combien vous y êtes affectionnée et encline. Et continuant toujours ainsy. nous croyons que vous même n'en aurez pas moindre fruit que votre vertu mérite, et ainsy avons prié M. de la Maurissière, vous asseurer.

A Westminster votre bonne amie.

ELISABETH R.

la prise de Calais sur les Anglais jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis (1), en 1559. Aussi cette même année, et le 17 septembre, en récompense de ses faits d'armes, le roi lui donna une compagnie de 50 lances de ses ordonnances (2).

L'année suivante il présida les états du Languedoc tenus à Montpellier, et il fit part à la reine-mère, par une lettre du 13 mars 1560, de la première requête des réformés (3).

Après la paix de Cateau-Cambrésis les gouvernements de France et d'Espagne qui cessèrent de se craindre, songèrent à se rendre plus redoutables à leurs sujets que surexcitaient les idées religieuses de Calvin et de Luther. A Henri II, tué accidentellement dans un tournoi, avait succédé François II qui se laissa gouverner par les Guise. La sèvérité que ceux-ci montrèrent contre les protestants produisit le seul fait saillant du règne de François II et qui est connu dans l'histoire sous le nom de conjuration d'Amboise.

On sait que cette conjuration fut dévoilée et qu'elle amena la mort de beaucoup de conjurés. On soupçonna le roi de Navarre et le prince de Condé d'en avoir fait partie, mais on ne fit d'abord rien contre eux.

A quelque temps de là, le roi, pour sortir des difficultés que lui causaient les querelles religieuses entre les protestants et les catholiques, ordonna la convocation des

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 27.

Voir aussi les lettres écrites à M. de Crussol, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par le duc de Guise, les 13 et 17 août 1558, et par le roi Henri, le 17 août de la même année. Ces lettres, ainsi que beaucoup d'autres, sont conservées dans la famille ducale d'Uzès. Elles ont é é reproduites dans un recueil de pièces fugitives, pour servir à l'*Histoire de France*, tome II, pages 86 et 5.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, page 11, verso.

(3) *Le cabinet historique*, février 1882, page 45.

états à Orléans, mais comme on était informé à la cour des dispositions du roi de Navarre et de celles du prince de Condé et qu'on pensait qu'ils profiteraient des moindres occasions pour se dispenser de venir aux états, le roi envoya le comte de Crussol à Nérac, auprès du roi de Navarre pour lui ordonner de sa part de se rendre au plus tôt à la cour et d'y amener son frère. La lettre du roi se terminait ainsi : « Vous pouvez assurer que là où votre frère refusera de m'obéir, je sauray fort bien faire cognaistre que je suis Roy, ainsi que j'ai donné charge à Monsieur de Crussol vous faire entendre de ma part. Donné à Fontainebleau le 30 août 1560 (1) ».

Après bien des hésitations, le roi de Navarre et le prince de Condé arrivèrent aux états. Ils furent faits prisonniers et le prince de Condé ne tarda pas à être condamné à mort, pour avoir été le chef de la conjuration d'Amboise. Les Guise qui étaient alors maîtres de la situation pour arriver plus facilement au trône, rêvaient la perte non seulement du prince du Condé, mais du roi de Navarre. Heureusement la reine mère se réconcilia avec le roi de Navarre et la mort du roi François II qui survint peu après, le 15 décembre 1560, abattant de beaucoup l'autorité des Guise, sauva les Bourbons (2).

Pendant ce temps là les religionnaires faisaient tous les jours de nouveaux progrès dans la province. Un ministre de Genève se rendit à Uzès et y prêcha publiquement le 10 septembre 1560. Les gens de l'évêque et du comte de Crussol en étant avertis se présentèrent pour se saisir de sa personne, mais ils ne purent y parvenir à cause du grand nombre de ceux qui l'accompa-

(1) *Hommes illustres de France*, tome XV, pages 300 et 305 et tome XIII, page 89.

(2) *Mémoires de Condé*, tome I, page 572.

gnaient et le prédicant s'enfuit. Il fut rendu compte de tout cela au cardinal de Lorraine et au duc de Guise (1).

Le roi Charles IX qui avait succédé à François II songea, pour pacifier les troubles qui s'étaient élevés dans la province, au comte de Crussol. Et tout d'abord en souvenir des services qu'il avait déjà rendus, il le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel (2) et membre du conseil privé. A cette occasion de grandes réjouissances eurent lieu à Uzès et les consuls chargèrent Jean de Rossel, seigneur de Sainte-Anastasie, député aux états généraux, de remercier le roi, la reine mère et le roi de Navarre, de cette double nomination. Mais la joie des habitants d'Uzès fut bien plus grande lorsqu'ils apprirent que par lettres patentes du 10 décembre 1561, datées de Saint-Germain, le comte de Crussol était nommé commandant pour le roi des provinces du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné. C'était une bonne fortune pour notre petite ville de voir son seigneur revêtu d'une si grande autorité et sur un territoire aussi étendu.

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome VIII, pages 333 et 334.

(2) Les douze premiers chevaliers de cet ordre institué par le roi Louis XI, par lettres patentes du 1er août 1469, furent :

Le duc de Guienne.

Le duc de Bourbon.

Le connétable comte de Sancerre.

Louis de Beaumont.

Jean d'Estourville, sire de Torci.

Louis de Laval, seigneur de Chastillon.

L'amiral de France, comte de Dammartin.

Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné.

Georges de La Trémoïlle, sire de Craon.

Gilbert de Chabannes, duc de Curton, sénéchal de Guienne.

Charles de Crussol, sénéchal du Poitou.

Et Tannegui-Duchâtel, gouverneur du Roussillon.

Le roi, dans les instructions qu'il fit délivrer au comte de Crussol, pour la pacification du pays, lui ordonna de se rendre d'abord à Lyon et en Dauphiné et d'y veiller à la dernière ordonnance qui défendait le port d'armes.

Le comte de Crussol devait aller ensuite en Languedoc pour y rétablir la paix et veiller sur la frontière du Roussillon à la place du vicomte de Joyeuse, qui avait pour mission de se rendre à Toulouse, pour y maintenir le bon ordre. Ils devaient agir de concert pour punir ceux qui se trouveraient coupables des séditions précédentes, de quelque religion qu'ils fussent. Le roi nomma Fumée, grand rapporteur, et du Drac, conseiller au parlement de Paris, pour informer sur tous ces excès, en qualité de commissaires, à la suite du comte de Crussol. Le roi déclara qu'il ne souhaitait que le maintien de son autorité et qu'on laissât vivre chacun dans sa religion. Il donna au comte, en cas qu'il eût besoin de troupes pour se faire obéir, le commandement des cinq compagnies de gendarmes qui étaient alors dans la province, et la permission de lever 2 à 300 arquebusiers, avec ordre de se concerter avec le sieur de Montluc qui était en Guienne, et d'aller pacifier la Provence.

Le comte partit de la cour pour exécuter sa commission et s'arrêta quelques jours à Lyon, puis il se dirigea vers le Languedoc. Dès qu'ils en furent informés, les habitants d'Uzès et de Nimes lui envoyèrent des députés qui allèrent le trouver sur sa route à Donzère, pour lui rendre les hommages des habitants (1).

Ce seigneur les assura qu'ils n'avaient pas d'ami qui désirât plus que lui le repos de leurs villes, mais il les pria d'engager les habitants à se rendre de leur côté fidèles observateurs des ordres et des intentions du roi.

(1) *Histoire de Nimes*, tome IV, pages 327 et 328.

Continuant sa route, le comte de Crussol arriva à Villeneuve-les-Avignon le 10 janvier 1562, où il séjourna quelque temps. Il y fût visité par le neveu du pape et vice légat (1). Il manda auprès de lui les principaux religionnaires de Nimes, d'Uzès, de Montpellier et des villes voisines, notamment le président de Calvières et le ministre Viret, qu'il reçut avec distinction. Il leur signifia que suivant la volonté du roi ils eussent à vivre en paix, sans exciter aucun trouble, ni de part ni d'autre (2).

C'est de Villeneuve qu'il rendit une ordonnance par laquelle il enjoignait aux réformés de rendre toutes les églises aux catholiques et aux consuls des villes, d'avoir à faire remettre toutes les armes de leurs habitants à l hôtel de ville (3). Il voulut de plus qu'on rendit aux ecclésiastiques les biens qui leur avaient été confisqués. Cette ordonnance fut publiée à Nimes le 14 janvier 1562, dans toutes les rues, à son de trompe. L'ordre était précis : le comte de Crussol à des manières douces et agréables joignait un caractère ferme et résolu (4) ; il fallut obéir. Les religionnaires rendirent le jour même toutes les églises qu'ils avaient prises.

Les clefs de la cathédrale furent portées au président de Calvières pour les rendre aux chanoines et partout les religieux revinrent dans leur couvent (5).

Les mesures pacifiques du comte de Crussol furent heureusement secondées et confirmées par l'édit du 17 janvier 1562. Modifiant l'édit du 31 juillet, l'assemblée

(1) *Histoire de Nimes*, tome IV, preuves page 3.

(2) *Histoire du Languedoc*, tome VIII, page 357.

Abrégé de *l'Histoire de Nimes*, par Baragnon, tome II, page 104.

(3) *Histoire de Nimes*, tome IV, pages 328-329.

(4) *Histoire de l'église réformée de Nimes*, page 39.

(5) *Histoire de Nimes*, tome IV, page 331.

de Saint-Germain autorisait les protestants à exercer leur culte dans les faubourgs mais non dans l'enceinte des villes, en attendant la décision du concile général. Ce fut le premier édit de tolérance (1).

Mais le comte de Crussol eut à réprimer des troubles suscités en Provence par les catholiques que l'on appelait les Flassannistes, du nom de leur chef Durand de Pontevès, seigneur de Flassan, lesquels combattaient les protestants et commettaient de grands excès. Le comte se rendit en Provence en février 1562 et il ne tarda pas à apaiser ces troubles (2). Puis il se dirigea vers Uzès, où il n'avait pas encore paru en sa nouvelle qualité, et il y arriva le 13 mars. Il y fut accueilli avec une grande joie et triomphalement. Les quatre consuls, les quatorze conseillers, tous à cheval et escortés par vingt jeunes gens bien montés et équipés, furent au devant de lui jusqu'à Jonquerolles, près du chemin de Montpellier, d'où il venait.

Les habitants en armes formaient la haie depuis la tour du roi jusqu'à la porte Saint-Etienne et ensuite depuis cette porte jusqu'à celle de son château. Il fut harangué sous le portail de Saint-Etienne par Jean de Janas, docteur ès-droits. Les dames et les demoiselles en grande toilette lui jetèrent de leurs fenêtres des lauriers et des fleurs, tandis que les cris mille fois répétés de : Vive Crussol ! se mêlaient aux salves d'artillerie. L'évêque d'Uzès, le premier consul et le sieur Roche, président du conseil presbytéral, dinèrent au château et eurent avec le comte une longue conférence qui fut tenue secrète.

(1) *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, tome I, page 113.

(2) *Histoire de Nîmes*, tome IV, page 336.

Peu à près le comte de Crussol se rendit à Nimes.

Le lendemain de son arrivée, un curieux phénomène se produisit dans le ciel.

C'était le jour de Pâques, 29 mars, plus de 12,000 religionnaires étaient réunis à Nimes. Aucun édifice ne pouvant les contenir, ils se placèrent sous les tentes, dans un fossé, entre la porte des Carmes et la porte de la Couronne. Le ministre Jacques de Chambrun, nouvellement arrivé de Genève y prècha. On allait procéder à la cène lorsque le comte de Crussol étant venu à passer s'arrèta à la vue de cette immense assemblée qu'on eût volontiers prise pour un camp. En ce moment l'image du soleil étant réfléchie dans un nuage, le plus étonnant parélie attira tous les regards stupéfaits. On vit deux soleils autour du véritable entouré d'un arc-en-ciel qui dura demi-heure. Ce phénomène effraya les protestants qui en présagèrent de grandes divisions et se retirèrent en désordre (1).

De Nimes, le comte de Crussol partit pour Montpellier, où il trouva le comte de Joyeuse, afin de faire vivre en bonne intelligence les catholiques avec les religionnaires (2).

La messe fut dite et achevée à Saint-Firmin malgré une sédition. Le comte de Crussol, pour empêcher un plus grand désordre, resta à la porte. Cette messe fut appelée la messe des comtes.

Le comte de Crussol fut bientôt obligé de retourner en Provence où il battit complètement les derniers partisans de Pontevès. Cette mission terminée il se rendit à la cour où, mécontent de toutes les intrigues auxquelles se

(1) *Journal anonyme*. Ménard, tome IV, page 4.
Journal de Balthasar. *Fournier*, tome IV, page 10.

(2) *Histoire de Nimes,* tome IV, pages 344 et 345.

livrait le duc de Guise, il ne fit qu'un court séjour et alla se reposer de ses fatigues à son château de Charmes en Vivarais (1). Mais voilà que les religionnaires de Nimes et des environs, surexcités par le massacre de Vassy, ayant appris que le comte de Crussol venait de quitter la cour mécontent l'élurent pour chef et lui envoyèrent au château de Charmes une députation pour le prier d'accepter. Il refusa tout d'abord et partit bientôt pour son château d'Uzès. Les religionnaires insistèrent et le 2 novembre de la même année, dans une seconde assemblée tenue à Nimes, Antoine de Crussol fut élu une deuxième fois pour chef et ce jusqu'à la majorité du roi Charles IX.

Immédiatement les membres de cette assemblée allèrent en corps à Uzès le 11 novembre 1562, jour de la clôture des états. pour prier avec instance le comte de Crussol d'accepter le commandement qui lui avait été déféré à l'unanimité.

Les députés, arrivés à Uzès, se rendirent à l'Hôtel de Ville où, étant tous réunis, ils s'acheminèrent suivis d'une foule de peuple au château vicomtal. Ils furent introduits dans la grande salle du dit château où le seigneur les reçut très courtoisement. Le sieur Charles de Bargès (2), président de l'assemblée, harangua le dit seigneur et le pria d'accepter les fonctions auxquelles il avait été nommé.

Etaient présents : le seigneur prince de Salernes, Odet de Chastillon (3) qui se faisait appeler le comte

(1) Ce château avait été acheté à Aymard, fils du comte de Valentinois, en 1228, par Geraud Bastet seigneur de Crussol, le même qui assista aux croisades (*Arch. duc.* Inv., 20).

(2) Il était juge et lieutenant de la ville et du gouvernement de Montpellier.

(3) Auparavant cardinal.

de Beauvais, Mgr Jean de Saint-Gelais (1) et plusieurs gentilshommes du pays (2).

Le comte de Crussol accepta la proposition qui lui était faite à la condition que son frère, Beaudiné (3), serait son lieutenant-général et que l'on ne s'écarterait point de l'obéissance due au roi (4).

Le serment fut prêté de part et d'autre et consigné dans un procès-verbal reçu par M. J. Ursy, notaire royal à Nimes, et Jacques Rossel, notaire royal à Uzès. Puis l'assemblée se retira aux cris de : Vive le roi ! vive Crussol, cris qui furent répétés par la foule réunie dans la grande cour du château.

Le premier acte d'Antoine de Crussol, en sa qualité de commandant en chef, fut d'expédier des ordres pour réparer les fortifications de la ville et des environs, surtout les forts de Saint-Ferréol et de Saint-Firmin. Il nomma pour commandant du premier le capitaine de Gondin et du second le capitaine Pujolas. Il envoya le capitaine Louis Merle, frère aîné du fameux Mathieu Merle, commander le fort de Sainte-Anastasie, poste regardé comme important. Il nomma d'autres commandants pour les forts de Saint-Siffret, Montaren, Arpaillargues, Blausac, Serviers, Garrigues, etc.

D'un autre côté il réduisit de quatorze à huit le conseil politique d'Uzès, et ce conseil, chargé de toutes les affaires ordinaires et extraordinaires, eut une grande importance.

Uzès et ses environs ne furent pas seulement l'objet des préoccupations du comte. Il disposa des principaux

(1) Evêque d'Uzès, rallié aux nouvelles opinions.

(2) *Histoire générale du Languedoc*, tome VIII, page 392.

Histoire de Nimes, tome IV, page 369.

(3) Beaudiné était une baronnie qui dépendait du comté de Crussol.

(4) *Histoire générale du Languedoc*, tome VIII, page 393.

Histoire de l'Eglise réformée de Nimes, page 45.

gouvernements du pays et des villes dont les religionnaires étaient les maîtres. C'est ainsi que le gouvernement de Nimes fut donné à son frère Jacques de Crussol, baron d'Acier.

Le comte de Crussol étant encore à Uzès, reçut une lettre du prince de Condé, en novembre 1562, pour se recommander aux prières des églises réformées à la veille de marcher contre les ennemis. Il en fit part à toutes les villes de son commandement, et un jeûne suivi de prières publiques eut lieu les lundi, mardi et mercredi, 23, 24 et 25 novembre. On sait que peu après fut livrée la bataille de Dreux, dans laquelle le prince de Condé fut fait prisonnier.

Enfin le mois suivant et le 23 décembre Antoine de Crussol partit d'Uzès pour se rendre à Nimes. Il emmena avec lui vingt-sept jeunes gens des meilleures familles, formant une compagnie d'arquebusiers à cheval pour lui servir de gardes et dont il donna le commandement à Jean de Barjac, chevalier. On lui fit une entrée solennelle et on le logea à l'évêché, où les consuls de la ville avaient eu soin de faire apporter tous les meubles nécessaires, ce palais étant dégarni depuis l'expulsion de l'évêque (1). Pendant son séjour à Nimes il reçut une lettre de la reine mère Catherine qui lui annonçait que le prince de Condé était prisonnier et l'engageait à se joindre au comte de Joyeuse pour pacifier le pays, l'avertissant du déplaisir qu'il causerait à la cour en restant à la tête des religionnaires, mais fidèle aux engagements qu'il avait pris il passa outre, sans vouloir abandonner ses nombreux adhérents (2).

Sur ces entrefaites le comte de Crussol se préoccupant

(1) *Histoire de Nimes*, tome IV, page 375.

(2) Voir *Arch. duc.* Inv., page 29. *Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France*, tome II, page 89.

des menées du baron des Adrets qui, naguère la terreur des catholiques, trahissait maintenant la cause protestante comme il l'avait embrassée par un caprice d'amour propre, parvint à le faire arrêter à Romans, le 9 janvier 1563, au moment où il se disposait à livrer toutes ses places au duc de Nemours. Le capitaine de Bouillargues conduisit le prisonnier à Nimes, puis à Montpellier, où il fut enfermé au fort Saint-Pierre, d'où il fut ensuite transféré de nouveau au château du roi, à Nimes.

Le comte de Crussol convoqua dans cette ville une assemblée pour décider de son sort. François de Montcalm Saint-Véran était du nombre de ceux qui devaient y assister. Le comte de Crussol lui écrivit pour cela de Valence sur le Rhône, le 4 février 1563, en ces termes :

« M. de Saint-Véran, d'aultant qu'il est très important que la vérité des choses qui sont imposées au baron des Adrets vienne en évidence ; et pour cette cause est bien nécessaire de vuyder au plus tôt qu'il sera possible son affaire ; même que tout délai ne peult estre en ce que pernicieux : je vous prie bien affectueusement que en l'assemblée qui se fera pour cet effait à Nimes vous veillez vous trouver y assister et entendre ce qu'il en est pour en déterminer et décider avec ceux qui pour ce même faict y seront assemblés en toute équité et rondeur de conscience comme devant Dieu : la cause duquel se traitte et le salut général du pays pryant sa bonté qu'elle vous assiste et conserve. Votre meilleur amy ».

» Crussol. »

Durant le temps de la captivité du baron des Adrets qui dura jusqu'à la paix, le comte de Crussol fut reconnu par les Dauphinois pour leur général en chef. Aussi il se rendit dans ce pays pour résister au duc de Nemours. Conformément à une délibération prise dans une assemblée tenue à Bais en Vivarais, il ordonna au seigneur

de Tournon-Terrail, son lieutenant, de reprendre la ville d'Annonay que les catholiques avaient abandonnée. Cet officier s'étant mis à la tête de 400 hommes y entra sans résistance le 28 décembre.

Le duc de Nemours averti de la prise d'Annonay par les religionnaires y renvoya le sieur de Saint-Chamont qui ayant rassemblé 3 ou 4000 hommes dans le Forey, la reprit par capitulation le 11 janvier suivant (1563).

Peu après le comte de Crussol s'empara de quelques places dans le Comtat-Venaissin, mais il perdit Charles de Crussol, son frère, qui fut tué le 19 janvier 1563 par les catholiques et inhumé à Orange (1).

Vers cette époque se produisit un événement important qui changea les destinées de la France. Le duc de Guise tombait assassiné par Poltrot, le 23 février 1563, sous les murs d'Orléans, au moment où la victoire semblait prête à remettre entre ses mains la puissance des anciens Maires du Palais. Cette mort relevait le parti protestant et livrait à Catherine le pouvoir qu'elle ambitionnait depuis longtemps. Son premier soin, d'après les conseils du chancelier de l'Hôpital qui reprit du crédit à la cour, fut d'établir la paix entre les catholiques et les protestants.

Cette paix fut publiée par l'édit d'Amboise à la date du 19 mars 1563.

Il porta amnistie générale pour le passé et autorisa tous les gentilshommes de la religion réformée, hauts justiciers, à vivre dans leurs maisons en liberté de conscience avec leurs vassaux ; il voulut que dans chaque baillage ou sénéchaussée, il fut assigné une ville dans les faubourgs de laquelle les calvinistes pussent avoir un temple et exercer leur religion ; mais il défendit expressément d'employer aucune église à cet usage. Les églises

(1) *Histoire du Languedoc*, tome VIII, page 399.

devaient être rendues aux catholiques et les biens des ecclésiastiques au roi.

Le comte de Crussol était à Montpellier lorsqu'il fut informé de cet édit. Il le fit publier à l'audience du présidial et de là dans les carrefours de la ville, au bruit des canons des remparts.

Les gentilshommes voulurent solenniser cette fète et coururent la lance et la bague, ayant à leur tête le baron de Crussol d'Acier, qui s'était rendu à Montpellier avec le comte son frère (1). Celui ci fit immédiatement mettre en liberté le baron des Adrets et les autres prisonniers qu'il avait faits. Il envoya Beaudiné, son autre frère, dans le Comtat-Venaissin, pour défendre sous peine de la vie, à tous les officiers de ses troupes de commettre aucune hostilité sur les terres du roi parce que la paix était faite, mais les deux partis ne posèrent pas sitôt les armes. En effet, le baron Pyère, commandant des religionnaires du Gévaudan, demanda bientôt après du secours au comte de Crussol contre les seigneurs d'Apchier et de la Fare qui avaient assiégé les villes d'Ispagnac et de Florac, le 5 avril. En conséquence le comte de Crussol ordonna à toute la noblesse religionnaire du Vivarais, du Gévaudan et des Cévennes de s'armer. Ils furent bientôt réunis sous les ordres de Beaudiné dans un village près de Florac, mais d'Apchier informé de leur marche leva le siège de ces deux villes.

D'un autre côté les religionnaires du haut Languedoc continuèrent les hostilités malgré l'édit de pacification.

Aussi le comte de Crussol, dont le pays continuait à reconnaître l'autorité, était toujours armé. Le roi et la reine mère le pressaient d'abandonner ses troupes et de remettre son pouvoir au vicomte de Joyeuse (2). Le

(1) *Histoire de Montpellier*, par d'Aigrefeuille, tome IV, page 453.

(2) Guillaume, vicomte de Joyeuse, gentilhomme ordinaire du roi, avait été envoyé en Languedoc par Sa Majesté, avec le titre de lieutenant général, le 4 mars 1561.

comte de Crussol faisait des difficultés à cause du vicomte de Joyeuse qui lui avait saccagé en 1562 ses châteaux de Florensac et Vias et qui était universellement haï. Ce ne fut qu'au mois d'août suivant et après le départ du vicomte de Joyeuse, qu'il remit à Antoine de Lévis, comte du Cailar, chargé par le roi de pacifier le Languedoc, les places, villes et châteaux qui avaient été sous son commandement. Ce seigneur écrivit au roi et à la reine mère pour lui rendre compte de ce qui venait de se passer et reconnut dans sa lettre la droiture des intentions du comte de Crussol, puis il vint à Uzès, logea au château du roi (aujourd'hui les prisons de la ville), et entre autres choses, il rétablit les ecclésiastiques dans leurs biens.

Après avoir remis ses pouvoirs à Antoine de Lévis, le comte de Crussol s'achemina avec sa femme vers la cour où il séjourna quelque temps.

Il était de retour dans son château d'Uzès à la fin de 1564, lorsque le roi Charles IX passa dans ces contrées. Sa Majesté parcourait les provinces. Ce voyage avait été proposé par le chancelier de l'Hôpital (1); il avait pour but de prévenir de nouveaux troubles et de rassurer tous les partis par la présence du monarque dont la majorité venait d'être proclamée.

Ce fut vers la fin de novembre que Charles IX et la reine Catherine de Médicis, accompagnés du duc d'Anjou (depuis Henri III), de Henri de Navarre (depuis Henri IV), des cardinaux de Bourbon et de Guise, du duc de Longueville, du connétable Anne de Montmorency, du chancelier de l'Hospital et de plusieurs autres seigneurs, dames et demoiselles, après avoir parcouru la Provence séjournèrent quelque temps à Avignon et à Arles, à

(1) Sa statue décore aujourd'hui l'entrée du Palais de la chambre des députés. (Voir le *Plutarque français*, page 401).

cause de la crue du Rhône, passèrent ce fleuve le 11 décembre, dînèrent à Beaucaire et furent coucher à Sernhac. Le lendemain 12, le roi avec toute sa cour fut dîner au château de Saint-Privat, où il fut hébergé par le comte de Crussol, seigneur suzerain de ce domaine (1).

Après dîner le roi et toute sa suite furent visiter le Pont du Gard. Le comte de Crussol avait fait préparer dans une des grottes qu'on voit encore près de ce pont, une magnifique collation qu'il fit offrir au roi, à la reine et aux dames, par de jeunes et jolies filles vêtues en nymphes, qui sortirent inopinément de cette grotte, portant des confitures et pâtisseries de toutes sortes, et des flacons remplis de liqueurs et d'excellents vins (2).

Le comte de Crussol accompagna la cour à Nîmes le 12, où furent données des fêtes conformes au goût du siècle.

La porte de la couronne, vers laquelle le cortège royal se dirigea, était masquée par une montagne artificielle qui s'ouvrit à l'aspect du roi; deux demoiselles distinguées par leur beauté (3) le haranguèrent et lui remirent les clefs de la place. Le roi passa sous les voûtes de la montagne et trouva un crocodile monstrueux qui jetait des flammes et que six hommes placés dans son

(1) Antoine de Crussol avait cédé le 23 juin 1555, à Jacques Faret, (depuis marquis de Fournès), pour le prix de mille escus d'or au soleil, c'est-à-dire 2 300 livres tournois, la moitié du château de Saint-Privat et de ses dépendances, y compris terroir, place, seigneurie et juridiction haute, moyenne et basse *(Archives de Remoulins et de Saint-Privat)*

A partir de cette époque ce domaine n'a pas cessé d'appartenir à la famille Faret des marquis de Fournès, jusqu'en 1865, date de la vente à M. Caldéron, qui l'a restauré et considérablement embelli.

(2) Voir Abel Jouan, auteur d'une relation de voyage, imprimé en 1566 chez Boulon, à Paris.

Voir *Histoire de Nîmes*, tome IV, page 400.

(3) L'une était la fille du seigneur de Saint-Véran Montcalm, l'autre était la fille de l'avocat Chabaud.

ventre faisaient mouvoir ; des feux couvraient la colonne de la Salamandre et des fontaines d'eau et de vin jaillissaient devant la porte du collège. Le roi et la reine furent loger à l'évêché, qui était le logement habituel du comte de Crussol. Celui-ci ne cessa d'accompagner le roi dans son voyage en Languedoc. Il entra avec Sa Majesté à Montpellier, où Elle fit une entrée solennelle, le dimanche 17 décembre 1564. On donna à cette occasion une représentation de *Las Trèïas,* danse des treilles usitée encore de nos jours à Montpellier. Des danseurs garçons costumés en bergers, jeunes filles parées, exécutent des passes entr'eux, tiennent des cerceaux décorés de guirlandes dont les courbes imitent les treilles. On dansa aussi le *Chivalet,* où le principal personnage est un homme qui fait mouvoir un cheval de carton attaché à sa ceinture et dont le caparaçon cache les jambes du danseur. Un autre danseur voltige sans cesse autour de lui et présente de l'avoine au cheval, tandis que le cavalier oppose constamment sa croupe au donneur d'avoine et lui lance des ruades (1). Le 19 du même mois le roi tint conseil à Montpellier avec les cardinaux de Bourbon et de Guise, le duc de Longueville, le connétable de Montmorency, le chancelier de l'Hospital, le maréchal de Bourdillon, les évêques d'Orléans et de Valence, les comtes de Crussol et de Villars et le sieur de La Garde. On s'y occupa des affaires de religion.

Peu après Sa Majesté se rendit à Toulouse où elle tint un lit de justice. Cette cérémonie eut lieu le 3 février 1565. Michel de l'Hospital, chancelier de France, se rendit d'abord au Palais en robe de cérémonie, accompagné de plusieurs conseillers. Le roi arriva peu après avec la reine mère, le duc d'Anjou son frère, le prince de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de la

(1) *Mémoires du peuple Français,* par A. Challemel, tome VI, page 478.

Roche sur Yon, les cardinaux de Guise et d'Armagnac, le connétable, qui tenait l'épée nue, le maréchal de Bourdillon, Damville, gouverneur du Languedoc, les comtes de Crussol, de Lansac, de Villars, d'Escars, de La Garde, chevaliers de l'ordre et conseillers au conseil privé.

Le roi se mit sur son siège royal et, tout le monde étant placé, S. M. dit qu'Elle était venue pour visiter le parlement et lui faire entendre sa volonté qui était l'observation de ses édits et commandements. Peu après divers discours furent prononcés et la séance fut levée (1).

C'est de Toulouse que le roi ayant égard aux supplications que les réformés de Nimes lui avaient faites, permit à ces derniers de bâtir deux temples, l'un près de la Maison Carrée, l'autre à la Calade et d'y faire l'exercice public de leur religion. Enfin le roi Charles IX quitta le Languedoc en avril et s'en fut à Bordeaux, puis à Mont-de-Marsan, d'où il créa le duché d'Uzès en mai 1565 en faveur d'Antoine comte de Crussol (2) pour le récompenser de son dévouement à la royauté et en considération de sa grande situation et du rôle important qu'il avait joué dans les affaires publiques.

Les lettres patentes (3) d'érection enregistrées au Parlement de Toulouse le 26 mars 1566 et à la Chambre des comptes de Montpellier le 8 mai suivant, portent qu'à défaut de descendants mâles d'Antoine de Crussol et de ses frères, les terres qui composent le duché d'Uzès feront reversion à la Couronne. C'est le seul duché de France qui soit sujet à cette condition, car dans l'érection de tous les autres, on a dérogé à l'Edit de 1566 et à

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome IX, page 1565.

(2) *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, tome I, page 519. — *Histoire générale du Languedoc*, tome IX, page 23. — *Archives ducales*.

(3) Voir les *Lettres patentes*, *in fine*.

l'ordonnance de Blois, qui veulent que ces grandes seigneuries soient réunies à la Couronne, au défaut de descendants mâles (1).

Les dépendances du duché d'Uzès étaient, outre Uzès : Aimargues (2), Broussan (3), Remoulins (4), Saint-Bonnet (5), Vers (6), Collias (7), Congéniès (8), Belle-

(1) *Archives ducales*. Livre recueil, page 82.

(2) Avant 1790 Aimargues avait le titre de baronnie et députait aux Etats. Cette petite ville dépend aujourd'hui du canton de Vauvert.

Elle porte pour armoiries : d'azur à une rivière d'argent ombrée d'azur, sur laquelle est une croix flottant à dextre de sable.

Voir sur le château d'Aimargues la notice concernant Raymond dit Rascas, quatrième seigneur d'Uzès.

(3) Ce domaine de Broussan avait été apporté en dot à la maison d'Uzès par Guiote de Posquières, épouse de Robert, vicomte d'Uzès, au XIVe siècle. Ce domaine est encore en la possession du duc d'Uzès. Il est situé près de Beaucaire.

(4) Remoulins est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès. Il fut érigé en baronnie par les mêmes lettres patentes qui érigeaient Uzès en duché-pairie.

Les armoiries de Remoulins portent : de sable à un pal losangé d'argent et d'azur.

(5) Aujourd'hui commune du canton d'Aramon. La terre de Saint-Bonnet appartenait anciennement au domaine royal. Bermond d'Uzès l'acquit par échange en 1290, et c'est ainsi qu'elle passa aux Crussol d'Uzès.

Saint-Bonnet portait pour armoiries : d'argent à un chiffre de sable composé des lettres S et B.

(6) Le Pont du Gard se trouve sur le territoire de cette commune qui fait partie aujourd'hui du canton de Remoulins.

Les armoiries de Vers sont : d'azur à un pal losangé d'or et de gueules.

(7) Collias, du canton de Remoulins, porte pour armoiries : d'hermines à un pal losangé d'or et d'azur.

(8) Commune du canton de Sommières.

garde (1), Laval, Pousillac (2) et Florensac (3).

Un peu plus tard ce duché fut érigé en pairie en faveur du même Antoine de Crussol duc d'Uzès, par lettres patentes données à Amboise au mois de janvier 1572, enregistrées au Parlement le 3 mars 1572 et à la chambre des comptes le 2 janvier 1573. (Voir les lettres patentes *in fine*).

Dans l'intervalle de ces deux époques, le duc Antoine séjourna presque constamment à la cour, où il exerçait les fonctions de chevalier d'honneur de la reine. Il assista à la procession de Sainte-Geneviève faite le dimanche 2 septembre 1570, dans laquelle la noblesse précéda le Parlement. Le duc d'Uzès y figura immédiatement après le duc de Montpensier et le prince Dauphin (4).

La même année le duc acheta à l'évêque de Valence, Jean de Montluc, la principauté de Soyons située dans le baillage du Vivarais, dans le ressort du Parlement de Grenoble. Le duc vint très peu dans le Midi. Il eut toutefois la satisfaction de rétablir l'exercice de la religion catholique dans Nimes. Chargé en effet de veiller à l'exécution de l'édit de pacification, il écrivit au roi de Marignan en Provence, le 3 janvier 1566, qu'il avait rétabli l'évêque de Nimes dans son évêché et le clergé dans les églises de la ville et du diocèse pour y faire le service divin à l'ordinaire (5).

(1) Commune de Beaucaire. On y remarque encore aujourd'hui une tour en ruine, célèbre par les siéges qu'elle a soutenus au moyen-âge et au XVIe siècle.

(2) Commune du canton de Remoulins. Les armoiries de Pousillac sont : de sable à une fasce losangée d'argent et de sinople.

(3) Chef-lieu de canton de l'Hérault, était dans la maison de Crussol depuis le mariage de Louis de Crussol avec Jeanne de Levy, dame de Florensac, le 22 juillet 1452.

(4) *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIV, pages 174 et 177.

(5) *Histoire du Languedoc*, tome 9, page 24.

Le duc ne résida pas longtemps dans son château ducal, mais il l'embellit considérablement en faisant construire cette belle façade que l'on admire au levant, d'après les plans de Philibert Delorme, architecte du Palais des Tuileries.

Pendant son séjour à Uzès, la duchesse, sa femme, fut malade, et, à cette occasion, la reine-mère, Catherine, écrivit au duc la lettre suivante :

Mon cousin, j'ai été bien aise d'entendre, par votre lettre du 5 août, que ma cousine la duchesse d'Uzès, votre femme, se porte mieux et qu'elle soit hors de danger ; et n'était point besoin de vous excuser pour la demeure que vous avez faite, parce que c'était pour chose si raisonnable, que je scaurais que trouver fort que vous lui ayez tenu compagnie, Et aussitôt que vous verrez que sa santé pourra permettre que vous puissiez venir en cette compagnie, vous y serez le bienvenu. Priant le créateur, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Ecrit à Villers-Cotterets le 8 août 1566.

Votre bonne amie,

Signé : CATHERINE.

Et à la suscription : A mon cousin le duc d'Uzès, chevalier de l'ordre du roi, monsieur mon fils, conseiller en son conseil privé et mon chevalier d'honneur (1).

Revenu à Paris avec sa femme, le duc d'Uzès eut l'honneur, en 1572, de conduire la reine-mère au mariage du roi de Navarre avec Marguerite de France (2).

Entièrement rallié à la cour, il ne se mit plus à la tête des protestants contre les catholiques. Il n'en fut pas de même de ses deux frères, Jacques, baron d'Acier dont je parlerai plus bas, et de Galiot. Ce dernier

(1) *Archives ducales,* Registre de l'inventaire.

(2) Voir le *Cabinet historique,* janvier et mars 1873, page 60.

périt lors de la St-Barthélemy. L'autre put être sauvé par son frère et aussi par les Guise, qui étaient bien aise de se faire des créatures et qui n'en voulaient d'ailleurs qu'à Coligny, ennemi particulier de leur maison.

Peu après la Saint-Barthélemy, le duc d'Uzès assista, en qualité de chevalier de l'ordre, à la fête de l'ordre de Saint-Michel (1), qui fut célébrée le 28 septembre 1572, dans l'église de Notre-Dame de Paris.

On lit en effet dans les mémoires de cette époque que les préparatifs étant faits dans la cathédrale, Sa Majesté Charles IX arriva dans le chœur et s'assit à droite sous un dais de drap d'or, et un peu plus bas du même côté, le duc d'Anjou son frère, les ducs de Montpensier, de Nevers, de Guise, le maréchal de Tavannes, le prince Dauphin, les seigneurs de La Chapelle, Rubempré et Villequier jeune.

De l'autre côté du chœur, à main gauche, était un autre dais de drap d'or sur lequel il n'y avait personne ; on y voyait les écussons et armoiries des rois d'Espagne, de Danemark et de Suède, chevaliers de l'ordre. Un peu plus bas étaient assis le roi de Navarre, le prince de Condé, les ducs d'Alençon et d'Uzès, les seigneurs de Lansac, de Losses, de Chavigny, le comte de Retz et Villequier l'aîné.

Tous ces seigneurs étaient habillés de blanc et couverts de leurs grands manteaux de drap d'argent avec la queue traînante jusqu'à terre, le chaperon de velours cramoisi enrichi de broderies d'or comme les manteaux et le grand collier de l'ordre par dessus.

(1) Cet ordre avait été institué par Louis XI le 1er août 1469.

Charles de Crussol, un des ancêtres du duc Antoine fut de la première promotion des chevaliers de cet ordre (Choix d'anecdotes françaises, page 358. — *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome IX, p, 108.

Pendant ce temps les protestants tout émus des massacres de la Saint-Barthélemy, s'excitaient à former une croisade contre leurs ennemis et s'armaient de tous côtés.

Trois villes surtout leur offraient des refuges : Nimes, Montauban et principalement La Rochelle. La cour commença de s'inquiéter en voyant se fortifier et s'enhardir la résistance sur divers points ; mais La Rochelle seule préoccupait Catherine bien plus que tout le reste. On décida d'en faire le siège. Ce fut la quatrième guerre civile. Biron et Strossi arrivèrent sous les murs de La Rochelle dès les premiers jours de décembre pour commencer les approches et les forces royales s'accrurent peu à peu.

Enfin le 11 février 1573 le duc d'Anjou vint prendre le commandement en chef. Il était accompagné de son frère le duc d'Alençon, de tous les princes, de la plupart des grands, notamment du duc d'Uzès et de la noblesse de la cour (1). Le roi presque seul n'alla point chercher les combats.

Jusqu'à l'arrivée des princes, les généraux assiégeants s'étaient contentés de fermer la mer autant que possible aux Rochellois. Le duc d'Anjou serra de plus près la ville et fit asseoir des batteries, mais il n'avait plus pour guide, comme à Jarnac et à Moncontour, le sire de Tavannes qui se mourait en Bourgogne. Les opérations furent mal conduites. Néanmoins les grands seigneurs faisaient assaut de témérité et semblaient chercher de préférence les périls inutiles. C'est ainsi que le duc d'Aumale fut tué dès les premiers jours par un boulet de canon ; le duc de Guise, et son frère, le marquis de Mayenne, furent blessés peu de temps après.

Aussi le roi s'empressa-t-il d'écrire la lettre suivante

(1) *Histoire de la maison de Bourbon,* tome IV.

au duc d'Uzès, son plus fidèle ami, ayant le plus d'expérience des faits de guerre.

8 Mars 1573.

Mon cousin, j'ay commandé au sieur de la Fraye, mon conseiller et maître d'hôtel ordinaire, vous dire le regret que je porte de la mort de feu mon cousin le duc d'Aumale, connaissant que j'ai fait perte d'un très fidèle, affectionné et utile serviteur. Or faut-il louer Dieu de tout et recevoir ses visitations avec patience : estimant qu'il fait tout pour le mieux et que ce malheur vous y serve à tous d'exemple, pour vous rendre plus soigneux de la conservation de vos vies, ayant été averti du bon marché que vous en faites tous les jours, avec trop peu de considération et mèmement mes frères : lesquels sans aucun égard à ce qu'ils sont, s'exposent aussi librement que les autres dont je suis en merveilleuse peine ; ce que je vous prie leur remontrer sur tant que vous me voulez faire service agréable et faire en sorte qu'ils ne continuent en leur façon de faire ; et comme mieux pourvu d'expérience et de jugement, leur montrer le bon exemple et les dissuader de suivre et imiter un mauvais et téméraire ; selon que j'ay donné charge au dit sieur de la Fraye vous dire ; lequel je vous prie croire comme si c'était moi-même. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Ecrit à Saint-Léger ce 8 mars 1573. *Signé* Charles, et plus bas de Neuville. Et à la suscription : *A mon cousin, le duc d'Uzès* (1).

Sur ces entrefaites le duc d'Anjou fut nommé roi de Pologne et la cour jugea qu'il importait de terminer la guerre civile avant l'arrivée des ambassadeurs Polonais.

Les conventions de paix, ouvertes le 24 juin, furent acceptées par les Rochellois et le roi les ratifia et les fit

(1) *Archives ducales*. Registre de l'inventaire. — Pièces fugitives pour servir à l'*Histoire de France*, tome II, page 93.

publier sous forme d'édit dans le courant du mois de juillet.

Le duc d'Uzès revint tout malade du siège de La Rochelle et mourut le 11 août 1573 des fatigues qu'il y avait endurées. Il fut enterré suivant son désir exprimé dans son testament, à l'église des Cordeliers d'Uzès. N'ayant point de postérité son nom et ses titres passèrent à son frère Jacques de Crussol, baron d'Acier, qui suit :

JACQUES DE CRUSSOL

DIT BARON D'ACIER

DUC ET PAIR DE FRANCE

DEUXIÈME DUC D'UZÈS

Jacques de Crussol était le troisième fils de Charles de Crussol et de Jeanne de Genouilhac.

Comme ses deux frères aînés Antoine et Jean, il naquit à Uzès et fut baptisé à l'église cathédrale de cette ville le 14 juillet 1540, 24 jours après sa naissance.

Avant de devenir duc d'Uzès par la mort de ses deux frères, il fut connu sous le nom de baron d'Acier, seigneurie qu'il possédait du chef de sa mère (1).

Il avait embrassé la religion calviniste en même temps que son second frère Jean de Beaudiné qui lui céda toujours la première place à cause de sa fougue et de son impétuosité. Aussi il devint un des principaux chefs du parti protestant et se fit un grand renom. Envoyé par le prince de Condé à Montpellier, il y fut reconnu comme chef et se signala par la prise de Marseillan et de Béziers, ayant sous ses ordres les barons de Faugères et de Montpeyroux, les sieurs de Colombier, de Gasparet

(1) Le beau château d'Acier malheureusement détruit aujourd'hui avait été construit par Galiot de Genouilhac, grand maître de l'artillerie de France.

et d'Olivier. Puis il s'empara de tout le littoral jusqu'à Narbonne, mais bientôt défait par Joyeuse, il dut en toute hâte se retirer à Montpellier (1). Là il fit raser les faubourgs, abattre tous les arbres à portée du canon et prit toutes les précautions nécessaires à une longue défense. Joyeuse qui entretenait des intelligences dans la ville crut n'avoir qu'à s'approcher pour y pénétrer, mais son espoir fut bien vite déçu. Le baron d'Acier, aidé de son frère Jean de Beaudiné, manœuvra si habilement, qu'après avoir mis Montpellier à l'abri de toute attaque, il tint Joyeuse comme enfermé dans son camp de Lattes (2).

Le baron d'Acier fit ensuite assiéger Agde et Aigues-mortes, puis il se rendit par Nimes dans le Vivarais, s'empara du Pousin et se rabattit sur le Bourg Saint-Andéol, où des actes de trahison avaient été commis. Entré en vainqueur dans cette ville, avec le concours de son frère Beaudiné, il fit passer une partie de la garnison au fil de l'épée, l'autre périt en partie dans le Rhône. Puis, nommé lieutenant général et gouverneur de Nimes, il y fit son entrée solennelle le 23 décembre 1563. Mais ce fut quelques années après l'édit d'Amboise qu'il joua un rôle réellement très important. On sait que l'édit d'Amboise produisit une paix de quatre années. Toutefois la cour malgré son habileté, n'avait pu éteindre les haines qui existaient entre les maisons de Guise et de Coligny et celles encore plus vives entre les calvinistes et les catholiques. Ceux-ci regardaient comme un attentat à des droits sacrés, le moindre privilège accordé aux calvinistes, et ces derniers revendiquaient pour leur religion les mêmes prérogatives dont jouissait la religion catholique.

(1) Voir Haag, dans la *France protestante*.

(2) *Grand dictionnaire du* XIXe *siècle*, par Larousse, tome I, page 605.

De tous côtés on se préparait au combat. Les uns et les autres avaient cherché un appui dans la force des confédérations. Les catholiques utilisaient leur ancienne association connue sous le nom de confréries, et les calvinistes forcés encore à plus de précautions, à raison de leur petit nombre, n'avaient jamais cessé, même pendant la paix, d'avoir des signes d'intelligence, des mots de ralliement.

La guerre était inévitable. Les protestants voulurent pour mieux réussir, être les premiers agresseurs. Leurs chefs réunis tantôt à Valori, chez le prince de Condé, tantôt à Châtillon, chez l'amiral Coligny, finirent par adopter le plan suivant : insurger en masse les protestants, investir le château de Monceau, situé dans la Brie, sans moyen de défense, et où la reine ne songeait au milieu des fêtes qu'à amuser les loisirs du roi, s'emparer de ce dernier, de ses frères, de sa mère, afin de gouverner sous le nom de Charles IX. L'attaque générale fut fixée à la Saint-Michel, 29 septembre 1567.

Deux jours avant, un des conjurés, Jacques de Crussol, baron d'Acier, arrive en poste en Languedoc en qualité de commandant pour le roi des provinces du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné en l'absence de M. le prince de Condé, protecteur de l'Etat de Sa Majesté, et il ordonne à tous ses partisans de prendre les armes (1). Il se rend d'abord à Uzès et dès son arrivée les catholiques de cette ville sont chassés de tous les postes qu'ils occupaient. On met garnison aux deux forts de Saint-Ferréol (2) et de Saint-Firmin (3). On envoie aussi des

(1) *Histoire de Nimes*, tome V, page IX.

(2) Le fort de Saint-Ferréol a remplacé une église dédiée à Saint-Pierre et à Saint-Paul.

(3) Le fort de Saint-Firmin situé près Uzès, avait été construit à la place d'une ancienne basilique consacrée à Saint Firmin, quatrième évêque d'Uzès, de 538 à 553. Cette basilique contenait vraisemblable-

troupes à la Bastide d'Engras, au Pont de Saint-Nicolas (1), et on adopte le château de Saint-Privat comme lieu de retraite pour les réformés.

D'un autre côté, le conseil de défense d'Uzès vote la démolition de l'église cathédrale et du cloître des chanoines y attenant, afin d'employer les matériaux à la réparation et à l'augmentation des fortifications de la ville. On décide de conserver le clocher (2) dit la Tour fenestrale, soit à cause de son ancienneté, de sa beauté, soit à cause de son utilité comme tour d'observation pouvant servir à y placer des guets et y faire des signaux.

Pendant que ces choses se passaient à Uzès, un

ment le tombeau des évêques d'Uzès et celui de la princesse Dhuoda, fille de Charlemagne, mariée au duc Bernard de Septimanie qui la relégua à Uzès où elle mourût en 843.

Autour de cette basilique s'était formé peu à peu un village dont les armoiries étaient : de sable, à un pal losangé d'argent et de sable.

Le village a été complètement détruit durant les guerres religieuses, mais sur l'emplacement de l'ancienne basilique on a construit une charmante villa, la Périne, qui appartient aujourd'hui à M. et Mme Albin d'Amoreux-d'Albiousse.

(1) Ancien couvent ruiné, commune de Sainte-Anastasie. C'est sous les murs de ce couvent, en grande partie conservé comme bâtiment d'exploitation rurale, qu'aboutit le beau pont du XIIIe siècle jeté sur le Gardon, restauré dernièrement sous la direction de M. l'Ingénieur des Ponts et chaussées Thouvenot, et connu sous le nom de Pont Saint-Nicolas.

Le prieuré de Saint-Nicolas portait : d'azur à un Saint-Nicolas crossé et mîtré, portant une aumonière à trois bourses sur un pont à trois arches, aussi d'or, maçonné de sable, et en pointe une rivière d'argent.

(2) Ce clocher du style roman date du XIIe siècle. Sa hauteur est de 40 mètres de la base à son sommet. Il se compose de six étages de forme circulaire, établis sur un soubassement carré. C'est bien une des plus élégantes tours du XIIe siècle. Elle offre une certaine ressemblance avec la Tour de Pise.

Le 1er janvier 1855 cet élégant clocher a été classé parmi les monuments historiques.

effroyable massacre avait lieu à Nimes. Il est connu dans l'histoire sous le nom de la Michelade, parce que le complot fut fait le jour de la Saint-Michel et exécuté le lendemain. Les principaux catholiques furent pris et jetés dans un puits situé dans la cour de l'évêché.

Le conseil des calvinistes qui avait ordonné ces massacres vota aussi la démolition de la cathédrale, de l'évêché, des maisons du chapitre, des monastères et des églises. On voulut même commencer les démolitions par le grand clocher de la cathédrale, monument du XIe siècle d'une masse énorme, classé aujourd'hui ainsi que la façade, parmi les monuments historiques. On eut l'idée de le saper par la base ; on avait déjà écorné la première rangée de pierres, mais on s'arrêta dans la crainte d'écraser par la chûte de cet édifice toutes les maisons voisines, dont la plupart appartenaient aux calvinistes. Le reste de la cathédrale fut abattu, mais la façade où tient le clocher subsiste encore.

Le Palais épiscopal fut détruit jusque dans ses fondements, ainsi que toutes les maisons des chanoines et des moindres employés de la cathédrale. Cependant les religionnaires maîtres de la ville avaient besoin du château pour assurer leur tranquillité. Le baron d'Acier, aidé de ses frères Galiot et Beaudiné, et de toutes les troupes qu'il put réunir, se rendit à Nimes le 14 novembre et força le château royal de cette ville à capituler, malgré une vigoureuse résistance. Puis il partit pour Montpellier avec un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes huguenots, et il pressa le siège du fort Saint-Pierre, devant lequel il ouvrit la tranchée. La garnison se défendit avec toute la valeur possible, espérant être secourue par les catholiques du dehors. Ils vinrent en effet conduits par Joyeuse, mais ils furent repoussés après un combat acharné par Jean de Crussol de Beaudiné, colonel de l'infanterie huguenote. La ville de Montpellier se rendit et l'armée assiégeante y entra

triomphalement. Les habitants n'eurent rien de plus pressé que de démanteler la forteresse (1) située sur l'emplacement même où se trouve aujourd'hui la belle terrasse appelée le Peyrou, qui fut établie sous l'administration de M. de Massilian, maire de Montpellier (2), bien avant la révolution.

Le lendemain de la prise du fort Saint-Pierre on apprit que le comte de Suze, commandant en Provence, s'était emparé du Pont-Saint-Esprit. Le baron d'Acier laissa le commandement de Montpellier au seigneur d'Aubais, partit à la hâte pour le Pont-Saint-Esprit et par une manœuvre habile, il obligea le comte de Suze à abandonner cette ville.

Puis il se rendit à Uzès pour y recevoir un gentilhomme du Vivarais du nom de Gui l'arbaletier, fort connu dans l'art des fortifications. Sur son rapport, le baron d'Acier ordonna la construction à Uzès d'un grand boulevard en avant des remparts du côté du levant (aujourd'hui promenade des marronniers), et un autre du côté du midi (c'est aujourd hui la promenade du Pavillon Racine) (3).

On construisit encore de ce còté un ravelin avancé qui dominait le ravin dit l'abîme de Fontanille ou la cheminée de Balte, un autre en avant de la porte dite la

(1) *Grand dictionnaire du* XIXe *siècle*, par Larousse, page 605.

(2) *Archives de Montpellier.*

(3) Ce petit pavillon est surmonté d'un dôme. Notre grand poète Racine l'a habité. Voilà pourquoi il en porte le nom.

Ce pavillon était autrefois une tour, la seule qui nous reste des anciennes tours de la ville. Elle s'appelait Martine, probablement à cause d'un temple de Mars qui s'élevait à l'époque romaine sur l'emplacement de la cathédrale.

Cette tour était la forteresse du chapitre et communiquait avec son ancien cloître, par un souterrain qui existe encore et qui pourrait facilement s'ouvrir aujourd'hui sous la sacristie de la cathédrale.

Barrière, qui communiquait avec la citadelle de Saint-Ferréol et la tour du roi.

Gui l'arbaletier, fit aussi élever au couchant des bastions reliés entr'eux au moyen de tranchées passant derrière le couvent des Frères mineurs et l'aire publique. Du côté du nord on fit des barricades en avant du mas Bourguet, on répara ce qui s'appelait le *Château Neuf*, fort situé en avant de la rue Condamine et de la tour Banastière, devenu plus tard l'église et le couvent des Capucins (1). Il fut encore établi de ce côté et à l'aire dite de Saint-Firmin d'autres fortifications qui se rattachaient au château de ce nom. Uzès, comme Nimes, devenait une place de guerre au pouvoir des Calvinistes. Cependant leur espoir sur la réussite du complot qui tendait à enlever le roi avait été déçu. La cour, avertie du danger qu'elle courait, s'était réfugiée à Meaux (25 septembre), où bientôt arrivèrent 6,000 Suisses qui formèrent pour la famille royale un formidable rempart. Le prince de Condé n'avait osé attaquer la phalange suisse, mais il s'était rapproché de Paris avec son armée, avait occupé Saint-Denis et insulté les faubourgs de la capitale. Le connétable, Anne de Montmorency, en sortit pour le repousser, et les Parisiens purent, des hauteurs de Montmartre, jouir sans danger du spectacle d'une bataille. On en connait les résultats. Les Calvinistes, inférieurs en nombre, furent battus malgré leur bravoure, mais le chef des catholiques, Anne de Montmorency, reçut une blessure mortelle et l'obscurité de la nuit permit aux vaincus d'opérer leur retraite sans danger.

Pendant que ces événements se passaient, le baron

(1) Cette église et ce couvent furent construits en 1635 par les capucins, grâce aux libéralités des ducs d'Uzès.

d'Acier (1) (Jacques de Crussol) était à Montpellier, et c'est là qu'il ordonna des réjouissances publiques à l'occasion de la bataille de Saint-Denis qui débarrassait les protestants de leur ennemi, le connétable. C'était le dernier des quatre grands chefs catholiques qui avaient donné le signal de la guerre civile en 1542 : la guerre civile les avait dévorés tous les quatre.

Montmorency ne fut pas remplacé dans l'office de connétable ; la reine-mère ne voulut confier à aucun capitaine un si grand pouvoir et fit donner à son fils préféré, le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, le commandement suprême avec le titre de lieutenant du royaume.

La cour pouvait, après le combat de Saint-Denis, profiter de ses avantages ; la reine préféra la paix, et le prince de Condé, dont l'armée était harassée par de longues marches et qui se trouvait hors d'état de satisfaire un corps d'allemands qu'il avait à sa solde, se hâta de souscrire aux conditions avantageuses que Catherine accorda à ses négociateurs. La paix fut conclue à Longjumeau le 23 mars 1568 et enregistrée le 27 au Parlement de Paris (2).

Le prince de Condé dépêcha d'Entrechaux au baron d'Acier avec une commission de la cour pour lui faire part de la paix et faire poser les armes dans le Bas-Languedoc. D'Acier conduisit d'Entrechaux de Nimes à Montpellier, faisant assembler le corps de ville partout où ils passaient pour entendre ce député, qui partit

(1) Il se rendait souvent au château de Saint-Privat qui était, à cette époque, extrêmement fortifié, servant de retraite aux principaux capitaines calvinistes et à tous les ministres qui arrivaient de Genève

(2) On l'appela Boiteuse et Malassise parce que les deux plénipotentiaires de la cour furent le seigneur de Malassis et Armand de Gontaut Biron qui était boiteux.

ensuite pour continuer sa commission dans le reste du pays (1).

Par cette pacification, plus de trois cents forteresses en Languedoc ou en Dauphiné furent remises au roi. Uzès se soumit, non sans peine, et il fallut l'intervention du baron d'Acier pour la décider à obéir au roi. Le vicomte de Joyeuse, commandant de la province, accompagné d'un corps de troupe, s'y rendit et fit rétablir l'église Saint-Laurent, dans laquelle il entendit la messe.

Peu après, le prince de Condé délivra, le 26 juillet 1568, un *aveu* en faveur de Jacques de Crussol, baron d'Acier, *de toutes ses actions et comportements faits dans les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné,* durant les seconds troubles de 1567 (2).

La paix de Longjumeau ne pouvait être de longue durée. D'un côté les protestants n'exécutaient point ce traité et refusaient, dans beaucoup de villes, de recevoir les troupes royales. La Rochelle, fière de sa position, méconnaissait les ordres du roi et se gouvernait en république. De l'autre côté, la cour, par représailles, cherchait à ruiner le parti calviniste en faisant enlever les principaux chefs. Elle fut mal secondée ; ses agents ne voulurent pas assumer sur eux une pareille responsabilité.

Condé et Coligny, après bien des dangers, purent se réfugier à La Rochelle. Ils y furent rejoints par la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui y conduisit son jeune fils, âgé de quinze ans (devenu Henri IV), et la guerre recommença. Le roi révoqua toutes les faveurs qu'il avait accordées aux calvinistes. Un édit du 25 septembre 1568 proscrivit en France toute autre religion que la religion catholique, et le démon de la discorde souffla

(1) *Histoire du Languedoc,* tome IX, page 44.

(2) *Archives ducales.* Inventaire, page 12

de nouveau ses fureurs sur nos malheureuses provinces ; tels furent les commencements de la troisième guerre civile. Elle fut plus terrible que jamais. Jacques de Crussol, baron d'Acier, y prit une part très active.

Il s'était fait peindre sur sa cornette verte sous la figure d'Hercule exterminant avec sa massue une hydre dont les têtes étaient coiffées de capuchons, de mitres et de chapeaux rouges avec cette inscription : QUI CASSO CRUDELES, anagramme de son nom (1).

Le baron d'Acier était si renommé parmi les protestants, dit le *laboureur*, et surtout parmi ceux du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné, qu'en très peu de temps il put lever une armée de plus de vingt-deux mille hommes de troupe. Les principaux commandants sous ses ordres étaient : Dupuy-Montbrun, de Saint-Roman, de Virieu, de Blacours, de Mirabel, de Chalas, du *Dauphiné*, Richars, de Mouvans, de Valavoise, de Pasquières, de la *Provence*, de Beaudiné, frère du baron d'Acier, d'Entraigues, lieutenant de sa Cornette, de Bouillargues, d'Ambre, du *Languedoc*.

Les Dauphinois et les Provençaux passèrent le Rhône près de Bais. Le baron d'Acier, à la tête des Languedociens, s'empara d'abord d'Annonay, marcha ensuite sur Aubenas et se rendit à Alais, où toutes ses forces se trouvèrent réunies.

Il partit d'Alais le 24 septembre 1568, à la tête de toutes ses troupes pour aller au secours du prince de Condé, du roi de Navarre et de l'amiral de Coligny, chefs des protestants. C'est ce qu'on appela le voyage de Poitou (2) Ce fut comme un torrent qui roulait des Alpes

(1) *Histoire de France d'Anquetil*, page 319.
Histoire de la Maison de Bourbon, tome IV, page 300. — *Annales ecclésiastiques et politiques de la ville de Figeac en Querci*, p. 272.

(2) *Histoire du prince de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. XI, p. 31.

et du Rhône vers la Charente. Les gouverneurs catholiques du midi, Tende, Sommerive, de Gordes, Montluc lui-même ne purent l'arrêter.

D'Acier ne rencontra d'obstacles sérieux qu'en Périgord. Tandis que le gros des forces catholiques s'assemblait au bord de la Loire, sous les ordres du duc d'Anjou, le duc de Montpensier avait passé ce fleuve et s'était avancé jusqu'à Confolens. Son but était d'empêcher la jonction de d'Acier avec le prince de Condé qui se trouvait en Saintonge.

L'indiscipline de Mouvans, ce fameux chef des huguenots provençaux, valut un succès aux catholiques. Mouvans s'étant écarté avec 3 ou 4.000 hommes du gros de l'armée fut surpris, défait et tué par l'armée du duc de Montpensier.

Le frère de Jacques de Crussol, Beaudiné, fut blessé au bras, à la tête de sa troupe d'arquebusiers que l'on appelait les *enfants perdus*.

Malgré cet échec, le baron d'Acier qui avait encore 16 à 18.000 hommes, parvint à passer la Vienne à Aubeterre, d'où il fit apprendre son arrivée au prince de Condé par d'Entraigues son lieutenant, et dans les derniers jours d'octobre il parvint à réunir à la cavalerie du Prince ses épais bataillons d'arquebusiers Dauphinois, Provençaux et Languedociens. Montpensier n'eut que le temps de se replier en toute hâte du Périgord sur le haut Poitou où il rejoignit les troupes royales commandées par le duc d'Anjou.

Les deux armées furent en présence vers le milieu de novembre à 5 ou 6 lieues de Poitiers. Chacune d'elles pouvait mettre en ligne de 20 à 25.000 hommes de bonnes troupes. Après quelques escarmouches les catholiques se retirèrent sur Poitiers et les protestants sur Saumur dont ils ne firent pourtant pas le siège. Sur ces entrefaites le duc d'Anjou s'étant avancé vers Loudun, le baron d'Acier s'y jeta aussitôt avec un régiment pour

défendre la place ; peu après Condé et Coligny s'y rendirent et le duc d'Anjou fut obligé de se retirer (1).

En ce moment la gelée et le verglas faisaient rompre bras et jambes aux soldats qui tentaient d'aller à l'escarmouche. C'était l'hiver le plus rigoureux qu'on eût vu depuis cinquante ans (2). On décida de part et d'autre de mettre les troupes en quartier d'hiver, et les chefs d'armée employèrent le reste de la mauvaise saison à se procurer des vivres et des armes pour la campagne prochaine.

Dès que le temps le permit, le prince de Condé et le duc d'Anjou se remirent en campagne. Après quelques vives escarmouches la querelle se décida le 13 mars sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Le prince de Condé s'était la veille cassé le bras, en tombant de cheval. Il donnait des ordres le bras en écharpe, lorsque le cheval de son beau-frère, le comte de La Rochefoucauld, en se cabrant lui brisa la jambe. C'est en cet état qu'il ordonna qu'on sonnât la charge et qu'il s'élança au combat.

Sa charge impétueuse renversa d'abord tout ce qu'il rencontra ; mais bientôt sa petite troupe fut enveloppée de toutes parts et lui-même renversé sous son cheval expirant fut obligé de se rendre ; mais à peine eut-il donné son gantelet à d'Argence qu'il fut tué d'un coup de pistolet, par Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou.

La mort du prince de Condé emmena la déroute des protestants.

Le baron d'Acier ne put arriver assez tôt pour se trouver et combattre à la bataille de Jarnac, mais il se

(1) *Vie des hommes illustres de la France*, tome XIV, pages 241 et 245.

(2) *La Popelinière*, deuxième partie, page 74.

présenta si fièrement avec un corps de 6.000 hommes devant les troupes victorieuses du duc d'Anjou, qu'il les arrêta et donna le temps à l'amiral de Coligny de remettre et rassembler les débris de son armée.

Malgré leur désastre les protestants ne se laissèrent pas aller au découragement. Ils entreprirent bientôt le siège de Poitiers qu'ils furent obligés d'abandonner. C'est à ce siège que le baron d'Acier reçut deux graves blessures. A peine rétabli il fut nommé colonel général de l'armée française, le 29 mai 1569, par les princes Henri de Navarre et Henri de Condé, en remplacement du célèbre d'Andelot, qui venait de mourir (1).

Le roi nomma de son côté à ce poste, Philippe Strossi, parent de la reine-mère.

Affaibli par les pertes qu'il avait éprouvées devant Poitiers, Coligny mettait tous ses soins à éviter un engagement général, mais il ne fut pas plus maître de ses soldats qu'à l'époque du siège de Poitiers Il prit les meilleures dispositions pour dissimuler son infériorité numérique en hommes et en canons et le combat s'engagea à Montcontour, contre toutes les forces commandées par le duc d'Anjou. L'issue de la bataille fut fatale aux protestants. Coligny qui fit le coup de pistolet avec le Rhingrave, chef d'un corps de reîtres catholiques qu'il tua, reçut en même temps une balle qui lui perça la joue. Le baron d'Acier fut fait prisonnier et ne dut la vie qu'à la magnanimité du comte de Santafiore, général des troupes papales, qui le délivra des mains de ceux qui allaient le massacrer (2).

Peu après et le 6 novembre 1569, un accord intervint

(1) *Archives ducales*. Inventaire 10, verso. *Vie des hommes illustres de France*, tome XIV, page 264.

La cour de Catherine de Médicis, tome I, page 173.

(2) *Histoire de France*, par Henri Martin, tome IX, page 259. Lacretelle, tome II, page 240.

entre le roi, le comte Santafiore, et le baron d'Acier, au sujet de sa rançon, qui fut fixée à 10.000 écus, que le duc d'Uzès, frère du baron d'Acier, s'obligea de payer en la ville de Lyon (1); mais le Pape renvoya le prisonnier sans rançon, pour bien montrer que ce n'était pas pour de l'argent que ses troupes faisaient la guerre, mais pour combattre les hérétiques.

Rendu à la liberté, le baron d'Acier vint dans notre ville visiter son frère le duc d'Uzès, avec sa femme Françoise de Clermont. Ils y passèrent tout le carnaval, et ce ne fut pendant sa durée que fêtes, banquets, bals et réjouissances au château ducal. Toute la noblesse et les gens distingués des environs, même de Nimes, tant catholiques que protestants, vinrent les visiter jusqu'à leur départ pour Paris, aux fêtes de Pâques.

L'édit de Saint-Germain permettait au baron d'Acier d'accompagner sans crainte son frère dans la capitale, où il retrouva son ancien chef, l'amiral Coligny. Il semblait que la paix était faite définitivement entre les catholiques et les protestants, et qu'elle était cimentée à jamais, par le mariage du roi de Navarre (depuis Henri IV) avec Marguerite de Valois, sœur du roi Charles IX, lorsqu'à quelques jours de là, le 24 août 1572, eurent lieu les massacres de la Saint-Barthélemy (2).

(1) *Archives ducales*, Inventaire 24.

(2) Certains auteurs ont imputé à la religion catholique l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy. C'est un mensonge historique devenu presque une vérité à force d'être redit. Le catholicisme n'y fut pour rien. On voit encore dans le martyrologe des calvinistes, que l'Eglise catholique de France ouvrit aux huguenots un asile dans ses couvents et ses temples. (Voir le *Martyrologe*, édition 1582, page 716, folio recto).

Au milieu de ces crises politiques ou religieuses qui tourmentent parfois notre pays, il se présente souvent pour l'honneur de l'humanité, des hommes de cœur dominant la situation par leur attitude énergique. Tel se montra plus tard en 1815, je le dis avec un légitime orgueil, le père de l'auteur. Dans ces jours de sang et de

Galiot de Crussol y fut tué par des soldats des gardes (1), et avec lui Simon de Jols son écuyer, et David de Merle, frère du fameux Mathieu de Merle, l'un et l'autre Uzétiens. Tous les trois se défendirent vaillamment, mais ils succombèrent sous le nombre, ainsi que Michel du Lac, maître d'hôtel du duc d'Uzès.

Le baron d'Acier ne dut son salut qu'à la protection de sa femme et de sa belle-sœur et à la faveur dont ces dames, surtout la duchesse d'Uzès, jouissaient auprès de Catherine de Médicis, qui avait organisé et ordonné ces massacres.

Pendant ce temps-là Nimes et Uzès restèrent calmes. Les deux partis prirent de concert des précautions pour maintenir la tranquillité et ils furent approuvés par le vicomte de Joyeuse, qui commandait dans la province. Mais cette bonne harmonie ne fut pas de longue durée.

Les religionnaires d'abord consternés par la Saint-Barthélemy, reprirent bientôt leur assurance et levèrent l'étendard de la révolte. Le roi, le 18 novembre 1572, leur donna l'ordre de désarmer, mais ils méconnurent son autorité et commencèrent sur divers points les hostilités. Ceux du bas Languedoc s'emparèrent de Som-

deuil, tristes représailles des crimes commis dans notre ville pendant les cent jours, Pierre d'Albiousse garda chez lui, à son domaine de Fontainebleau près d'Uzès, Acabal, du mas des Americains, Jérémie Roux, et autres protestants qui, saisis de frayeur, étaient venus lui demander l'hospitalité. En vain les farouches compagnons de Quatre-Taillons qui les poursuivaient, le sommèrent-ils de les renvoyer, rempli d'indignation, il leur résista énergiquement. En vain le menacèrent-ils de mettre le feu à son habitation. « J'ai des armes, leur répondit-il, et je saurai défendre ceux qui sont venus se mettre sous ma protection ». Il les garda plusieurs jours, tant que dura la crise et c'est ainsi qu'il sauva ses hôtes au péril de sa vie.

(1) *Histoire de la maison de Bourbon*, tome IV, p. 50.

Les huguenots et les gueux, par le baron de Littenhove, tome XI, p. 591.

mières, ville importante par sa position entre Montpellier et les Cévennes. Ils surprirent Uzès, tuèrent les prêtres et rançonnèrent les habitants catholiques; ils ne purent toutefois se rendre maîtres du château de Saint-Firmin, qui fut secouru à temps par le maréchal Damville, mais sous la conduite de S. Romain (ancien archevêque d'Aix), qu'ils avaient élu pour chef, ils pillèrent et brûlèrent plusieurs bourgs et villages du diocèse d'Uzès. Tous ces troubles furent enfin apaisés par le traité de la Rochelle, qui fut signé en juillet 1573, après le siége de cette ville.

Le duc Antoine qui y avait assisté, ainsi que je l'ai dit, et y avait enduré de grandes fatigues, mourût le 15 août suivant, sans laisser de postérité. Ses biens et son titre de duc et pair de France passèrent à son frère le baron d'Acier, qui se rallia à la cour et peu après abjura la religion calviniste et se fit catholique. Il fut ensuite sur la démission de son beau-père le comte de Clermont, nommé chef d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances de sa Majesté par lettres patentes données à Fontainebleau le 18 octobre 1573 (1). Mais la vie de cour malgré ses enchantements et les splendeurs de ses fètes ne pouvaient suffire au nouveau duc d'Uzès. Pour lui le repos était un supplice et la guerre un besoin.

Aussi fut-il maintes fois employé par la cour durant les discordes religieuses en Languedoc où il exerçait une grande influence par sa réputation, son rang, sa fortune et ses nombreux vassaux.

Après la mort de Charles IX, arrivée au château de Vincennes, le 30 mai mai 1574, Catherine de Médicis, devenue régente opposa avec succès le duc d'Uzès à Montmorency-Damville, qui s'était déclaré le chef d'un

(1) *Archives ducales.* Inv. 9 verso.

parti rebelle composé de protestants et de catholiques que l'on désignait sous le nom de *politiques*.

Le 10 juillet de cette année elle le nomma pour commander dans les diocèses de Nimes, d'Uzès, de Viviers, de Montpellier, d'Agde et de Béziers (1). Ces nominations furent ensuite confirmées par le roi Henri III, par lettres patentes du 26 septembre 1574 (2). Le duc d'Uzès partit pour le Languedoc.

Vers ce temps, François de Montpensier, prince Dauphin d'Auvergne (3), attaquait les places du Vivarais, occupées par les religionnaires. Le duc d'Uzès se disposa à en faire autant contre le bas Languedoc. Il était accompagné de sa femme Françoise de Clermont, et c'est à Pont-Saint-Esprit qu'il commença à réunir son corps d'armée. Il se mit en campagne et délogea les troupes de l'union de Saint Laurent-des-Arbres, de Cavillargues, de Pougnadoresse, de la Bastide-d'Engras, de Saint-Laurent-la-Vernède, Fontarèches, etc. Il s'avança jusqu'à Saint-Maximin, dont il fit escalader dans la nuit et occuper le château (propriété aujourd'hui de M. Marcel de la Baume).

Ces entreprises faites presque aux portes de la ville d'Uzès, émurent fort les consuls qui redoublèrent de surveillance. On établit des postes avancés dans les ruines de l'ancien cimetière de l'église de Saint-Geniès (4).

(1) *Histoire générale du Languedoc*, tome vx, page 97.

(2) *Arch. duc.* Inv. 12. — H. Martin. *Histoire de France*, t. 9, p. 406.

(3) Il était fils aîné de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang. C'est ce qui lui avait fait donner le surnom de Dauphin d'Auvergne.

(4) Cette église, dont il ne reste plus que le sanctuaire, est située à un kilomètre d'Uzès, sur la route de Saint-Ambroix. La tradition veut qu'elle ait été construite au lieu même où fut arrêté Saint-Geniès greffier du tribunal d'Arles, qui, ne voulant pas participer aux condamnations qu'il trouvait injustes avait pris la fuite. On sait qu'il fut décapité au bord du Rhône.

à la Ladrerie (propriété de Mme Roux du jeu de ballon), à l'Escalette et ailleurs. Le duc d'Uzès ne voulut pas faire le siège d'une ville dont il portait le nom, bien que ses habitants, persistant dans leurs hérésies, se fussent ralliés à Damville.

Il se retira avec sa femme à Avignon où il eut plusieurs conférences avec le légat du Pape. Puis il partit de cette ville pour aller au-devant du roi Henri III (1), qui avait quitté furtivement le trône de Pologne pour venir succéder en France à son frère Charles IX.

Le roi venait de Lyon où il avait passé deux mois, plus occupé de régler l'étiquette de la cour que les opérations militaires, et au lieu de prendre la route de Paris et de Reims pour s'y faire sacrer, il se dirigea sur Avignon au moment où le maréchal de Damville s'emparait de Saint-Gilles et d'Aiguesmortes.

Sur ces entrefaites le maréchal de Damville convoqua à Montpellier les états de la province. Le roi, en étant informé, cassa cette convocation et indiqua les états pour le 22 décembre 1574, à Villeneuve-lès-Avignon, dans le réfectoire des Chartreux. Le roi y assista en personne et se plaça sur un trône qu'on lui avait préparé sous un dais de drap d'or.

Le duc d'Alençon, son frère, s'assit à sa gauche et ensuite, à quelque distance, les ducs de Guise et d'Aumale, le duc d'Uzès, pair de France, et les autres pairs.

Les cardinaux de Bourbon, d'Armagnac et de Guise se placèrent à droite, et tout autour les autres personnages de la cour. L'assemblée étant formée, le roi dit qu'ayant été informé en Pologne, après la mort du roi Charles IX, son frère, des troubles qui désolaient le royaume en général et le Languedoc en particulier,

(1) *Histoire générale du Comtat Venaissin*, tome I, page 166.

il n'avait rien oublié pour rétablir la paix, mais que les rebelles ne voulant pas profiter de sa clémence ni lui rendre l'obéissance qui lui est due, il avait fait lever une armée en Languedoc, pour l'entretien de laquelle des ressources étaient nécessaires. L'assemblée lui accorda les secours qu'il demandait (1).

Peu après le roi partit pour se faire sacrer. Cette cérémonie eut lieu à Reims le 13 février 1575, et le surlendemain de son sacre il épousait Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, qu'il avait remarquée à son passage en Lorraine, lors de son voyage en Pologne.

Après l'assemblée des états tenus à Villeneuve, dont je viens de parler, les hostilités continuèrent entre Damville et le duc d'Uzès. Celui-ci ayant rassemblé ses troupes, parmi lesquelles figurait le capitaine Crillon qui acquit à juste titre le surnom de brave, s'avança vers Saint-Gilles, l'attaqua et le prit le 27 janvier 1575.

Il assiégea ensuite, le 3 février, le château de Vauvert ou Posquiéres au diocèse de Nimes, qu'il fit battre avec quelques pièces d'artillerie qu'il avait tirées d'Avignon, et qui se rendit quatre jours après (2). Il prit ensuite Quissac, la Rivière, Saint Geniès-de-Malgoirès et le château de Saint-Firmin, près Uzès. Le duc voulut par là intimider les habitants d'Uzès qui refusaient de reconnaître l'autorité dont le roi l'avait revêtu (3).

Après la surprise du fort de Saint-Firmin il fit occuper la Bastide d'Engras et y mit une garnison sous les ordres du comte de Thessan, et une autre dans le château de Saint-Siffret (4). Enfin il s'avança jusque vers Nimes

(1) *Histoire du Languedoc*, tome IX, pages 106 et 107.

(2) Marquis d'Aubais. *Histoire de Nimes*, tome V, page 130.

Pièces justificatives pour servir à l'*Histoire de France*, tome II, p. 19.

(3) *Histoire générale du Languedoc*, tome IX, page 110.

(4) Le château de Saint-Siffret appartient aujourd'hui à la famille de Flaux.

dont il ravagea tous les environs, par ordre de la cour, qui croyait que c'était le seul moyen d'amener les confédérés à désirer la paix. Mais ces ravages ne s'étendirent pas au delà du Gardon, afin de respecter Uzès et le pays d'Usège.

D'un autre côté, les religionnaires soumirent Alais, sous la conduite de Damville, qui peu après tomba malade et se retira à Montpellier. Le duc d'Uzès, à cause de la mauvaise saison, donna quelque relâche à ses troupes et se rendit à Avignon. Dès le mois de mai les deux partis rentrèrent en campagne. Le maréchal de Damville fit assiéger le château de Saint-Firmin, près d'Uzès. Le duc sollicita alors les reîtres qui étaient en Provence de passer en Languedoc pour faire lever le siège; il envoya en même temps le baron d'Ambre qui battit les assiégeants, leur tua 160 hommes, leur enleva leur artillerie et les obligea à se retirer.

Pendant ce temps, le duc d'Uzès, suivi de 2.500 fantassins et de 600 chevaux se retira à Saint-Gilles, où il assit son camp, après avoir de nouveau ravagé tous les environs de Nimes. Peu après le maréchal forma le siège de Sommières. Le duc d'Uzès envoya des secours à cette ville sous la conduite du baron d'Oraison, de Ventural et de Cambis, qui y arrivèrent le 8 septembre 1575 (1), bientôt suivis des troupes de Saint Gilles, des gendarmes et des corses, commandés par d'Ornano. Il y fut lui-même bientôt après à la tête de 1200 arquebusiers et de 1.000 chevaux. Il attaqua aussitôt le maréchal de Damville. Celui-ci le repoussa et l'obligea à se retirer vers Calvisson. Mais le lendemain le duc d'Uzès revint à la charge et battit son adversaire qui fut obligé de lever le siège. Le maréchal se retira en toute hâte sur Lunel (2).

(1) *Histoire des guerres civiles du Comtat de 1561 à 1580.*

(2) *Histoire de Nimes*, tome v, page 140.

Ainsi la guerre se faisait avec des succès divers, et il est à remarquer que tandis que les armées catholiques étaient commandées par le duc d'Uzès, longtemps chef du parti calviniste, Damville, qui n'avait cessé d'être catholique, poussé par sa haine contre les Guise, était à la tête des calvinistes. Tels sont les résultats des guerres civiles et de la politique.

Sur ces entrefaites on songea à laisser aux laboureurs la liberté des semailles et à les mettre à l'abri des hostilités réciproques. Une trêve générale fut arrêtée à ce sujet entre le duc d'Uzès et le maréchal de Damville, le 13 octobre 1575.

La cour cependant ne perdait pas de vue les voies de pacification. Elle désirait d'autant plus la paix que le duc d'Anjou, frère du roi, s'était joint aux confédérés. Après bien des pourparlers, la paix générale fut conclue le 14 mai 1576. Elle accordait abolition générale pour tout ce qui s'était passé pendant les troubles, rétablissait l'exercice de la religion catholique et permettait celui de la religion protestante dans tout le royaume, excepté à Paris et dans tous les lieux où résiderait la cour. Le duc d'Uzès profita de la paix pour se faire soigner à Avignon, d'une forte fièvre dont il avait été atteint pendant la guerre, puis il se rendit à Paris, après avoir assisté, le 22 janvier 1576, à la procession générale du grand jubilé (1). Cette paix révolta les catholiques.

Les Guise, que Henri III détestait à l'égal des protestants, formèrent alors avec une foule de gentilshommes une confédération redoutable qui prit le nom de *Sainte Ligue*, et dont la première pensée doit être attribuée au cardinal de Lorraine.

(1) Ce fait est rapporté dans une lettre adressée par M. Barruel, officier de la suite du duc d'Uzès, à M. de Pouzillac, commandant pour le service du roi à Saint-Bonnet. (*Mémoires de l'Académie de Nimes*, année 1880, pages 17 et 71)

Le roi, pour opposer un rempart contre les entreprises des ligueurs, institua un ordre fameux, destiné à remplacer l'ordre de Saint-Michel, tombé dans l'avilissement. Ce fut l'ordre du Saint-Esprit. Le roi en avait emprunté le titre et une partie des statuts à un ordre du même nom érigé au milieu du XIVe siècle par un roi de Naples de la maison d'Anjou et depuis longtemps oublié. Il fut d'autant plus porté à créer cet ordre en l'honneur du Saint-Esprit que le jour de la Pentecôte 1573 il avait été élu roi de Pologne, et qu'à pareil jour, en 1574, il avait succédé à la couronne de France. La cérémonie eut lieu dans l'église des Grands Augustins à Paris, le 1er janvier 1579. Les premiers chevaliers de ce nouvel ordre furent au nombre de vingt-sept. Le duc d'Uzès fut le second sur la liste et avant Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, frère de la reine Louise, femme de Henri III (1).

Vers cette époque la duchesse douairière, Louise de Clermont, veuve d'Antoine, premier duc d'Uzès, quitta la cour et vint se fixer à Uzès au château ducal. Elle y reçut la visite de plusieurs grands personnages, notamment du maréchal de Damville, devenu duc de Montmorency depuis la mort de son frère aîné, et qui ayant embrassé le parti de la cour, était chargé de rétablir la paix entre les catholiques et les protestants, en 1579.

L'année suivante, en novembre 1580, Henri de Bourbon, prince de Condé, vint lui présenter ses hommages.

Cette même année, son beau-frère le duc d'Uzès, vint aussi la visiter et prolongea à cause d'elle son séjour dans cette ville, où il montra une grande affection pour les Uzétiens. On en a la preuve dans plusieurs lettres

(1) *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, par M. de Sainte-Foix, tome I, page 167.

qu'il écrivit en 1580 au cardinal d'Armagnac à Avignon, pour lui recommander des Uzétiens faits prisonniers à Villeneuve-les-Avignon par les soldats du capitaine Noguier, gouverneur de Saint-André, et qui, grâce à son intervention, furent mis en liberté sans rançon (1). Le séjour prolongé de la duchesse douairière ne contribua pas peu à introduire dans notre petite ville cette urbanité de ton et de manières qui distinguait l'élite de notre population avant la révolution. Cette dame n'était pas seulement illustre par sa naissance et la haute situation sociale de son mari, mais encore par son esprit, son érudition, son goût des arts et la réputation qu'elle avait acquise en France et en Europe, ainsi qu'on peut en juger par sa correspondance avec Catherine de Médicis, Charles IX et la reine d'Angleterre, la fameuse Elisabeth (1). Elle avait parfois de bons mots et de belles réparties. A propos de la promotion de dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, faite en 1560 par le roi Charles IX, qui fut fort critiquée à cette époque, M[me] de Crussol dit au roi « qu'il avait fort bien advisé de n'en faire que dix-huit et non pas vingt, car on les eut appelés les *vins nouveaux*, par allusion aux vins nouveaux de cette année *qui étaient tous guinguets et ne valaient rien.* »

Usant de cette grande liberte d'esprit que la cour souffrait en elle, la duchesse d'Uzès continua sous Henri III à vivre avec une sorte d'intimité avec la reine mère, le roi, la reine de Navarre, le prince de Condé et surtout la spirituelle princesse de Conti. La reine de

(1) *Archives ducales*. Inventaire page 35, verso. Pièces fugitives pour servir à l'*Histoire de France*, tome II, Mélanges, page 95.

(2) Les originaux de toutes ces lettres sont actuellement entre les mains de M[me] la duchesse d'Uzès, en son hôtel, avenue des Champs-Elysées, 76, à Paris. Elles ont été reproduites par le marquis d'Aubais dans son recueil de pièces fugitives pour servir à l'*Histoire de France*.

Navarre appelait dans ses lettres la duchesse ma *Sybille*. La duchesse d'Uzès semblait en effet comme l'oracle, sinon de la cour, du moins de la famille royale (1).

Elle avait fait le projet d'acquérir la Maison Carrée, qui était alors une propriété particulière, et d'élever au dedans de ce magnifique édifice un monument pour servir de tombeau à feu son mari, à elle et à sa famille, et d'y joindre deux hôpitaux, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, en les dotant de 2.000 livres de rente (2). Mais ce projet ne put se réaliser (3).

Elle mourut en 1596. Bien avant cette époque, et au mois de septembre 1586, était mort Jacques de Crussol, duc d'Uzès et pair de France, duquel descend directement le jeune duc d'Uzès d'aujourd'hui, ayant le même prénom de Jacques. Ce duc d'Uzès, si connu dans l'histoire sous le nom de baron d'Acier, qu'il portait du vivant de son frère aîné, avait été conseiller d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, et comme je viens de le dire ci-dessus, chevalier du Saint-Esprit, à la première création de cet ordre par Henri III.

On cite une réponse mémorable qu'il fit durant les guerres de religion, à un ordre inhumain du duc de Montpensier.

« L'honneur est mon seul directeur ; il ne me conseillera jamais de livrer les femmes et les filles à la brutalité

(1) (Voir *Le Cabinet historique*, janvier-mars, 1873, p. 61).

(2) Voir la lettre qu'elle écrivit aux consuls. — *Histoire de Nîmes*, tome v, page 153.

(3) La Maison Carrée finit par devenir la propriété des seigneurs de Saint-Chaptes, dont le nom de famille était de Brueys, ancêtres de l'amiral de ce nom. Cet édifice fut employé par eux à un usage ignoble. Il servit longtemps d'écurie jusqu'à ce que les Augustins l'eussent acheté en 1670, pour en faire une église à côté de laquelle ils bâtirent leur monastère, qui a subsisté jusqu'à la révolution.

des soldats, de tuer un ennemi désarmé, de manquer à la parole que j'aurai donnée. » (1).

Jacques de Crussol avait épousé le 29 août 1568, Françoise de Clermont, nièce de sa belle-sœur la duchesse d'Uzès, et fille d'Antoine de Clermont, comte de Clermont, premier baron du Dauphiné, seigneur d'Ancy le Franc, chevalier de l'ordre du roi, et de la dame Françoise de Poitiers (2), dont il eut :

1° **Emmanuel** qui suit ;

2° Louise, épousa le 2 avril 1590 Anne de la Jugie, baron de Rieux, chevalier des ordres du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances (3) ;

3° Marie, épousa le 29 septembre 1590, au château de Clermont en Auvergne, Cristophe de Chabanne, marquis de Cartou, comte de Rochefort, fils du marquis et de la marquise née du Prat (4) ;

4° Diane, mariée le 23 novembre 1594 à Jean Vincent d'Ancezune, baron du Tor ;

5° Elisabeth, religieuse à qui le roi fit don le 1er décembre 1589, de l'abbaye de Montmartre (5) ;

6° Diane, épousa le 23 novembre 1594 au château ducal d'Uzès, Jean Vincent Cadus, seigneur de Caderousse, fils de Rostan Cadus, seigneur de Caderousse, baron du Thor, et de la baronne née Magdelaine de Tournon (6).

La veuve du duc d'Uzès mourut en 1608 à Pézenas (7).

(1) *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, par M. de Sainte-Foix, tome I, page 168.

Relation de l'arrivée et du séjour à Uzès du duc de Crussol, par Pons et Dumas, professeurs au collège d'Uzès, 1824, page 5

(2) Extrait sommaire des titres de la Maison de Crussol. (*Archives ducales*).

(3) *Archives ducales*. Inventaire, page 76.

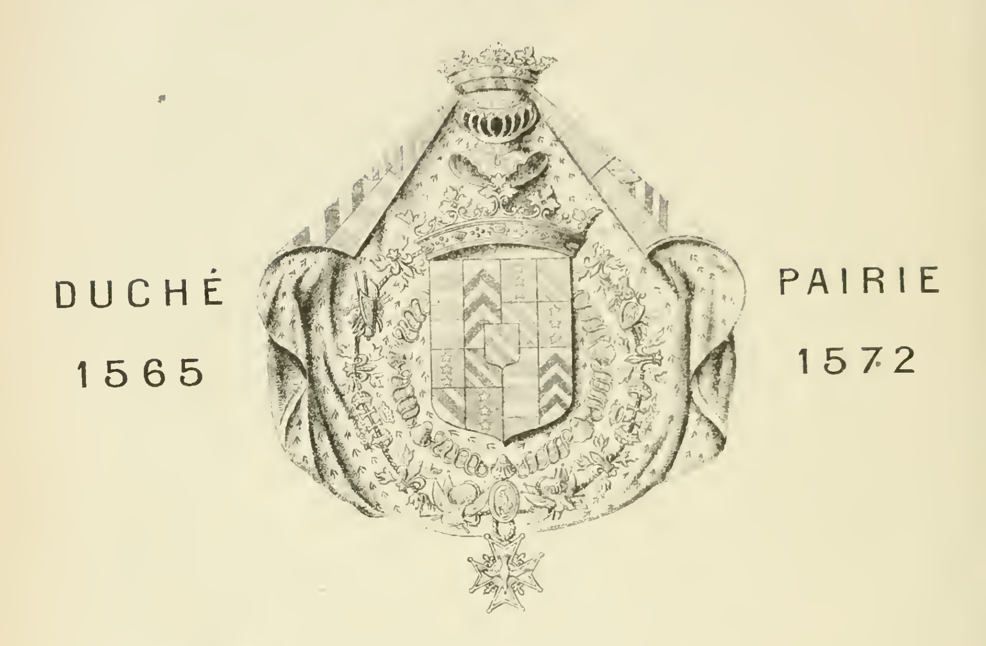
(4) Id. Id.

(5) *Archives ducales*. Inventaire, page 22, verso.

(6) Id. Id. Inventaire, page 43.

(7) Charvet. *Première maison d'Uzès*, page 50.

UZÈS



EMMANUEL DE CRUSSOL

Duc d'Uzès

Premier Duc et Pair de France

1632

EMMANUEL Ier DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

TROISIÈME DUC D'UZÈS

Emmanuel Ier succéda à son père le duc d'Uzès, au moment où de graves événements se passaient à la cour de France et amenaient la fin de la dynastie des Valois dans la personne du roi Henri III. Celui-ci, malgré les sages avis de la reine sa mère, de la duchesse douairière d'Uzès, de Chiverni, chancelier de France, et de Villequier (1), faisait assassiner par ses gardes dans son palais, à Blois, le duc de Guise qui aspirait au trône, et à quelque temps de là, le roi à son tour tombait à Saint-Cloud, en 1589, sous les coups d'un fanatique assassin Jacques Clément.

Le duc d'Uzès fut des premiers à se rallier à Henri IV et à l'aider à conquérir son royaume.

Après avoir bien combattu il songea à se marier, et le 2 septembre 1601, il épousait Claudine d'Ebrard, dame de Saint-Sulpice, qui avait beaucoup d'esprit. Elle était fille de Bertrand d'Ebrard, marquis de Saint-Sulpice, et de Marguerite, dame de Montsalés (2)

(1) Lacretelle. *Histoire de France*, tome III, page 276.

(2) Le contrat fut passé dans le monastère de Saint-Sernin-les-Rodez, le 2 septembre 1601. (*Archives ducales.* — Extrait sommaire des titres de la maison de Crussol. *Dictionnaire de Moreri*, page 303.

Les jeunes époux ne tardèrent pas à venir à Uzès, où eut lieu à cette occasion une très belle fête. Revue, musique, arc de triomphe, devise, salves, feux de joie, harangues, rien ne fut oublié.

Le corps des marchands, fort nombreux à cette époque, et composé de gens riches (1), monta à cheval et alla au devant d'eux jusqu'au Pin, où passait alors la grand' route.

Les corps des métiers, et surtout celui des cardeurs, des peigneurs de laine, des tisserands, formant à lui seul plus que la moitié de la population, s'étaient rangés en bataille au devant de la porte Saint-Julien.

A l'arrivée du duc et de la duchesse ils prirent les portières de leur coche, la cavalerie précédant et fermant la marche.

Le duc et la duchesse firent leur entrée par la porte Saint-Etienne, la même par laquelle entraient les évêques ou les consuls lors de la prise de possession de leur charge. Ils y furent harangués par le premier consul et ensuite escortés jusque dans leur château ducal par la cavalerie et l'infanterie au bruit des salves de mousqueterie.

Le duc et la duchesse remercièrent bien vivement les habitants de leur bon accueil et peu après les consuls leur firent apporter par leurs valets, au nom de la ville, en présent, un barral de vin et deux salmées d'avoine (2).

Pendant son séjour à Uzès le duc eut à intenter un procès à l'évêque de cette ville, qui prenait depuis l'an 1600, pour lui et ses successeurs, le titre de comte d'Uzès. L'évêque prétendait posséder ce titre depuis l'excommunication du comte de Toulouse et avoir aussi un droit de suzeraineté sur les vicomtes, et par suite,

(1) Le commerce des étoffes de laine fabriquées dans la ville était fort renommé en France et même à l'étranger.

(2) Registre des délibérations de la ville d'Uzès.

sur les ducs d'Uzès. Ce procès fut porté au parlement de Paris. Le duc et sa femme retournèrent bientôt dans la capitale, soit pour en suivre les phases, soit pour occuper leurs charges à la cour. Ce procès fut fort long, mais le parlement finit par donner gain de cause au duc d'Uzès et défendre à l'évêque de prendre le titre de comte (1).

Dans le courant de l'année 1610 le duc revint à Uzès, et c'est là qu'il apprit l'assassinat par Ravaillac du roi Henri IV, le 14 mai de cette même année.

Il en ressentit un très vif chagrin car il lui était très dévoué, mais faisant taire sa douleur, il ne songea qu'au bien du pays et il contribua, avec le duc de Ventadour, gouverneur du Languedoc, à faire prêter serment de fidélité par les habitants d'Uzès à son successeur.

Ce serment eut lieu en effet, devant le duc d'Uzès, à son château, en présence de l'évêque et de son chapitre. Le duc partit bientôt après et le 21 juillet suivant il prêtait lui-même aussi serment de fidélité à la reine régente Marie de Médicis et au roi, devant le parlement de Paris (2).

La mort du roi Henri IV amena bien des changements dans l'administration du royaume. Les ministres furent congédiés. Sully lui-même, malgré les services qu'il avait rendus, fut obligé de donner sa démission de la surintendance des finances et du gouvernement de la Bastille.

(1) Il existait pour les parlements une très ancienne coutume ; c'est qu'au printemps les princes et les ducs et pairs envoyaient aux présidents et aux conseillers des bouquets et chapeaux (ou couronnes de roses), et le parlement décidait dans quel ordre ce don était fait. C'est ainsi qu'en 1599 le parlement de Toulouse ordonna que Madame, sœur du roi, le cardinal de Joyeuse comme duc et pair de France, les archevêques de Narbonne et d'Auch, etc., étant dans le ressort ainsi que le duc d'Uzès, duc et pair de France, présenteront à la cour les roses et les chapeaux le mois de mai prochain, suivant la coutume ancienne.

(2) *Archives ducales*. Inventaire page 5.

Les princes et la plupart des seigneurs relevèrent la tête : « Le temps des rois est passé, celui des grands et des princes est venu, se disaient-ils, il faut nous faire bien valoir. »

La régente, étrangère, livrée à des favoris étrangers aussi ignorants qu'elle des intérêts du royaume, luttait avec beaucoup de difficultés contre les princes du sang soutenus par les grands coalisés. Le duc d'Uzès, lui, resta toujours fidèle à la royauté. Aussi la régente et le roi lui en expriment toute leur reconnaissance dans les lettres suivantes qu'ils lui écrivent pour lui annoncer sa prochaine promotion à la dignité de chevalier du Saint-Esprit :

8 février 1611.

Mon cousin, pour vos vertus et mérites et pour la fidélité et affection que je scay qu'à l'imitation de vos ancêtres vous avés au bien de cet état et à ma personne et service, vous avez esté nommé par moy pour entrer et être associé en mon ordre du Saint-Esprit. Et désirant que vous soyez prest pour recevoir cet honneur au premier chapitre et cérémonie du dit ordre, je vous envoye une commission adressée à votre évêque diocésain, pour faire vos preuves de vie, mœurs, âge et religion, qui sont les seules que vous avés à faire, ayant esté satisfait aux autres par feu mon cousin le duc d'Uzès, votre père, chevalier dudit ordre, suivant les statuts d'y celui, qui vous dispensent d'en faire de nouvelles. Je scay que votre affection est telle que ce bienfait ni peut rien ajouter qu'une plus grande obligation à me rendre les effets que j'en attends en toutes occasions comme je vous les ferai recevoir de ma bonne volonté. Et je prierai Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Paris. *Signé* Louis, et plus bas, Poitiers. — *A mon cousin le duc d'Uzès, pair de France* (1).

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 41.

En même temps que cette lettre, le duc d'Uzès en recevait une qui lui était adressée le même jour par la reine Marie. La voici :

Mon cousin, le Roy mon fils vous ayant nommé pour être associé à l'ordre du Saint-Esprit, au premier chapitre en cérémonie du dit ordre qui se fera, je vous ai voulu en donner avis par la présente, afin que vous connaissiez combien j'ai agréable que cet honneur soit rendu à votre mérite et à la fidélité et affection que vous portez au bien de son service. Et comme je suis très assurée que vous ne manquerez jamais à ce devoir, aussi pouvez vous faire estat qu'en toutes les occasions qui s'offriront je me rendrai toujours soigneuse de tenir la main à ce qui sera de votre contentement. Et pour ce que mon dit sieur et fils vous écrit bien particulièrement sur ce sujet, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Paris, votre bonne cousine, MARIE, et plus bas, POITIERS. — *A mon cousin le duc d'Uzès, pair de France.*

Le duc d'Uzès fut en effet nommé chevalier du Saint-Esprit.

Par une autre lettre en date du 4 février 1613, on voit que la reine régente l'avait chargé de mettre la dernière main au différend entre les sieurs de Thémine et de Vaillac, et quelques autres gentilshommes. Elle lui témoigne sa satisfaction d'avoir réussi et elle ajoute : « Je vous dirais que mon intention est d'avoir désormais en particulier soin et considération ce qui est de vous et de vos enfants, et pour cet effet je désirerais que vous et eux fussiez de deça, où vous les feriez élever près de nous et à la connaissance des uns et des autres.

Je désire particulièrement y voir votre aîné et vous prie instamment de l'y amener, afin qu'il commence à s'attacher près les personnes du roi mon dit sieur et fils, et que y prenant ci après sa nourriture, il s'en acquière

la bienveillance et y puisse tenir le rang que sa naissance lui a acquise. » (1).

Il paraît, par une autre lettre de cette reine du 12 avril 1613, que le duc lui envoya deux de ses enfants (2).

La reine le chargea de réprimer à Nîmes une émeute à l'occasion de la nomination d'un sieur du Ferrier, ministre apostat, au poste de conseiller au présidial de cette ville. Ce du Ferrier s'était déclaré ouvertement pour le parti de la cour. Le synode général des églises réformées tenu à Privas en 1612, pour le punir d'avoir pris ce parti, le destitua. Le roi le dédommagea par un office de conseiller au présidial de Nîmes, et l'y fit installer par un maître des requêtes. C'est ce qui donna lieu à une émeute que le duc d'Uzès eut grand'peine à apaiser.

La régente l'en remercie et en reconnaissance le fait remettre en possession de son château d'Aymargues, forteresse fort importante durant les guerres de religion (3). Pendant ce temps d'autres troubles plus graves avaient lieu sur d'autres parties du royaume. Condé et les princes, ainsi que beaucoup de gentilshommes levaient l'étendard de la révolte. Après bien des pourparlers la paix fut signée entr'eux et la reine, le 15 mai 1614, à Sainte-Menehould, paix qu'on appela *malotrue*. Par ce traité la reine augmentait les dignités et les pensions des seigneurs mécontents et promettait une prompte convocation des états généraux, mais le

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 43.

(2) Id. Id. Id. page 43, verso.

(3) *Archives ducales*. Inventaire, page 48.

Aimargues, aujourd'hui commune du canton de Vauvert (Gard), avait le titre de baronnie et députait aux états.

Comme armoiries, Aimargues porte : d'azur à une rivière d'argent, ombré d'azur sur laquelle est une croix flottante à destre de sable.

duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, jeune homme turbulent, médiocre et vicieux, ne voulait pas reconnaître le traité de paix. La reine considérant le duc d'Uzès comme un de ses meilleurs amis, lui exprimait dans une lettre du 13 juillet 1614, toute la peine que lui causait la désobéissance de son neveu le duc de Vendôme (1), et le 7 août suivant elle lui écrivait de nouveau qu'elle était partie pour Poitiers et Nantes, pour réprimer l'insurrection. Les populations, irritées contre les fauteurs de désordres, saluèrent le jeune roi de leurs acclamations et le duc de Vendôme se soumit dès la fin du même mois.

Marie de Médicis et Louis XIII rentrèrent à Paris pour la majorité du roi, qui commença sa quatorzième année le 27 septembre 1614.

Devenu majeur, le roi Louis XIII annonce au duc d'Uzès qu'il a pris le gouvernement du royaume dans la lettre qui suit, datée du 8 octobre 1615 (2) :

Mon cousin, Dieu m'ayant fait la grâce de me faire parvenir à l'âge de ma majorité, et ayant selon les loys de cet état pris des mains de la reine madame ma mère le gouvernement et conduite de mon royaume, je vous ay bien voulu faire ce mot pour vous en avertir et vous dire aussi que madame et mère m'ayant fait sçavoir le soin et affection que vous avés aporté par ce-devant et pendant ma minorité au bien de mes affaires et service, il m'en demeure tout contentement et vous en sçay fort bon gré, vous priant de continuer en ce bon devoir en mon endroit, avec l'affection et fidélité que vous avez fait jusques icy, et vous asseurer que j'auroi de ma part bonne souvenance de reconnaître vos services et ne perdroi aucune occasion de vous faire paroître des effets de ma bienvaillance en votre

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 47.
(2) *Arch. duc.* Inv., p. 50.

endroit. Priant Dieu mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, *signé* Louis, *et plus bas* Philipeaux.

A mon cousin le duc d'Uzès, pair de France (1).

La reine-mère écrit en même temps au duc d'Uzès une lettre pour lui rendre compte de la cérémonie de déclaration de majorité qui eut lieu au Parlement (2).

Par une autre lettre en date du 10 octobre 1615 (3), elle l'engage à venir pour accompagner en Espagne sa fille, Elisabeth, qu'elle se propose de marier à Philippe IV roi d'Espagne, en même temps que le roi son fils épouserait l'infante Anne d'Autriche.

On sait que Marie de Médicis, malgré l'opposition du prince de Condé et de ses adhérents, réalisa ce que l'on appelait alors les mariages d'Espagne.

L'échange des deux princesses eut lieu le 9 novembre 1615 à Andaye, sur la Bidassoa, et le duc de Guise emmena Anne d'Autriche à Bordeaux, où Louis XIII et Marie de Médicis étaient venus l'attendre. L'union des deux époux fut célébrée dans la cathédrale de cette ville, le 25 du même mois.

La cour quitta Bordeaux le 17 décembre et reprit la route du Nord, escortée par le duc d'Epernon et protégée par les deux corps d'armée de Guise et de Bois-Dauphin, car les hostilités n'avaient pas cessé. Les mécontents, obligés d'abandonner la campagne en Gascogne, étaient très forts en Languedoc, où Rohan avait décidé l'assemblée générale des réformés de Nimes à s'unir au prince de Condé.

Le traité d'alliance entre Condé et l'assemblée de

(1) *Arch. duc.* Inv., p. 49.

(2) *Arch. duc.* Inv., p. 49.

(3) *Arch. duc.* Inv., p. 50 et 51.

Nimes fut signé le 27 novembre 1615 au camp de Sauzai. Le prince venait d'entrer en Poitou et d'y opérer sa jonction avec le duc de la Trémoïlle et le duc de Soubise, frère du duc de Rohan. Le contre-coup de ces événements se fit sentir à Uzès. Déjà au mois de Mars 1615, cette ville avait eu la visite du duc de la Trémoïlle, peu après celle du duc Henri de Rohan (1), qui était le chef des révoltés. Ces derniers s'empressèrent de démolir la tour située au-dessus de la porte de la Condamine, dont la propriété était revendiquée par le duc d'Uzès. Celui-ci se plaignit au roi et, par une lettre du 10 octobre 1615, Sa Majesté lui promit de lui faire rendre justice quand le moment serait venu (2).

Toujours dévoué à la cour, le duc d'Uzès fit fortifier le château d'Aimargues, qui lui appartenait, afin de le soustraire aux Calvinistes. Ceux-ci, en effet, cherchèrent à s'en emparer, mais ils en levèrent le siège lors de la proclamation de l'Edit de Blois, le 14 mai 1616, qui mettait fin aux hostilités à la suite des conférences de Loudun.

Une des conséquences de l'Edit de Blois fut le renvoi du chancelier de Silleri, remplacé par du Vair, premier président du Parlement de Provence. Il arriva à ce dernier une affaire qu'il est bon de raconter puisque le duc d'Uzès y prit part :

Au Conseil du roi, comme dans les autres assemblées, le nouveau chancelier prenait le pas sur les ducs et pairs. Ceux-ci souffraient avec peine des façons d'agir du magistrat, mais aucun d'eux n'osait s'y opposer ouvertement.

Les ducs de Montpensier, d'Uzès, de Montbason,

(1) Henri de Rohan alla loger chez le sieur de Marceux, dans la maison appelée la Providence, (aujourd'hui école des frères).

(2) *Arch. duc.* Inv., p. 50 et 51.

de Retz et quelques autres s'adressèrent, à ce sujet, à d'Epernon comme au plus âgé de tous ceux du même rang, et, il faut bien le dire, comme au plus audacieux.

Pour faire un coup d'éclat il choisit le jour de Pâques et l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où le roi, accompagné de toute sa cour, entendait une messe solennelle.

Du Vair n'avait pas manqué de se mettre au-dessus des ducs et pairs, mais il ne garda pas longtemps sa place. D'Epernon le prit par le bras et l'en fit sortir en lui parlant avec mépris.

Le magistrat s'en plaignit au roi et le duc d'Epernon fut vertement réprimandé.

Par l'Edit de Blois, le prince de Condé était devenu tout-puissant et faisait sentir son pouvoir à la reine, à ses favoris et surtout au maréchal d'Ancre. Les partisans du prince crurent que tout leur était permis, et ils avaient adopté pour mot de ralliement *Barre-à-Bas*, qui désignait le trône comme le but de l'ambition du prince (1). En face de toutes ces prétentions, la reine-mère prit un parti énergique. Le 1er septembre 1616, elle fit arrêter au milieu du Louvre et enfermer à la Bastille le prince de Condé.

Tandis qu'elle traitait ainsi ce prince, elle accordait à son fidèle ami, le duc d'Uzès, des lettres patentes du 4 août 1616 pour lever une compagnie de 200 hommes d'armes des ordonnances de S. M. qui devait porter le nom de la reine (2). Et à quelque temps de là, le 31 décembre 1619, le duc d'Uzès était reçu chevalier et

(1) Une barre dans les armes de Condé les distinguait seulement des armes royales. Demander que cette barre disparut c'était demander qu'il fut roi.

(2) *Arch. duc.* Inv., p. 9, *verso*.

commandeur des ordres du roi, dans l'église des Grands-Augustins, à Paris (1).

Cependant la reine-mère et son confident Concini (maréchal d'Ancre) (2) devenaient aussi victimes des vicissitudes humaines.

Un simple gentilhomme, Charles Albert de Luynes, qui s'était emparé de l'esprit du roi, en dressant pour l'amuser, des oiseaux de proie, lui persuada de se défaire du ministre pour secouer le joug de sa mère qui voulait perpétuer la régence. Concini fut arrêté et assassiné à l'instant même parce qu'il paraissait vouloir se défendre et la reine fut exilée à Blois.

Quelque temps après ces évènements importants, le duc d'Uzès quitte Paris et la cour pour se rendre dans le Midi et ne tarde pas d'arriver à son château de Charmes en Vivarais. Dès que les habitants d'Uzès en sont informés, les sieurs de Boileau (3), premier consul, et Barletier, deuxième consul, sont députés pour aller l'y complimenter. Le duc promet de venir bientôt à Uzès. Il y arrive en effet le 27 avril 1620. On lui fait une entrée triomphale à la porte Saint-Etienne. Les consuls le complimentent en avant de la dite porte, accompagnés des conseillers politiques et lui font un cortège jusqu'à son château ducal, au bruit des tambours et des salves de mousqueterie. Le duc fit un long séjour à Uzès au grand contentement des habitants.

Il visitait souvent les capucins qu'il avait fait venir en

(1) *Arch. duc.* Layette, p. 7.

(2) On raconte que la reine-mère ayant demandé à une dame de la cour (probablement à la duchesse d'Uzès qui avait beaucoup d'esprit) de lui *apporter son voile*, cette dame répondit : « Un navire qui est à l'ancre (au maréchal d'Ancre) n'a pas besoin de voiles ».

(3) Cette famille existe encore sous le nom de Boileau de Castelnau et habite Nimes.

1617, et qu'il avait établis dans un monastère en face la Tour du roi (1).

Il s'intéressait beaucoup aussi à l'Académie d'Uzès, qui probablement grâce à lui, fut maintenue dans le droit de délivrer des diplômes aux bacheliers (2).

Cependant le prince de Condé que le roi avait fait mettre en liberté, ne tarda pas à déployer encore l'étendard de la révolte. L'assemblée générale des religionnaires tenue à Nimes, par Henri de Rohan, convint des articles de l'union avec le prince, et nomma pour général dans le bas Languedoc, le comte de Candale (3).

On se pourvût d'armes et de munitions. Le duc Henri de Rohan et le duc de Montmorency se livrèrent des combats acharnés. Beaucoup d'églises furent détruites.

Rohan prit d'assaut le château de Saint-Siffret, qui appartenait au prévôt de la cathédrale d'Uzès. Une trentaine de catholiques et quelques ecclésiastiques qui s'y étaient réfugiés furent passés au fil de l'épée.

De plus graves événements se passaient ailleurs. Une armée entière était dirigée contre les protestants qui s'assemblaient à la Rochelle, levaient des impôts, achetaient des armes et projetaient la division de la France en huit cercles fédératifs. Le roi s'empara du Béarn qu'il réunit au domaine de la couronne. Puis, Luynes qui avait pris le titre de connétable sans avoir jamais manié l'épée, conduisit le roi au siège de Montauban; ils échouèrent devant cette ville; Luynes y

(1) Ce monastère est situé près du marché aux cochons. Plus tard, le duc d'Uzès fit bâtir aux capucins une église et un couvent près de son château, et un caveau fut construit sous l'église pour la sépulture des ducs d'Uzès.

Aujourd'hui le couvent des capucins est occupé par la gendarmerie et l'église est transformée en remise et écuries. En 1842 on a transporté les ossements des ducs dans le caveau actuel du duché.

(2) *Registre des délibérations de la ville d'Uzès*, 1605-1617. B. B. 6.

(3) *Histoire abrégée de la ville de Nimes*, page 91.

trouva la mort, et le roi fut contraint de confirmer l'édit de Nantes et de faire grâce aux rebelles.

La paix fut rédigée sous forme de déclaration royale et signée le 19 octobre 1622. Par un article du traité de paix, toutes les nouvelles fortifications élevées par les réformés devaient être démolies. Le duc de Créqui, gendre du connétable de Lesdiguières, ne tarda pas à venir à Uzès, avec la mission de démolir les fortifications de la ville, conformément au traité de 1622. Il descendit au château ducal, où se trouvait en ce moment la duchesse d'Uzès, et celle-ci obtint la conservation du bastion de Soubise, construit non loin du duché. La ville s'empressa de l'en remercier (1).

Bientôt le duc d'Uzès vint la rejoindre après avoir séjourné quelque temps à son château d'Aimargues, où une députation alla lui offrir les hommages de sa bonne ville d'Uzès. (2).

Vers la fin de l'année 1624, le duc et la duchesse d'Uzès se rendirent à Paris pour assister au mariage de leur fils aîné avec Mlle de la Châtre (3), qui fut célébré au commencement de l'année 1625, et cette même année ils assistèrent, avec les jeunes époux, aux fiançailles de Charles Ier roi d'Angleterre avec Henriette Marie de France, à Paris, le 11 mai 1625. Le cérémonial fut calqué sur celui des funestes noces du roi de Navarre avec Marguerite de Valois. Le 24 du même mois, le duc

(1) *Registre des délibérations de la ville d'Uzès.*

(2) La seigneurie et le château d'Aimargues appartenaient à la maison d'Uzès depuis la donation qui en fut faite en l'an 1186, par Raymond VI, comte de Toulouse, à Raymond Decan dit Rascas. Le château était vaste et bien fortifié encore au XVIIe siècle. Il fut maintefois pris et repris par les divers partis durant les guerres religieuses.

L'amiral de Coligny, en traversant ce pays, en 1570, l'attaqua, mais ne put s'en emparer. Par ordre de Louis XIII il fut démantelé en 1630

(3) A cette occasion la ville d'Uzès offrit à la comtesse de Crussol une bague en diamant (*Registre des Délibérations, 1625*).

de Buckingham vint à Paris pour chercher la jeune reine, et sa présence fut l'occasion de nombreuses et brillantes fêtes. Lui-même déploya dans son ambassade une magnificence inouïe et une galanterie audacieuse dont la reine elle même était l'objet.

Pendant le séjour de Buckingham en France, la guerre civile s'était propagée dans le Midi, mais Richelieu, qui avait alors toute la confiance du roi (1) et qu'il conserva de longues années, avant de combattre les protestants, voulut relever le prestige du roi en Europe et terminer surtout l'affaire de la Valteline, cette province que les Espagnols avaient enlevée aux grisons et qu'ils conservaient à l'aide des troupes papales.

Richelieu fit convoquer par le roi, à Fontainebleau, une assemblée de notables composée des princes, ducs, pairs et grands officiers de la couronne, des premiers présidents et procureurs généraux des cours souveraines, du prévôt des marchands de Paris et de quatre prélats délégués par l'assemblée du Clergé séant en ce moment à Paris (2). L'assemblée dont faisait partie le duc d'Uzès comme duc et pair de France approuva la conduite et les vues de Richelieu, et en peu de temps celui-ci, secouant toute considération de hiérarchie religieuse, envoya une armée contre le Pape, qui soutenait les Espagnols. Les troupes du Pape furent battues et la Valteline rendue aux Suisses.

Sur de garder désormais en Europe l'ascendant qu'il avait pris, Richelieu dirigea ses forces contre les protestants. Conformément au vote de l'assemblée des notables qui eut lieu le 2 décembre 1626, il s'occupa de

(1) On raconte que le duc d'Epernon descendant l'escalier du Louvre rencontra le cardinal de Richelieu qui lui demanda s'il ne savait pas quelques nouvelles : « Oui, lui répondit-il, vous montez, je descends ». Il venait en effet de s'apercevoir que son crédit s'affaiblissait devant celui de Richelieu.

(2) *Histoire de France* par H. Martin, tome II, p. 224.

faire démolir dans tout le royaume les principales places fortes où les rebelles trouvaient un asile. La plus importante de toutes, La Rochelle, était depuis les guerres de religion au pouvoir des Huguenots. Richelieu n'attendait qu'une occasion favorable pour tourner contre cette ville toutes ses forces, lorsque les protestants vinrent la lui fournir d'eux-mêmes.

Le 11 septembre 1627 ils étaient réunis à Uzès en assemblée générale quand leur chef, le duc de Rohan, donna lecture d'une lettre de leurs coreligionnaires de La Rochelle, annonçant que le roi d'Angleterre leur accordait aide et protection jusqu'à ce qu'ils eussent un *ferme repos* et *solide contentement*.

L'assemblée accueillit avec enthousiasme l'intervention du roi d'Angleterre et la nouvelle que son premier ministre, le duc de Buckingham, venait d'aborder à l'île de Ré avec une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux montés par 16.000 hommes.

Richelieu apprit ces préparatifs avec un secret contentement. Il entreprit lui-même le siège de La Rochelle, ce rempart du protestantisme qui paraissait imprenable et qui était défendu par un intrépide marin, Jean Guiton.

Richelieu enveloppa la ville, du côté de la terre, par une ligne de circonvallation de trois lieues ; du côté de la mer, par une digue gigantesque de sept cents toises qui fermait l'entrée de la rade. Trois fois la flotte anglaise, commandée par Buckingham, essaya de forcer la digue, trois fois elle fut repoussée. Richelieu, tour à tour général, ingénieur et administrateur, était présent sur tous les points menacés. Enfin, après quatorze mois de résistance héroïque la ville se rendit. Louis XIII, usant de sa clémence, accorda aux rochellois la vie, les biens et l'exercice de leur religion (28 octobre 1628).

Les fortifications furent rasées, et non-seulement le calvinisme fut abattu comme parti politique, mais aussi

l'aristocratie qui souvent n'embrassait la réforme que comme moyen d'opposition.

Le duc de Rohan, après avoir tenu quelque temps dans le midi, vit sa cause perdue et se soumit au roi.

Durant tous ces événements, le duc d'Uzès ne cessa d'être dévoué à la royauté. Il était très aimé à la cour et jouissait d'une grande influence qu'il mettait quelquefois à profit pour les habitants d'Uzès. C'est ainsi que quelque temps après le siège de La Rochelle, en 1629, il leur rendit un grand service.

Le roi Louis XIII campait avec son armée à Saint Chaptes, revenant de soumettre Alais. La ville d'Uzès, qui sous le duc Henri de Rohan avait secoué l'autorité royale, était bien menacée. Elle envoya des députés auprès du roi pour faire sa soumission. Le duc d'Uzès voulut bien les accompagner et les présenter à S. M., et grâce à sa bienveillante intervention ils obtinrent le pardon de leur révolte. Les registres des délibérations de la ville constatent que des présents furent envoyés à cette occasion au roi, au cardinal de Richelieu et au duc d'Uzès.

Ce fut le 1er juillet 1629 que le roi reçut à St-Chaptes les députés d'Uzès à qui il promit de venir dans leur ville (1). Il se rendit à Collias le même jour, en partit le 3, fit passer son armée sur le pont du Gard (2) et arriva à Bezouce où il séjourna plusieurs jours. Enfin, le 10 du même mois il fit son entrée à Uzès, venant de Collias, par l'ancienne route allant à Beaucaire, aujourd'hui appelée le chemin de Carrière. Il avait envoyé en

(1) *Mémoires de Bassompierre*, tome IV, page 58.

(2) Le pont moderne adossé au pont du Gard pour l'usage du chemin n'existait pas encore, mais le duc de Rohan, pour la commodité du transport de son artillerie dans ses courses fréquentes, avait fait échancrer les piles du second rang, du côté du couchant, et y avait pratiqué un passage dont on aperçoit encore les traces et qui servit à l'armée de Louis XIII.

avant un détachement de ses gardes occuper le fort de Saint-Ferréol et ordonné qu'on abattit une partie des remparts près la porte dite du Portalet, pour de là se rendre à son château (aujourd'hui les prisons).

Les consuls et les habitants, prévenus de ses intentions, firent travailler de suite et toute la nuit à démolir la muraille (1) et à préparer des meubles convenables pour les pièces de l'antique donjon qui lui appartenait et qu'un de ses ancètres avait acheté à la maison d'Uzès.

Désireux de plaire au roi, les habitants construisirent à la brèche un arc-de-triomphe en verdure, décoré d'armoiries et de devises à la louange du roi et au-dessus duquel ce prince était représenté dans un tableau peint à l'huile, à cheval, armé de pied en cap, la lance sur la cuisse et couronné de lauriers.

Les quatre consuls en robe rouge, suivis du conseil de ville, haranguèrent le roi à genoux et lui présentèrent, dans cette posture, les clefs de la ville dans un bassin d'*étain fin*. Le roi leur ordonna de se relever et de remettre les clefs au maréchal de Bassompierre, l'un des seigneurs de sa suite.

Le roi étant entré dans la ville descendit de cheval et se rendit à son château par la rue de la fontaine de Saint-Théodorit, appelée communément : *La fon de la villo*.

Le cardinal de Richelieu arriva en litière peu à près le roi ; il passa également par la brèche et fut harangué par les consuls, mais non à genoux. Il se rendit au château du roi et de là au logis du Merle (2) où on lui

(1) Cette démolition eut lieu près de la porte dite du Portalet. Ce quartier s'appelle depuis lors *la Brèche*.

(2) Cette maison est située dans la grande bourgade.

avait préparé un logement. Le maréchal de Bassompierre, par ordre du roi, fit le tour et la visite des fortifications.

Sur ces entrefaites une contestation s'éleva entre les consuls de la ville et les officiers du roi, au sujet des droits et gratifications dont ceux-ci se prévalaient, prétendant être entrés dans une ville conquise. Ici encore les consuls eurent recours à l'obligeance du duc d'Uzès, qui fit réduire considérablement le chiffre des gratifications.

Le 11 au matin, le roi donna un édit de pacification daté d'Uzès, appelé cependant paix de Nimes, parce que ce fut dans cette ville qu'il fut publié solennellement pour la première fois. Le roi partit le lendemain à midi après son déjeuner, pour retourner coucher au château de Collias. Il fut accompagné des acclamations de la population, lesquelles redoublèrent quand, à la porte de la Barrière, il ordonna au maréchal de Bassompierre de rendre aux consuls qui l'accompagnaient en robe, les clefs de la ville. Ceux-ci les reçurent à genoux avec de grands remercîments et de vives protestations de fidélité et d'obéissance.

Ce fut après son départ d'Uzès, que le roi étant à Nimes, ordonna la démolition des fortifications de notre ville, par une lettre du 15 juillet 1629,

Le maréchal de Bassompierre revint plusieurs fois à Uzès pour faire opérer cette démolition, et il plut beaucoup aux habitants par son esprit et son air jovial.

Les frais de démolition furent répartis entre toutes les villes du diocèse, à l'exception du village de Collias et de tout ce qui appartenait aux enfants du marquis de Portes, tué l'année précédente au siège de Privat, et dont la femme, Louise de Crussol, était sœur du duc d'Uzès.

Le roi repartit de Nimes le 15 juillet pour Paris,

laissant le cardinal en Languedoc, avec plein pouvoir pour commander en son nom dans tout le Midi.

La puissance de Richelieu augmentait de plus en plus et avec elle aussi l'acharnement de ses ennemis. Il sembla un moment que les efforts de ces derniers allaient être couronnés de succès. Louis XIII tomba dangereusement malade, et les deux reines profitèrent de sa faiblesse pour lui arracher le renvoi de Richelieu ; mais celui-ci ne tarda pas à voir le roi et à reprendre sa puissance. Ses ennemis courbèrent la tête ; ce fut la *journée des dupes*. La reine mère elle-même fut sacrifiée. Elle se retira à Bruxelles, où elle mourût quelques années après de misère et d'ennui.

Le duc d'Orléans se retira en Lorraine, où il rassembla quelques troupes pour attaquer ouvertement le ministre, qui régnait plus que le roi lui-même. Il entraîna dans sa révolte, son beau-frère le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc. La jonction de leurs troupes eut lieu à Castelnaudary ; ils furent battus, et le maréchal de Montmorency, criblé de dix-sept blessures, après des prodiges de valeur, resta prisonnier.

Notre ville ne prit aucune part à cette révolte, grâce au duc d'Uzès. Aussi le roi lui écrivit le 28 août 1632, la lettre suivante :

Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 17 de ce mois et veu par y celle ce que vous avés contribué par votre affection au bien de mon service pour fortifier les habitants de la ville d'Uzès dans les bonnes résolutions qu'ils ont prises de se maintenir soulz mon obéissance, dont je vous en scay très bon gré. Ce que je vous ay bien voulu faire connaître par cette cy et vous exhorter de continuer les mèmes soins, assuré que je les scauray bien considérer selon leur mérite. Je me suis avancé jusqu'en ce lieu, d'où je pars demain pour continuer mon voyage, pendant lequel je ne ferai aucun séjour pour me rendre par delà le plus tôt que je pourroi ;

scachant que je suis désiré avec impatience par mes bons serviteurs, qui attendent de ma main le remède aux maux qui ont été suscités dans la province par la rébellion du duc de Montmorency et de ses adhérans; dont ils ne peuvent éviter la punition que mérite la faute qu'ils ont commise contre leur devoir.

Sur ce je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Ecrit à Moulins. *Signé* Louis, et plus bas, Philipeaux.

Le roi ne tarda pas de venir en Languedoc. Sa présence contribua puissamment à la pacification de cette province, et le duc d'Orléans, obligé de céder, fit la paix avec son frère.

Richelieu acheva de rétablir l'ordre dans la province par des mesures rigoureuses; plusieurs citadelles et plus de cent châteaux féodaux furent non seulement démantelés, mais démolis (1). Beaucoup de seigneurs et d'officiers royaux perdirent, les uns leurs fiefs, les autres leurs charges, et le roi en disposa en faveur de ceux qui l'avaient servi (2).

C'est ainsi que par brevet en date du 28 décembre 1632, le roi étant à Montpellier, donna au duc d'Uzès, en reconnaissance de ses bons et agréables services, tous les

(1) *Histoire du Languedoc*, tome v, page 593.

(2) Vers cette époque, en 1631, Louis XIII fit une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, dans une cérémonie à laquelle le duc d'Uzès assista en qualité de chevalier de cet ordre. (Il avait été nommé à la précédente promotion de 1611).

On raconte que le comte de *** ayant sollicité pour être de cette promotion, le cardinal de Richelieu l'éconduisit en lui disant : « Vraiment, Monsieur, je m'étonne que n'ayant jamais servi ni le père, ni le fils, vous prétendiez avoir le Saint-Esprit. » Le comte, effectivement, n'avait ni embrassé le parti de Henri IV, ni jamais été à la guerre sous Louis XIII.

biens appartenant au marquis de Pérault sénéchal qui s'était révolté contre Sa Majesté (1).

De Montpellier, le roi et le cardinal se transportèrent le 2 octobre à Béziers, où le roi convoqua et ouvrit en personne les états du Languedoc.

L'assemblée se tint dans l'église des Augustins. On fit élever dans le fond de cette église, du côté du grand autel, une estrade recouverte de tapis, et au haut de laquelle s'élevait le trône, couvert de velours cramoisi, bordé de galons d'or avec un dais de la même étoffe. Le roi s'étant assis sur son trône, le marquis de Gordes, et le comte de Chaslus, capitaine des gardes, se placèrent debout et découverts aux deux côtés du fauteuil du roi, que les gardes entouraient.

La reine, suivie des duchesses d'Uzès, de Chevreuse, de Montbazon, et de plusieurs autres dames, se plaça dans une tribune élevée, où elles pouvaient voir la cérémonie sans être vues.

A côté droit du roi, au bas de l'estrade, s'assirent sur des pliants, les cardinaux de Richelieu et de la Valette; les maréchaux de Vitri, de la Force, de Châtillon et de Schomberg; les ducs d'Uzès, de Retz, de Ventadour, s'assirent du côté gauche, et puis derrière, à droite et à gauche, un très grand nombre de personnes.

Tout le monde étant placé, le roi fit connaitre ses intentions par l'intermédiaire de son garde des sceaux. Il rendit aux états la liberté de s'assembler chaque année, avec tous les droits et privilèges antérieurs, et fixa à 1 million 50.000 livres l'octroi annuel que devait faire la province à la couronne.

Après les états provinciaux, la cour se rendit de Béziers à Toulouse; le 27 octobre, Montmorency qui

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 6, verso.

avait été conduit à Lectoure après le fatal combat, fut amené dans la capitale de son ancien gouvernement et livré au Parlement de Toulouse, chargé de son procès, par la déclaration royale du 23 août, qui avait dépouillé le duc des privilèges de la pairie.

L'arrêt fut rendu le 30 octobre 1632 au matin, et le même jour Henri de Montmorency fut décapité, non sur la place publique comme le portait l'arrêt, mais dans la cour de la maison de ville. (Ce fut la seule grâce que lui accorda Louis XIII). Il n'avait que trente-huit ans. En lui finit la branche aînée de la maison de Montmorency, si féconde en héros (1).

Par cette mort le duc d'Uzès devint le doyen des pairs et prit le titre de premier duc et pair de France (2).

Cependant le roi se préparait à commencer, en Roussillon, les hostilités contre le roi d'Espagne, auquel il avait déclaré la guerre.

Le maréchal de Brézé avait été chargé de faire le blocus de Perpignan, mais il ne put empêcher 9,000 Espagnols, débarqués à Collioure, de venir renforcer les

(1) *L'Intrigue du cabinet sous Louis XIII,* par Anquetil, t. I, p. 385. La pairie de Montmorency remontait à Henri II en 1555.

(2) Si le duc d'Uzès était le doyen des pairs, le duc de la Trémoïlle était le plus ancien duc, l'érection de son duché de Thouars remontant à l'année 1563, en juillet.

Au chapitre de l'ordre du Saint-Esprit le duc de la Trémoïlle passait le premier après les princes du sang, mais la pairie prévalait au couronnement des rois, au Parlement et aux Etats.

Comme héritier de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, les la Trémoïlle avaient en France le rang de princes étrangers, ce qui les faisait jouir à la cour de certaines prérogatives. Aussi leurs filles avaient le tabouret à la cour à l'âge de 7 ans.

Le duché de Thouars avait le singulier privilège de passer aux femmes à défaut de descendance masculine.

(*Chartrier de Thouars.* Documents historiques et généalogiques, pages 4, 79, 136 et 287).

assiégés (fin janvier 1642), ce qui retarda le succès des armes du roi.

On forma une nouvelle armée à Narbonne sous le commandement du maréchal de la Mailleraie, favori du puissant ministre de Richelieu.

Le duc d'Uzès, par une lettre du roi en date du 8 février 1642, reçut l'ordre de se rendre avec sa compagnie à Narbonne (1), où il ne tarda pas d'arriver et de se mettre sous les ordres du maréchal. Celui-ci entra bientôt en campagne avec 16,000 hommes d'élite et le vicomte de Turenne pour lieutenant-général.

A peine arrivé sous les murs de Perpignan il jugea nécessaire de commencer par fermer aux ennemis la voie de la mer et on commença le siège de Collioure, le seul port par lequel les Espagnols pouvaient secourir Perpignan.

Aidé de la flotte française du Levant aux ordres du bailli de Forbin, général des galères, le maréchal de la Mailleraie s'empara de Collioure et commença bientôt après la circonvallation de Perpignan dont le siège ne fut guère qu'un blocus.

Le roi ne tarda pas d'arriver au camp de Perpignan, mais sa santé s'étant altérée, il fut obligé, dès le mois de juin, de se retirer et il se rendit aux eaux de Meynes, village faisant partie aujourd'hui du canton d'Aramon (Gard).

Cependant le siège de Perpignan continua et le 29 août 1642, la garnison fut obligée de capituler. Cette prise fut bientôt suivie de celle de Salces, ce qui termina la conquête du Roussillon qui depuis a toujours fait partie de la France.

Un *Te Deum* fut chanté à cette occasion dans la cathédrale de Perpignan en présence des principaux officiers de l'armée.

(1) *Arch. duc.* Invent. p. 56.

Cette victoire de Perpignan, ajoutée à tant d'autres, assura le triomphe de la politique de Richelieu.

La France s'élevait de plus en plus. Henri IV lui avait assuré l'indépendance, Richelieu lui donnait la suprématie. Elle reprenait, à la tête des nations, la préséance qu'elle avait eue lorsqu'elle guidait aux croisades l'Europe du moyen-âge.

Après cette belle conquête du Roussillon, le duc d'Uzès, qui y avait pris part, se rendit à Paris.

Le 20 avril 1643 le roi le manda dans sa chambre avec les autres ducs et pairs, et là, en présence de la reine et de ses enfants, du duc d'Orléans, du prince de Condé, des maréchaux et des grands officiers de la couronne, il fit lire devant eux, par un secrétaire d'Etat, une déclaration par laquelle il donnait, après sa mort, la régence à la reine son épouse, et à son frère le duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume sous la direction d'un conseil de régence.

Le lendemain cette déclaration fut enregistrée au Parlement en présence des princes et des pairs.

Enfin, le 14 mai 1643 le roi mourut à l'âge de quarante-deux ans, quelques jours seulement avant la bataille de Rocroi, qui inaugura glorieusement le règne de Louis XIV.

Le 22 juin de la même année, Louis XIII fut enterré à Saint-Denis, et voici le nom des principaux seigneurs qui déposèrent dans le caveau royal les honneurs qu'ils portaient :

Le duc de Saint-Simon, l'épée royale ;

Le duc de Chevreuse, la banniere de France ;

Le duc de Luynes, la main de Justice ;

Le duc de Ventadour, le sceptre (1) ;

Le duc d'Uzès, la couronne royale.

(1) Le duc de la Trémoïlle, le plus ancien duc de France, remplissait en ce moment les fonctions de grand maitre de la maison royale. (*Chartres de Thouars*, page 136).

Le duc d'Uzès était placé dans cette cérémonie comme doyen des pairs de France, immédiatement après le prince de Condé.

Au lendemain de la mort de Louis XIII, sa veuve, Anne d'Autriche, s'était rendue au Parlement avec le jeune Louis XIV pour y tenir un lit de justice. Le duc d'Uzès y assista et comme chevalier d'honneur de la reine Anne et comme duc et pair de France.

Les dernières dispositions de Louis XIII furent modifiées, en ce sens que l'on donna à la reine la régence absolue en supprimant le conseil de régence.

Le cardinal Mazarin dont l'habileté avait capté depuis quelques années la faveur de Richelieu, obtint la confiance de la reine et fut nommé premier ministre. Ce qui amena les troubles de la Fronde, et tandis que les princes et presque tous les personnages du royaume changèrent plusieurs fois de parti, suivant leurs passions ou leurs intérêts, ni le duc d'Uzès, ni son fils ne prirent part à ces troubles. Ils restèrent l'un et l'autre les défenseurs de la royauté.

Au début de ces événements le duc d'Uzès, en qualité de premier duc et pair de France, eut à s'occuper d'une affaire concernant la maison de La Rochefoucauld, et qui passionna toute la noblesse du royaume.

Le prince de Marsillac, fils aîné du duc de La Rochefoucauld, demandait pour sa femme le *tabouret* chez la reine, et pour lui, les *honneurs du Louvre*. Cette prétention peut paraître fort oiseuse aujourd'hui, mais elle avait alors une grande importance et cachait une sérieuse ambition.

Les honneurs du Louvre n'étaient accordés en France qu'aux pairs du royaume et aux princes des maisons souveraines. Or, le duc de La Rochefoucauld vivant, son fils ne pouvait prétendre à la pairie, et il n'exerçait d'ailleurs aucune souveraineté. C'était donc un rang à part qu'il demandait pour sa maison.

Le prince de Condé, ami des La Rochefoucauld, se chargea de présenter au conseil la demande du prince de Marsillac. L'opposition fut fort vive. Les ducs et pairs se réunirent chez le duc d'Uzès, et on résolut de ne point souffrir qu'on accordât ce privilège à la maison de La Rochefoucauld. Toute la noblesse de France s'en mêla.

En vain le prince de Condé menaça-t-il publiquement de son inimitié tous ceux qui se rendraient chez le duc d'Uzès. Les assemblées n'en devinrent pas moins fréquentes et nombreuses, et un acte d'union, signé par 800 gentilshommes, déclara « sans honneur et sans foi quiconque se séparerait de la cause commune. Si l'un des signataires était troublé ou attaqué en quelque chose que ce fut, tous s'engageaient à prendre ses intérêts, sans pouvoir s'en séparer, à peine d'être déclarés indignes du titre de gentilhomme. »

Consterné de la tournure inattendue de cette affaire, Mazarin n'épargna rien pour la terminer. Enfin le prince de Condé, étonné lui-même d'un déchaînement si furieux, abandonna le prince de Marsillac, et quatre maréchaux de France portèrent à la noblesse, au nom de la reine, les assurances qu'il ne serait rien innové à leurs honneurs, droits et prérogatives (1).

Tandis que le duc d'Uzès avait à s'occuper au nom de la noblesse française, de l'affaire concernant la maison de La Rochefoucauld, il avait à lutter lui-même contre les prétentions de l'évêque d'Uzès. Ses ancêtres avaient eu à soutenir bien des procès contre les évêques, tantôt au sujet de la juridiction, tantôt au sujet des portes et murailles de la ville, tantôt au sujet du consulat, du port d'armes, des questions de préséance, etc. Lui-même avait eu à prendre des mesures pour empêcher l'évêque d'Uzès de prendre le titre de comte.

(1) *Histoire de la Fronde*, par le comte de Saint-Aulaire, tome I, page 316 et suivantes.

Il semblait que plus la maison d'Uzès s'élevait en honneurs et en dignités, plus augmentait le nombre des contestations soulevées par les évêques.

Une des plus intéressantes est celle relative à la *mouvance* (1), que les évêques prétendaient avoir sur tout ce que les ducs d'Uzès possédaient dans leur duché, et même sur le château ducal.

Après bien des pourparlers et des lettres échangées, l'instance commença sur cet objet en 1656.

Mgrs de Grillet, alors évêque d'Uzès, fit assigner au parlement de Paris, Emmanuel Ier de Crussol, duc d'Uzès, pour se voir condamner à lui rendre foi et hommage, lui réclamant en outre une reconnaissance constatant que les ducs d'Uzès étaient obligés aux entrées des évêques dans la ville, de tenir l'étrier lorsqu'ils descendaient de cheval.

L'évêque prétendait que par suite de l'excommunication du comte de Toulouse, prononcée par le Pape en 1207 et 1208, et des bulles par lesquelles il était dépossédé de ses terres et seigneuries, un de ses prédécesseurs, évêque d'Uzès en même temps que légat du Pape, s'était fait faire, en 1214, une donation des terres d'Uzès par le comte de Montfort, préposé par le Pape à la garde des pays conquis sur le comte de Toulouse par les croisés (2).

Le duc d'Uzès établissait, au contraire, pour sa défense, que les terres du duché ont relevé des comtes de Toulouse, puis des rois de France depuis la réunion du comté de Toulouse à la couronne ; que les prétendus titres de l'évêque prenant leur origine dans les guerres des Albigeois et l'excommunication du comte de Toulouse ne pouvaient constituer des droits sérieux ; qu'ils avaient d'ailleurs été abandonnés par les évêques au

(1) Prédominance d'un fief sur un autre.

(2) Denisart Verbo, seigneur, nº 13.

profit de nos rois, à qui seuls les ducs d'Uzès et leurs ancêtres durant plusieurs siècles avaient rendu foi et hommage (1).

Le procès dura fort longtemps et fut soutenu successivement par Mgrs de Grillet, de Grignan, de la Vrillère et Poncet de la Rivière, mais enfin la maison d'Uzès finit par triompher et l'évêché fut débouté de presque toutes ses prétentions.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le duc d'Uzès, durant tous les troubles de la Fronde, resta le défenseur de la royauté. Aussi jouissait-il à la cour d'une grande influence qu'il mettait volontiers à profit pour les habitants de son duché. C'est ainsi que nos archives municipales portent deux exemptions pour Uzès et le pays d'Usège du passage des troupes de guerre tant à pied qu'à cheval. La première exemption est accordée le 25 avril 1649 par Mgr fils de France, oncle du roi, Gaston duc d'Orléans, à son *très cher cousin* le duc d'Uzès, et à l'estime particulière qu'il fait de sa personne (2) ; la seconde, le 21 mai de la même année par la reine régente mère du roi, « désirant, (porte l'exemption), gratifier notre très cher et bien-aimé cousin, le duc d'Uzès, notre chevalier d'honneur » *signé* Anne (3).

(1) *Archives ducales,* layette 41. Mémoire du duc d'Uzès contre l'évêque Bouyn, pages 7 et 8.

(2) *Archives municipales,* série A A, layette 5, liasse 40, n° 1.

(3) *Archives municipales,* liasse 40, n° 2.

La ville d'Uzès fut très reconnaissante au duc des avantages de ces exemptions. Aussi ayant appris qu'il était tombé malade, ses consuls lui envoyèrent une députation pour lui témoigner toute la part que la ville prenait à son état et l'assurer du dévouement pour sa personne de tous les habitants d'Uzès. (*Registre des Délibérations de la commune d'Uzès,* année 1649).

Et l'année suivante ses malles étant arrivées à Uzès pour lui être expédiées à Paris, la ville profita de cette occasion pour lui envoyer *quelque huile, anchois, sucre et autres provisions de carême, afin de reconnaître les obligations de la ville envers* **Sa Grandeur**.

A quelque temps de là la régence prit fin, Louis XIV ayant terminé sa treizième année le 5 septembre 1651. Le duc d'Uzès assista à la célèbre cavalcade qui fut faite le 7 septembre suivant pour la majorité du roi.

Partis du palais, le cardinal, le roi et toute sa cour se rendirent à la sainte chapelle où siégeait le Parlement. Le duc d'Uzès avait pris place au cortège en qualité de chevalier d'honneur de la reine, et dans la grand'chambre du Parlement il se plaça comme premier duc et pair de France à la droite du roi, immédiatement après Monsieur, duc d'Anjou, frère du roi (1).

Louis XIV annonça de sa propre bouche au Parlement que suivant les lois de son état il en voulait prendre lui-même le gouvernement, espérant de la bonté de Dieu que ce serait avec piété et justice.

Après avoir entendu plusieurs discours, le cortège retourna dans le même ordre au palais cardinal, aux cris mille fois répétés de : Vive le roi !

On remarqua dans le cortège l'absence du prince de Condé. Il était toujours en état de révolte. Il s'allia aux Espagnols et prit une part très active aux derniers troubles de la Fronde, notamment au combat de St-Antoine, à Paris, en 1652. Heureusement la cour put opposer au vainqueur de Rocroi un général fort habile, Turenne, qui finit par paralyser ses efforts. Mais les démarches qu'on tenta pour le ramener à son devoir ne purent aboutir. Le roi ordonna à son chancelier, au premier président et à deux conseillers de la grand'chambre

(1) C'était le seul prince du sang présent à cette cérémonie.

Les branches collatérales de la maison de Bourbon étaient alors réduites à quatre princes : le duc d'Orléans en disgrâce à Blois ; le prince de Condé rebelle et proscrit ; son fils, le duc d'Enghien, en exil à Bruxelles, et son frère, le prince de Conti, seul rentré en faveur, mais parti pour commander l'armée de Catalogne. C'était du reste la royauté à la Richelieu, la royauté sans princes, l'Etat fait homme.

d'instruire son affaire (22 décembre 1652) et de faire leur rapport en lit de justice au Parlement garni de pairs et présidé par le roi en personne, comme il était d'usage dans les causes des princes du sang.

Le parlement devait se réunir le 18 janvier suivant, mais la réunion fut retardée par un incident qui offrit un étrange contraste aux réflexions du public. Tandis qu'on ajournait Condé à son de trompe par devant le parlement, son jeune frère qui avait aidé sa sœur à l'entraîner dans la guerre civile et la trahison, arrivait à Paris pour épouser la nièce du cardinal Mazarin, Marie Martinozzi. C'était le gage de la réconciliation du prince de Conti avec la cour. Le procès du prince de Condé fut donc renvoyé au mois de mars, et voici la lettre que Louis XIV écrivit à ce sujet au duc d'Uzès.

9 mars 1654.

Mon cousin, je vous avais écrit le 12 janvier dernier de vous rendre en ma bonne ville de Paris dans la fin du mois pour entrer en ma cour de parlement et assister au jugement du procès criminel du prince de Condé. mais comme pour quelques considérations la chose a été remise et que j'ai résolu de faire juger ledit procès dans le 28 du présent mois pour tout délay, je vous ay voulu de rechef faire cette lettre pour vous en donner avis, et vous dire que vous ayez à vous y trouver en ce temps là, et en cas que par indisposition ou autre cause légitime, vous ne vous puissiez rendre en ma dite ville de Paris, dans le dit jour 28 de ce mois, vous ayez à me le faire sçavoir par la réponse que vous me ferez à la présente, laquelle je ne vous ferai pas plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 9 jour de mars 1654. *Signé* Louis, et plus bas Phelyppeaux. A la suscription. *A mon cousin, le duc d'Uzès, pair de France.*

A cette lettre est attachée une autre lettre du sieur Lavillière pour le même sujet, signée Lavillière.

Le 27 mars, dans un nouveau lit de justice, le prince fut déclaré « convaincu de lèse majesté et félonie, déchu du nom de Bourbon et condamné à recevoir la mort en la forme qu'il plairait au roi. »

On sait que plus tard, à la paix des Pyrennées, en 1658, il fut stipulé que Condé se soumettrait au roi sans condition, et il rentra en grâce à l'époque du mariage du roi avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV d'Espagne.

Le duc d'Uzès ne put assister à ces derniers événements. Il mourut en effet le 19 juillet 1657 à Florensac, au couvent de cette ville, où il s'était retiré, après s'être démis en faveur de son fils aîné, François de Crussol, de la charge de chevalier d'honneur de la reine mère (1).

Il laissa plusieurs enfants, savoir :

1° **François**, qui suit ;

2° Jacques Christophe, qui a fait la *branche des marquis de Saint-Sulpice* ;

3° Louis, abbé de Figeac, surnommé le marquis de Crussol, décédé le 8 octobre 1704, laissant de Charlotte, veuve de la Rivière Bonneuil, décédée le 28 janvier 1669, Charles-Emmanuel, dit le marquis de Crussol, tué au siège de Keiserwet en Allemagne, le 20 octobre 1674, âgé de 22 ans ;

4° Alexandre Galiot, marquis de Montsalez, décédé en 1680, qui a fait la *branche des marquis de Montsalez ;*

5° Anne Gaston, seigneur de Florensac, tué au siège de Turin, en 1640 ;

6° Louise de Crussol, mariée à Hercule de Budos, marquis de Portes, chevalier des ordres du roi, vice amiral, morte en avril 1695 (2).

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 5.

(2 *Dictionnaire de Moréri*, tome IV, page 302.

FRANÇOIS Ier DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

QUATRIÈME DUC D'UZÈS

François de Crussol, né à Uzès le 24 avril 1604, et baptisé le même jour dans le château ducal (1), succéda à son père en 1657, au moment où Louis XIV à peine adolescent, se préparait à prendre les rênes du gouvernement et à donner à sa cour une splendeur inusitée. Le roi en effet, attira à lui toute la haute noblesse pour lui servir de cortège permanent. La France parut s'absorber dans la cour et la cour dans le roi.

Dans nos annales, la cour a été comme le vêtement de la royauté, changeant suivant les époques et les transformations sociales.

Au moyen âge, alors que la France était divisée en grands fiefs, la vie en commun était fort rare, et il fallait que le roi tînt une cour plénière pour que les grands se réunissent autour de lui.

Les Valois parvinrent à attirer à eux la haute noblesse durant des saisons entières, et à réaliser l'idéal de la vie de cour selon les mœurs chevaleresques, surtout à l'époque brillante de François Ier. La royauté du XVIe siècle était entourée de hautes personnalités qui,

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 9.

tout en procédant d'elle, finirent sous les faibles successeurs de François Ier, par engendrer de grandes factions. La cour avait à peu près disparu durant les guerres de religion. La haute noblesse était presque toujours en révolte contre la royauté et Richelieu chercha par tous les moyens à l'abattre ou au moins à la terrifier.

Sous Louis XIV elle perdit de son importance féodale, mais elle brilla plus que jamais par son luxe, sa courtoisie, et le reflet qu'elle recevait d'une royauté plus puissante que jamais. A aucune époque la cour n'avait offert plus d'attraits. Le roi y avait réuni non seulement tous les privilégiés de la naissance, mais tout ce qui se distinguait par l'esprit, le talent ou la science. On y menait une vie éclatante, variée, qui permettait de goûter tous les plaisirs du corps et de l'intelligence.

C'est au milieu de cette cour brillante que François de Crussol, à la mort de son père, vint occuper le rang que lui donnait sa naissance, au milieu de la noblesse de France. Il s'y trouvait d'autant plus à l'aise qu'il y avait presque toujours vécu. Nous avons déjà vu qu'à la prière de la reine régente, Marie de Médicis, le duc d'Uzès, son père, l'avait envoyé à la cour dès son enfance, et qu'il y avait été élevé sous la protection de la reine (1).

Dès qu'il fut en âge de porter les armes on le mit à la tête d'un régiment de cavalerie qui portait son nom de Crussol, et on ne tarda pas à le marier avec Marie Henriette de la Châtre, fille de Louis de la Châtre, chevalier des ordres du roi, et de dame de Chabot d'Etampes.

Se rendant à Paris pour contracter cette alliance, il passa par Saint-Péray, tout près de son château de Crussol, qui avait été en grande partie détruit par les protestants en 1623. Aussi il logea chez son bailli,

(1) *Archives ducales*, Inventaire, page 43, verso.

noble Claude Teste de La Mothe, pour attendre son frère cadet le marquis de Saint-Sulpice, qui arriva trois jours après et qui l'accompagna ensuite à Paris à ses noces (1).

Ce mariage fut célébré en effet à Paris en 1625. La jeune mariée mourut quelque temps après et le comte de Crussol se consola de son veuvage dans le métier des armes.

L'occasion de combattre ne lui fit pas défaut.

Le 19 mai 1635 un héraut d'armes français se présentait à Bruxelles avec le cérémonial d'usage, tenant à la main une déclaration de guerre par terre et par mer contre le roi d'Espagne Philippe IV, souverain des Pays-Bas. Après l'avoir jetée aux pieds des hérauts d'armes belges, il en attacha une copie à un poteau dans le village le plus rapproché de la frontière française.

La famille royale d'Espagne était une des deux branches de cette puissante maison d'Autriche qui, depuis Charles-Quint, étendait son pouvoir sur la moitié de l'Europe. Appuyée sur de vastes possessions, elle ne prétendait à rien moins qu'à la domination universelle. Malheureusement pour elle la dispersion de ses domaines faisait sa faiblesse. Les réunir par la conquête des pays enclavés était son rêve politique. Mais Richelieu l'empêcha de le réaliser.

La campagne de 1635 s'ouvrit heureusement par une victoire remportée le 20 mai à Avein, près de Rochefort en Luxembourg, sur le prince Thomas de Savoie, au service de l'Espagne.

Le comte de Crussol y combattit vaillamment (2).

(1) *Recherches sur Saint-Romain de Lerp,* par l'abbé Garnodies, p. 34.

(2) Voir les *Mémorables journées des Français,* tome II, p. 250.

De retour de cette expédition il se remaria avec Marguerite d'Apchier, fille de Jean II, comte d'Apchier et de dame Margerite de Flageac. Le mariage fut célébré le 28 septembre 1636 au château ducal d'Uzès, en présence de Mgr Nicolas de Grillet, évêque d'Uzès, d'Henri d'Ancésime seigneur de Chusclan, de Jacques du Roure seigneur de Saint-André, vicaire général de Monseigneur, d'Adolphe Rey, chanoine et prévôt de l'église-cathédrale, de Jacques d'Audibert seigneur de Lussan, de Daniel de Roche, docteur ès-droit, juge-mage du sénéchal ducal, de Guillaume d'Ortemart, docteur ès-droit de la ville de Montpellier, de Jacques de Gasquet seigneur de Sanilhac, premier consul de la ville d'Uzès, du chevalier de Roche, du chevalier de Grammont de Caderousse (1), (Odinet, notaire à Uzès).

Mais la guerre contre l'Autriche n'était pas finie. Elle se poursuivit à la fois dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Italie.

Le comte de Crussol reçut du roi l'ordre de se rendre avec son régiment à Verdun-sur-Meuse pour se mettre sous le commandement du maréchal de Brézé (2), ainsi que le constate la lettre suivante écrite l'année même de la naissance de Louis XIV :

24 avril 1638.

Monsieur le comte de Crussol, ayant destiné votre régiment de cavalerie pour être du corps de mon armée que je fais assembler aux environs de Verdun-sur-Meuse, sous la charge de mon cousin le maréchal de Brézé, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à le faire promptement acheminer dans ma dite armée suivant la route

(1) *Archives ducales*, liv. 67. Crussol.

(2) *Archives ducales*. Inv., p. 54.

ci-jointe, voulant qu'à votre arrivée vous envoyez vers mon dit cousin ou le maréchal de camp qui recevra les troupes au dit rendez-vous, scavoir ce que vous aurez à faire ; vous asseurant que le soin et la diligence que vous apporterez pour le mettre en bon état me sera en particulière recommandation. Et la présente n'étant pour autre sujet, je prie Dieu vous avoir, Monsieur le comte de Crussol, en sa sainte grâce.

Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, *signé* Louis, *et plus bas* Sublet.

A Monsieur le comte de Crussol, mestre de camp d'un régiment de cavalerie pour mon service (1).

Le comte de Crussol combattit sous les ordres du maréchal de Brézé et fut envoyé plus tard avec lui en Roussillon. Le duc d'Uzès, son père, y arriva aussi avec le roi. Le siège de Perpignan fut long, mais on finit par s'emparer de cette ville et le Roussillon fut annexé à la France en 1642.

Cette victoire couronna la politique de Richelieu qui tendait à l'abaissement de la maison d'Autriche. « Le grand arbre de cette maison, dit Malherbe, était ébranlé jusqu'aux racines, et il se trouvait quasi renversé ce tronc qui, de ses deux branches, couvrait le septentrion et le couchant et donnait de l'ombrage au reste de la terre. »

Depuis, un arbre d'une autre maison a poussé en Prusse, et il s'est tellement développé que ses branches dépassant le Rhin viennent jeter aujourd'hui une ombre perfide sur nos provinces de l'Est. Puisse, pour l'abattre, surgir de notre France malheureuse, mais toujours bien aimée, quelque nouveau Richelieu.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le comte de Crussol, pas plus que son père le duc d'Uzès, ne prit part

(1) *Archives ducales*. Inv., page 54.

aux troubles qui suivirent la mort de Richelieu et de Louis XIII. Ils restèrent tous les deux fidèles à la royauté.

Le 1er juin 1656, le duc d'Uzès, affaibli par son grand âge, se démit en faveur de son fils de la charge de chevalier d'honneur de la reine-mère (1). Il mourut l'année suivante, et son fils aîné, le comte de Crussol, dont je raconte la vie, prêta serment de fidélité au roi devant le Parlement de Paris en qualité de duc et pair de France, le 12 avril 1656 (2).

L'année suivante le nouveau duc d'Uzès, accompagné de sa femme, se dirigea vers la ville, berceau de sa famille. A peine arrivés à Remoulins, ils reçurent une députation des habitants d'Uzès qui leur offrit de respectueux hommages et les accompagna jusqu'à cette ville, où on leur fit une réception digne d'eux (3)

Pendant son séjour à Uzès la nouvelle se répandit que le jeune roi Louis XIV était gravement malade. Il avait voulu en effet suivre l'expédition dirigée dans le nord de la France par Turenne. Il montrait beaucoup d'ardeur guerrière et s'était fatigué à visiter les sièges de Dunkerque et de Bergues. Une fièvre maligne l'avait saisi. On fut obligé de le transporter de Bergues à Calais, où étaient sa mère et la cour, et en quelques jours il se trouva à toute extrémité.

L'anxiété était grande. Les courtisans refluaient vers *Monsieur* duc d'Anjou, héritier présomptif de Louis XIV. On pressentait la chute de Mazarin, qui effrayé avait déjà expédié l'ordre de transporter ses trésors au château de Vincennes. Heureusement, par

(1) *Archives ducales*. Inv., page 5.

(2) *Archives ducales*, p. 5, *verso*.

(3) La duchesse d'Uzès reçut de la ville un cadeau de 100 pistoles d'or (*Registre des Délibérations de la ville d'Uzès*, B B 12, 1665-1672).

l'emploi d'un remède nouveau, l'*Emétique*, on parvint à sauver le roi qui, après une crise violente, entra en convalescence (1).

Le duc d'Uzès, dès la nouvelle de la maladie du roi, s'était empressé d'écrire à la reine-mère qui lui répondit de la manière suivante :

Calais, 18 juillet 1658.

Mon cousin, je ne doute point que la maladie du roy monsieur mon fils, ne vous ait donné toute la douleur que vous me témoignez par votre lettre ; et quand vous ne m'en auriez rien fait dire ni écrire, je n'en aurai pas esté moins persuadée que je la suis. La voye publique vous aura fait scavoir que grâce à Dieu sa santé va toujours de bien en mieux et qu'il est à présent sans fièvre, il ne lui reste maintenant que de la faiblesse. Je vous avoue que cette convalescence m'a tirée d'une grande peine, ce que j'eusse eu de difficulté à surmonter si cette maladie eut duré plus longtemps : c'est pourquoi je me sens doublement obligée à la divine bonté qui a voulu donner à nos prières une meilleure santé à une personne qui m'est si chère et si considérable que je supplie vouloir augmenter.

Je suis votre bonne cousine, ANNE, à Calais.

A mon cousin le duc d'Uzès, mon chevalier d'honneur.

Après un assez long séjour à Uzès, le duc et la duchesse s'en retournèrent à Paris, où ils se trouvèrent mêlés à toutes les fêtes de la cour.

On s'occupait depuis quelque temps du mariage du roi avec l'infante Marie Thérèse d'Autriche.

La reine qui désirait vivement cette alliance, fâchée des retards que le roi d'Espagne y apportait, imagina,

(1) Mémoires de Mme de Malleville, page 466, de Mlle de Montpensier, page 295, du maréchal du Plessis, page 442.

d'après les conseils de Mazarin, d'engager la duchesse de Savoie à se rendre à Lyon, avec les princesses ses filles, sous prétexte de faire épouser l'aînée au roi. L'artifice réussit. A peine la cour d'Espagne en fut-elle avertie qu'elle envoya le comte Pimentelli à Lyon, pour proposer l'infante Marie-Thérèse, fille ainée de Philippe IV, roi d'Espagne. La duchesse retourna en Savoie fort mécontente.

Les deux cours de France et d'Espagne se rendirent à petites journées à l'île des Faisans, placée au milieu de la rivière de la Bidassoa, qui sépare les deux royaumes, et où avaient eu lieu l'année précédente entre Mazarin et don Louis de Haro, de célèbres conférences qui amenèrent la paix dite Paix des Pyrénées (1). Le roi de France et le roi d'Espagne arrivèrent à l'île des Faisans le 6 juin 1660. Ils s'embrassèrent et jurèrent la paix sur l'Evangile. L'un et l'autre étaient accompagnés d'une suite nombreuse, et parmi les personnages Français figuraient le duc et la duchesse d'Uzès.

La cérémonie du mariage eut lieu le 9 juin à Saint-Jean-de-Luz, où le roi épousa l'infante en personne. Le duc d'Uzès y conduisit la reine mère en sa qualité de son chevalier d'honneur.

Le lendemain on alla complimenter la nouvelle reine et on lit dans les mémoires de Mlle de Montpensier (2), que dans le carrosse de la reine mère se trouvait la duchesse d'Uzès avec les princesses de Carignan et de Bade, sa fille, la princesse Palatine et les duchesses de Gramont et de Noailles.

(1) Par cette paix Philippe IV céda Pignerol et l'Alzace à la France qui conserva en outre le Roussillon et la Cerdagne jusqu'au pied des Pyrénées, et plusieurs villes en Artois, dans le Luxembourg et en Flandre.

Il fut aussi stipulé que Condé rentrerait en grâce et que Louis XIV épouserait Marie-Thérèse d'Autriche.

(2) *Mémoires de Mlle de Montpensier*, tome 8, page 9.

La cour ne tarda pas à retourner à Paris. En traversant le Languedoc, le roi grâce à la bienveillante intervention du duc d'Uzès, confirma l'édit de 1649, en faveur de cette province, qui fut rétablie dans tous ses privilèges.

Une période de prospérité et d'éclat ouvrit le règne de Louis XIV. Grâce au concours d'hommes éminents, le roi put fonder à l'extérieur la suprématie de la France sur les divers états de l'Europe, et à l'intérieur, la suprématie de la royauté sur tous les pouvoirs locaux et sur toutes les initiatives individuelles du clergé ou de la noblesse.

Les galanteries du roi ou les victoires qui suivaient notre drapeau sur tous les champs de bataille amenèrent de nombreuses et brillantes fêtes à la cour (1).

Bien qu'élevés au sein des plaisirs, le duc et la duchesse finirent par préférer aux splendeurs de Versailles une vie calme et tranquille dans leur château ducal, où les habitants d'Uzès leur rendaient des hommages dus à des souverains bien aimés.

Les traditions portent que le duc était passionné pour la chasse, qu'il avait beaucoup de chevaux et une nombreuse meute de chiens, qu'il tenait dans une tour qui lui appartenait, la tour Banastière, située près du duché à l'entrée de la rue Condamine.

Il allait souvent chasser dans sa vaste forêt de Belvézet (2) ; quelquefois aussi avec toute sa maison dans son château de Broussan (3) et même dans ses terres de Querci, aux châteaux d'Acier et de Capdenac.

(1) Ce fut en 1673 que Louis XIV étant à Nancy, prit la volumineuse perruque si célèbre dans l'histoire du costume français. Voir Pelissac, *Lettres historiques*, tome I, page 395.

(2) La maison d'Uzès possède la forêt de Belvézet depuis le XIIe siècle. (Voir Notice de Bermond I, troisième seigneur d'Uzès).

(3) Guiote de Posquières, femme de Robert, vicomte d'Uzès, apporta en dot entr'autres choses, le château de Broussan au XIVe siècle. Ce château, ainsi que le vaste domaine qui l'entoure, appartiennent encore à la maison d'Uzès (Voir Notice sur Robert I, vicomte d'Uzès).

La duchesse Marguerite sa femme, se plaisait aussi beaucoup à Uzès, où elle aimait à recevoir et se faisait un plaisir d'assister avec son mari aux noces, festins et bals auxquels on les conviait. Aussi étaient-ils généralement aimés, surtout du peuple qui les trouvait affables, bienveillants et charitables.

Voici à ce sujet des vers patois composés sur le duc François :

Nost duc n'es ben bravas	Notre duc est bien brave
Bon vivan et bon diablas.	Bon vivant et bon diable.
N'en fai que de ben dinc Uzès	Il ne fait que du bien dans Uzès
E pas jhen de tort en res,	Et aucun tort à personne,
Aoussi chacun dis en bon patois	Aussi chacun dit en bon patois:
Vivo lou duc François (1).	Vive le duc François!

Pendant son séjour à Uzès le duc permit aux Jésuites, le 1er mars 1663, de hausser d'un étage la maison par eux acquise, des sieurs Jacques et Salomon Licon (2). Il acheta en 1666 plusieurs jardins tout près du duché pour en faire don aux Capucins d'Uzès qui, grâce à ses libéralités, purent y bâtir un monastère. Aussi, par un acte du 28 janvier 1667, il fut permis au duc par le R. père provincial des capucins, de faire bâtir un appartement dans le couvent pour qu'il put y faire plus facilement sa retraite (3).

De grandes fêtes avaient lieu de temps à autre à Uzès, au moindre évènement concernant la famille

(1) Manuscrit S. Abauzit.

(2) Ceux-ci la tenaient des hoirs d'Entraigues (*Archives ducales*. Inventaire, page 180). C'est aujourd'hui l'établissement municipal des dames de Saint-Maur, sous lequel se trouve la crypte, monument chrétien des premiers siècles de l'Eglise. (Voir *Guide archéologique dans la crypte d'Uzès*, par L. d'Albiousse).

(3) *Archives ducales*. Layette 14.

ducale, soit pour des naissances, soit pour des mariages. Ces fêtes furent surtout superbes à l'occasion du mariage du comte de Crussol fils aîné, avec Mlle de Montausier, dont je parlerai dans la notice suivante.

La ville ne manqua pas d'adresser aussi des félicitations au duc d'Uzès lorsqu'il fut nommé commandeur des ordres du roi (cordon bleu) (1) et de lui envoyer des députations lorsqu'il parcourut avec le prince de Conti, Pont-Saint-Esprit, Sernhac, Béziers, Florensac, etc. (2).

Le seul désagrément que rencontra le duc à Uzès fut la lutte qu'il eut à soutenir contre l'évêque au sujet de leurs droits de préséance (3).

A part ces tribulations, le duc et sa femme passèrent à Uzès une vie paisible et heureuse. Ils eurent beaucoup d'enfants dont la plupart naquirent à Uzès, et deux de leurs filles, Marguerite et Rose, y restèrent jusqu'à leur mariage. Elles occupaient des chambres au second étage du château ducal au midi, donnant sur le cul de sac. Elles étaient encore désignées par la tradition, au moment de la révolution, comme *las cambras das doumisellas* (4).

Enfin, le 7 mars 1674, le duc d'Uzès se démit du duché-pairie d'Uzès et de ses dépendances, en faveur de son fils aîné Emmanuel de Crussol (5). Néanmoins, le roi, par un brevet en date du 20 mars 1674, permit au duc et à la duchesse d'Uzès d'entrer au Louvre dans

(1) Le procureur du grand couvent de Paris fait une quittance de 60 livres par lui reçues de M. le duc d'Uzès, le 3 janvier 1662, pour l'aumône que MM. les chevaliers du Saint-Esprit ont coutume de donner au dit couvent après leur réception. (*Archives ducales.* Inventaire, page 60.

(2) *Archives d'Uzès*, série CC. III.

(3) — — série BB. 13.

(4) Manuscrit S. Abauzit.

(5) *Archives ducales.* Inventaire, page 5, verso.

leurs carosses, et à la duchesse de s'asseoir sur un tabouret devant la reine (1). C'est ce qu'on appelait les honneurs du Louvre (2). Par un autre brevet en date du 29 mars 1674, il fut permis au duc d'Uzès de porter un justaucorps de couleur bleue, garni de galons avec dentelles et broderie d'or et d'argent (3). C'était le justaucorps à brevet, inventé par Louis XIV et fort recherché par les courtisans comme signe distinctif (4). Ceux qui le portaient avaient le droit de suivre le roi à la chasse et à ses promenades.

A quelque temps de là, le duc François et sa femme étant à Uzès, furent obligés de faire un voyage à Paris, dans le but de traiter d'un mariage pour l'un de leurs enfants. Le duc était alors âgé et infirme. Le séjour de Paris, si contraire à ses goûts et à sa manière de vivre, le conduisit promptement au tombeau.

Il mourut à Paris, le 4 juillet 1680, et fut déposé dans l'église du couvent des Carmélites, où l'une de ses filles, Marguerite, était religieuse. Il fut très regretté des Uzétiens. Sa veuve mourut bien longtemps après lui, le 17 avril 1708, âgée de quatre-vingt-onze ans. Elle lui avait donné huit enfants :

1° **Emmanuel II**, qui suit;

2° Armand, marié le 7 janvier 1655 à Isabeau de Paulian, fille du baron de Paulian et d'Isabeau de Saint-Gilles (5);

3° Louis, marié à Marie-Thérèse de Lestrange, et mort en 1716. Louis XIV le nomma pour être assidu

(1) *Archives ducales*. Inventaire, page 6.

(2) *Anecdotes de la cour de France*, page 83.

(3) *Archives ducales*. Inventaire, page 6.

(4) *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, page 74.

(5) *Archives ducales*. Inventaire, page 79.

auprès de MM. les Dauphins. Louis de Crussol fut l'auteur de la branche des marquis de Florensac, éteinte en 1814;

4° Galliot dit l'abbé d'Uzès;

5° Marguerite, carmélite à Paris, au couvent du faubourg Saint-Jacques;

6° Anne-Louise, religieuse à La Ville-l'Evêque;

7° Marie-Rose, mariée 1° le 10 janvier 1668 à François-Joseph de Porcellet, comte de Laudun, marquis de Serviers, fils de Henri de Porcellet et de Louise d'Albenas (1), et 2° avec Charles, marquis de Murviel, baron des états et lieutenant du roi dans la province du Languedoc. Elle devint veuve en 1713 et mourut à Béziers, en août 1723;

8° Suzanne, ancienne abbesse d'Hyères (Var).

(1) *Archives ducales.* Inventaire, page 80.

EMMANUEL II DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

CINQUIÈME DUC D'UZÈS

Le 7 mars 1674, Emmanuel II de Crussol, âgé de 32 ans, devint premier duc et pair de France, par suite de la démission de son père en sa faveur. Jusque-là il avait porté le titre de comte de Crussol, et c'est sous ce titre qu'il épousa, le 16 mars 1664, Julie-Marie de Montausier, fille unique et héritière de Charles, duc de Montausier (1), chevalier des ordres du roi, gouverneur du Dauphin sous Louis XIV, et de Julie-Lucie d'Angennes, marquise de Rambouillet (2), gouvernante des enfants

(1) Le duc de Montausier avait obtenu, par un arrêt du Conseil d'état, du 16 juillet 1689, l'autorisation d'exploiter toutes les mines de charbons de pierre qu'il pourrait découvrir dans toute l'étendue du royaume, à l'exception de celles du Nivernais, concédées au duc de Nevers.

Ce privilège fut confirmé par un nouvel arrêt du 29 avril 1692, en faveur de sa fille, la duchesse d'Uzès.

(Etienne Dupont. *Traité pratique de la jurisprudence des mines*, tome I, pages 31 et 32).

(2) Elle avait inspiré une passion romanesque à son futur mari, le duc de Montausier. Celui-ci, pendant l'hiver de 1641, lui adressa une guirlande peinte sur velin in folio par Robertet, au bas de laquelle se trouvent toutes les fleurs dont elle se compose, peintes séparément chacune sur une feuille particulière. Au dessous, Nicolas Jarry, célèbre calligraphe, a écrit avec une perfection que le burin n'atteindrait pas, un madrigal se rapportant à chaque fleur. Dix-huit auteurs ont concouru à l'œuvre poétique, connue sous le nom de *Guirlande de Julie*, ornée de peintures et de vers. Cette guirlande fut exécutée deux fois.

L'original est précieusement conservé dans la maison d'Uzès, la copie appartient à la famille de Sainte-Maure (Voir *Wideville*, page 49).

de France, si prônée par son savoir et son esprit, si chantée par les poètes de son temps.

A cette occasion la ville lui envoya une députation à Paris, pour le féliciter de son mariage et remettre à sa fiancée un présent de 100 pistoles (1). Le contrat de mariage fut passé en présence du roi, de la reine, de la reine-mère du roi, de Mgr le Dauphin et autres princes, princesses et grands seigneurs de la cour, devant MM. Lefraud et de Beauvais, notaires au chatelet de Paris (2).

Peu après, les jeunes époux quittent la capitale pour aller dans le Midi, visiter leurs divers châteaux et notamment Uzès. A peine arrivés à Florensac ils voient venir près d'eux une députation d'Uzès, pour leur rendre les devoirs de la ville qui se dispose à leur faire une entrée aussi solennelle que possible.

En effet, on prépare des logements pour un régiment de 400 hommes, qui doit précéder l'arrivée du comte et de la comtesse.

On fait venir la *bande* des violons d'Avignon, ainsi que des tambours, tant de Beaucaire que de Tarascon, pour être joints à ceux de la ville. On dépense 1 100 livres pour payer les peintres, sculpteurs et ouvriers employés à orner la place et la cour du duché d'arcs de triomphe, de peintures et de statues. Enfin, lorsque le comte et la comtesse arrivent, les soldats du régiment et les hommes armés de la ville forment la haie sur leur passage, au milieu des cris enthousiastes des habitants, au bruit des boîtes que l'on fait partir de la plus haute tour du duché. Le soir même un superbe feu d'artifice est tiré, et des danses ont lieu durant plusieurs jours.

(1) Délibérations du conseil politique d'Uzès, du 4 avril 1664. — *Archives communales*.

(2) *Archives ducales*. Inventaire, page 80.

Peu après, quoique nouvellement marié, le comte de Crussol, avide de gloire, se déroba aux charmes du plaisir pour aller faire essai de sa valeur en Hongrie, contre les ennemis du nom chrétien (1).

Les Turcs, en effet, commandés par le grand vizir Achmet Kiouprougli se rendaient plus redoutables que jamais. Prenant la Hongrie Autrichienne à revers, ils avaient franchi le Danube à Bade avec 100.000 hommes, et s'avançaient jusqu'aux portes de Presbourg et d'Olmutz.

L'empereur Léopold avait fait appel à toute la chrétienté. Le Pape, l'Espagne, les Etats Italiens fournirent des subsides. Louis XIV envoya 6.000 Français, la plupart volontaires, sous les ordres du comte Cóligny. — Saligni, ancien frondeur. rentré d'exil avec le prince de Condé.

Déjà le grand vizir avait repoussé les Impériaux, et après avoir réparti ses principales forces sur la rive droite du Danube, il menaçait d'envahir la Styrie et l'Autriche. Le 1er août 1664 l'attaque fut engagée par toutes les forces musulmanes, et la bataille semblait perdue pour les Impériaux lorsque les Français s'ébranlèrent. On dit qu'Achmet Kiouprougli en voyant déboucher cette jeune noblesse Française avec ses habits tout enrubannés et ces perruques blondes demanda « quelles étaient ces jeunes filles. »

Ces *jeunes filles* enfoncèrent au premier choc les terribles janissaires du grand vizir, et l'armée confédérée,.ranimée par l'exemple des Français, chargea sur toute la ligne. Les Turcs lâchèrent pied et se précipitèrent en fuyant vers la rivière pour la repasser, mais ils la comblèrent de leurs cadavres.

A la suite de cette victoire, une trève de vingt ans fut signée entre l'empereur Léopold et le grand vizir.

(1) *Mémoires de Montausier*, tome I, page 160.

Le jeune comte de Crussol revint couvert de gloire de cette expédition.

Il aimait passionnément le métier des armes, et il faut reconnaître qu'il arriva à une époque où il lui fut facile de satisfaire ses goûts. Louis XIV avait déjà rétabli la suprématie de la France sur toutes les autres puissances.

Une insulte faite à notre ambassadeur à Londres par l'ambassadeur espagnol, qui usa de violence pour prendre le pas sur lui dans une cérémonie publique, avait été promptement réparée par Philippe IV.

Peu de temps après, par suite d'un affront fait à son ambassadeur, le duc de Crequi, par la garde Corse (1) du Pape, Louis XIV obtint une éclatante réparation.

Après la mort de Philippe IV, son beau-père, il voulut faire valoir les droits que la reine son épouse avait sur les Pays-Bas et la Franche-Comté. Il prit lui-même la conduite de ses troupes, suivi de Condé, de Turenne, de Louvois, son ministre de la guerre. On s'empara, comme par enchantement, de la plupart des villes et des provinces des Pays-Bas, et bientôt cette brillante et rapide guerre fut suivie de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668. Mais blessé de l'orgueil des habitants d'Amsterdam qui avaient fait frapper une médaille outrageante pour lui, Louis XIV reprit les hostilités, ce qui amena la coalition des princes d'Allemagne, des rois d'Espagne et de Danemark contre lui, coalition qui procura de nouvelles victoires à la France consacrées par la paix de Nimègue en 1678.

Le comte de Crussol, guerrier accompli, assista à maintes batailles, et, en récompense de ses services et

(1) Louis XIV ne se doutait pas que plus tard un Corse occuperait le trône de France.

de son brillant courage, il fut chargé d'apporter au roi Louis XIV, à Fontainebleau, la nouvelle de la prise des forts de Gallas, en Allemagne (1).

Il avait alors le grade de colonel d'infanterie par suite de la démission de son beau-père, le duc de Montausier (2).

A cette époque, les grades inférieurs dépendaient à peu près des colonels qui proposaient les officiers au ministre (3). Aussi bien des jeunes gens d'Uzès allaient s'enrôler dans le régiment du comte de Crussol, et ce fut là l'origine de la plupart des familles nobles de notre ville, qui étaient fort nombreuses avant la Révolution.

Sur ces entrefaites la duchesse de Montausier tomba malade. Sa maladie dura près de deux ans, et pendant tout ce temps-là sa fille, la comtesse de Crussol, resta enfermée dans la chambre de sa mère pour la soigner, renonçant à tous les plaisirs que lui promettaient sa fortune, sa naissance et son rang à la cour (4).

La duchesse de Montausier mourut le 16 novembre 1671. Beaucoup de dames de la cour briguèrent sa charge de dame d'honneur. L'une faisait valoir les services de ses aïeux, l'autre une piété austère telle que la désirait la reine, l'autre une vertu commode et facile comme la souhaitait le roi. Celle-ci comptait sur la protection directe de Leurs Majestés: celle-là sur celle de Mme de la Vallière ou de la marquise de Montespan ; Mme de Richelieu s'abritait sous le souvenir des services rendus à la royauté par le cardinal de ce nom ; Mme de Créqui avait pour protecteur le comte de Lauzun.

(1) Extrait des *Souvenirs historiques des résidences royales de France*. Palais de Fontainebleau, par Vatout, page 395.

(2) *Archives ducales*. Inv. page 10, *verso*.

(3) *Histoire de France*, par H. Martin, tome 14, page 152.

(4) *Mémoires de Montausier*, tome II. page 33.

Le duc de Montausier aurait bien voulu proposer sa fille, la comtesse de Crussol, mais son jeune âge semblait un obstacle, et alors, dans son dépit, il s'écriait : « L'affreux pays où les maîtresses et les ministres ont seuls du pouvoir ». Le roi le sut et le manda auprès de lui. Il lui reprocha avec douceur son emportement et s'en vengea le lendemain en désignant la comtesse de Crussol dame du Palais (1).

Ainsi que je l'ai déjà dit, le duc d'Uzès (François Ier de Crussol) se démit en 1674, en faveur de son fils aîné, de son titre de duc et pair de France. Celui dont je raconte la vie prit dès ce moment, et jusqu'à la mort de son père, le titre de duc de Crussol. En cette qualité il joua un rôle important au mariage de Louise d'Orléans avec le roi Charles II d'Espagne.

Louise d'Orléans était fort belle. Ses grands yeux aux longs et doux regards, ses traits nobles, ses mouvements gracieux révélaient la distinction innée qu'elle tenait de sa mère (Henriette d'Angleterre).

Louis XIV la destina au roi d'Espagne qui, par une des clauses du traité de Nimègue (1678), devait épouser une princesse française.

En effet, dès le commencement de l'année 1679, un grand d'Espagne, le marquis de Las Balbazès, arriva à Versailles en qualité d'ambassadeur extraordinaire. On lui donna des fêtes somptueuses.

Louis XIV, devant la volonté duquel tout s'inclinait, chargea Monsieur (le duc d'Orléans) de prévenir sa fille que le roi d'Espagne demandait sa main. A quelques jours de là et le 2 juillet 1679, l'ambassadeur espagnol alla à Saint-Cloud, résidence du duc d'Orléans, pour faire la demande officielle. Elle fut accueillie, non sans regret, de la part de la jeune princesse.

(1) *Mémoires pour servir à Mme de Maintenon*, par la Beaumelle, tome I, page 262.

La cérémonie du mariage ne tarda pas de s'accomplir. Un matin, à onze heures, toute la cour étant réunie dans l'appartement de la reine, le roi commanda de se mettre en marche pour se rendre à la chapelle. Les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, précédés de quatre hérauts d'armes, de leur chef et du président de Mesmes, grand maître des cérémonies de l'Ordre, s'avancèrent les premiers, deux à deux, habillés de noir, avec le collier sur le manteau.

Le duc de Crussol qui devait porter les honneurs pour le roi d'Espagne, marchait ensuite. Son habit était brodé de perles avec des boutons en diamants (1).

Après lui venaient le grand prieur de France et le duc de Vendôme son frère, l'ambassadeur d'Espagne, ayant à sa droite le comte de Brienne, introducteur des ambassadeurs; ils étaient suivis du duc de Verneuil, du duc du Maine, du comte de Vermandois et du prince de La Roche-sur-Yon.

Le prince de Conti, représentant Charles II, marchait seul.

Louis XIV venait ensuite, précédé d'huissiers avec leurs masses, et du marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses de la Garde; derrière le roi était le duc de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, le prince de Marsillac, grand maître de la garde robe.

La reine était menée par le duc de la Vrillère, son chevalier d'honneur, et par le marquis d'Hautefort, son premier écuyer.

Mademoiselle s'avançait ensuite menée par M[gr] le Dauphin, ayant derrière lui le duc de Montausier, son premier gentilhomme, et par Monsieur, ayant derrière lui le chevalier de Chastillon, capitaine de ses gardes.

(1) *Semaine des familles*, 1872-73, page 66.

Les duchesses et les dames du Palais fermaient la marche.

Le cardinal de Bouillon procéda à la cérémonie du mariage. Puis Mademoiselle, devenue reine d'Espagne, partit peu après pour sa nouvelle résidence, mais non sans verser beaucoup de larmes.

Dans une de ses lettres Mme de Sévigné écrivait :

La reine d'Espagne devient *fontaine.*

On l'accompagna en grande pompe jusqu'à la Bidassoa, rivière séparant la France de l'Espagne. Alors exaltée par la douleur, elle arracha une poignée de terre de la rive, la couvrit de pleurs et de baisers, et s'adressant à sa nourrice qui devait l'accompagner : — « Garde moi ce trésor, lui dit-elle, pour qu'à ma mort on répande sur ma tombe un peu de terre de France ».

Sa vie fut courte et triste. Ce n'est pas d'elle qu'on peut dire : « *Heureuse comme une reine.* »

Sur ces entrefaites le duc d'Uzès mourut en 1680. Son fils qui venait d'assister aux fêtes du mariage de Mlle d'Orléans avec le roi d'Espagne, prit le titre dont il héritait, de duc d'Uzès, premier duc et pair de France.

A cette occasion les consuls d'Uzès lui adressèrent les hommages de la ville, et lui témoignèrent le désir de le voir bientôt arriver dans son duché, où on lui ferait une réception digne de sa haute situation ; mais lui, se rappelant la brillante réception qui lui avait été déjà faite à Uzès, à l'occasion de son mariage avec la fille du duc de Montausier, écrivit aux consuls que pour éviter des dépenses à la ville il se contenterait d'une entrée semblable à celle de l'évêque.

Il vint peu après à Uzès avec la duchesse sa femme, mais ils n'y firent qu'un court séjour, bien qu'ils eussent été reçus très cordialement par tous les habitants. Le duc et la duchesse préféraient (et cela se comprend sans peine) au calme de notre petite ville les splendeurs du château de Versailles.

La cour de Louis XIV effaçait alors toutes les autres cours de l'Europe par son air de grandeur et son exquise courtoisie. Le roi voulait que l'éclat attaché à sa personne rejaillit sur tout ce qui l'entourait ; que tous les grands fussent honorés, et surtout les femmes. A aucune époque elles ne furent l'objet de tant d'hommages. Aussi la société française atteignit la véritable harmonie des mœurs polies et réalisa mieux que jamais l'idéal chevaleresque. Les fêtes de Louis XIV dépassèrent tout ce qu'avaient rêvé les romanciers, mais Louis était toujours le centre et le principe de toutes choses.

Ce faste, uni aux dépenses occasionnées par de nombreuses guerres épuisèrent les finances de la France. On employa divers moyens pour y remédier. Le plus regrettable pour les arts fut l'ordre donné à tous les particuliers d'envoyer à la monnaie les meubles et ustensiles d'argent massif et même la vaisselle au dessus du poids de trois à quatre marcs. Le roi lui-même donna l'exemple et fit fondre de précieux objets d'argent ciselés par Bullini, d'après les dessins de Lebrun, et qui étaient un des principaux ornements de Versailles. Le duc d'Uzès n'hésita pas à apporter son argenterie qui était fort belle. Mais l'art était bien supérieur à la matière et ce sacrifice ne produisit pas des sommes bien considérables.

On eut recours à d'autres moyens. On pensa avec raison que les manufactures et le commerce seraient la source magique où l'on pourrait puiser sans relâche et sans mesure, et on en favorisa le développement. Les fabriques de tout genre, depuis les étoffes les plus communes jusqu'aux tissus d'or et aux tapis de l'Asie, furent transplantées parmi nous, et le roi fut le premier à les mettre en honneur à sa cour. L'entreprise fut suivie avec une très grande constance, les obstacles nombreux et la persévérance du roi invincible, ainsi qu'on

peut en juger par un fait assez futil et à l'occasion duquel la duchesse d'Uzès joua un certain rôle :

Il était de mode de porter des draps rayés. Ceux qu'on fabriqua d'abord en France étaient grossiers et ridicules. Le roi néanmoins ne voulut pas qu'on en portât d'autres. La duchesse d'Uzès, à qui son père, le duc de Montausier, avait confié la garde-robe du Dauphin, imagina de faire faire à ce prince un habit avec un drap uni et étranger sur lequel un peintre dessina des raies. Louis XIV, instruit de ce stratagème, réprimanda la duchesse d'Uzés, infligea une amende au peintre et au marchand (1) et fit brûler publiquement l'habit.

La mode, à cette époque-là, était aussi, pour les hommes, de porter des manchons. Le roi ne s'en servait pas même au fort de l'hiver. Aussi un jour, deux paysans l'ayant rencontré, et l'un d'eux s'étonnant de le voir ainsi insensible au froid : « N'en sois pas étonné, dit l'autre, il a toujours les mains dans nos poches ».

Il lui fallait en effet beaucoup d'argent pour payer ses guerres, ses constructions, ses fêtes et ses maîtresses.

La personne qui régnait alors sur son cœur était la marquise de Montespan (2), la plus belle, la plus spiri-

(1) *Monarchie de Louis XIV*, Dangeau, page 364.

(2) Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan, sa sœur aînée, la marquise de Thiange, et sa cadette, l'abbesse de Fontevraud, étaient les plus belles femmes de leur temps, et toutes trois joignaient à cet avantage des agréments singuliers dans l'esprit. Le maréchal duc de Vivonne, leur frère, était aussi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : « Mais à quoi sert de lire ? » Le duc de Vivonne, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : « Sire, la lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font à mes joues ».

Un autre jour le roi lui dit : « On vous accuse de ne pas réciter des prières ? — On me calomnie, Sire, répondit l'ingénieux courtisan, car je ne passe pas un seul jour sans répéter plusieurs fois : *Domine salvum fac regem nostrum*.

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier

tuelle et peut-être aussi la plus dépensière de toutes. Elle avait certain scrupule religieux. Ainsi elle jeûnait si austèrement pendant le carême qu'elle faisait peser son pain. Un jour la duchesse d'Uzès, étonnée de ses scrupules, ne put s'empêcher de lui en faire l'observation : « Eh quoi ! Madame, reprit Mme de Montespan, faut-il parce que je fais un mal que je les fasse tous ! (1) ».

Malgré le scandale de sa vie privée qui influa et sur sa cour et sur la nation, Louis XIV fit de grandes choses et mérita bien le surnom de Louis le Grand. Sa constante préoccupation était de dominer partout. Parfois il ne réglait pas certaines affaires pour tenir les divers pouvoirs en division et plus sous sa dépendance.

C'est ainsi qu'il ne voulut pas régler une affaire dite du *bonnet*, à laquelle le duc d'Uzès prit une large part.

C'était en 1681. Il y avait au Parlement de Paris une audience solennelle pour la réception du comte de Châlons, si connu depuis sous le nom de cardinal de Noailles.

Le premier président, M. de Novion, contrairement aux usages établis, resta couvert en faisant l'appel des pairs et ne se découvrit que lorsqu'il en fut aux princes du sang.

Au moment d'opiner, les pairs avaient l'habitude de se découvrir, mais voyant ce qui venait de se passer, le

de conversation mêlé de plaisanterie et de finesse qu'on appelait : l'*esprit des Mortemart*.

On remarque au duché d'Uzès un grand tableau représentant le duc de Mortemart et de Vivonne, vice-roi de la Sicile qu'il avait délivrée des Espagnols, recevant le 23 avril 1675, au nom de Louis XIV, dans la cathédrale de Messine, le serment de foi et hommage du Sénat et des principaux de la ville.

Le duc de Mortemart et de Vivonne est un des ancêtres de la duchesse d'Uzès actuelle, née Anne de Mortemart-Rochechouart.

(1) *Souvenirs de Mme de Caylus*, page 77.

duc d'Uzès perdit patience, enfonça son chapeau et opina couvert avec un air de menace. Tous les pairs l'imitèrent et allèrent tous se plaindre au roi, mais Sa Majesté, par le motif ci-dessus indiqué, prétexta que le duc d'Uzès s'était fait justice à lui-même et aux pairs et ne voulut pas se mêler de cette affaire qui fit grand bruit (1).

Cette difficulté ne diminua en rien les bons rapports du duc avec le roi qui l'invitait à toutes les fêtes de la cour.

Ainsi le duc était toujours l'objet d'une invitation spéciale pour les retraites à Marly, où l'étiquette de Versailles était fort relâchée et où régnait une sorte d'intimité et de liberté relatives.

Il en était de même aux représentations d'Esther dans Saint-Cyr. Voir Esther, cette sublime tragédie de Racine (2), n'était pas une moindre faveur que d'être admis à Marly.

Aux représentations d'Esther le roi présidait lui-même à l'admission des élus. Il entrait le premier et se plaçait à la porte, tenant la feuille d'une main et de l'autre levant sa canne comme pour former une barrière. Il y restait jusqu'à ce que tous ceux qui étaient inscrits fussent entrés.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 434.

(2) Racine, orphelin de père et de mère, était venu à Uzès à l'âge de vingt-deux ans, le 8 novembre 1661, auprès de son oncle maternel, le père Sconin, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, vicaire-général et official du diocèse, et en même temps prieur de Saint-Maximin. On l'appelait alors l'abbé Racine. Il était en effet venu pour étudier la théologie auprès de son oncle qui désirait lui léguer son bénéfice, mais la vocation poétique l'emporta. Elle se révéla même à Uzès par la *Thébaïde* composée, dit-on, dans un pavillon qui s'appelle aujourd'hui le *Pavillon Racine* (Voir *Guide de l'Etranger à Uzès* par L. d'Albiousse, au mot Pavillon Racine, page 47).

En 1692 deux mariages eurent lieu à Versailles et furent l'occasion de grandes réjouissances. Ils concernaient deux enfants que la marquise de Montespan avait eus du roi ; M[lle] de Blois, sa fille, épousa le duc de Chartres, et le duc du Maine, son fils, la princesse Benedicte de Bourbon, petite-fille du Grand Condé, princesse célèbre par son esprit et son goût pour les arts. Le duc d'Uzès assista à ces deux mariages (1), mais à l'occasion du second il est intéressant de raconter ce qui le précéda.

Louis XIV voulant marier le duc du Maine à une des grandes maisons du royaume, avait songé à M[lle] Louise de Crussol, fille du duc d'Uzès, et il était sur le point de le déclarer lorsque M. de Barbezieux vint lui faire part de son mariage avec elle, ce qui fit que le roi n'y songea pas davantage. « *Tout est conjoncture dans cette vie,* disait le maréchal Clérambault *et la destinée de Mademoiselle d'Uzès en est une preuve* (2). »

Cette même année 1692 et le 1[er] juillet, le duc d'Uzès mourut. Il avait été fait chevalier des ordres du roi, gouverneur de Saintonge et Angoulême, et s'était signalé dans les armes ainsi que nous l'avons vu. Il eut de son mariage avec la fille du duc de Montausier :

1° **Louis** de Crussol duc d'Uzès qui suit, tué à la bataille de Nerwinde ;

2° **Jean-Charles** qui suit ;

3° Julie-Françoise de Crussol, mariée le 11 août 1686 à Louis-Antoine de Gondrin de Pardaillan duc d'Antin, morte à Paris le 6 juillet 1742, âgée de soixante-treize ans ;

4° Louis, abbé, mort le 9 juin 1694 ;

5° François comte d'Uzès, lieutenant-général des armées du roi et mestre de camp de cavalerie. Dans sa

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, page 35.

(2) *Souvenirs de M[me] de Caylus*, page 71.

jeunesse, ayant pour second le comte d'Albert, il eut un duel avec les comtes de Rantzau et de Schwartzemberk, autrichien. Mme de Luxembourg fut la cause de ce duel dont on parla beaucoup (1);

6° Félix-Louis, chanoine de Strasbourg;

7° Catherine-Louise, mariée le 12 novembre 1691 au marquis de Barbezieux, et que Louis XIV voulait marier au duc du Maine, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

La duchesse d'Uzès, peu après son veuvage, se retira à l'abbaye de Sept-Fonds, où elle mourut de la petite-vérole à l'âge de quatre-vingt-trois ans (2).

---

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, page 166.

(2) *Journal de la Régence*, tome I, page 173.

LOUIS DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

SIXIÈME DUC D'UZÈS

La vie de Louis de Crussol fut courte, mais elle fut couronnée d'une mort glorieuse, car il fut tué, à peine âgé de vingt-ans, à la bataille de Nerwinde en 1693 (1). On sait à la suite de quels événements fut livrée cette bataille. Le prince d'Orange, contre l'aveu duquel s'était conclue la paix de Nimègue, était devenu l'âme d'une nouvelle ligue qui prit le nom de ligue d'Augsbourg, ville où l'union de la plupart des puissances fut arrêtée.

Louis XIV n'avait pour lui que Jacques II, prince catholique de la maison de Stuart. Une révolution imprévue renversa Jacques et mit la couronne sur la tête du prince d'Orange, son gendre, sous le nom de Guillaume III.

Louis XIV reçut le roi détrôné avec une magnificence royale, puis il n'attendit pas que la coalition envahit la France. Il prit Philisbourg, Mayence, Manheim, Spire,

(1) Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire d'Angleterre sous le règne de Guillaume III*, par lord Macaulay, tome VI, page 139.

« Après la bataille de Nerwinde on comptait au nombre des morts de grands seigneurs et des guerriers renommés. Montchevreuil était resté sur le champ de bataille ainsi que le tronc mutilé du duc d'Uzès, le premier dans l'ordre des préséances de toute la noblesse française. »

Worms. Tout le palatinat fut ravagé, plus de quarante villes ou villages furent incendiés. Il donna ensuite le commandement de la grande armée du Nord au maréchal de Luxembourg, élève du grand Condé. Ce maréchal ne tarda pas à battre le roi Guillaume à Steinkerque, à Fleurus et enfin à Nerwinde le 29 juillet 1693, à cette bataille où les princes et les gentilshommes combattirent comme de simples soldats (1).

Jusqu'à midi la fortune sembla devoir favoriser les ennemis. « Luxembourg ne se repent-il pas de m'avoir attaqué, demanda Guillaume au duc de Berwik (2), pris au commencement de l'action ? — C'est vous, répondit fièrement le bâtard de Jacques II, qui ne tarderez pas à vous repentir de l'avoir attendu ».

Le maréchal déploya dans cette journée une valeur plus qu'humaine ; il commanda en personne l'attaque du village de Nerwinde qui, deux fois, fut pris et repris avec un affreux carnage.

Les deux infanteries luttérent d'obstination et de fureur, tandis que la cavalerie immobile essuyait le feu de quatre-vingt pièces de canon. On dit que Guillaume, étonné de l'immobilité de cette cavalerie, accourut à ses batteries, accusant ses pointeurs de maladresse. Mais quand il eut vu l'effet de ses canons et les escadrons ne remuer que pour resserrer les rangs à mesure que les files étaient emportées, il laissa échapper ce cri d'admiration et de colère « Oh ! l'insolente nation ! (3) »

Quand les gardes françaises eurent épuisé leurs munitions, ils mirent la baïonnette au bout de leur fusil et enfoncèrent l'ennemi à l'arme blanche. C'est la première charge à la baïonnette dont notre histoire ait

(1) *Histoire de Mme de Maintenon* par M. d'Aussonne, t. II, p. 208.

(2) Ce Berwik est un ancêtre du duc de Fitz-James, membre du Conseil général du Gard.

(3) *Saint-Simon*, tome I, page 111.

conservé le souvenir. Nerwinde, jonché de morts, resta enfin au pouvoir des Français qui tuèrent environ 2,000 hommes sans compter ceux qui se noyèrent, firent 2,000 prisonniers et s'emparèrent de soixante-seize canons, huit mortiers et de plus de quatre-vingt drapeaux ou étendards.

Mais de notre côté que de pertes cruelles ! Nous avions perdu autant de monde que l'ennemi. Aussi disait-on qu'il fallait chanter plus de *De profundis* que de *Te Deum*.

Le fils aîné du maréchal de Luxembourg, le duc de Montmorency, y fut blessé sous les yeux de son père d'un coup de mousquet en se jetant au-devant de lui pour le mettre à l'abri d'une horrible décharge. Plusieurs gentilshommes y périrent et notamment le duc d'Uzès qui combattit vaillamment à la tête de son régiment de Crussol-infanterie. Il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon (2). Il mourut comme plus tard devait mourir aussi, sur le pont de Neuilly, pendant la guerre contre la Commune, en 1871, le jeune de Calvières, fils du marquis de Calvières, ami du duc d'Uzès, grand-père du jeune duc actuel.

Les biens, titres et dignités de Louis de Crussol duc d'Uzès passèrent à son frère, Jean-Charles de Crussol qui suit.

(2) *Mém. de Saint-Simon,* tome I, page 109.

Le général Rivaroles se trouvait à cette bataille. Il avait une jambe de bois qu'un coup de canon lui emporta. Il tomba. On le releva sans mal. Il se mit à rire : « Voilà de grands sots, dit-il, et un coup de canon perdu. Ils ne savent pas que j'ai deux autres jambes de bois dans ma valise. »

JEAN-CHARLES DE CRUSSOL

DUC ET PAIR DE FRANCE

SEPTIÈME DUC D'UZÈS.

Né en 1675, Jean Charles de Crussol fut baptisé le 9 février à Paris, à l'église royale et paroissiale de Saint-Germain l'Auxerrois.

Son parrain fut messire Jean de Pardaillan, comte de Parabère, marquis de La Mothe Saint-Théré, premier baron d'Armagnac, lieutenant général pour le roi au gouvernement du haut Poitou.

Sa marraine fut la duchesse d'Uzès, née d'Apchier (1).

Il était à peine âgé de dix-huit ans, lorsque, par la mort de son frère aîné Louis, tué à la bataille de Nerwinde, il devint premier duc et pair de France, colonel du régiment de Crussol Infanterie et gouverneur des provinces de Saintonge et Angoumois (2).

Il prêta serment de fidélité au roi devant le parlement de Paris, en qualité de duc et pair de France, le 18 avril 1694 (3). Il s'empressa de suivre les traditions de sa famille et marcha sur les traces de son glorieux frère en allant combattre les ennemis de Louis XIV. Ils étaient nombreux alors et rendaient au grand roi les maux qu'il leur avait faits. Après des revers mêlés de quelques succès, la paix fut signée à Riswik, en 1696. Le duc d'Uzès profita de la cessation des hostilités pour

(1) *Archives ducales*. Layette 7.
(2) Id. Inventaire, page 14.
(3) Id. Id. page 6.

se marier avec Anne Hypolithe de Grimaldi, fille de S. A. S. Louis, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, chevalier des ordres du roi (1). Sa mère était la sœur du duc de Gramont (2).

La noce se fit chez la duchesse de Lude, veuve en

Le contrat de mariage de Jean Charles de Crussol avec Mlle de Monaco avait été signé le 17 janvier 1696, au château de Versailles, en présence et du consentement du roi, du prince Louis dauphin de France, du duc de Bourgogne, du duc d'Anjou, du duc de Berry, du duc Philippe d'Orléans, frère unique du roi et de la duchesse Charlotte Palatine du Rhin, de Philippe d'Orléans, duc de Chartres et de Valois, et de la duchesse née Françoise de Bourbon, légitimée, et de leur fille Charlotte d'Orléans, de la duchesse de Toscane née d'Orléans, de la duchesse de Guise née d'Orléans, du prince de Bourbon-Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, duc d'Enghien et de Châteauroux, lieutenant général pour le roi en sa province de Bourgogne et Bresse, et de la princesse née princesse Anne Palatine de Beausiver, du prince Louis, duc de Bourbon, prince du sang, pair et grand maître de France, et de la princesse née Françoise de Bourbon, légitimée de France, de la princesse Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve du prince Louis de Bourbon, prince de Conty, prince du sang et pair de France, de Louis de Bourbon, prince de Conty, pair de France, et de sa fille Anne Louise de Bourbon, du duc du Maine, légitimé de France, colonel général des Suisses et Grisons, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, en Languedoc, et de la duchesse née Benedicte de Bourbon, de la duchesse de Verneuil, comme aussi

(1) *Archives ducales*, Inventaire, page 81.
Monaco et ses princes, tome II, page 28.

(2) Mlle de Monaco avait le tabouret à la cour, parce qu'au mariage de Mlle de Valentinois, en 1688, M. le Grand avait obtenu le rang de prince étranger, pour M. de Monaco et ses enfants.

premières noces de ce galant comte de Guiche, frère aîné du duc de Gramont (1).

des seigneurs et dames ci-après nommés savoir, du côté du futur : de la duchesse douairière d'Uzès née d'Apchier, de Charles de Crussol, comte d'Uzès, d'Antoine de Gondin, chevalier, marquis d'Antin, seigneur du duché de Bellegarde, menin de Monseigneur et mestre de camp et armées du roi, et de la marquise née de Crussol, du chevalier Le Tellier, marquis de Barbézieux, conseiller du roi en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses ordres, et de la marquise née d'Aligre, du chevalier Louis de Crussol, marquis de Florensac, maréchal de camp et armées du roi, oncle du futur, et de la marquise née de Sansterre, de la duchesse douairière d'Elbeuf née de Monthaut, du duc de la Rochefoucauld, prince de Marsillac, pair et grand veneur de France, chevalier des ordres du roi, grand maître de la garde robe de Sa Majesté, d'Henri de la Rochefoucauld, abbé de Sainte-Colombe, du duc François de la Rochefoucauld et de la duchesse née Le Tellier, du comte de Pardailhon et de Parabère, lieutenant général des armées du roi et de la province du Poitou, du comte et de la comtesse de Tonnerre, du duc de Langres, du marquis d'Aligre, du marquis et de la marquise de l'Aigle, de Françoise de Grignan, marquise de Vibraye, d'Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, du chevalier de Lamoignon, marquis de Basville, conseiller du roi en tous ses conseils et son premier avocat général au parlement ; et de la part de la future : du prince Antoine de Grimaldi, duc de Valentinois, frère de la future, et de la duchesse née princesse Marie de Lorraine, de l'abbé de Monaco, du duc de Gramont, pair de France chevalier des ordres du roi, souverain de Bidache, gouverneur et lieutenant général pour le roy en son royaume de Navarre et pays de Béarn, du marquis d'Est, de Philibert d'Est, cousins germains de la future, du duc de Guiche,

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, tome XI, page 334.

A l'occasion de ce mariage la ville d'Uzès délibéra : « *d'envoyer une députation du maire et du premier consul à Paris, pour féliciter le duc et la duchesse de leur mariage, offrir à celle-ci une somme de 100 livres, les assurer tous les deux de la joie et de la satisfaction que la ville ressent, et combien elle est reconnaissante de la protection que M. le duc ne cesse d'accorder en toute occasion à la ville et qu'il voudra bien continuer.* »

Cette délibération fut envoyée au duc d'Uzès, qui s'empressa d'y répondre par la lettre suivante :

Paris, 10 février 1696.

J'apprends, Messieurs, que vous avez pris une délibération dans l'hôtel de ville pour envoyer deux députés me faire des compliments sur mon mariage. Je vous sais tout le gré possible de votre bonne volonté et je suis très content de la disposition où vous êtes de me donner en cette occasion des marques de votre zèle et de votre attachement pour ce qui me regarde, mais comme ce voyage ne pourrait se faire sans grands frais, j'en dispense volontiers la communauté; il me suffit d'avoir connu sa bonne intention. Vous pouvez assurer de ma part tous les habitants qu'ils trouveront toujours en moi un appui solide et que je n'aurai jamais rien de plus à cœur que de leur témoigner par des effets sensibles l'envie que j'ai de leur plaire.

Je suis, Messieurs, avec beaucoup d'estime.

Tout à vous, le duc d'Uzès. (1)

cousin germain maternel, de la duchesse de Noailles née de Bournonville, de la duchesse de Guiche née de Noailles, du comte de Gramont, chevalier des ordres du roi, grand oncle, de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, pair et grand écuyer de France, gouverneur pour le roi du pays d'Anjou, et de la comtesse, du prince et de la princesse Henri de Lorraine, du duc de Praslin, pair de France, che-

(1) *Registre des délibérations de la ville d'Uzès*, année 1696.

A quelque temps de là, en 1698, ayant appris le départ de Paris du du duc et de la duchesse pour se rendre à Uzès, la ville délibère « d'envoyer une députation de dix personnes escortées de trois valets de ville au comté de Crussol, pour leur présenter les devoirs de la ville, offrir cent pistoles d'or à Mme la duchesse, faire assembler tous les corps de métiers de la ville pour se rendre en armes auprès du duc et de la duchesse, après avoir choisi leurs capitaines, et faire une réception telle qu'on la fit en 1667 à M. le comte et à Mme la comtesse de Crussol, suivant les usages anciens. »

En effet, on fit venir des musiciens d'Avignon, des arcs de triomphe furent dressés dans les rues de la ville, et Subleyras (1), enfant du pays, devenu plus tard un

valier des ordres du roi, et de la duchesse née du Halloirs, du duc de Noailles, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de la première compagnie des gardes du corps de Sa Majesté, de Louis Anthoine de Noailles, archevêque de Paris et pair de France, du chevalier de Noailles, chevalier du Bain, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du marquis et de la marquise de Noailles, du comte de Noailles d'Ayen, du marquis de Feuquières et de la marquise née de Mouchy d'Hocquicourt.

L'hôtel d'Uzès était rue Saint-Thomas-du-Louvre, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(1) Pierre Subleyras, né à Uzès en 1659, de Dominique Subleyras, vitrier et peintre de bâtiments, fut d'abord enfant de chœur de notre église cathédrale, et ayant de bonne heure montré d'heureuses dispositions pour le dessin, son père le plaça chez un peintre à Avignon.

Il mourut à Uzès où il avait été employé par les particuliers riches à décorer des appartements. Les deux maisons où on peut le mieux juger sont, un petit salon voûté du pavillon du Jardin, appelé la Malarte, appartenant autrefois au baron de Fontarèches, près de la maison occupée aujourd'hui par M. Gaston Vincent, et la maison Coq, près des

célèbre peintre, fut employé à faire les armes ou blasons du duc et de la duchesse, ainsi que des emblèmes ou devises (1). Les députés se rendirent au comté de Crussol, mais ayant appris que le duc et la duchesse étaient à Valence, ils allèrent dans cette ville.

Le duc et la duchesse ne tardèrent pas à venir à Uzès, où tout se passa comme de coutume avec beaucoup de solennité et d'enthousiasme.

On profita du séjour du duc et de la duchesse d'Uzès pour régler les honneurs qui leur étaient dus dans la cathédrale. Voici ce que contient la délibération prise à ce sujet par la majorité du chapitre, suivant acte reçu Me Boucarut, notaire à Uzès :

« 1° Le prévot, ou en son absence le plus élevé en dignité, avec un autre chanoine, va recevoir M. le duc et Mme la duchesse à la porte de l'église, pour leur présenter de l'eau bénite » ;

« 2° On leur prépare des agenouillards recouverts de tapis, lorsqu'ils assistent à la messe et à l'office dans le sanctuaire du côté de l'évangile, environ un pan au dessus des places de MM. les chanoines » ;

« 3° L'assistant donne à M. le duc et à Mme la duchesse lorsqu'ils assistent à la messe ou aux offices, trois traits d'encens à chacun » ;

« 4° Lorsqu'ils viennent à la prédication et que le seigneur évêque n'est pas présent, le prédicateur traite M. le duc de Monseigneur, et lui adresse la parole, et lorsqu'il arrive et que le prédicateur a déjà commencé

prisons, autrefois maison de Pougnadoresse où a été peinte sur toile et à l'huile l'histoire de Jésus-Christ.

Passionné pour son art, il fit vers l'âge de 25 ans, le voyage de Rome à pied ; il y séjourna longtemps et s'y perfectionna.

On conserve de lui au Louvre à Paris, deux tableaux fort estimés.

(1) On lui paya pour ce travail 18 livres.

Archives municipales, série AA, 4.

son discours, le prédicateur s'arrête pour un moment, jusqu'à ce qu'il soit placé, et récapitule sommairement ce qu'il a déjà dit » ;

« 5° Lorsque le duc ou la duchesse assiste à la prédication, on place un fauteuil ou deux devant la chaire en séparant au besoin les bancs, sièges ou chaises, des deux côtés, au devant de la chaire du prédicateur » ;

« 6° Enfin, lorsqu'ils sortent de l'église, après y avoir entendu l'office et la prédication, les mêmes qui les ont reçus et leur ont donné de l'eau bénite en entrant dans l'église, les reconduisent jusqu'à la porte où ils les ont reçus en entrant ».

Le duc et la duchesse ne firent qu'un assez court séjour à Uzès. Ils s'en retournèrent à Paris où la duchesse avait des devoirs à remplir auprès de la duchesse de Bourgogne, cette princesse si piquante, si gaie, si étincelante d'esprit, qui savait si bien amuser le roi et Mme de Maintenon. On lui avait formé une cour, et parmi les dames qui furent choisies on peut citer, outre la duchesse d'Uzès, les duchesses de Sully, de Chevreuse, de Beauvillers, de Roquelaure, la princesse d'Harcourt et Mme de Soubise (1).

Mais hélas ! la pauvre duchesse d'Uzès ne jouit pas longtemps du bonheur que pouvait lui donner sa haute situation sociale. Elle mourut un an après son voyage d'Uzès des suites de couches de deux jumelles qui ne tardèrent pas à mourir aussi. C'était, dit Saint-Simon dans ses Mémoires, une femme de mérite et fort vertueuse.

Cette même année une ère de combats s'ouvrait au duc d'Uzès pour dissiper son chagrin et suivre les nobles et chevaleresques traditions de sa famille.

La mort de Charles II, roi d'Espagne, embrasa de nouveau l'Europe. Ce prince, n'ayant pas d'héritiers,

(1) *Mém. de Saint-Simon*, tome II, pages 61 et 62.

avait désigné par son testament, pour lui succéder, Philippe de France duc d'Anjou second fils du Dauphin.

C'était, de tous les compétiteurs, celui dont les droits étaient les mieux fondés, puisqu'il les tenait de son aïeule Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche mère de Louis XIV.

Le roi accepta le legs pour son petit-fils. La suprématie de la France en Europe allait se consolider par l'alliance des deux nations. Mais dès que le duc d'Anjou, sous le titre de Philippe V, eut pris possession de la couronne d'Espagne, toute l'Allemagne s'ébranla en faveur de l'archiduc d'Autriche, dont l'ambition avait été déçue par le testament de Charles II. Bientôt, sous le nom de *Grande Alliance*, l'Angleterre, la Hollande, l'Empire, la Prusse, le Portugal, la Suède et la Savoie se liguèrent contre Louis XIV par un traité solennel.

La guerre fut longue, meurtrière et compliquée encore de celle des *Camisards* en Languedoc. Enfin, après plusieurs combats mêlés de revers plus encore que de victoires, la paix fut proclamée à la suite du traité d'Utrecht, en 1715.

Dès le début de ces évènements, le duc d'Uzès, pendant la campagne d'Allemagne, fit une chute de cheval qui l'obligea à se retirer du service avec son grade de colonel d'infanterie du régiment de son nom. Il regretta bien vivement la vie active des camps (1).

Quelques années après, en 1706, il épousa en secondes noces Anne-Marie-Marguerite de Bullion (2), fille de

(1) Wideville. *Histoire et Description* par le marquis de Galard, p. 52.

(2) La famille de Bullion, très ancienne, tirait son nom d'une terre située près de Maringues, en Bourgogne. (Voir Wideville. *Histoire et Description*, page 14.

Ses armes sont : écartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or, issant de trois ondes d'argent, au 2 et 3 d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles du même, trois en chef et trois en pointe qui est de Vincent.

La sœur de Marguerite de Bullion duchesse d'Uzès épousa Guillaume de la Trémoille, prince de Tarente et général des armées du roi.

Charles Denys marquis de Gaillardon et de Bonnelles, prévôt de Paris, gouverneur du Maine, Perche et Laval,

Le contrat de mariage de Jean Charles de Crussol, duc d'Uzès, avec M[lle] de Bullion, avait été signé le 10 mars 1706, au château de Versailles, en présence et de l'agrément du roi, de Louis, dauphin de France, fils unique de Sa Majesté, de Louis, prince du sang, duc de Bourgogne, de la duchesse de Bourgogne, du duc de Berry, de la princesse Charlotte, veuve du duc d'Orléans, du duc d'Orléans et de la duchesse née Marie Françoise de Bourbon, de Jules de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, duc d'Enghien et de Châteauroux, de la princesse née princesse Anne Palatine de Bavière, du duc de Bourbon et de la duchesse née princesse Françoise de Bourbon, légitimée de France, de la princesse Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve du prince Armand de Bourbon, prince de Conty, prince du sang royal, pair de France, duc de Vallières, du prince Louis de Bourbon, prince du sang, pair de France, prince de Conty, de la princesse Benedicte de Bourbon, épouse du prince de Conty, d'Auguste de Bourbon, duc du Maine et d'Aumale, prince souverain de Dombes, comte d'Eu, pair de France, colonel général des Suisses et Grisons, grand maître de l'artillerie, de M[me] Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, comme aussi en la présence de la comtesse d'Apchier, aïeule du futur époux, veuve de François de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, comte de Crussol et d'Apchier marquis de Cruzeaux, vicomte de Vazeilles, baron de Lévis, Florensac, Aimargues, Bellegarde, Saint-Geniès et Remoulins, seigneur d'Acier, Lunegarde, Capdenac, Saint-Sautin et autres places, chevalier des ordres de Sa Majesté, demeurant (la duchesse) dans le couvent des dames religieuses de Bon Secours, rue de Charonne, de François Charles de Crussol d'Uzès, de Montausier, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment de cavalerie, entretenu pour le service de Sa Majesté, et de la duchesse née Magdelaine Pasquier de Franclieu, d'Antoine de Gondrin, marquis d'Antin, seigneur du duché de Belle-

et dont le père Claude de Bullion était garde des sceaux et surintendant des finances sous Louis XIII (1).

Les traditions disent qu'elle lui apporta une riche dot dont il avait grand besoin pour rétablir les affaires de la

garde, menin du Dauphin, et de la marquise née Françoise de Crussol, sœur du futur, d'Antoine de Grimaldi, par la grâce de Dieu prince souverain de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, beau-frère du futur, de Louis de Crussol, comte de Florensac, de Louis de Gondrin, de Claude de Bullion, chevalier marquis de Bonnelles, mestre de camp du régiment royal Roussillon cavalerie, brigadier de Sa Majesté, frère de la future, de la dame d'Astry, veuve du chevalier Rouillé, comte de Meslay, aïeule de la future, d'Armand Duplessis, duc de Richelieu, et de la duchesse née Rouillé, de Jean Rouillé, comte de Meslay, de la duchesse douairière d'Aumont, de la duchesse de la Rocheguin, du duc et de la duchesse d'Humières, du maréchal et de la maréchale de Boufflers, du duc et de la duchesse de Guiche, de la duchesse de Ventadour, de la maréchale de Rochefort, de la maréchale du Lude, de la duchesse d'Elbœuf, du duc et de la duchesse de Châtillon, du marquis de Clermont, du comte de Lusse, de Mlle Elisabeth de Sainte-Maure, de M. et Mme de Pompadour, du marquis de Rottelin, de Mlle de Barbezieux, de M. et Mme Colbert de Chabanais, d'Achille de Harlay, premier président du Parlement, tous parents du duc d'Uzès et de Mlle de Bullion, de M. le chancelier, de M. de Chamillard, surintendant des finances, de M. de Pontchartrain, de M. de Torcy, de Mme de Dreux.

(1) Ce fut lui qui fit frapper les premiers louis d'or en 1640, et Saint-Simon raconte, dans ses Mémoires, que le surintendant ayant donné à dîner au maréchal de Gramont, au maréchal de Villeroi et au marquis de Souvré, fit servir au dessert trois bassins de louis d'or dont il les engagea à prendre ce qu'ils voudraient ; ils ne se firent pas trop prier et s'en retournèrent les poches si pleines qu'ils avaient peine à marcher ; ce qui faisait beaucoup rire Bullion.

maison d'Uzès, dérangées par les prodigalités des ducs François et Emmanuel.

Elle apporta en outre, dans la maison d'Uzès, la belle terre de Bonnelles (1), ayant hérité de deux de ses frères, Jean-Claude marquis de Bonnelles, maître de camp du régiment de Royal-Roussillon, mort, sans alliance des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Turin, le 7 septembre 1706, et d'Auguste Léon marquis de Bonnelles, chevalier de Malte, colonel de dragons, également mort sans alliance.

A l'occasion de ce mariage on composa à Uzès, en patois, les vers suivants :

Vivo la grandou, la noublesso	Vive la grandeur, la noblesse
Dé nost duc, dé nosto duchesso	De notre duc, de notre duchesse
Vivo Crussol, vivo Bullioun	Vive Crussol, vive Bullion
Faguen rounfla ius dous noums	Faisons résonner leurs deux noms
Lur intrado, tout Uzès n'es réjouis.	Leur entrée dans Uzès nous a réjouis
Lur séjour, n'en vai faire un paradis.	Leur séjour va en faire un paradis.

(1) C'est à Bonnelles, située dans le département de Seine-et-Oise, que la duchesse d'Uzès donne actuellement ces magnifiques chasses si recherchées par les sportsmans du high life, auxquelles assistent souvent les princes d'Orléans.

Le château de Bonnelles, situé au milieu d'une de ces charmantes vallées qui décorent ce beau pays, a été construit en 1848 par le duc d'Uzès, beau-père de la duchesse actuelle, sur l'emplacement de l'ancien château des Bullion. C'est une vaste construction dans le style Louis XIII, aux murailles de briques et de pierres. Les salons de réception y sont fort beaux, et l'un d'eux ne compte pas moins de vingt-quatre mètres carrés.

Ce château princier est entouré d'un vaste parc habilement dessiné et encadré d'un bois de près de 3,000 hectares, lequel est agrandi en quelque sorte par l'immense forêt de Rambouillet dont il est limitrophe. C'est une terre très giboyeuse. L'équipage de la duchesse d'Uzès est des plus renommés de la vénerie française. Le chenil est installé à 5 kilomètres de Bonnelles, sur la lisière de la forêt, dans un petit château Louis XIII ayant appartenu à la famille de Falaiseau.

Effectivement, jamais le château ducal ne fut aussi fréquenté, aussi brillant. La duchesse en faisait les honneurs avec dignité, avec affabilité. Sa maison était fort nombreuse, mais parfaitement réglée, car elle avait tout à la fois de l'esprit et de l'ordre. Pieuse, elle aimait le monde et les plaisirs avec dignité et décence. Elle avait un grand ascendant sur son mari, qui par le caractère, ressemblait au duc François son aïeul, mais plus rangé et plus économe que lui (1).

Après avoir fait un assez long séjour à Uzès, le duc et la duchesse s'en retournèrent à Paris et à Versailles, où les appelaient leurs charges à la cour. Durant la belle saison et quand ils en avaient le loisir, ils habitaient le château de Wideville, « où la haute position, la grande fortune du duc, la grâce et l'affabilité de la duchesse d'Uzès attiraient la meilleure société du temps. La présence des trois nièces de M[me] d'Uzès, filles de son frère Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, mettait un élément de jeunesse et de gaîté dans l'existence un peu sérieuse qu'on menait dans la maison du premier pair de France. Mariées au duc de Laval, de Beauvillers et de Montmorency-Luxembourg, elles arrivaient toujours accompagnées d'une suite nombreuse et choisie. La proximité de Versailles qui avait détrôné Saint-Germain de son titre de ville souveraine, rendait pour cette famille comme jadis pour le surintendant, l'habitation de Wideville agréable, commode et compatible avec les grandes charges de la cour. Bien souvent les échos des chasses de Marly égayèrent le parc, devenu, par suite d'acquisitions et d'embellissements, un des plus vastes et des plus curieux de la contrée (2). »

Mais au milieu de ces distractions le duc et la duchesse eurent la douleur de perdre plusieurs membres de leur

(1) *Manuscrit Siméon Abauzit.*

(2) Wideville. *Histoire et description*, par le marquis de Gallard, p. 52.

famille. Ce fut d'abord la grand'mère paternelle du duc qui mourut en 1708. C'était une femme de grand mérite et de beaucoup de piété. Elle était d'Apchier, c'est à dire de la branche aînée de la maison de Joyeuse, grande et fort ancienne (1).

En 1713 mourut en couches la comtesse d'Uzès, belle-sœur du duc, à peine âgée de quarante ans. Elle était belle et bien faite. Elle vivait surtout à l'Etang où elle se faisait aimer de tout le monde. Elle laissa trois fils (2).

Enfin la même année le duc d'Uzés perdit son frère, chanoine de Strasbourg (3).

Pour être chanoine dans cette ville, il fallait plusieurs générations de noblesse de père et de mère. En 1713 il n'y en avait plus qui en pussent faire les preuves que MM. d'Uzès, de Duras et de Roncy (4).

Mais tandis que la mort faisait des victimes dans la maison d'Uzès, elle frappait de bien plus rudes coups dans la maison royale. Dans l'espace d'un an, elle moissonna le Dauphin, fils de Louis XIV, qui avait été l'élève de Bossuet; le duc de Bourgogne, son petit-fils, prince accompli que Fénélon avait formé à toutes les vertus ; la duchesse son épouse et le duc de Bretagne qui fut porté à Saint-Denis dans le même tombeau; tandis que le dernier prince de cette race, un tout jeune enfant était mourant dans son berceau.

Le 10 mai 1712 un service fut fait à Notre-Dame pour M. le Dauphin et Mme la Dauphine. Les trois princes du deuil furent le duc de Berry, le duc d'Orléans et le comte de Charolais. Mme la duchesse d'Orléans, Mlle de Bourbon et Mlle de Charolais furent les princesses.

La duchesse de Berry fut menée par le chevalier

(1) *Mémoires Saint-Simon*, tome VI, page 137.
(2) id. tome X, page 483.
(3) id. id. page 312.
(4) id. id. page 425.

d'Hautefort ; Mlle de Bourbon par le comte de Blausac, et Mlle de Charolais par le comte d'Uzès, en l'absence de son frère le duc d'Uzès (1).

Le comte d'Uzès était parti en 1712 pour l'Espagne pour aller servir sous M. de Vendôme lorsque ce dernier mourut. Il s'arrêta à Madrid, y resta huit jours, et le roi d'Espagne le chargea de porter une lettre au roi de France pour lui demander un autre général en remplacement de M. de Vendôme. Le comte d'Uzès arriva le 21 juin à Marly, chez M. de Torcy qui s'empressa de le mener chez le roi (2).

On sait que peu après intervint le traité d'Utrecht qui mit fin à la guerre, mais une des clauses de ce traité fut la renonciation du roi d'Espagne, pour lui et ses descendants, à la couronne de France. A cette occasion eut lieu au Parlement de Paris une séance solennelle à laquelle assistèrent les ducs et pairs de France. Il s'agissait de retirer des registres du Parlement les lettres patentes qui conservaient le droit à la couronne de France au roi d'Espagne au moment de son départ pour ce pays, et de faire la lecture de sa renonciation pour lui et pour toute sa branche à la couronne de France et celles du duc de Berry et du duc d'Orléans à la couronne d'Espagne pour eux et leur postérité et d'enregistrer ces trois renonciations.

Saint-Simon, dans ses Mémoires, fait connaître à cette occasion la liste des ducs et pairs de France en mentionnant les présents et les absents, parmi lesquels le duc d'Uzès, premier duc et pair de France (3).

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. x, pages 297 et 298.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, tome x, page 319.

(3) L'habillement d'un duc et pair de France était : un manteau long de drap violet, doublé et bordé d'hermine ; l'épitoge toute d'Hermine ; sous le manteau une robe longue de drap d'or en forme de soutane ; la ceinture de soie violette or et argent, la couronne ducale sur la tête.

C'est la liste des plus beaux noms de la noblesse française.

La voici :

Pairs en Séance

Duc de Berry.
Duc d'Orléans.
Duc de Bourbon.
Prince de Conti.
Duc du Maine.
Comte de Toulouse.
Archevèque duc de Reims.
Mailly, évêque de Laon.
Clermont Chattes, évèque. comte de Chalons.
Noailles, évêque, comte de Noyons.
Ducs de la Trémoïlle.
de Sully.
de Richelieu.
de Saint-Simon.
de la Force.
de Rohan Chabot.
d'Estrées.
de la Mailleray et Mazarin
de Saint-Aignan.
de Foix.
de Tresmes.
de Coislin.
de Charost.
de Villars, maréchal de France.
de Berwick id.
d'Antin.
de Chaulnes.

Pairs Absents

Cardinal de Janson, évêque de Beauvais.
Ducs d'Uzès (en Languedoc).
d'Elbeuf.
de Ventadour.
de Montbazon.
de Luynes.
de Brissac.
de Fronsac.
de la Rochefoucauld.
de Valentinois (Monaco).
de Bouillon.
d'Albret.
de Luxembourg (Montmorency).
de Gramont.
de Guiche.
de Louvigny.
de Mortemart.
de Beauvillers.
de Noailles.
d'Aumont.
de Béthune.
Cardinal de Noailles, archevêque de Paris.
de Boufflers.
d'Harcourt, maréchal de France.

Cependant le roi s'affaiblissait, et à mesure qu'il s'avançait vers la tombe il s'intéressait de plus en plus à ses enfants naturels. Déjà il les avait mariés à des princes ou princesses de sa famille; le duc du Maine et le comte de Toulouse, tous deux enfants de Mme de Montespan et nés d'un double adultère, avaient obtenu le pas sur les princes étrangers naturalisés et sur les pairs. Louis XIV fit plus encore. Par un édit du 2 août 1714, il les déclara aptes à succéder à la couronne de France, à défaut de princes du sang, et leur en conféra tous les droits et privilèges. C'était le renversement de toutes les lois du royaume (1). Le duc d'Uzès assista à la séance du Parlement dans lequel ces édits furent enregistrés (2). Il n'y eut pas d'opposition, mais ce corps, les princes du sang, la plupart des ducs et pairs et presque toute la nation semblaient en appeler à un autre règne.

On savait que le roi avait fait un testament, et les édits dont je viens de parler en faisaient pressentir l'intention. Le roi voyait des dangers à une régence du duc d'Orléans, et ne pouvant l'exclure du conseil, il essaya, en effet, par son testament, de réduire son influence à un rôle presque passif, mais il pressentait que ses dernières volontés ne seraient pas plus respectées que ne l'avaient été celles de son père. Il termina sa carrière le 1er septembre 1715.

Il avait vécu soixante-dix sept ans, après un règne qui en avait duré soixante-douze, le plus long comme le plus grand de notre histoire (3).

Louis XIV avait été la personnification suprême de la monarchie. Aussi il est et restera le Roi, le type royal

(1) Le proverbe : « Le roi ne fait des princes du sang qu'avec la reine, » exprimait fort nettement le droit monarchique.

(2) *Journal de la Régence*, tome I, page 503.

(3) *Histoire d'Henri Martin*, tome XIV, page 615.

pour les nations étrangères comme pour la France (1).

Le duc d'Uzès assista aux obsèques de Louis XIV. Il fut chargé, comme premier duc et pair de France, de porter la couronne ; le duc de Luynes portait le sceptre et le duc de Brissac la main de justice. Ces trois ducs, étaient dans les hautes chaires du même côté que les princes du deuil (2).

Louis XV, arrière petit fils de Louis XIV n'avait que cinq ans. Le Parlement, comme pour se venger de la longue contrainte où l'avait tenu le feu roi, se hâta de casser son testament et conféra la régence avec un pouvoir sans limites, au duc d'Orléans. Le 12 septembre le régent amena le jeune roi au Parlement pour enregistrer ce qui avait été décidé. Louis XV y tint un lit de justice. A ses pieds était le duc de Tresmes, gouverneur de Paris, puis à droite et à gauche, le maréchal de Villeroi et la duchesse de Ventadour. A droite du roi, aux hauts sièges, étaient le duc d'Orléans, régent, le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le prince de Conti,le duc du Maine, le prince de Dombes et le comte de Toulouse.

A gauche, les six pairs ecclésiastiques. Sur d'autres bancs les ducs qui suivent : les ducs d'Uzès, de la Trémoïlle, de Montbazon, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de la Force, de Rohan, d'Albret, de Pinez-Luxembourg, d'Estrées, de Gramont, de La Mailleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, de Berwick, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan.

Un des premiers actes du régent fut, ainsi qu'il l'avait du reste promis, de rendre au Parlement le droit de

(1) *Histoire d'Henri Martin*, t. XIV, p. 615.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, page 342. Wideville, page 53.

remontrance. Ce droit donna beaucoup plus d'importance au Parlement, qui chercha de plus en plus à augmenter ses prérogatives, surtout vis à vis des pairs. Il émit même la prétention de les juger. Ainsi, en 1716, et le 17 février, un duel eut lieu à la suite d'une querelle au bal, entre le comte de Gacé, depuis comte de Chastillon, et le duc de Richelieu. Gacé fut légèrement blessé, tandis que le duc de Richelieu reçut un coup d'épée qui le traversa de part en part.

Le Parlement voulut les juger malgré les deux titres de duc et pair de Richelieu.

Devant cette prétention, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon et de Langres, pairs ecclésiastiques, les ducs d'Uzès, de Sully, de la Force, de Charost, de Chaulnes, de Saint-Simon, de Luxembourg, de Tresmes et d'Antin, chargés de la procuration des pairs, présentèrent une requête au roi contre la demande du Parlement qu'ils qualifièrent d'usurpation. « Ce n'est pas, disaient-ils au roi, aux honneurs extérieurs attachés à la pairie, à la décence d'un salut, à l'ordre des séances, ni au droit d'opiner, que se bornent les entreprises du Parlement ; il attaque jusqu'à l'essence de la Pairie, en voulant juger les pairs. »

Par simple lettre de cachet, le régent fit mettre les deux duellistes à la Bastille, et le Parlement, pour sortir d'embarras, déclara qu'il n'y avait pas preuve suffisante contr' eux, et ils furent absouts. Richelieu et Gacé s'embrassèrent et sortirent de la Bastille (1).

On revint bientôt sur l'affaire du *bonnet* qui avait été engagée, ainsi que nous l'avons vu dans les derniers temps de Louis XIV.

Les ducs et pairs prétendaient que lorsqu'ils siégaient au Parlement le premier président leur ôtât son *bonnet*

(1) *Mémoires de Richelieu*, tome xi, pages 120 et 125.

en prenant leur avis ; ils voulaient aussi recouvrer leur ancienne prérogative d'opiner avant les présidents à mortier. La lutte fut très chaude et Saint-Simon fut l'Achille de cet épisode qui ravivait la vieille rivalité entre la robe magistrale et l'épée féodale. Les ducs et pairs étaient tellement exaspérés qu'ils projetèrent de se transporter au Palais et d'y imposer leurs prétentions l'épée à la main.

Le régent arrêta l'explosion en faisant droit à la requête des ducs par arrêt du conseil du 21 mai 1716 ; mais le Parlement se déchaîna à son tour, de telle sorte que le régent révoqua l'arrêt et renvoya la décision du procès à la majorité du roi.

Cette querelle fut suivie d'un débat plus grave : les princes de la maison de Condé présentèrent requête au conseil le 22 août 1716 pour qu'on enlevât aux fils *légitimés* du feu roi les droits de successibilité au trône et les prérogatives des princes du sang qui leur avaient été indûment accordés. Les ducs et pairs, toujours en quête de faire corps, intervinrent pour demander que si les *légitimés* perdaient le rang de princes du sang on leur enlevât aussi la préséance sur les autres pairs et qu'on leur fît prendre rang suivant la date de leurs pairies.

Le duc du Maine, par faiblesse de caractère, et son frère, le comte de Toulouse, par une espèce d'indifférence philosophique, se fussent laissés abattre sans beaucoup de résistance, mais la duchesse du Maine soutint vaillamment le choc. Cette étrange personne qui dans un corps de naine, avait un esprit d'une vivacité et d'une turbulence infatigables, quitta ses divertissements de Sceaux où elle trônait au milieu des beaux esprits pour se lancer à corps perdu dans la polémique à la tête d'un bataillon de jurisconsultes et d'érudits. Elle sut trouver des alliés et susciter la jalousie de

la noblesse non titrée contre les ducs. Nombre de gentilshommes, dans de bruyantes réunions, signèrent un mémoire contre la prétention des ducs et pairs à faire un corps séparé de la noblesse.

Le régent, inquiet, défendit à la noblesse de s'assembler et de rédiger des actes collectifs. Plusieurs gentilshommes protestèrent. Six des principaux meneurs furent embastillés durant quelques semaines. Le parlement s'abstint de prononcer sur ces contestations. Le conseil de régence passa outre aux protestations, révoqua les édits de Louis XIV en faveur des *légitimés*, mais leur laissa seulement à vie les honneurs des princes du sang.

A cette nouvelle la duchesse du Maine s'écria que lorsqu'on avait été déclaré habile à succéder au trône, il fallait, plutôt que de se laisser arracher ce droit, mettre le feu au milieu et aux quatre coins du royaume (1). Elle fit de son mieux pour tenir parole et conspira avec Cellamare, ambassadeur d'Espagne, contre la France.

Plus tard, une autre affaire vint raviver la querelle entre le parlement et les pairs.

Le duc de la Force était accusé d'avoir trempé dans les agissements de Law (2). Le duc ne voulut pas quitter son épée durant l'interrogatoire. Plus tard il voulut

(1) *Saint-Simon*, tome XIV, page 651.

(2) On connaît le système financier de Law qui eut pour résultat de grandes perturbations dans les fortunes et à l'occasion duquel on chantait le couplet suivant :

Lundi j'achetai des actions
Mardi je gagnai des millions
Mercredi j'ornai mon ménage
Et jeudi je pris équipage
Vendredi je m'en fus au bal
Et samedi à l'hôpital.

Vers cette époque on découvrit une pièce de monnaie en or datant du

parler, alors que les gens du roi avaient la parole. Les pairs se réunirent chez le cardinal de Mailly. On rédigea un mémoire intitulé : « Les Pairs de France ».

Les ducs d'Uzès et de Mailly allèrent la porter à son altesse royale (1). Mais le régent quoique fort ennuyé de voir la discorde régner entre les pairs et le Parlement, ne fit rien pour la faire cesser. Il s'occupait d'ailleurs plus de ses plaisirs que des affaires de l'Etat. Dans des orgies célèbres, sous le nom de *Soupers du Régent*, « on buvait, dit Saint-Simon, on s'échauffait à dire des ordures et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit on allait se coucher pour recommencer le lendemain ».

Pendant qu'on s'amusait ainsi au Palais royal, un terrible fléau, connu dans l'histoire sous le nom de *Peste de Marseille*, se déchaînait sur le Midi de la France. On ignore le nombre de ses victimes ; mais les quatre villes de Marseille, Toulon, Aix et Arles perdirent seules 79,000 de leurs habitants. Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, le chevalier Rose et les échevins Estelle et Moustier s'immortalisèrent par le dévouement le plus héroïque au milieu de cette affreuse calamité.

VIe siècle frappée à Uzès, qui avait depuis de longs siècles le droit de battre monnaie.

Cette pièce représente une tête de roi surmontée d'une petite croix, au-dessous un javelot et un petit bâton ou sceptre entouré d'un ruban et pour légende VCECIE CIT, qui signifie à la ville d'Uzès, CIT étant l'abrégé de CIVITATI. Don Vaissette pense qu'elle représente Théodebert Ier, petit-fils de Clovis qui, outre l'Australie, possédait une étendue de pays dans lesquels Uzès était compris. Tout récemment on a trouvé dans le domaine du comte de Geoffre de Chabrignac une pièce d'or de l'empereur Charlemagne, frappée à Uzès et que possède actuellement le musée d'Avignon.

(1) *Mémoires sur l'histoire de France*, tome LXX.

Mémoires du maréchal de Villars, page 74.

On avait établi à Paris un cordon sanitaire pour empêcher les gens du Midi, sous peine de mort, d'y pénétrer. Un de nos compatriotes faillit, à cette occasion, perdre la vie sans la bienveillante intervention du duc d'Uzès.

Voici en effet ce qu'on lit dans le manuscrit de M. Siméon Abauzit sur notre ville :

« Un des négociants d'Uzès, des plus riches de cette époque, de la famille des Chapelier, aujourd'hui éteinte, était forcé de se rendre à Paris en 1720, au moment où l'on avait établi des cordons sanitaires qu'il était défendu de passer sous peine de mort à cause de la terrible peste qui ravageait alors la ville de Marseille et dont les symptômes se manifestaient dans le Comtat et dans le Languedoc. Chapelier eut l'imprudence de franchir le cordon et l'imprudence encore plus grande de le dire le soir de son arrivée dans l'hôtel où il logeait. Il fut réveillé à minuit par des coups répétés à la porte de sa chambre et par des ordres d'ouvrir de la part du roi. Il obéit bien vite et fut de suite sommé, par une troupe d'agents de police, d'avoir à s'habiller et de les suivre. On le plaça dans une voiture dans laquelle monta le chef de l'escouade.

» Le pauvre diable, à travers ses larmes et ses sanglots, demanda à l'alguasil de quoi il était accusé et où on le conduisait ? — A la Bastille, lui répondit-on, où vous serez fusillé ou pendu demain pour avoir dépassé le cordon et risqué d'apporter la peste dans Paris, à moins que vous ne soyez puissamment protégé ; vous me paraissez un honnête homme, votre triste sort m'intéresse. Si vous connaissez quelque grand personnage, hâtez-vous de réclamer ses bons offices, je me charge de l'avertir après vous avoir déposé à la Bastille.

» M. Chapelier lui dit qu'il connaissait M. le duc d'Uzès qui l'honorait de sa bienveillance, lui remit une lettre dont on l'avait chargé pour ce seigneur, et le supplia de

se hâter de la lui apporter et de lui raconter sa triste aventure. Heureusement pour lui l'agent de police se trouva un homme sensible et serviable ; il se rendit de suite à l'hôtel d'Uzès où il trouva le duc qui n'était pas encore couché. Il fit mettre de suite ses chevaux à son carosse et alla trouver le lieutenant-général de police dont il obtint la grâce de Chapelier, mais à condition qu'il repartirait le lendemain matin pour Uzès dans une chaise de poste, ayant avec lui un agent de police qui ne le perdrait pas de vue, dont il payerait les frais de voyage aller et retour, et auquel il donnerait une gratification de 600 livres.

» Grâce au caractère bon et obligeant du duc Jean-Charles, qui fournit à Chapelier une chaise de poste et de l'argent, le pauvre Uzétien revint chez lui sain et sauf et se promit bien de ne plus retourner à Paris ».

Vers cette époque, plusieurs différends étaient survenus à Uzès entre les officiers du roi, ceux du duc et ceux de l'évêque. La justice, en effet, indépendamment de celle des consuls, appartenait à trois seigneurs, au roi pour un quart, au duc pour la moitié et à l'évêque pour un autre quart.

Cette multiplicité de juridiction était préjudiciable au public et pour y remédier en partie, le duc d'Uzès forma le dessein d'acquérir la portion du roi, et en même temps le château royal (aujourd'hui les prisons), château qui avait appartenu à une branche de la maison d'Uzès, antérieurement à la vente qui en fut faite au roi Charles VIII, en 1493.

Pour parvenir à cette acquisition, le duc d'Uzès proposa un échange, par un placet qu'il présenta à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume, et il offrit en

contr'échange la terre de Lévis, première baronnie du Chastellet (1).

Mgr le duc d'Orléans ayant examiné et fait examiner cette proposition, il fut rendu un arrêt du conseil, le 20 mars 1721, portant qu'il serait passé un contrat à ce sujet entre Sa Majesté et le duc d'Uzès. Ce contrat eut lieu peu après et en échange de la baronnie de Lévis qui contenait aussi les bois des maréchaux et de Crussol, le roi céda au duc tout le domaine qu'il possédait à Uzès avec sa haute, moyenne et basse justice, telle qu'elle appartenait à Sa Majesté, ainsi que Saint-Jean-de-Maruéjols, et diverses autres paroisses, terres et biens dépendant de la claverie d'Uzès et pays d'Uzège, pour y être la justice exercée par les officiers du duc, comme celle qui appartenait à son duché. De plus, toutes les affaires d'Uzès et pays d'Uzège devaient être portées en appel non plus au présidial de Nimes, mais directement au parlement de Toulouse. Le roi, toutefois, s'engageait à indemniser les officiers du présidial de Nimes du préjudice qui leur était occasionné.

Par suite de cet échange, voici les noms des villes et villages qui étaient de la mouvance du duc d'Uzès (2). Le nombre s'en élevait à 143.

(1) Cette terre de Lévis avait été apportée à la maison de Crussol par le mariage de Jeanne de Lévis avec Jacques de Crussol en 1452.

Inventaire de la maison de Crussol d'Uzès, page 2.

Elle était située entre Montfort et Chevreuse, près le parc de Versailles et près le village de Trappe.

(2) Voir *Archives ducales.*

Lors de l'échange, Gaspard Ignace de Cluny, était juge royal de la ville et viguerie d'Uzès.

La justice ducale fut exercée comme celle du roi, par quatre officiers, un viguier, un juge, un lieutenant de viguerie, un lieutenant de juge, un procureur fiscal, un greffier.

Uzès.
Sagriès.
Saint-Firmin.
Arpaillargues.
Aureillac.
Bourdic.
Aubussargues.
Garrigues.
Sainte-Anastasie.
Saintes-Oules.
Collorgues.
Saint-Dézéry.
Valence.
Castelnau.
Moussac.
Brignon.
Sauzet.
Saint-Geniès-de-Malgoirès.
La Rouvière.
La Calmette.
Dions.
Gajan.
Montignargues.
Nozières.
Boucoiran.
Cruviers-Lascours.
St-Maurice-de-Cazevieille.
Foissac.
Serviers.
Montaren.
La Baume.
Saint-Médiers.
Belvezet.
Aigaliers.
Barron.
Euzet.
Seynes.
Vallerargues.
Bouquet.
Lussan.
St-Just-et-Vacquières.
St-Jean-de-Cerrargues.
St-Hippolyte de-Caton.
Martignargues.
Ners.
Saint-Etienne-de-l'Olm.
Deaux.
Brouzet.
Lesplan.
Navacelles.
Servas et les Sorbières.
Salindres.
Fons-sur-Lussan.
Montclas.
Issirac.
St-André-de-Roquepertuis.
Orgnac.
Legan.
Cornillon.
Goudargues.
St-André-d'Olérargues.
Verfeuil.
St-Marcel-de-Careiret.
St-Laurent-de-Lavernède.
Fontarèches.
La Bruguière.
Saint-Quentin.
La Bastide-d'Engras.
Pougnadoresse.
Le Pin.
Saint-Pons-la-Calm.
Masmolène.
La Capelle.
Valabris.
Saint-Victor-des-Oules.
Saint-Siffret.

St-Hippolyte-de-Montaigu.	Euzet.
Flaux.	Salus-et-Poucharesse.
Vers.	Malons.
Saint-Maximin.	Saint-Victor-de-Gaunières.
Collias.	Saint-André-de-Capcèse.
Argilliers.	Ponteils.
Sanilhac.	Bonnevaux.
Blauzac.	Bresis.
Allègre.	Hiverne.
Auzon.	Aujac.
Boisson.	Charanas.
Tharaux.	Robiac.
Rochegude.	Peyremale.
Saint-Denys.	Sénéchas.
Potellières.	Le Mas-Vert et Valanches.
Saint-Victor-de-Malcap.	Montalet-et-Meyrannes.
Saint-Victor-de-Saint-Martin	Castillon-de-Gagnières.
Saint-Ambroix.	Saint-Brès.
St-Jullien-de-Cassagnas.	Les Vans.
Saint-Jean-de-Ceirargues.	Berias.
Rousson.	Chaudoulas.
Génolhac.	Bec de Seine.
Concoules.	Chassagnes.
Villefort.	Nanes (1).

Peu après cet échange, un acte d'inféodation, reçu Me Galafrès, notaire royal, fut passé par le duc d'Uzès en faveur de la ville de la directe, emportant droit de lode sur certaines de ses maisons. Et à cette occasion, les consuls d'Uzès vinrent au château ducal pour rendre au nom de la ville, foi et hommage à Mgr le duc d'Uzès, et *étant devant Monseigneur, têtes nues, à genoux, les mains jointes dans les siennes, ils lui prêtèrent le serment habituel de fidélité sur les saints Évangiles,*

(1) *Arch. duc.*, Layette, page 10. *Dictionnaire topographique du département du Gard*, par Germer-Durand.

et promirent, pour la dite communauté, d'être bons et fidèles vassaux de Mgr le duc d'Uzès.

Mais la plupart des personnages (1) que l'exécution de cet échange pouvait intéresser, firent éclater leurs plaintes, notamment les officiers du présidial de Nimes, et surtout l'évêque d'Uzès, qui était alors Mgr Poncet de la Rivière.

Les officiers du présidial de Nimes furent bientôt déboutés de leurs réclamations ; mais l'évêque souleva mille difficultés et excita contre le duc le chapitre de la cathédrale.

Non seulement l'évêque prétendit, malgré la décision du Parlement de Paris, que le duc d'Uzès lui devait foi et hommage pour son duché-pairie, et qu'il avait toujours le droit de joindre à sa qualité d'évêque celle de comte d'Uzès, mais encore il souleva ou fit soulever par son chapitre les difficultés suivantes:

Difficulté au sujet du droit d'entrée des officiers du duc d'Uzès aux assiettes.

En Languedoc, les impositions étaient réglées chaque année aux états de la province ; mais comme la répartition se faisait ensuite par diocèse, il se tenait tous les ans, après les états, dans chaque diocèse, une assemblée que l'on appelait *assiette*. Il y avait toujours dans cette assemblée un officier de justice. C'était l'officier royal, et à défaut l'officier du seigneur du lieu où se tenait l'assemblée.

Un arrêt rendu par le roi en son conseil du 16 décembre 1724, décida que l'officier de la justice du duc assisterait durant trois années consécutives à l'assiette, et

(1) Parmi eux le Mis de Fournès, ainsi que le constate une lettre en date du 15 janvier 1714, adressée par le duc d'Uzès à M. David Bargeton, célèbre avocat au parlement de Paris, et qui m'a été communiquée par M. Falguérolles, membre de l'Académie de Nimes.

celui de l'évêque la quatrième année, et ainsi de suite, dans le même ordre (1).

Difficulté pour un service funèbre à faire chaque année à la cathédrale.

Le 7 janvier 1302, par un traité passé entre Bermond, seigneur d'Uzès, et le prévôt du chapitre, les chanoines s'obligèrent à célébrer annuellement et à perpétuité, dans l'église cathédrale, une messe pour le repos de l'âme des ancêtres du dit Bermond, qui sont aussi ceux de M. le duc actuel.

Le chapitre s'y étant refusé, fut condamné, par une sentence du registre de l'hôtel, à continuer à faire célébrer ce service (2).

Difficulté pour le banc ducal.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la justice de l'entière ville d'Uzès, avant l'échange, était indivise entre le roi qui en avait un quart, le duc la moitié, et l'évêque l'autre quart, et à cause de cette justice, les officiers du roi avaient un banc dans l'église cathédrale. Le duc fit mettre ses officiers dans le banc du roi, devenu banc ducal. Il avait vingt-deux pans, avec dossier, siège et accoudoir. Il était revêtu d'un drap écarlate, avec des écussons de distance en distance, brodés aux armes du duc. Sur la contestation de l'évêque, le conseil du roi, le 12 février 1722, décida que les officiers du duc auraient le banc qui auparavant était occupé par les officiers royaux.

Malgré cet arrêt, l'évêque, pour empêcher que les officiers du duc gardassent ce banc, soutint que la justice sur le sol de l'Eglise appartenait au chapitre. L'affaire fut portée au parlement de Paris, et la grand' chambre décida qu'en attendant le jugement de la con-

(1) *Archives ducales. Recueil de requêtes,* pages 4 et 5.

(2) *Archives ducales.* Layette 22, liasse 6.

testation, les officiers du duc continueraient à jouir de ce banc. Après de nombreuses plaidoiries, le Parlement rendit un arrêt, le 7 juillet 1727, par lequel il déclara que la justice haute, moyenne et basse, appartenait au chapitre. Par suite de cet arrêt, le duc ne put conserver le banc occupé par ses officiers (1).

Mais les consuls s'étaient montrés favorables aux réclamations du duc, et à leur tour ils eurent aussi un procès au sujet de leur banc dans la cathédrale. Ce banc, peint en bleu et semé de lys d'or, était surmonté des armes de la ville. Le duc soutint le droit des consuls, et grâce à la protection du comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, il parvint à faire prévaloir leur droit.

Le duc se trouvait à Uzès au moment où surgirent toutes ces difficultés. Il y fit un assez long séjour, puis il se rendit à Paris, où il assista au sacre de Louis XV et à la déclaration de sa majorité qui eut lieu le 6 février 1723 (2). Philippe d'Orléans déposa le titre de régent et mourut dès la fin de cette même année d'une attaque d'apoplexie.

Par lettres patentes du 12 juin 1724, le duc d'Uzès fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et reçut le collier des mains du roi dans la chapelle du château de Versailles (3), puis il maria son fils aîné avec Mlle de la Rochefoucauld et se démit en sa faveur de son titre

(1) *Archives ducales*. Layette 24, page 7,

Le chapitre était seigneur justicier de la cathédrale, du boulevard appelé encore le Portalet, du Bourg de Saint-Firmin, et d'autres menus lieux d'Uzès. Cette justice, bornée à quelques lambeaux de terre, n'en était pas moins haute, moyenne et basse, et tout aussi puissante dans son étroit territoire que celle du duc ou de l'évêque, dans leur vaste étendue.

(Voir les *Anciennes juridictions d'Uzès*, par M. Georges Maurin, membre de l'Académie de Nîmes, page 23).

(2) *Mémoires de la régence du duc d'Orléans*, tome III, page 216.

(3) *Arch. duc.*, Layette, p. 7. Inv., p. 60, verso.

de duc et pair de France; mais le roi, par un brevet en date du 18 décembre 1724, lui conserva les mêmes honneurs dont il jouissait avant cette cession.

Il ne profita pas longtemps de cette faveur royale. Après avoir vécu au milieu des plaisirs, il n'aspirait qu'à la retraite, et son esprit et son cœur le poussaient vers les idées religieuses. Il vint donc à Uzès avec la duchesse pour y passer, dans le recueillement et la prière, les dernières années de sa vie; mais, tout en le déplorant, il eut peu de rapport avec l'évêque, à cause des procès pendants entr' eux. Toutefois, à la fin du carême de 1725, il sembla qu'une réconciliation définitive allait avoir lieu.

« En effet, le jeudi saint, en visitant les églises, l'évêque d'Uzès, Mgr Poncet de la Rivière, trouva le duc dans une des paroisses de la ville, le loua sur son zèle et son bon exemple. Le duc répondit à ses politesses dans le même lieu et, saisissant toutes les occasions qui pouvaient conduire à une réconciliation, le lendemain vendredi, après avoir assisté aux offices et à l'adoration de la croix dans l'église des Pères capucins, il se rendit à l'évêché, dit à Mgr Poncet de la Rivière qu'ayant renoncé aux pieds de la croix à toutes matières de division et de procès, il le priait d'en faire de même, que ce saint temps les y conviait. Le public fut témoin de cet aveu. Mgr l'évêque parut être content de la proposition, après quoi le duc se retira. Peu de temps après il vit arriver chez lui Mgr l'évêque.

Les officiers des deux seigneurs vinrent les féliciter sur leur réciproque visite ; le chapitre, les consuls, enfin tous les états de la ville coururent chez leurs seigneurs, si bien que le vendredi saint ne parut plus un jour de pénitence, tant la satisfaction extérieure éclatait.

Le duc d'Uzès donna des fêtes à l'évêque et celui-ci l'imita (1). »

(1) *Arch. duc.* Layette 11, liasse 3.

On raconte qu'un jour, au palais épiscopal, l'évêque avait donné au duc un somptueux dîner. Le duc était placé à table vis-à-vis de lui. Le dessert fut surtout magnifique. Au centre, entre l'évêque et le duc, se voyait un temple de la Concorde tout en sucrerie, qui fut l'objet de l'admiration générale. Le duc s'opposait à ce qu'on y touchât. « Non, dit l'évêque en frappant dessus avec son couteau, il faut qu'à l'avenir, M. le duc, rien ne nous sépare. »

Ils s'occupèrent l'un et l'autre des embellissements de la ville. Les fossés de la rue Condamine à la porte Saint-Etienne furent comblés et transformés en promenades, aujourd'hui nos boulevards, c'est-à-dire la partie la plus agréable de notre ville (1). On fit construire aussi la promenade de l'Esplanade.

La même année 1725 le duc obtint, sur l'avis favorable de l'évêque, une bulle du Pape pour faire célébrer la messe dans le château ducal (2).

Mais l'accord entre le duc et l'évêque ne fut pas de longue durée. Diverses décisions rendues par le parlement de Paris sur les difficultés pendantes devinrent un obstacle à la réconciliation. D'ailleurs l'évêque Poncet de la Rivière, qui avait été militaire, était, malgré sa piété, d'un caractère irascible, surtout en vieillissant (3).

(1) Délibérations de l'Hôtel de Ville, année 1721.

(2) *Arch. duc.*, invent. p. 223.

(3) Siméon Abauzit a laissé dans ses manuscrits une anecdote contre cet évêque, qu'il est bon de reproduire :

« Mgr Poncet de la Rivière, quoique avancé en âge, avait conservé toute sa vivacité ; mais ses jambes étant très affaiblies, il ne marchait qu'avec peine sur une longue canne.

Les traditions locales portent qu'un matin, qu'il était seul dans sa chambre, située au rez-de-chaussée de son palais, ayant eu quelque besoin, il sonna à plusieurs reprises et avec force. N'en voyant arriver aucun, il se leva de son fauteuil fort en colère, et, appuyé sur sa canne, se traîna à l'antichambre où il ne trouva personne, de là à l'office, de

Il fallut donc vivre, comme dans le passé, avec une froideur déplorable, si bien qu'à quelque temps de là l'archevêque d'Avignon, alors vice-légat par intérim, accompagné de l'abbé de Massilian, étant venu voir le duc et la duchesse, on fit prévenir l'évêque d'Uzès de la présence au château de Mgr l'archevêque; mais l'évêque ne vint pas et se contenta d'envoyer son grand vicaire pour féliciter Sa Grandeur (1).

Plus tard, en 1728, au mois de novembre, Mgr de Lastie de Saint-Jol étant nommé évêque d'Uzès, en remplacement de Mgr Poncet de la Rivière, décédé, le duc d'Uzès s'empressa de lui écrire pour lui faire son

là à la cuisine, au vestibule, personne nulle part. Il eut beau crier, s'époumoner, personne ne répondit. Furieux, il se traîna dans la cour et appela fortement, mais pas de réponse. Cherchant toujours il crut entendre des voix dans la petite galerie souterraine aboutissant aux escaliers qui conduisent à une porte de la cathédrale donnant sur la cour et qui est aujourd'hui murée.

Il descendit l'escalier et, s'étant baissé, il vit dans le souterrain tous ses gens, toute sa maison, jusqu'à son secrétaire, autour d'un pâté de jambon et d'autres reliefs qu'ils arrosaient de bon vin à qui mieux mieux. Tous les déjeûnants furent saisis d'effroi à l'apparition de leur seigneur et maître, et plus encore quand, d'une voix de tonnerre il leur cria : «Sortez, coquins, sortez de suite et l'un après l'autre. » Tous s'empressèrent de sortir, à la réserve du cuisinier. Comme ils étaient obligés de se courber, presque de ramper pour sortir, Monseigneur, qui était posté à l'ouverture, put facilement appliquer à tous une volée de coups de sa longue canne. Le chef de cuisine resta seul et ne se disposait pas à suivre les autres.

L'évêque, indigné de son retard et de son calme, lui cria : Et toi, maraud, sortiras-tu ? — Non, Monseigneur. — Et pourquoi ? — Parce que je ne veux pas recevoir des coups comme les autres... — Comment coquin, toi le plus coupable de tous, sors de suite... — Eh bien, Monseigneur, je vais sortir ; mais je vous préviens que si vous me frappez vous ne dînerez pas aujourd'hui, que je pars à l'instant. — Passe, passe, maraud, lui dit l'évêque tout tremblant de colère, mais n'osant lever sa canne ; passe et apprête-moi un bon dîner. »

(1) *Arch. duc.*, Layette, page. 40.

compliment, en lui rappelant que, le 26 janvier 1420, Géraud de Crussol et de Beaudiné avait épousé Alix de Lastic, fille d'un de ses ancêtres, et qu'ainsi il y avait eu une alliance entre leurs deux familles. L'année suivante, lorsque le nouvel évêque se rendit dans son diocèse, le duc d'Uzès ayant appris qu'il arrivait avec une chaise de poste, alla l'attendre avec son équipage à moitié chemin de Nimes, aux confins de son diocèse, pour le faire entrer plus décemment dans la ville d'Uzès. Le duc amena l'évêque jusqu'au palais épiscopal et le fit haranguer par son sénéchal en corps. Mais malgré ces attentions du duc les procès continuèrent (1), et ils dureraient probablement encore si la révolution n'y avait pas mis fin.

Malgré les tracas de tous ces procès, le duc se plaisait à Uzès, où il s'occupait surtout de bonnes œuvres. Il s'intéressait beaucoup aux capucins (2). Son grand-père, le duc François Ier leur avait fait bâtir une église et un couvent (3) sur un terrain qui lui appartenait, près de son duché. Lui-même fit construire à son usage un petit bâtiment y attenant, par lequel il pouvait se rendre dans leur église et assister aux offices dans une tribune particulière.

Il fut nommé syndic général des capucins de la pro-

(1) *Archives ducales*. Layette 41.

(2) Les capucins, fraction de l'ordre des frères mineurs ou Cordeliers, furent fondés en 1528 à Camerino en Italie, et ils obtinrent, en 1572, l'autorisation de s'établir en France.

(3) On lisait naguère encore sur les murs du corridor de ce couvent plusieurs strophes en vers dont voici la dernière :

Que mes vers, cher lecteur, n'arrêtent plus tes yeux
Tes yeux ont assez lu, n'est-il pas temps qu'ils pleurent ?
Va, lecteur, et choisis ou la terre ou les cieux
Ou les biens qui s'en vont ou les biens qui demeurent.

(*Guide de l'étranger à Uzès*, par L. d'Albiousse, page 32).

vince de Saint-Louis, et prit sous sa protection tous les religieux de l'ordre qui la composaient (1).

Sous l'église des capucins d'Uzès se trouvait un caveau destiné à la sépulture des ducs. Il ne tarda pas à y être placé.

Dès que les consuls apprirent la mort du duc d'Uzès, ils convoquèrent le conseil qui décida d'aller en corps au duché témoigner à Mme la duchesse, ainsi qu'à M. le duc de Crussol, son fils, la part que prenait la ville à cette mort. Le duc fut enterré le 25 juillet, avec grande pompe, dans l'église des R. P. Capucins, et la cérémonie fut présidée par Mgr l'évêque.

On se rendit d'abord au duché et de là à l'église, dans l'ordre suivant :

1° Les pauvres, au nombre de cent, portant chacun une canne de cadis et un cierge de deux onces ;

2° Les diverses congrégations ;

3° Les messieurs de l'hôtel de ville ;

4° Les cordeliers et les capucins, précédés de leurs croix ;

5° La paroisse de Saint-Julien ;

6° La paroisse de Saint-Etienne, suivie de tous les prêtres des environs ;

7° Le chapitre ;

8° Mgr l'évêque.

Après le clergé venaient les officiers et les valets de chambre en pleureuses et longs crêpes, puis ceux qui portaient les honneurs, savoir :

M. de Ville — le cœur.

M. de Pougnadoresse — la couronne ducale.

M. le chevalier de Meyrargues — le cordon bleu.

M. le baron de Fontarèches — l'épée.

(1) Voir *Vie du bienheureux Joseph de Léonisse, capucin*, par Paul de Noyers, capucin, dédié à très haut et très illustre seigneur Mgr Jean Charles de Crussol, duc d'Uzès.

Les coins du poèle étaient tenus par MM. de Friaire, capitaine, de Gaujac, de Robiac et de Verfeuil.

Après le poèle suivait le corps porté par six sergents de la garnison.

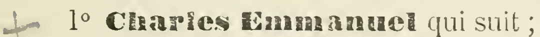
Autour du corps, de chaque côté, toute la livrée et huit pauvres.

Après le corps, à droite, le duc revêtu d'un grand manteau dont la queue était portée par son maître d'hôtel, à gauche son sénéchal et derrière eux tous les officiers du sénéchal d'après leur rang.

Une fois arrivés dans l'église des Capucins, toute tendue de noir, Mgr l'évêque fit l'absoute, et quand tout fut terminé on accompagna le duc jusqu'au château ducal.

Le procès-verbal de cette cérémonie fut rédigé par le curé Briquel, en présence de MM. Gabriel Froment, d'Argeliers, Alexandre de La Tour du Pin Gouvernet, L. de Verfeuil et noble Joseph Drôme (1).

Le duc Jean-Charles, mort à Uzès le 20 juillet 1739, laissa plusieurs enfants :



1° **Charles Emmanuel** qui suit ;

2° Louis Emmanuel, d'abord comte d'Acier, puis marquis de Florensac, né à Uzès le 14 mars 1711, et mort célibataire en 1743 ;

3° Anne-Julie-Françoise, née à Paris 1713, mariée en 1732 à Louis César de la Baume-Le-Blanc de la Vallière, duc de Vaujours, célèbre bibliomane. Quoique un peu tournée, elle n'en passait pas moins pour la plus belle femme de la cour de Louis XV qui en comptait beaucoup, et aussi pour une des plus intelligentes.

« Le salon du duc et de la duchesse de La Vallière de Vaujours était le centre du monde intelligent de Paris,

(1) V. *Registre de Saint-Etienne d'Uzès*. p. 377.

(2) Sa veuve, la duchesse d'Uzès née de Bullion, ne mourut que longues années après, en 1760.

à cette brillante époque où la France imposait aux autres nations ses idées, ses modes et sa littérature. Tous les souverains de l'Europe passèrent dans leur salon (1), avec ce que les lettres et les arts avaient de plus distingué. Joseph II, Gustave III, Christian VII, Paul I de Russie, Georges IV, la cour et toute la noblesse française, vinrent rendre hommage à la duchesse de La Vallière de Vaujours, dont la beauté brava les années et pour qui Mme d'Houdetot fit le quatrain suivant, placé sous son portrait :

La nature, prudente et sage,
Force le temps à respecter
Les charmes de ce beau visage
Qu'elle n'aurait pu répéter (2). »

4° Quatre autres enfants étaient morts en bas-âge.

(1) Mme de La Vallière avait reçu, du prince de Galles, son portrait sur ivoire monté en or, avec cette inscription : « Donné par S. A. R. le prince de Galles à Mme la duchesse de La Vallière ».

Cette miniature appartient à E.-O.-E. de Crussol d'Uzès, marquise de Galard.

La duchesse de La Vallière a été inhumée au château de Wideville.

(2) Voir *Wideville*, par le marquis de Galard, pages 54 et 55.

Charles-Emmanuel de Crussol

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

HUITIÈME DUC D'UZÈS

DIT LE BOSSU.

Charles-Emmanuel de Crussol était un fort joli homme, bien fait, d'une physionomie agréable et spirituelle ; malheureusement une terrible blessure qu'il reçut à la guerre le rendit bossu et les traditions locales lui ont laissé ce nom.

Il naquit à Paris le 11 janvier 1707 et fut baptisé dans la chapelle de l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre, par la permission de S. E. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris (1).

Son parrain fut messire de Bullion, chevalier marquis de Gallardon, seigneur d'Esclimont, Bonnelles, Monlouet et autres lieux, gouverneur, lieutenant-général pour le roi des provinces du Maine, Perche et comté de Cassal, conseiller du roi en tous ses conseils, prévôt de la ville et vicomté de Paris.

Sa marraine, M[lle] Eléonore Le Tellier de Barbezieux, fille du marquis de Barbezieux, secrétaire d'Etat, chancelier des ordres de Sa Majesté.

Charles-Emmanuel, très intelligent du reste, reçut

(1) *Archives ducales*, Layette, page 7.

une brillante éducation. Poète, il chanta sa bosse et devint plus tard philosophe et ami de Voltaire, comme la plupart des grands seigneurs de cette époque.

Tout jeune encore il fut nommé, par la duchesse de Berry, capitaine de ses gardes, en remplacement du marquis de La Rochefoucauld (1), et ayant été pourvu en survivance des gouvernements de son père, il prêta serment de fidélité au roi le 29 septembre 1720. On eût hâte de le marier, et, le 4 janvier 1725, il épousa Emilie de

Le contrat de mariage avait été signé le 3 janvier 1725 au château de Versailles, en présence et de l'agrément du roi, de Mme Marie-Anne Victoire infante d'Espagne, de la princesse Françoise de Bourbon veuve du prince Philippe duc d'Orléans petit-fils de France, du prince Louis d'Orléans, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Nemours premier prince du sang, de la princesse Auguste de Baden duchesse d'Orléans son épouse, de la princesse Françoise de Bourbon veuve du prince Louis de Bourbon prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, gouverneur de Bourgogne, de Charles de Bourbon comte de Charolais prince du sang, du prince Louis de Bourbon comte de Clermont prince du sang, de la princesse Anne de Bourbon veuve du prince de Bourbon-Conty prince du sang, de la princesse Thérèse de Bourbon princesse du sang veuve du prince Louis de Bourbon prince de Conty prince du sang, du prince Armand de Bourbon prince de Conty prince du sang et de la princesse née Elisabeth de Bourbon, du prince François de Bourbon comte de la Marche prince du sang, de la princesse du sang Mlle Anne de Bourbon de Clermont, de la princesse Louise Adélaïde de Bourbon princesse de la Roche-sur-Yon, du prince Auguste de Bourbon duc du Maine prince légitimé de France, de Louis Alexandre de Bourbon comte de

(1) *Journal de la Régence*, tome I, p. 385.

La Rochefoucauld, fille de François duc de La Rochefoucauld, pair de France, chevalier des ordres du roi,

Toulouse prince légitimé de France et de la princesse née Sophie de Noailles ;

Et encor en la présence, de la part du futur époux, d'Emmanuel de Crussol, marquis de Florensac son frère, de François de Crussol comte d'Uzès, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des iles d'Oléron oncle, du marquis de Montausier, du comte de Salles, du chevalier de Pisani enfants du comte d'Uzès cousins germains, de Julie de Crussol d'Uzès épouse de Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin marquis d'Antin cousin germain de Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin évêque et duc de Langres pair de France cousin germain, du duc et de la duchesse d'Epernon, de la révérende dame Suzanne de Crussol d'Uzès ancienne abbesse d'Hières grand'tante, de la marquise de Crussol, de Jacques de Bullion marquis de Fervacques chevalier des ordres du roi oncle maternel et de la marquise née de Bellefond, de Léon de Bullion, marquis de Bonnelles mestre de camp de dragons oncle, de Jérome de Bullion comte d'Eclimont prévot de Paris oncle, de Frédéric de la Trémoïlle prince de Talmont et de la princesse née de Bullion tante, du comte de Taillebourg leur fils cousin germain, de la duchesse douairière de Richelieu née Rouillé grand'tante, de la marquise douairière de Sauvergues aussi grand'tante et de la duchesse de la Ferté tante à la mode de Bretagne.

Et de la part de Mlle de La Rochefoucauld future épouse, d'Alexandre de la Rochefoucauld duc de la Rocheguion, comte d'Aubijoux baron de Luguet de Sanneterre de Castelet et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du roi et grand maître de la garde robe de Sa Majesté, de Guy de La Rochefoucauld, comte de Duretal ayant brevet de mestre de camp frère, de la duchesse de La Rocheguion née de Bermond du Cailard de Toiras d'Amboise, de Roger de La Rochefoucauld marquis de Liancourt, lieutenant général des armées du roi

grand-maître de sa garde-robe, et de la duchesse née Charlotte Le Tellier de Louvois.

oncle paternel, de dame Catherine d'Estrées veuve de Michel Letellier marquis de Courtevaux, capitaine des cent suisses du roi, tante maternelle, de Nicolas Letellier de Ribenne marquis de Souvré, lieutenant général pour le roi en Béarn, chevalier des ordres du roi et maître de la garde de Sa Majesté, oncle maternel, et de la marquise née de Parfinquières, de Nicolas de Neufville de Villeroy duc de Villeroy, pair de France, chevalier des ordres du roi oncle maternel et de la duchesse née Letellier; de François de La Rochefoucauld comte de Roye mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du roy cousin paternel et de la comtesse née Hugent, de Charles de La Rochefoucauld comte de Blausac, lieutenant général des armées du roi, cousin paternel, de Louis de La Rochefoucauld, lieutenant général des galéres cousin paternel, d'Armand de La Rochefoucauld marquis de Roussy, lieutenant général des galéres en survivance du marquis de Roye son père, de la douairière Barthélemy de La Rochefoucauld, du comte de Sillery, du marquis de Ribergeau, du marquis de Puisieux, gouverneur d'Epernay, et la marquise née Le Tellier de Souvré, cousins, le marquis de Louvois, lieutenant général pour le roi en Béarn et Navarre, Louis de Neufville de Villeroy, duc de Retz, pair de France, cousin maternel, et la duchesse née de Montmorency-Luxembourg, de François de Neufville de Villeroy, marquis d'Alincourt, et la marquise née de Boufflers, du duc de Boufflers, pair de France, et de la duchesse née de Villeroy, de François d'Harcourt, duc d'Harcourt, pair de France, et la duchesse née Le Tellier de Louvois, cousine maternelle, du duc d'Aumont, pair de France, cousin paternel, du duc d'Humières, gouverneur du Bourbonnais, et de la duchesse née de Crevant d'Humières, parents paternels, de Mme d'Aumont, veuve de Jacques de Beringhem, premier écuyer du roi, cousine paternelle, de François de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France,

A l'occasion de ce mariage, le duc d'Uzès se démit de son titre de pair de France en faveur de son fils qui prit dès lors le titre de duc de Crussol, après avoir prêté

ci devant gouverneur de Sa Majesté, parent paternel et maternel, de Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Normandie, parent paternel, et encore en la présence des parents alliés et amis, tant du futur que de la future, savoir : du comte de Saint-Maur et de la comtesse de Saint-Maur sa mère, de la marquise de la Ferté, du maréchal et de la maréchale d'Aligre, de la marquise de Rupelmonde, du duc et de la duchesse de Lévis, du marquis de Mirepoix, du marquis et de la marquise d'Hautefort, du marquis et de la marquise de Pompadour, de la marquise de Courcillon, de la marquise de Briquemault, de la marquise de Rotelin, du marquis de Simiane, de la duchesse de Montbazon, du maréchal de Tallard, du duc de Tallard, de la duchesse de la Mailleraye, de la duchesse d'Olonne, du marquis et de la marquise de Saint-Vallery, du comte et de la comtesse de Clermont-Tonnerre, de la marquise de Flamarin, de Mlle de Beauvau, du duc et de la duchesse de Lorge, du marquis de Pins, du marquis et de la marquise de Pomponne, du marquis et de la marquise de Torcy, du comte de Croissy leur fils, de la comtesse de Cayeux, de M. Portail, premier président du Parlement, de Mme de Lamoignon, douairière, du président et de la présidente de Lamoignon, du président et de la présidente de Lamoignon de Blancmesnil, de Mme de Maniban, de Mme de Lamoignon de Basville, de Mme de Lamoignon de Courson, du président et de la présidente de Maupeou, de Mme Lepelletier des Forts, du président et de la présidente de Nicolay, du marquis et de la marquise de Nancy, de Mme d'Herbigny, douairière, de M. et de Mme d'Herbigny, de M. de Fourqueux, du prince et de la princesse de Pons, du prince de Lambese, de Mlle d'Armagnac, du maréchal et de la maréchale de Villars, du marquis de Villars, du maréchal et de la maréchale de Gramont, de la marquise de

serment de fidélité au roi devant le parlement en sa qualité de pair de France.

Gontaut, de la princesse de Bournonville, de l'abbé de Monaco, du duc de Valentinois, du prince d'Isenghen, de la maréchale de Boufflers, du duc de Châtillon, du prince et de la princesse de Tingry, du duc et de la duchesse de Montmorency, du duc de Bouillon, du prince et de la princesse de Bouillon, de la maréchale de Rochefort, de la duchesse de Mortemart, de la duchesse de Lude, du duc et de la duchesse de Sully, du maréchal duc de Roquelaure, du prince et de la princesse de Léon, du duc de la Trémoïlle, du duc et de la duchesse de Villars-Brancas, de la marquise de Brancas, du comte de Brancas son fils, du comte du Luc, de la marquise de Chambonas, de la duchesse de Chaulnes, de la duchesse de Lesdiguières, de la duchesse de Lesdiguières-Canoples, de la princesse de Montauban, de la duchesse de Duras, de la duchesse de Lauzun, de la duchesse de Mazarin, du comte et de la comtesse d'Egmont, du maréchal de Broglio, du marquis de Broglio, du chevalier de Broglio, du duc de Caderousse, du marquis et de la marquise de Caderousse, du marquis et de la marquise d'Ancezune, du comte et de la comtesse de Ganache, de la marquise de Nangis, de l'abbé de Béringhen, du marquis et de la marquise de Pezé, du marquis et de la marquise de Vieuxpont, du comte d'Estaing, du marquis et de la marquise d'Estaing, de la marquise de Montlevrier, du comte de Vertus, du chevalier de Gallo, de la marquise du Plessis-Chatillon, de la marquise de Chatillon, du comte de Chatillon, de Mme de Varengeville, du président de Maisons, du président et de la présidente d'Alègre, de Mme de Bagnols, de Mme de Manicamp, du comte et de la comtesse de Pons, de Mme de Vassé, de Mme de Saint-Ponanges, de la marquise de Louvois, du marquis de Villacerf, de Mme de la Chaisé, de la marquise de Pelletier, de M. de Vins, de l'abbé de Monclud, de la comtesse de Maré, de M. Le Pelletier, ancien premier président, du président et de la présidente Lepelletier.

(A. D. Layetté. Inventaire, page 82).

La nouvelle de ce mariage ne tarda pas d'arriver à Uzès. Elle fut annoncée à la population par le sieur Malarte, consul de la ville, accompagné de tambours et de trompettes et suivi d'un grand nombre de personnes, aux cris mille fois répétés de : vive M. le duc d'Uzès ! vive M. le duc de Crussol !

Un bûcher fut dressé sur la grande place et le consul Malarte y mit le feu. Pendant ce temps les boîtes se firent entendre, toutes les maisons particulières furent illuminées et un repas eut lieu, suivant l'usage, à l'Hôtel de Ville (1).

Le duc de Crussol aurait bien voulu présenter la nouvelle duchesse à Uzès, mais il fut retenu à la cour par le mariage du roi Louis XV qui eut lieu la même année.

A la mort du régent, le duc de Bourbon, par la protection du précepteur de Louis XV, Fleury, évêque de Fréjus, était devenu premier ministre. Son premier acte fut de renvoyer à son père l'infante d'Espagne fiancée à Louis XV, mais qui était trop jeune, et il choisit la princesse Marie Leczinska, fille de Stanislas, prince de de Posnanie et un instant roi de Pologne. Les épousailles furent célébrées le 4 septembre 1725, dans la chapelle de Fontainebleau. La reine avait près de sept ans de plus que son époux.

Fier de ce premier succès et désireux de posséder le pouvoir sans partage, le duc de Bourbon osa former le dessein de renverser l'évêque de Fréjus qui avait contribué à son élévation. Mais il succomba dans cette lutte et Fleury devint tout à la fois cardinal et premier ministre. Il avait alors soixante-treize ans. Toute sa politique consista, au-dedans, à remplacer les expédients financiers par une sage économie, et au-dehors, à se maintenir en paix avec tout le monde.

(1) Lettre de Malarte. *Archives ducales*, Layette 40.

Le duc de Crussol profita de cette tranquillité pour venir à Uzès en 1728, avec sa femme, la duchesse de Crussol et le duc et la duchesse d'Uzès. La ville envoya à leur rencontre, à Pont-Saint-Esprit, une députation de huit membres, y compris les consuls et le greffier, pour les accompagner à Uzès, qui par suite se trouva en fêtes durant plusieurs jours (1).

A quelque temps de là, les projets pacifiques du cardinal de Fleury furent subitement renversés par la mort d'Auguste II, roi de Pologne.

Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, porté autrefois sur le trône par Charles XII, roi de Suède, et renversé par le czar Pierre-le-Grand, fut élu de nouveau. Mais l'empereur Charles VI, secondé par la Russie, fit faire une seconde élection en faveur de l'électeur de Saxe, Auguste III, fils du dernier roi. Une guerre éclata pour les intérêts des deux rivaux.

Voulant du moins faire la guerre économiquement, Fleury n'envoya en Pologne que 1,500 hommes et des munitions insuffisantes. Cette poignée de soldats se fit bravement tuer, mais ne put rien faire pour Stanislas.

On fut plus heureux sur le Rhin et en Italie. Le duc de Noailles repoussa les Allemands et le maréchal de Villars soutint dignement en Italie sa vieille et glorieuse réputation. C'est sous lui que combattit le duc de Crussol et qu'il assista notamment à la prise de Tortone comme colonel du régiment de Médoc-infanterie (2).

Le maréchal de Villars étant mort, le plus ancien des lieutenants-généraux, le marquis de Coigny, reçut le commandement en chef avec le bâton de maréchal et ne tarda pas à gagner sur les Autrichiens les batailles de Parme et de Plaisance.

(1) *Archives municipales.* Requête des Délibérations, année 1728.
(2) *Archives ducales.* Layette 40.

C'est à la bataille de Parme, livrée en 1734, que le duc de Crussol étant à la tête de son régiment et au premier rang, genou terre, selon l'usage de l'époque, reçut une affreuse blessure. Une balle lui fracassa la machoire et sortit par l'épaule droite. Un de ses domestiques, nommé Robert dit Valliguière, l'emporta sur son dos hors du champ de bataille. Cette blessure le rendit bossu et en outre lui cloua les mâchoires au point qu'on fut obligé d'enlever deux ou trois dents afin de laisser une ouverture pour pouvoir introduire des aliments dans la bouche (1).

Dès qu'il put supporter le voyage, le duc de Crussol fut transporté à Paris (2).

Pendant ce temps, profitant des succès qu'il avait obtenus, Fleury fit des propositions de paix. Elle fut conclue à Vienne, en 1738. Stanislas, en dédommage-

(1 *Chronique de la régence et du règne de Louis XV*, — journal de Barbier de 1718 à 1763. — M. Siméon Abauzit

(2) Sa tante la duchesse de La Vallière fut si contente de voir qu'il échappait à cette grave maladie qu'elle fut elle même à cette occasion, délivrer les prisonniers pour dettes et la reconnaissance lui adressa une peinture naïve qui la représente dans l'exercice de cet acte de bonté. C'est un petit tableau sur velin dédié à la Bienfaisance que l'on conserve au château de Bonnelles. Debout à la porte d'une prison près de son carosse doré, entourée d'une foule de pauvres, la duchesse de La Vallière poudrée et en grand habit couleur safran, distribue ses aumones aux malheureux qui la bénissent. Derrière le dessin se lisent ces vers plus touchants par le sentiment qui les a inspirés que par leur mérite poétique :

« De l'aimable vertu qui préside aux bienfaits,
Dans ce tableau veux-tu nous crayonner les traits ?
Prends tes pinceaux, travaille à ta manière,
Chacun en les voyant, nommera La Vallière ».

(Voir Wideville page 57).

Sa fille unique en qui s'éteignit le nom de La Vallière avait épousé en 1756, Louis Gaucher duc de Chastillon dont le nom depuis les croisades se trouve à chaque page de l'*Histoire de France*.

ment du trône de Pologne qu'il avait perdu deux fois, reçut la Lorraine, dont Louis XV hérita à sa mort.

François, duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, fille de l'empereur, obtint en échange la Toscane dont la souveraineté restait vacante par la mort du dernier des Médicis. Don Carlos enfin garda le royaume des deux Siciles et fut la tige d'une troisième branche de la maison de Bourbon. Ainsi, depuis un demi siècle, le sang royal de France avait gagné deux royaumes sur le vieil empire de Charles-Quint.

Le dernier rejeton de cette illustre maison d'Autriche qui occupait le trône depuis trois cents ans, Charles VI, mourût deux ans après, laissant sa succession à sa fille Marie-Thérèse. Aussitôt une foule de prétentions se firent jour : l'Espagne réclama la Bohême et la Hongrie, le roi de Sardaigne le Milanais, le roi de Prusse la Silésie, enfin le roi de France revendiqua le trône impérial pour l'électeur de Bavière, Charles-Albert, en vertu d'un testament de Ferdinand I, frère de Charles-Quint.

Toutes ces compétitions amenèrent diverses guerres, qui furent terminées plusieurs années après par la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, laquelle garantit le trone impérial à François I, époux de Marie-Thérèse, prince de cette vieille maison de Lorraine, issue du sang de Charlemagne.

Le duc de Crussol ne pût, à son grand regret, prendre part à toutes ces batailles. Sa blessure l'obligeant à se retirer du service militaire, il s'occupa des intérêts généraux du pays. Il fut député des états de la province du Languedoc pour la noblesse, et eut en cette qualité audience du roi, le 16 août 1729 (1). Devenu veuf en 1739, il eut aussi la même année la douleur de perdre son père. Par cette mort, le duc de Crussol devint duc

(1) *Dictionnaire de Moreri.*

d'Uzès et prêta serment de fidélité au roi, devant le parlement de Paris, le 18 janvier 1740 (1).

Immédiatement après il se rendit à Uzès, et comme il entrait dans cette ville pour la première fois, en qualité de seigneur duc d'Uzès, on envoya à Pont-Saint-Esprit, au bord du Rhône, une députation pour l'attendre. Les corps des métiers s'assemblèrent, choisirent leurs capitaines, prirent les armes et escortèrent dans la ville le duc, à qui on fit une réception aussi magnifique que possible.

Le maire, M. d'Argillers (2), lui offrit cent pistoles au nom de la ville, mais le duc ne voulut pas les accepter, se contentant de la réception qui lui avait été faite (3). On profita du séjour du duc à Uzès pour s'occuper de l'affaire des casernes. Les troupes étaient alors logées à la Grande Bourgade dans les maisons Le Merle et Saint-Eloi. On décida d'établir les casernes où elles sont aujourd'hui, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église Saint-Julien. Elles ne furent terminées qu'en 1762 (4). Le duc d'Uzès s'en retourna à Paris, où il eut quelque temps après une affaire d'honneur dont on parla beaucoup.

Etant un soir à l'opéra, il avait une boite de bonbons à deux compartiments, un pour les dames, qui contenait des bonbons exquis, et un autre renfermant des dragées amères qu'il s'amusait à offrir à plusieurs seigneurs, notamment au comte de Rantzau, qui se fâcha, ce qui

(1) *Archives ducales*, Inventaire, page 6.

(2) Le même qui plus tard en 1748 fut nommé par le roi baron de Castille, titre naguère éteint par la mort de Louis de Castille Rohan Guémenée

(3) *Voir Archives municipales*, en marge de la délibération du 26 janvier 1740, BB., 20.

(4) *Voir Archives municipales*, registre des délibérations de 1739 à 1755.

fit rire les autres. Le comte de Rantzau piqué, lui cracha les dragées à la figure en ajoutant que s'il n'était pas un homme de qualité, il le traiterait encore autrement. La garde vint, chacun sortit. Le comte se rendit à Versailles, et le duc, durant plusieurs jours, le chercha en vain dans tout Paris.

Quelque cher que fût le duc à sa famille, on sentait bien qu'un duel était inévitable. La duchesse d'Uzès, sa mère, femme de caractère, disait aux personnes qui l'entretenaient de cette affaire « Après une insulte publique, un homme du rang de mon fils doit se battre, fut-il assuré de rester sur le carreau. J'aime mieux, malgré toute ma tendresse pour lui, le voir rapporter mort que de le voir vivre déshonoré. »

Le duel eut lieu. Le comte et le duc se battirent à l'épée dans Paris, au Luxembourg, derrière le couvent des chartreux.

Le comte de Rantzau, allemand, parent de la reine Marie Leczinska, était un grand garçon très fort ; le duc était petit et bossu.

Ils se blessèrent d'abord tous deux légèrement, mais le combat continuant le duc tua raide son adversaire. Cette affaire fit grand bruit. On trouva qu'elle était fort glorieuse pour le duc d'Uzès, pour sa famille et son titre de premier duc et pair de France (1).

Néanmoins une lettre de cachet fut lancée à cette occasion contre le duc qui fut exilé à Uzès, et son exil dura plusieurs années.

Ce fut une bonne fortune pour notre petite ville que le séjour si prolongé du duc avec toute sa maison. Il y vécut en grand seigneur.

En 1741, Saïd Méhemed Effendi pacha, ambassadeur de la Porte ottomane auprès du roi, se rendant en

(1) *Journal de Barbier*, tome 2.

Orient, passa par Uzès avec une nombreuse suite, digne de la pompe asiatique (1).

Le maire de la ville avait été averti de son passage par M. de Barnage, intendant du Languedoc.

Cet ambassadeur et sa suite voyageaient en deux colonnes : la première, composée de 70 turcs, 80 chevaux et 20 palefreniers français, arriva à Uzès le 12 novembre 1741. La ville les logea à l'hôtel du Lion ; la deuxième, où était l'ambassadeur, se composait de 80 turcs, 18 valets, 30 palefreniers français et 100 chevaux, arriva le 14.

Le duc d'Uzès, qui avait connu à Paris l'ambassadeur, voulut le loger avec son fils, son gendre et quelques officiers attachés à leurs personnes, ainsi que M. de Joinville, gentilhomme ordinaire du roi, chargé de la conduite de l'ambassade. Le reste de la colonne logea à l'hôtel du Lion, à l'exception des interprêtes et de quelques autres officiers qui furent logés en ville.

Dès que l'ambassadeur fut arrivé au château ducal, le maire et les consuls, précédés des valets portant leurs pertuisanes, s'y rendirent. Le maire harangua son excellence au nom de la ville et lui offrit les présents d'usage, consistant en confitures sèches et autres fruits de la saison. Son excellence les remercia fort gracieusement en français.

M. de Joinville, qui avait annoncé ces messieurs, les reconduisit jusqu'à la porte (2).

Le lendemain ils furent invités à diner au château, où fut donné une magnifique fête en l'honneur de l'ambassadeur Zaïd Effendi. Ce personnage était un homme sur le retour d'un caractère liant, d'une politesse aisée.

(1) *Mémoires sur l'Histoire de France*, par Petitot, tome 70,

(2) *Archives municipales d'Uzès*, série BB 20. Registre des délibérations, 1739-1747.

Il était fort instruit et renommé par ses réparties spirituelles.

Un jour il causait à Versailles avec la sœur du duc d'Uzès, la duchesse de Vaujours qui, ainsi que je l'ai déjà dit, passait pour la plus belle femme de la cour de Louis XV.

Cette dame se récriait sur la pluralité des femmes permise chez les Mahométans.

« Madame, reprit l'ambassadeur, la pluralité n'est permise chez nous que parce que nous ne pouvons trouver qu'en plusieurs femmes les qualités qui se rencontrent ici dans une seule ».

Le duc d'Uzès ne se contenta pas de donner des fêtes dans son château ducal. Pour éviter les chaleurs de l'été il fit construire un château dans la plaine des Fouzes, tout près d'Uzès, non loin de la vieille tour et du moulin appartenant aujourd'hui à Mme Lenthéric née Chambon.

Ce domaine des Fouzes était dans la maison d'Uzès depuis le XIIIe siecle. Bermond Decan, seigneur d'Uzès, un des ancêtres du duc, l'avait acheté en 1225 à son parent, Alzéar, co-seigneur d'Uzès et de St Quentin.

Le château a été démoli, mais au dessus de la porte du moulin on reconnait encore les traces des armoiries ducales. De très belles fêtes avaient eu lieu dans ce château tout entouré de vertes prairies. Aux repas somptueux succédaient les bals, les concerts, les représentations théâtrales. Quand la belle saison était finie, on recommençait les mêmes plaisirs au château ducal.

Toutes ces fêtes, le long séjour du duc dans Uzès contribuèrent beaucoup à polir les habitants et à leur donner une exquise urbanité.

Le duc d'Uzès était du reste, malgré les ennuis de sa blessure, d'un caractère gai et jovial. Il aimait, pendant le carnaval, à courir les bals particuliers avec ses courtisans et à se mêler à toutes les fêtes locales. Il avait à son service un original de Montpellier, nommé Deloche,

que le duc avait nommé par dérision capitaine de ses gardes quoiqu'il n'en eut pas.

C'était un excellent musicien, un peu bouffon et rimailleur, mais très bon diable. Aussi servait-il de plastron aux mille plaisanteries de la part du duc et de ses courtisans. Il les âmusait tous et ne cessait de composer des vers dont il faisait toujours hommage à M. le duc. A l'occasion d'une fête donnée sur le boulevard, à Uzès, par le duc de Saint-Megrin, colonel du régiment-Dauphin, en garnison dans cette ville, voici comment fut dépeint ce pauvre Deloche par M. Baragnon aîné (1), qui avait composé un vaudeville de circonstance. M. Rafin des Alluguins faisait voir dans une lanterne magique le portrait des plus illustres personnages annoncés dans le couplet du vaudeville qu'il chantait :

Vous y verrez un vieux poète
Plus desséché qu'un parchemin
Portant figure de squelette
Les cheveux frisés en boudin
Dans le bourbier de l'Hélicon
Il pêcha un opéra bouffon
O la pièce curieuse
La rareté merveilleuse (2), etc.

Le duc aimait aussi beaucoup la chasse. Il dit un jour au bisaïeul de l'auteur qui demeurait au domaine de Fontainebleau (3) près Uzès, qu'il viendrait le surprendre tout en chassant et lui demander à déjeuner. En effet

(1) Bisaïeul de M. L. N. Baragnon, sénateur.

(2) Manuscrit Siméon Abauzit.

(3) Ce domaine appartient à Mme Albin d'Amoreux née d'Albiousse. La porte d'entrée du jardin et les colonnes qui supportent une treille proviennent du château des Fouzes que le duc d'Uzès (François Emmanuel) fit démolir en 1780.

à quelques temps de là il se présenta à l'improviste, mais des ordres avaient été donnés d'avance pour n'être pas surpris et tandis qu'on faisait promener le duc dans le jardin, le valet de ferme était parti à la hâte pour prévenir le maître d'hôtel du duc d'apporter au domaine de Fontainebleau son déjeuner avec toute sa vaisselle.

Un fourgon ne tarda pas d'arriver, apportant tout ce qu'il fallait, et en entrant dans la salle à manger le duc comprit le stratagème. « Vous avez voulu nous surprendre, Monsieur le duc, lui dit-on, et c'est vous qui devez être le plus surpris de voir ici votre propre déjeuner. » Et on se mit gaîment à table. Le duc ne se livrait pas seulement au plaisir de la chasse et de la bonne chère, il cultivait la poésie et il chanta sa bosse dans les vers suivants :

I

Depuis longtemps je me suis aperçu
De l'agrément d'être bossu, bossu
Par derrière et bossu par devant
Les épaules en sont plus chaudement
Et l'estomac est à l'abri du vent.

II

Loin que la bosse en soit un embarras
De ce paquet l'on doit faire grand cas
Quand un bossu se tourne de côté
Il règne en lui certaine majesté
Qu'on ne peut voir sans en être enchanté.

III

Si j'avais eu les trésors de Crésus
J'aurais rempli mon palais de bossus
Et l'on verrait près de moi nuit et jour
Tous les bossus s'empresser tour-à-tour
Rien ne serait plus brillant que ma cour.

IV

Dans mon jardin sur un beau piedestal
J'aurais fait mettre un bossu de métal
Et par mon ordre un de mes substituts
Aurait gravé sur tous ses attributs
Vive la bosse et vivent les bossus !

V

Concluons donc pour aller jusqu'au bout
Qu'avec la bosse on peut passer partout
Qu'un homme soit sot, fantasque et bourru,
Qu'il soit crasseux, mal peigné, mal vêtu
Il est charmant pourvu qu'il soit bossu (1).

Le duc s'intéressa beaucoup à une découverte qui fut faite en 1747, en creusant pour les fondations d'une maison sur le chemin de Sauve, près de la fontaine de Nimes. On trouva en effet un marbre blanc en forme carrée, sur lequel on avait gravé en très beaux caractères des noms de ville se rapportant à l'ancienne géographie du pays ainsi qu'il suit :

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
VIRINN
VCETIÆ
SEGVSTON

(1) *Recherches sur Saint-Romain-de-Serf*, par l'abbé Garnodier, page 87.

La forme du marbre indique une dédicace faite en l'honneur de quelque divinité particulière par les habitants des divers lieux indiqués. Ces lieux sont rangés de quatre à quatre et la supériorité de caractère donné aux noms VGERNVM et VCETIÆ fait conjecturer l'importance de ces deux villes, aujourd'ui Beaucaire et Uzès. Les noms sont au génitif parce qu'il faut sous-entendre le mot *castrum*.

Cette même année 1747, le maréchal duc de Richelieu vint à Uzès. Il avait été nommé gouverneur du Languedoc à la place du marquis de la Fare, et avant de se rendre à Nimes, il voulut faire sa visite au duc d'Uzès qui le reçut cordialement et avec beaucoup de pompe.

Les marchands de Nimes sur l'invitation que leur en fit la ville d'Uzès vinrent au château ducal présenter leurs hommages au nouveau gouverneur. Ils étaient précédés de timbales et de trompettes portant un guidon sur lequel étaient gravées les armoiries du duc d'un côté et celles de la ville de l'autre (1).

Les deux ducs restèrent plusieurs jours ensemble au milieu des fêtes. Il avaient du reste l'un et l'autre les mêmes propensions aux plaisirs et à l'irreligion. Ils aimaient à railler le christianisme et à vanter les idées de Voltaire, ne pressentant pas que ces mêmes idées propagées par eux amèneraient la ruine de l'aristocratie.

Le duc d'Uzès était surtout fort engoué de Voltaire, avec lequel il était en correspondance. Voici entre plusieurs autres une lettre que Voltaire lui écrivit en 1751 :

A Potsdam, 4 décembre 1751.

C'est par un heureux hasard, M. le duc, que je reçus il y a quinze jours, votre lettre du 2 octobre, par la voie de Genève. Il y avait longtemps que deux Génevois, qui

(1) Histoire de Nimes, tome 6, page 560 et 561.

En 1753 le duc d'Uzès maria son fils ainé avec la fille du duc d'Antin et deux ans après il se démit en sa

s'étaient mis en tête d'entrer au service du roi de Prusse, m'envoyaient régulièrement de si gros paquets de vers et de prose qui coûtaient un louis de port et qui ne valaient pas un denier, qu'enfin j'avais pris le parti de faire dire au bureau des postes de Berlin, que je ne prendrais aucun paquet qui me serait adressé de Genève. Je fus averti le 15 novembre, qu'il y en avait un d'arrivé, avec un beau manteau ducal. Ce magnifique symbole d'une dignité peu républicaine me fit douter que ce n'était pas de la marchandise genevoise qu'on m'adressait. J'envoyai retirer le paquet, et j'en fus bien récompensé en lisant les réflexions pleines de profondeur et de justesse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'y aurais répondu sur le champ, mais il y a quinze jours que je suis au lit et je ne peux pas encore vous écrire. Ainsi, vous permettrez que je dicte tout ce que l'estime la plus juste, et le plaisir de trouver en vous un philosophe, peut inspirer à un pauvre malade.

Il paraît, M. le duc, que vous connaissez très bien les hommes et les livres, et les affaires de ce monde. Vous faites l'histoire de la cour quand vous dites que de quarante années on en passe souvent trente-neuf dans des inutilités. Rien n'est plus vrai, et la plupart des hommes meurent sans avoir vécu. Vous vivez beaucoup puisque vous pensez beaucoup ; c'est du moins une consolation pour une âme bien faite. Il y en a peu qui soient capables de se supporter elles-mêmes dans la retraite. Le tourbillon du monde étourdit toujours, et la solitude ennuie quelquefois. Je m'imagine que vous n'êtes pas solitaire à Uzès, que vous y avez quelque compagnie digne de vous, à qui vous pouvez communiquer vos idées. Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre l'autre pour faire jaillir de la lumière. Ne seriez-vous pas à Uzès à peu près comme le roi de Prusse à Potsdam, soupant avec trois ou quatre philosophes, après avoir expédié les affaires de votre duché? Cette vie serait assez douce. Il y a apparence que c'est la meilleure, puis-

faveur de sa qualité de pair de France. Le roi Louis XV révoqua à cette occasion l'exil qu'il subissait à Uzès par suite de son duel avec le comte de Rantzau, et lui permit de se rendre à Paris et de reparaître à la cour. Mais il ne profita pas beaucoup de son pardon. Uzès fut jusqu'à sa mort sa principale résidence. C'est là qu'il apprit la naissance de son petit fils en 1757.

Dès que le 1[er] consul en fut averti, il s'empressa de convoquer le conseil à qui il annonça que la duchesse de

que c'est celle qu'a choisie un homme qui pouvait vivre avec tout le fracas de la puissance et tout l'attirail de la vanité. Il me semble encore que vos idées philosophiques sont semblables aux siennes. Ce n'est pas une chose ordinaire qu'il y ait des rois et des ducs et pairs philosophes. Pour rendre la ressemblance plus complète, vous m'annoncez quelques poésies ; en vérité, c'est tout comme ici, et je crois que la nature vous avait fait naître pour être duc et pair à Potsdam. Je comptais passer l'hiver à Paris, mais les bontés du roi d'un côté, et mes maladies de l'autre, m'ont retenu, et je me suis partagé entre mon héros et mon apothicaire. Si vous voulez ajouter à la félicité de mon âme et diminuer les souffrances de mon corps, envoyez-moi les ouvrages dont vous me parlez. Je garderai le secret le plus inviolable ; je ne les montrerai au roi que si vous me l'ordonniez, et je vous dirai ce que je croirai la vérité. Ayez la bonté de recommander d'adresser les paquets par Nuremberg et par les charrois de poste, comme on envoie les marchandises ; car les gros paquets de lettres qui viennent par les courriers sont toujours ouverts dans trois ou quatre bureaux de l'empire. Chaque prince se donne ce petit plaisir. Ces Messieurs là sont fort curieux.

Pardonnez, M. le duc, à un pauvre malade, et recevez les respects, etc. (1).

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, Baudouin, éditeur, troisième édition. *Correspondance générale*, tome III, pages 529 à 531.

Crussol avait donné naissance à un fils aîné le 30 décembre 1756. On décida immédiatement de se rendre en corps au duché avec tous les officiers du conseil de ville pour complimenter M. le duc *sur un événement aussi agréable à la communauté qui assure dans la branche du duc d'Uzès actuellement règnante le duché pairie* (1).

On s'y rendit en effet, et en signe de joie on fit tirer un feu d'artifice sur la place publique où un amphithéâtre avait été dressé. Il y eut aussi la même année de grandes réjouissances à l'occasion du mariage de la fille du duc avec le duc de Rohan-Chabot prince de Léon.

Vers cette époque, le duc était sorti victorieux de presque tous les procès qui lui avaient été suscités à l'occasion de l'échange qui eut lieu en 1721 entre le duc d'Uzès son père et le roi de France. Il possédaït de très nombreux fiefs. Il voulut en faire le dénombrement et s'en assurer la pleine possession.

Son sénéchal ducal Joachim Lechantre seigneur de Pougnadoresse rendit une ordonnance portant que tous les vassaux féodataires possédant fief ou justice dépendants du duché d'Uzès soit de l'ancien patrimoine du duché pairie soit de celui de l'échange de 1721 viendront prêter serment de fidélité en personne à M[gr] le duc d'Uzès en son château ducal ou à l'officier, dument fondé dans l'auditoire du siège (2).

Le serment différait suivant que la terre était noble ou roturière. Ainsi pour les terres non nobles le serment était prêté tête nue à genoux les mains jointes entre celles du duc qui était assis.

(1) *Archives municipales.* Série BB. 22. — Registre de délibérations 1755-1763.

(2) *Archives ducales.* Layette 34.

Si au contraire la terre était noble, le serment était prêté debout, tête nue et l'épée au côté (1).

Une difficulté fut soulevée à l'occasion du serment que devait prêter le baron de Castille pour son domaine d'Argillers. Ce domaine comprenait des terres nobles achetées en 1671 à Jean de Lacroix seigneur de Merargue et des terres roturières achetées en 1778 au chapitre d'Uzès.

Par lettres patentes du mois d'avril 1748, ce domaine avait été érigé en baronnie mais sans aucun changement en la mouvance féodale. Comme baron, M. de Castille devait hommage au roi, mais comme propriétaire du domaine d'Argillers fallait-il qu'il prêtât au duc les deux serments ou un seul ? On décida qu'il n'en prêterait qu'un. Il se rendit en effet au château ducal et là, tête nue, l'épée au côté il rendit foi et hommage à M. le Duc et il reçut de lui le baiser de paix à la joue selon le cérémonial de cette époque (2).

Le duc était surtout retenu à Uzès par l'amour que lui avait inspiré une jeune fille extrêmement jolie, Mlle de Gueydan. Elle demeurait avec sa famille dans la rue Massargue. Cette rue n'était alors qu'un cul-de-sac aboutissant aux anciens remparts.

Le duc, pour arriver plus facilement chez cette famille en voiture fit ouvrir le rempart et construire une porte. Mais dans la crainte d'une opposition de l'évêque en sa qualité de co-seigneur, il fit tailler les pierres à l'avance et achever tout le travail dans une seule nuit.

Cette porte, qui fut maintenue, s'appela la *porte ducale*.

Cependant le duc, de plus en plus épris de la jeune

(1) *Archives ducales*. Layette 34,
(2) id. id.

personne, finit par l'épouser et se rendit à Paris. Quelques mois après, ayant appris la grossesse de Mme la duchesse, la municipalité écrivit à M. le duc qu'elle désirait présenter sur les fonts baptismaux le jeune enfant qui devait naître. La proposition fut agréée.

Voici la réponse du duc :

Paris, le 10 avril 1760.

J'ai reçu avec un plaisir infini, Messieurs, la délibération que votre corps de ville a prise pour présenter sur les fonts de baptême l'enfant dont doit accoucher Mme d'Uzès, mon épouse. Je ne puis assez louer le zèle qui vous anime et vous témoigner ma joie de même que ma reconnaissance sur cette nouvelle preuve de votre attachement dans cette occasion dont je suis extrêmement flatté.

Je ne désire rien tant que d'en trouver de vous donner des preuves en général et à chacun de vous en particulier, des sentiments avec lesquels je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur,

Le duc d'Uzès (1).

L'enfant qui naquit bientôt après fut une fille. Elle fut baptisée le 2 mai 1760. La ville emprunta une somme de 500 livres pour subvenir aux premiers frais du baptême. Elle fut répartie de la manière suivante :

A M. le curé....................	24	livres
A M. Roux, vicaire...............	12	—
A M. Laval, vicaire..............	12	—
Au clerc.........................	3	—
A la nourrice....................	36	—
A la gouvernante.................	24	—
A la garde.......................	18	—
A la sage-femme..................	18	—

(1) *Archives municipales*, série AA, 4, layette C.

A la première femme de chambre...	18	livres.
A la deuxième femme de chambre..	12	—
Au maître d'hôtel................	12	—
Au suisse........................	12	—
Au valet de chambre.............	12	—
Au cuisinier.....................	12	—
A trois laquais..................	18	—
A trois domestiques.............	18	—
Pour le mouchoir................	4	l. 10 s. 6 d.
Pour les cocardes...............	13	liv. 2 sols.
A la Symphonie..................	36	livres
Aux six valets de ville...........	36	—
Aux pauvres.....................	24	—
Pour diverses réjouissances.......	100	—

L'enfant ne vécut pas longtemps, car le duc écrivait au mois d'août suivant aux consuls :

Paris, le 19 août 1760.

Je suis sensible, Messieurs, au-delà de toute expression, à la part que vous me témoignez au sujet de la perte que je viens de faire. Ne doutez point de ma reconnaissance, non plus que de l'estime avec laquelle je suis véritablement votre affectionné serviteur.

Le duc d'Uzès (1).

Aucun autre enfant ne survint et ce mariage n'eut pas d'autre suite. Du reste le duc mourut deux ans après, en 1762.

Il laissa de son mariage avec M[lle] de La Rochefoucauld :

1° **François-Emmanuel** qui suit ;

2° Charles-Emmanuel de Crussol, né le 29 décembre

(1) *Archives municipales,* série AA, 4, layette C.

1730, admis chanoine à la cathédrale de Strasbourg au mois de septembre 1742 et mort à Paris le 16 mai 1743, âgé de treize ans ;

Et 3° Emilie de Crussol, née le 16 octobre 1732, mariée le 23 mai 1758 au prince Dominique de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, président né de la noblesse de Bretagne, fils du prince Alain de Rohan, duc de Rohan, prince de Léon et de la princesse née de Roquelaure (1).

(1) *Archives ducales*, layette, 7.

François-Emmanuel DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

NEUVIÈME DUC D'UZÈS

Ce neuvième duc d'Uzès dont la postérité existe encore fut le dernier duc de l'ancien régime. Voici les divers titres qu'il prenait au moment de la révolution et dont il avait hérité de ses ancètres : Duc d'Uzès, premier duc et pair de France, comte de Crussol, prince de Soyons, marquis de Montausier, de St Sulpice, de Montsalès, de Montespan et de Gondrins, baron de Florensac, Vias, Aimargues, Bellegarde, Remoulins, St-Geniès, Puycornet seigneur d'Acier, Brenouille, Capdennas, Pont Saint-Maxence, Le Munil, seigneur incommutable du domaine que le roi avait dans la ville d'Uzès, haute et basse viguerie d'Uzès, St Jean de Marvéjol et pays d'Uzège. Ce duc naquit à Paris (1) le 1er janvier 1728. Ainsi que nous l'avons vu, il était fils du duc Charles Emmanuel et d'Emilie de La Rochefoucauld. Dès son jeune âge il se prépara au métier des armes comme tous les mâles de sa famille, et la gloire qu'acquit bientôt l'un d'eux le marquis de Crussol enflamma son courage. En effet, à la bataille de Donawert, qui eut lieu en 1745, le marquis de Crussol, remplaça le commandant en chef marquis

(1) L'hôtel d'Uzès était alors dans la rue et le quartier de Montmartre paroisse Saint-Eustache.

de Rupelmonde blessé mortellement, et *il se conduisit avec une sagesse si intrépide qu'il mérita les éloges de ses rivaux et les félicitations du roi* (1).

Sous les auspices de son parent, le jeune François Emmanuel fit la campagne de 1746 en qualité de mousquetaire, puis il servit en Bohême comme capitaine de dragons et en 1747 il obtint le régiment de cavalerie de son nom.

La paix d'Aix-la-chapelle qui eut lieu en 1748, lui donna quelque repos. Mais cette paix ne répara point les maux que la guerre avait causés à la France. Le roi, depuis ses campagnes de Flandre, avait abandonné le gouvernement à des courtisans et à des femmes ; de petites intrigues de cour et les querelles du jansénisme occupaient seules le ministère. Le trésor public était livré aux plus honteuses déprédations. On laissait dépérir la marine.

Les Anglais, voyant ce délabrement, résolurent d'en profiter. Ils attaquèrent nos colonies sans déclaration de guerre, et pillèrent à la fois, comme des pirates, trois cents bâtiments de commerce. L'ambitieux roi de Prusse, Frédéric, entra dans leurs intérêts, L'Autriche défendit ceux de la France. Les deux mondes furent embrasés de nouveau. Nos efforts furent d'abord couronnés de succès. Le maréchal de Richelieu reprit Minorque, que les Anglais occupaient depuis cinquante ans. Bing, leur amiral, fut battu dans l'Inde. Le maréchal d'Estrées remporta deux victoires sur le duc de Cumberland, dans le Hanovre, et le repoussa au delà de l'Èbre. Frédéric, poussé à la fois par la France, l'Autriche et la Russie, était réduit aux abois et menacé de

(1) *Vie privée de Louis XV*, tome II, p. 233.

perdre ses états (1). Bientôt il se releva vainqueur à Rosbach. Les sanglantes batailles de Crevelt et de Minden achevèrent de ruiner nos affaires sur le continent. Les désastres se multipliaient et nos frontières même étaient menacées, lorsque Louis XV détermina les rois d'Espagne et de Naples, princes de sa maison, à resserrer l'alliance que le sang formait naturellement entr'eux. Le pacte de famille fut le résultat de cette combinaison qui mit fin à la guerre qui avait duré sept ans, et amena le traité de Paris, en 1763.

François-Emmanuel de Crussol prit une large part à cette guerre, soit comme colonel du régiment de cavalerie de son nom, soit durant les deux dernières campagnes avec le grade de maréchal de camp (2).

Dans l'intervalle, il se maria avec la fille de Louis d'Antin, duc et pair de France, M[lle] Magdelaine-Julie-Victoire de Pardailhan de Gondrin d'Antin, née à Paris,

Ce mariage fut célébré au château de Versailles le 8 janvier 1753, en présence et de l'agrément du roi, de la reine, du Dauphin, de la dauphine, de la duchesse de Parme et de Mesdames de France, du prince Philippe duc d'Orléans et de la princesse née de Bourbon-Conty, du prince François de Bourbon prince de Conty, du prince Joseph de Bourbon-Conty comte de la Marche, de la douairière de Bourbon-Conty née princesse de Bourbon-Condé, de M[lle] Anne de Bourbon-Condé, de M[me] Alexandrine de Bourbon-Condé (M[lle] de Sens), du prince Auguste de Bourbon prince de Dombes, du prince Marie de Bourbon duc de Penthièvre et de la duchesse née Félicité d'Est; et de la part du comte de Crussol, de M[lle] Emilie d'Uzès, sa

(1) Frédéric, roi de Prusse écrivait à Voltaire :

Pour moi menacé du naufrage,
Je dois en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en roi.

(2) *Recueil de biographies*, par AH. de Dampmartin, p. 171 et 172.

le 1er octobre 1729, et morte à Londres, le 13 septembre 1799.

sœur, de François de Crussol évêque de Blois, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, cousin du futur, de Louis-César de La Beaume, Le Blanc de la Vallière, duc de la Vallière. pair et grand fauconnier de France, gouverneur de la province de Bourbonnais, chevalier des ordres du roi et de la duchesse née Françoise de Crussol d'Uzès, oncle et tante paternelle du futur, d'Emmanuel de Crussol, comte de l'Estrange et de Leully, ministre plénipotentiaire à la cour de Parme, chevalier admis des ordres du roi, cousin du futur, de Léon de Bullion, chevalier, marquis de Bonnelles, lieutenant général de la province de Guyenne, grand oncle-paternel, de la duchesse douairière de la Vallière née de Noailles, tante du futur.

Et de la part de Mlle d'Antin : De Louis de Pardaillan de Gondrin duc d'Antin pair de France, maréchal de camp et armées du roi, gouverneur et lieutenant général pour le roi des villes d'Orléans, pays Orléanais, Blaisois Chartrain, Perche Vendomois et de la ville et château d'Amboise, de François de Durfort comte de Civrac, menin de Monseigneur le Dauphin et colonel du régiment royal-vaisseau et de la comtesse née d'Antin, de François de Montmorency-Luxembourg duc de Luxembourg, de Montmorency de Piney pair et premier baron chrétien de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, gouverneur de la province de Normandie, souverain d'Aigremont comte de Gournay et de Francavillo, marquis de Louzé et de Seignelay, baron de Mello et de la duchesse née de Villeroy oncle et tante de la future ; de Maurice duc de Noailles pair et maréchal de France, ministre d'Etat, capitaine général des troupes de S. M. catholique chevalier des ordres du roi et de la Toison d'Or, premier capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, grand-oncle paternel de la future (1).

(1) *Archives ducales.*

La ville d'Uzès se mit en fête à l'occasion de ce mariage, une adresse fut envoyée aux jeunes époux et voici la réponse du comte de Crussol au maire et consuls d'Uzès.

Paris, 8 février 1753.

Je suis très reconnaissant, messieurs, des marques de joie que vous avez données à l'occasion de mon mariage. Je vous en fais tous mes remercîments, vous priant d'être persuadés de l'envie que j'aurais eue d'en être le témoin pour vous prouver de vive voix la considération avec laquelle je suis, etc.

Le Comte de Crussol (1).

L'année suivante les nouveaux mariés assistèrent aux brillantes fêtes qui eurent lieu à la naissance d'un second fils du Dauphin, le duc de Berry (23 août 1754), devenu plus tard l'infortuné Louis XVI. Mais leur situation à la cour devint plus agréable lorsque le duc d'Uzès, qui était exilé dans sa bonne ville, se démit en faveur de son fils, de sa qualité de pair de France. Après avoir prêté serment en cette qualité, devant le parlement de Paris, le 6 février 1755, à la grande audience, où se trouvait une belle assemblée de princes et de ducs (2), le jeune duc de Crussol se trouva le doyen des pairs de France.

Cependant le royaume était travaillé à l'intérieur par les Jansénistes et les parlements. Les premiers, pour attirer l'attention publique sur leur secte, avaient mis au rang des saints un diacre nommé Paris, et sur son tombeau ils improvisaient des miracles. Quelques-uns

(1) *Archives municipales*, série AA, 4.

(2) *Chronique de la régence et de Louis XV. Journal de Barbier*, tome VI, p. 116.

entraient en convulsion, d'autres se faisaient assommer pour attester qu'ils étaient en extase. Le clergé refusa les sacrements à ces martyrs d'une nouvelle espèce. Les magistrats soutinrent les Jansénistes, les philosophes soutinrent les parlements. La querelle s'envenima. Dans ce conflit, les Jésuites qui avaient été les principaux promoteurs de l'opposition acharnée contre la secte, furent exilés. D'ailleurs, une affaire commerciale dans laquelle quelques-uns s'étaient compromis, l'assassinat du roi de Portugal, le coup de poignard porté à Louis XV par le farouche Damiens, et que la malveillance disait être le résultat de leur doctrine, telles furent aussi les causes de leur exil.

Entraînés par la victoire qu'ils venaient de remporter, les parlements manifestèrent de plus hautes prétentions. Ils prétendirent, à l'occasion d'une question de finances, qu'ils formaient un vaste corps distribué en plusieurs sections, lesquelles avaient un ressort particulier pour rendre la justice, mais qui composaient un tout homogène lorsqu'il s'agissait d'autoriser les impôts et d'enregistrer les lois. La lutte devint générale. Le roi finit par casser ce grand corps et le remplaça par des conseils supérieurs, dont les attributions furent bornées à l'exercice de la justice, et qui furent l'œuvre du chancelier Meaupou. Dans cette fameuse lutte, le duc de Crussol montra une grande énergie contre le Parlement, et l'opinion publique l'applaudit (1).

Sur ces entrefaites, le duc de Crussol perdit son père en 1762, et dès l'année suivante il se rendit avec sa

(1) *Recueil de biographies*, par A. H. de Dampmartin, p. 172.

On raconte un bon mot du duc de Nivernois partisan du parlement. Mme du Barry lui dit que le parti du roi était pris contre le parlement et qu'il ne changerait jamais. « Ah ! Madame, répondit le duc, quand le roi a dit cela il vous regardait ».

femme à Uzès, où on leur fit une brillante *bravado* ou entrée solennelle (1).

A peine en effet, est on prévenu de leur arrivée, une députation des principaux conseillers de la ville est désignée pour aller les recevoir sur la frontière de la province à Pont St Esprit. Pendant ce temps les corps des métiers prennent les armes pour escorter le duc et la duchesse.

Les fabricants et faiseurs de bas mettent leur habit gris, dont les basques étaient retroussées, et leurs *carpaux*, sorte de bonnets de grenadiers en carton ornés de rubans de toutes couleurs.

Le corps des marchands monte à cheval en habit gris de fer orné de brandebourgs faits avec des chevillieres de fil blanc.

En tête, marche un cavalier portant un guidon fait ad hoc.

Cette troupe va attendre le duc et la duchesse à St-Hypolithe de Montaigu. Un poète de la ville, François ainé compose une chanson dont le refrain de chaque couplet finit par ces mots :

Vive Crussol, vive d'Antin.

C'est avec ces cris mille fois répétés, au bruit de la mousqueterie et de l'artillerie, que le duc et la duchesse font leur entrée dans Uzès, dont les rues par lesquelles ils devaient passer, étaient ornées d'arcs de triomphe reliés par des cordons de buis. Des fontaines de vin sont établies devant l'hôtel de ville en face du duché. Le soir, la ville est illuminée. Un feu d'artifice composé de plusieurs pièces et de vingt-quatre douzaines de fusées est tiré sur la place publique. Puis un feu de joie est allumé sur cette même place par le duc d'Uzès à qui il

(1) *Archives municipales.* Série AA, 4, série BB. Registre de 1763 à 1767,

est remis par le corps politique qui l'accompagne, un flambeau garni d'une main de velours avec une frange d'or (1).

A quelques jours de là, le duc et la duchesse d'Uzès assistent à l'Hôtel de Ville à la délibération dans laquelle M. d'André de St-Victor est nommé conseiller politique pour la première *échelle*. Immédiatement M. d'André de St-Victor, la main sur les Evangiles, prête devant M. le Duc, le serment de bien et fidèlement s'acquitter de ses fonctions.

Les conseillers politiques expriment à M. le Duc au nom de la ville le désir de voir disparaître la tour Banastière (2) qui ôtait la vue du cours et gênait la circulation des voitures. Le duc pour être agréable à la ville consent à abandonner cette tour et en autorise la démolition. Ce qui fut fait la même année.

Le duc et la duchesse d'Uzès s'en retournèrent à Paris fort satisfaits de l'accueil qu'il avaient reçu.

La duchesse avait de très grandes manières et une dignité de reine. Aussi il passa en proverbe de dire des dames qui affichaient de grandes prétentions :

Sé creï une d'Antin.
Elle se croit une d'Antin.

La duchesse ne vint que cette seule fois à Uzès. Son époux s'y rendit assez souvent mais sans maison, vivant très simplement. Toujours disposé à être utile à son pays, le duc obtint des états du Languedoc (3), de concert

(1) *Archives communales d'Uzès*, série AA, 4.

(2) Cette tour qui ne servait guère au duc que pour y loger ses chiens de chasse était située sur le boulevard entre la rue Condamine et la rue Masbourguet.

(3) Les ducs d'Uzès possédaient cinq baronnies, ce qui leur donnait cinq voix aux délibérations des Etats du Languedoc.

avec l'évêque, que la route de Paris à Montpellier à travers l'Auvergne passât par Uzès. Une députation des conseillers politiques et des notables vint au château ducal l'en remercier.

Un incendie avait détruit l'Hôtel de Ville, situé autrefois dans la rue de la monnaie. La foudre était tombée au haut d'une tourelle contenant des escaliers au bas desquels on avait laissé des barils de poudre dont l'explosion fit sauter tout le bâtiment. On décida de construire l'Hôtel de Ville devant le duché, et le duc fit le sacrifice de plusieurs maisons pour être démolies, afin de créer la place actuelle entre le duché et l'Hôtel de Ville (1).

Il fit don aussi à la ville d'une partie du jardin de son sénéchal pour agrandir la place du marché (2).

Une grande inondation étant survenue, il envoya 600 livres aux pauvres qui en avaient souffert.

Plus tard sa mère, la duchesse douairière d'Uzès, mourut léguant vingt mille francs pour la reconstruction de l'église de Saint-Etienne. On le voit, la maison d'Uzès n'a cessé de combler notre ville de ses bienfaits, sans compter les services qu'elle rendait aux particuliers. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le duc de Crussol, en 1752, fit nommer Antoine-Roch Cabot de Dampmartin, à peine âgé de vingt-cinq ans, commandant pour le roi, à Uzès, en survivance du lieutenant-colonel d'infanterie de La Farel, vieux et infirme (3).

(1) *Archives communales d'Uzès*, série BB. Registre 1763-1767.

(2) *Archives communales d'Uzès*, série BB. Registre 1763-1767.

Le sénéchal ducal était situé entre la rue du Duché et la rue Condamine.

La justice ducale se composait : d'un sénéchal, d'un juge dit juge-mage, d'un lieutenant de juge, d'un procureur fiscal et d'un greffier, tous nommés et payés par le duc.

(3) *Mémoires* de Dampmartin.

Mais le duc, à cause de sa haute situation à la cour de France, ne pouvait rester trop longtemps à Uzès. Son devoir, comme premier duc et pair de France, était d'assister à toutes les cérémonies, à toutes les fêtes importantes de Versailles. Il était à son poste lorsque Louis XV maria ses trois petits-fils : le Dauphin avec Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse ; les comtes de Provence et d'Artois avec deux sœurs princesses de Savoie. Plus tard, en 1774, le duc assista aux obsèques de Louis XV. Il y porta la couronne royale comme autrefois son ancêtre le duc Emmanuel Ier à la mort de Louis XIII, en 1643.

Voici du reste le nom de ceux qui vinrent déposer dans le caveau de Saint-Denis les pièces d'honneur dont ils étaient porteurs :

Le prince de Lambesc, grand écuyer de France, l'épée royale ; le duc de Bouillon, grand chambellan, la bannière de France ; le duc de Béthune, la main de justice ; le duc de la Trémoïlle, le sceptre ; le duc d'Uzès, la couronne royale (1).

Louis XV avait vécu soixante-quatre ans. Durant son règne de cinquante-neuf ans, il avait détruit peu à peu le prestige que les deux grands rois Henri IV et Louis XIV avaient donné à la royauté.

Appelé au trône à l'âge de vingt ans, Louis XVI y porta une timidité et une défiance de lui-même qui le rendait peu propre, malgré sa bonne volonté et sa très grande honnêteté, à tenir les rênes de l'Etat en face d'une révolution qui grondait sourdement.

Depuis longtemps d'ailleurs les trois corps privilégiés, la royauté, la noblesse et une partie du haut clergé ne remplissaient plus les devoirs qui, dans l'origine, avaient justifié leurs privilèges.

(1) Procès-verbal des séances du clergé de France.

Beaucoup d'évêchés étaient attribués à des cadets nobles qui dépensaient à la cour leur énorme bénéfice sans s'inquiéter de leurs ouailles.

La noblesse ne possédait plus l'exercice de la justice, le commandement des armées, le gouvernement local et la part du gouvernement central qu'elle exerçait autrefois et qu'elle exerce encore en Angleterre.

La royauté, en s'attribuant toutes ces fonctions qu'elle avait enlevées peu à peu à la noblesse, avait assumé un rôle au-dessus de ses forces. Ne pouvant le remplir, elle s'en déchargeait sur une bureaucratie administrative qui, par ses déprédations et ses exigences, rendait odieux le gouvernement royal, autrefois si populaire. « Aussi, dit Taine, une lente et profonde révolution détruisit la hiérarchie intime des suprématies acceptées et des déférences volontaires. »

Dès la première année de son règne, Louis XVI songea à se faire sacrer avec la reine Marie Antoinette. La cérémonie du sacre eut lieu, suivant l'usage, à Reims, le 11 juillet 1775. Elle fut fort belle et coûta huit millions. Le duc et la duchesse d'Uzès y assistèrent. A cette occasion le duc d'Uzès fut décoré du cordon des ordres du roi. Cette nouvelle amena dans la ville ducale de grandes réjouissances. Mais bientôt on apprit que le duc était tombé malade ; la communauté d'Uzès fit célébrer, pour le rétablissement de sa santé, une messe *pro infirmo*. Il guérit et la communauté assista à une autre messe en actions de grâce (1).

Cependant malgré les acclamations dont Louis XVI avait été l'objet à l'occasion de son avénement au trône, de très grandes questions à résoudre rendaient son règne difficile. Le peuple ne pouvait supporter le coup d'Etat de Louis XV, qui avait remplacé les anciens

(1) *Archives communales*. Registre des délibérations.

parlements par le parlement Meaupou. Louis XVI crut bien faire de rappeler les magistrats exilés. Ils furent invités par lettres patentes à se trouver au Palais en robe de cérémonie. Le roi vint en grand appareil tenir un lit de justice escorté de tous les princes et pairs. Il harangua les *revenants* en termes assez sévères et voulut restreindre leurs prérogatives, mais vaines précautions, le parlement recommença ses entreprises et toutes les cours provinciales furent successivement rétablies dans le cours d'une année.

En 1778 et le 9 septembre, le parlement de Toulouse, ainsi reconstitué, put terminer un différend qui existait depuis longtemps entre l'évêque et le duc d'Uzès. Il décida que la portion de la justice de la cité et territoire d'Uzès était d'un quart pour l'évêque et des trois-quarts pour le duc. En conséquence il ordonna que la dite justice serait exercée par les officiers du duc d'Uzès seuls pendant trois années consécutives, et la quatrième année par les officiers de l'évêque et dans le même ordre les années suivantes (1).

Cette même année 1778, le fils aîné du duc d'Uzès, le comte de Crussol, joua un rôle important dans un duel qui eut lieu entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon. Voici à quelle occasion : La reine, les princes et princesses se rendaient souvent à l'Opéra. Dans une de ces réunions tumultueuses, la duchesse de Bourbon, à la faveur du masque, fit d'amères plaisanteries au comte d'Artois, et alla même jusqu'à tirer la barbe de son masque. Irrité, le comte d'Artois déchira celui de la duchesse et sortit sans proférer une parole.

(1) *Archives ducales*. Mémoire pour Mgr de Bethisy, contre le duc d'Uzès.

Avant cet arrêt les officiers du duc et ceux de l'évêque exerçaient la juridiction en droit soi. On s'adressait indistinctement aux uns et aux autres, de sorte que cet indivis supposait la moitié de la juridiction à chaque co-seigneur. L'arrêt de 1778, fit cesser cet état de choses.

Le lendemain, la duchesse de Bourbon ayant beaucoup de monde à souper, raconta la scène de l'opéra, traita le comte d'Artois d'insolent et ajouta qu'elle avait failli appeler la garde pour le faire arrêter. Cette nouvelle se propagea. Les femmes surtout étaient furieuses contre le comte d'Artois, si bien que le comte d'Antichamp, écuyer du prince de Condé, crut de son devoir d'en avertir ce prince, qui était en ce moment à Chantilly avec le duc de B urbon. Le prince de Condé au lieu de faire de cette aventure une affaire de famille, alla trouver le roi pour qu'il interposât son autorité afin d'empêcher le duel. Le roi ordonna au prince de Condé, suivi du duc et de la duchessse de Bourbon, de se rendre à Versailles, où était le comte d'Artois, et leur signifia qu'il voulait que cette affaire fut oubliée. Mais le public s'en entretenait sans cesse. Le roi pressentait bien que le duel aurait lieu. Il remit toutefois au comte de Crussol, qui était capitaine des gardes du comte d'Artois, l'ordre écrit et signé de sa main, de ne pas se battre. Durant ce temps, le duc de Bourbon se rendit à Bagatelle, près du bois de Boulogne, où il n'allait jamais, dans l'espoir d'y rencontrer le comte d'Artois. Celui-ci, l'ayant su, s'empressa de s'y rendre pour le voir.

Voici comment l'affaire est racontée par le comte de Crussol lui-même :

« Ce matin, avant de partir pour Versailles, j'ai fait mettre en secret, sous un coussin, la meilleure épée du comte d'Artois; nous sommes venus tête à tête et croyant que j'ignorais tout, non seulement il ne m'a parlé de rien, mais même il ne lui est pas échappé un mot qui put me donner le moindre soupçon. Quand nous sommes arrivés à la porte des Princes, où nous devions monter à cheval, j'ai aperçu M. le duc de Bourbon, à pied, avec assez de monde autour de lui. Dès que le comte d'Artois l'a vu, il a sauté à terre, et allant droit à lui, il lui a dit en souriant : — Monsieur, le public prétend que nous

nous cherchons. Le duc de Bourbon a répondu en ôtant son chapeau : — Monsieur, je suis ici pour recevoir vos ordres. — Pour exécuter les vôtres, a repris le comte d'Artois, il faut que vous me permettiez d'aller à ma voiture, et étant retourné à son carrosse, il y a pris son épée, et s'est empressé de rejoindre M. le duc de Bourbon. Ils sont ensuite entrés sous le bois, moi suivant le comte d'Artois, et M. de Vibraye (1), M. le duc de Bourbon.

Arrivés près d'un mur, le duc de Bourbon a demandé au comte d'Artois la permission d'ôter son habit, sous prétexte qu'il le gênait. M. le comte d'Artois a jeté le sien, et l'un et l'autre ayant la poitrine nue, ont commencé à se battre. Ils sont restés longtemps à ferrailler. Tout à coup, j'ai vu, poursuit le comte de Crussol, le rouge monter au visage du comte d'Artois, ce qui m'a fait penser que l'impatience le gagnait. En effet, il a redoublé et pressé le duc de Bourbon, pour lui faire rompre la mesure. Dans cet instant le duc de Bourbon a chancelé, et j'ai perdu de vue la pointe de l'épée du comte d'Artois, qui a dû passer sous le bras du duc de Bourbon. Je l'ai cru blessé et me suis avancé pour prier les princes de suspendre. Un moment, Messeigneurs, leur ai-je dit, si vous n'approuvez pas la représentation que j'ai à vous faire, vous serez les maîtres de recommencer, mais, à mon avis, en voilà quatre fois plus qu'il n'en faut pour le fond de la querelle, et je m'en rapporte à M. de Vibraye, dont l'opinion doit avoir du poids en pareille matière. — Je pense absolument comme M. de Crussol, a répondu M. de Vibraye.

Ce n'est pas à moi à avoir un avis, a repris le comte d'Artois. C'est au duc de Bourbon à dire ce qu'il veut. Je suis à ses ordres.

Monsieur, a répliqué le duc de Bourbon en adressant

(1) M. de Vibraye était capitaine des gardes du duc de Bourbon.

la parole au comte d'Artois, et en baissant la pointe de son épée, je suis pénétré de reconnaissance de vos bontés et je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait. M. le comte d'Artois ayant ouvert ses bras a couru l'embrasser et tout a été dit » (1).

Ils s'étaient battus comme deux grenadiers d'infanterie (2).

Puis le comte d'Artois, accompagné du comte de Crussol, se rendit chez la duchesse de Bourbon pour lui présenter ses hommages.

Le lendemain le comte d'Artois reçut l'ordre d'aller en exil à Choisy et le duc de Bourbon à Chantilly, pour huit jours.

Tout l'honneur de cet évènement revint au comte de Crussol, qui avait mené toute cette affaire avec beaucoup de tact et d'intelligence (3).

Il était d'ailleurs homme d'esprit et de mérite (4).

Un jour, Marie Antoinette regardait une médaille ayant d'un côté la figure de la vierge Marie, et de l'autre celle de la reine. Elle s'aperçut que cette médaille n'avait pas de légende. Le comte de Crussol présent, dit : « Quand on verra la figure de Marie, reine du ciel, on dira *Ave Maria* ; quand on verra celle de Marie, reine de France, on ajoutera : *grâtia plena.* »

Marie Antoinette était en effet, pleine de grâces, belle, bonne, charitable, encourageant les arts et les hommes de talent, mais sa qualité d'Autrichienne excita contre elle les esprits et la rendit très impopulaire. D'un autre

(1) *Mémoires du baron de Besenval*, tome II, pages 318 et 319.

Dictionnaire de la conversation, tome XVI, page 12.

Les origines de la France contemporaine, par Taine. — *L'ancien régime*, pages 184 et 185.

(2) *Mémoires de Besenval*, tome II, page 314.

(3) Id. Id. tome III, pages 283-329.

(4) *Mémoires de Besenval*, tome II, page 298.

côté, le roi se trouvait aux prises avec des difficultés financières considérables. Pour en sortir, on lui proposa de réunir une assemblée de notables, dans le but d'obtenir l'abolition des privilèges et l'égale répartition de l'impôt.

Les notables furent convoqués à Versailles, pour le 29 janvier 1787. Cette réunion, composée de princes, des ducs et pairs, des prélats, des députés de la noblesse, s'opposa vivement à l'abolition des privilèges.

Tout en émettant certains avis sur l'ensemble de l'administration et des finances, les notables ne voulaient prendre la responsabilité de voter ou même de proposer des impôts et finirent par s'en remettre à la sagesse du roi pour décider quelles contributions auraient le moins d'inconvénients.

Le roi publia plusieurs édits sur la liberté des grains, sur les assemblées provinciales, sur l'abolition de la corvée, sur l'impôt du timbre et la subvention territoriale.

Le parlement qui sentait son influence baisser par la convocation des notables, refusa d'enregistrer les nouveaux édits. Il fut exilé à Troies, et les deux frères du roi furent chargés de faire enregistrer les édits, l'un à la chambre des comptes, l'autre à la cour des aides. *Monsieur* qui passait pour exécuter malgré lui un ordre qu'il désapprouvait fut salué de mille acclamations. Le comte d'Artois au contraire fut accablé d'outrages. Un attroupement se forma autour de lui quand il descendit les degrés du palais. Le comte de Crussol capitaine de ses gardes fit le commandement : *haut les armes*. Aussitôt la foule se dispersa par toutes les issues (1).

Une opposition énergique se manifesta dans tout le

(1) *Histoire de France* pendant le XVIIIe siècle, par Vaulabelle. Tome 6, page 172.

royaume contre les édits et l'exil du parlement. La fermentation devint générale.

Louis XVI intimidé rappela le parlement, révoqua les édits et annonça la convocation des Etats généraux pour le 1er mai 1789.

Le calme se rétablit momentanément. Les Etats généraux s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Ce fut une imposante réunion, mais sous ces habits de prêtres, de nobles et de bourgeois, c'étaient Voltaire et Rousseau qui venaient siéger (1).

Les grands seigneurs à leur toilette avaient raillé le christianisme et affirmé les droits de l'homme devant leurs valets, leurs perruquiers, leurs fournisseurs. Les gens de lettres, avocats, médecins avaient repété les mêmes diatribes dans les cafés, les restaurants, les lieux publics. On avait parlé devant les gens du peuple comme s'ils n'étaient pas là. Ceux-ci ayant perdu la foi religieuse, exaspérés par le besoin, se révoltèrent (2).

C'était fatal. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, le duc de la Rochefoucauld Liancourt fit réveiller Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille. « C'est donc une révolte, dit le roi. » — Sire, répondit le duc, c'est plus qu'une révolte, c'est une révolution.

En effet, les Etats généraux transformés déjà en *assemblée nationale* jetaient les bases de cette révolution qui a constitué la société actuelle. Un moment subjugués par les idées du jour, les représentants des privilégiés dans la nuit du 4 août repondirent à l'appel des représentants du peuple en faisant le généreux abandon de leurs dîmes et de leurs titres de noblesse.

La *vieille France* était finie.

Le 27 décembre 1789, le roi fit une proclamation sur

(1) *Histoire de France*, par Keller Tome 14, page 263.

(2) Taine. — *Des origines de la France contemporaine.*

l'imposition des biens privilégiés. Tous les membres du clergé et de la noblesse devaient en faire connaître l'importance. Voici qu'elle fut à ce sujet la déclaration du duc d'Uzès des biens, droits et facultés nobles qu'il possédait dans la ville et le terroir d'Uzès :

1° Son château ducal situé dans la ville avec tours, écuries, remises, cours, jardins et autres aisances, le tout contigu de contenance de 650 cannes, savoir le château couvert 149 cannes, les écuries 32, les cours et jardins 475.

2° Le palais de son sénéchal ducal aussi situé dans la ville, rue de la Condamine et plan des Capucins, consistant en une salle d'auditoire, greffe, cour, jardin et logement du concierge, contenant 92 cannes.

3° Les prisons de sa justice aussi situées dans la ville consistant en une tour et autres batiments cour, jardin et passage, le tout d'une contenance de 153 cannes.

Les trois articles ci-dessus ne rapportent rien, étant au contraire sujets à des réparations et entretiens considérables.

DROITS SEIGNEURIAUX

Les censives que M. le duc perçoit annuellement sur les maisons et autres possessions de la ville d'Uzès et de son terroir qui sont de sa directe se portent année commune à la somme de 600 livres et les droits de lods à celle de 300 livres dont le cinquième revient à celui qui fait l'exaction.

Le greffe du sénéchal rapporte la somme de 300 livres.

Il est dû ensuite à M. le duc un droit de *leude* et un droit de *rasoire* sur les grains et autres denrées qui se portent et se vendent dans la ville d'Uzès les jours de marché et autres jours de la semaine, lequel droit s'afferme à la somme de 300 livres.

Enfin M. le duc prend les trois-quarts d'un tiers du droit de poids et courtage de la ville d'Uzès, qui est affermé chaque année par MM. les consuls à un prix qui varie chaque année et qui représente pour M. le duc une somme de 100 à 120 livres (1).

Cependant les événements suivaient leur cours. Avec de l'énergie de la part de la royauté et plus de modération de la part des représentants du peuple, on aurait pu arriver à une transformation sociale en évitant tous ces crimes de 1793, notamment la mort du roi, de la reine, de Mme Elisabeth et de tant d'illustres et innocentes victimes, mais le déchaînement des passions populaires ne connut pas de bornes, et les membres du clergé et de la noblesse ne tardèrent pas à devenir les parias de la société. Bien avant ce moment le comte d'Artois et les princes de Condé avaient émigré; la plupart des nobles imitèrent leur exemple. On persuada au duc d'Uzès que sa qualité de premier pair de France lui faisait un devoir d'émigrer aussi. Il s'enfuit en Belgique (2) et servit dans l'armée des princes avec le grade de lieutenant-général qu'il avait reçu au moment de la révolution. Il avait emporté des sommes considérables et se crut obligé de tenir un grand état de maison et de donner des secours à tous les gentilshommes qui désertaient la France.

Il parcourut quelque temps l'Allemagne, le Brabant pour y recruter en faveur de la monarchie. La publicité de ses démarches appela sur lui l'attention des gouverneurs généraux qui, voulant alors éviter la guerre, lui signifièrent de cesser ses engagements. Il se retira en Hollande pour y suivre les mêmes opérations, mais les

(1) *Archives ducales*. Certificat du lieutenant Cassaignade, procureur fiscal du duc d'Uzès, en date du 21 février 1790.

(2) *Recueil de Biographies*, par A. de Dampmartin, p. 172.

succès de l'armée française dans la Belgique le forcèrent à renoncer à son entreprise (1).

« Pendant ce temps, sa parente, la marquise de Crussol d'Amboise (2) née Angélique de Bersin, restée à Paris, était traînée devant le tribunal révolutionnaire et elle eut l'honneur de faire partie de cette « fournée de vingt-trois aristocrates » que Fouquier Tinville envoya à l'échafaud le même jour que Mme Elisabeth « pour lui faire une cour digne d'elle et qui put lui rappeler Versailles ».

Faible, timide et délicate, la marquise de Crussol était arrivée à soixante-quatre ans, sans avoir rien connu des misères et des malheurs qui jusqu'alors l'avaient toujours épargnée. L'idée d'un péril même imaginaire la remplissait d'épouvante ; une araignée l'effrayait et elle faisait habituellement coucher deux de ses femmes dans sa chambre. Mais l'exemple de Mme Elisabeth la transforme tout-à-coup ; elle est calme au tribunal, dans la prison et devant la mort. Assise sur la même charrette que la princesse avec la marquise de Senozan, elle s'entretient avec elles, la tête haute et le regard assuré, pendant le trajet de la Conciergerie à la place Louis XVI. Arrivées au terme de cette voie douloureuse, les victimes trouvent au pied de l'échafaud une banquette sur laquelle on les fait asseoir crainte de défaillance devant l'instrument de supplice. Précaution inutile ; encouragée par la présence et le regard de la sœur du roi, chaque condamnée s'est promis de se lever bravement à l'appel de son nom et d'accomplir sa tâche avec fermeté. Le premier nom prononcé est celui de la marquise de Crussol. Elle se lève aussitôt, va

(1) *Biographie moderne*, par le marquis de la Maisonfort. tome III, pages 306 et 307.

(2) *Vie de Marie Thérèse de France*, par Alfred Nettement, p. 143.

s'incliner devant Mme Elisabeth et, témoignant hautement le respect et l'amour que la princesse lui inspire, elle lui demande la permission de l'embrasser. « Bien volontiers et de tout mon cœur », lui dit Mme Elisabeth, et la royale victime, avançant son visage, lui donna le baiser d'adieu, de supplice et de gloire. Toutes les femmes qui suivirent obtinrent le même témoignage d'affection. Les hommes s'honorèrent aussi de leur respect pour la sœur de Louis XVI en allant, chacun à son tour, courber devant elle la tête qui, une minute après, tombait sous le couperet. La princesse était réservée à périr la dernière. Quand le comte de Loménie, vingt-troisième victime, vint s'incliner devant elle aussi profondément avec autant de calme qu'autrefois dans les salons de Versailles, elle lui dit : « Courage et foi dans la miséricorde de Dieu ! » et elle se leva elle-même pour se tenir prête à l'appel du bourreau (1).

(1) Wideville. *Histoire et Description*, par le marquis de Galard, pages 72 et 73.

Vie de Mme Elisabeth, par A. de Beauchêne.

Vie de Marie Thérèse de France, par Nettement, p. 143.

Extrait du registre des dépôts du greffe du tribunal révolutionnaire :

FEMME CRUSSOL D'AMBOISE

Est comparu le citoyen Richard, lequel a déposé une tabatière d'agathe, fond vert à cercle d'or, octogone; une tabatière de cristal avec un cercle et gorge d'or ; un petit cœur de verre garni en or, dans lequel un petit crucifix ; un étui à dés en or avec dé d'or ; un étui de nacre à gorge d'or dans sa boîte de chagrin ; un tire-bouchon à queue d'or; un chapelet avec médaille d'argent ; un cachet d'argent ;

Et soixante-dix-huit livres en écus qu'il a déclaré appartenir à la femme Crussol d'Amboise, condamnée à mort ; plus un peignoir, une petite boîte de sapin, une chemise, sept mouchoirs blancs, trois mouchoirs de mousseline, un fichu de linon, une paire de bas de soie blancs, une paire de poche, un sac ouvrage.

Le marquis de Crussol d'Amboise fut aussi condamné à mort comme conspirateur par les terroristes et exécuté à Paris le 26 juillet 1794 (1).

Au milieu de tous ces événements, les ressources que le duc d'Uzès avait apportées de France furent bientôt épuisées et la famille d'Uzès se trouva dans une grande gène.

Heureusement elle obtint un établissement en Russie, par la haute intervention de la princesse de Tarente, qui résidait à Naples, auprès de la reine, devenue son amie, et qui consentit, à cause de la famille d'Uzès, à aller habiter la Russie. Voici, en effet, ce qu'on lit dans ses lettres, que M. le duc de la Trémoïlle, prince de Tarente, a bien voulu me communiquer :

J'essaie, par un grand sacrifice, de donner quelque prix à mon existence, en me servant de la bonté et de la sensibilité de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie, pour assurer un sort favorable à la famille d'Uzès (2). Je vais moi-même

(1) *Vie de Mme Elisabeth*, par de Beauchêne.

Le marquis de Crussol d'Amboise avait été capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Berry, puis brigadier d'infanterie, et enfin colonel-lieutenant du régiment de la reine.

(2) Voici les véritables mots de S. M. l'Impératrice :

« Votre bonheur fait l'objet de nos sollicitudes, aussi suis-je chargée par l'Empereur, de vous offrir un asile et un petit établissement dans l'une des provinces de son empire, où vous et votre famille trouverez la paix dont vous avez été si longtemps privés. »

Cette lettre était accompagnée d'une lettre du comte de Choiseul-Gouffier, qui disait à la princesse de Tarente que si l'Impératrice n'avait voulu lui apprendre les bontés de l'Empereur, il aurait écrit de sa part et par son ordre à M. le duc d'Uzès. (Lettre de la princesse de Tarente, écrite de Londres, le 14 mars 1797.

Archives du duc de La Trémoïlle.

Wideville. — *Histoire et description*, page 70.

Le Czar, quand il visitait la France sous le titre de comte du Nord, avait vu souvent la princesse de Tarente, chez son père, le duc de Chas-

en Russie, nous y sommes tous appelés, moi en étant le motif et toute l'espérance. Je suis décidée de partir dans quelques semaines. Ce nouvel éloignement m'afflige, mais il n'aura qu'une courte durée, et si c'est maintenant un sacrifice, j'en serai bien récompensée, si je réussis à sauver cette bonne et vertueuse famille, des malheurs attachés à une émigration sans terme.

Le duc et la duchesse d'Uzès ne purent se rendre en Russie, mais d'autres membres de leur famille s'y établirent, notamment le comte de Crussol qui devint aide de camp de Paul Ier (1).

Le duc d'Uzès se retira en Angleterre. Il resta plusieurs années à Londres, où il perdit sa femme, qui supportait courageusement la perte de la vue et les tristesses de l'exil.

En 1801, il profita d'un jour favorable pour rentrer en France. Banni d'un hôtel somptueux, il loua une modeste chambre garnie de la rue du Bac, se montrant un modèle de résignation. Souffrant cruellement d'une hydropisie de poitrine, ayant perdu toutes ses richesses, il vit venir la

tillon, et chez sa grand'mère, la duchesse de La Vallière. Paul Ier écrivit de sa main, avec une affabilité bien rare chez ce prince, les lignes suivantes, en réponse à une lettre où l'exilée lui annonçait son intention de se fixer en Russie :

Madame la princesse de Tarente, j'ai vu avec plaisir dans votre lettre l'expression des sentiments que vous me témoignez. J'ai cru devoir mettre en évidence ceux que je porte à une famille qui a donné à ses souverains tant de preuves de fidélité et de dévouement ; aussi peut-elle compter sur l'intérêt qu'elle m'inspire et dont je me plais à vous renouveler l'assurance, priant Dieu qu'il vous ait, Mme la princesse de Tarente, en sa sainte et digne garde.

PAUL.

Gatschina ce 22 septembre 1797.

(1) *Wideville*, page 77.

mort d'un air calme et résigné. Il mourut le 22 mars 1802, laissant :

1° **Marie-François-Emmanuel** qui suit ;

2° Théodorit de Crussol, aide de camp d'Alexandre Ier, empereur de Russie, décédé en émigration à Okouniel, près Varsovie, le 3 février 1813, à 31 ans, sans postérité. C'était le neveu chéri de la princesse de Tarente (1).

3° Timarette d'Uzès, épouse d'Alexis, marquis de Rougé, pair de France, dont cinq enfants :

Le marquis Théodorit de Rougé, marié à Mlle de Sainte-Maure, avec postérité.

Le marquis H. du Plessis-Bellière, marié à Mlle de Pastoret, sans postérité.

Le comte Louis de Rougé, marié à Mlle de Franqueville, avec postérité.

La comtesse de Lostanges, dont une petite fille.

Une enfant, morte jeune, Marie-Thérèse, filleule de Mme la duchesse d'Angoulême.

La révolution de 1789 ayant mis fin à l'ancien régime, il ne m'est plus possible de rattacher, aussi intimement que je l'ai fait jusqu'ici, l'histoire des ducs d'Uzès à l'histoire de France. Aussi n'écrirai-je qu'une simple notice sur chacun des ducs d'Uzès que j'ai à faire connaître. On verra, toutefois, qu'en perdant le pouvoir et les privilèges que leurs ancêtres tenaient de leur naissance, ils n'en ont pas moins conservé leur grande situation dans le monde et rendu d'importants services à leur pays.

(1) Une inscription placée au château de Wideville rappelle le souvenir de ce fils, qui par sa mort précoce, fit verser à sa mère bien des larmes.

(Voir *Wideville*, par le marquis de Galard, page 85).

MARIE-FRANÇOIS-EMMANUEL DE CRUSSOL

PREMIER DUC ET PAIR DE FRANCE

DIXIÈME DUC D'UZÈS

Marie-François-Emmanuel de Crussol, né le 30 décembre 1750, épousa en 1777 sa cousine, Aimable-Emilie de Chatillon, unique héritière et dernier rejeton de sa famille (1). Elle était très belle. Ses traits nobles et réguliers firent dire un jour à une paysanne, en la voyant passer : Qué plan poulido (Qu'elle est jolie). Son esprit était naturellement vif et gai, jusqu'au moment où les événements politiques lui donnèrent une teinte de mélancolie qui n'excluait ni la douceur, ni la bienveillance (2).

Le duc, son mari, était maréchal des camps et armées du roi, lorsque la révolution éclata. Il émigra en même temps que son père et alla rejoindre le corps d'armée

(1) A cette occasion, une fête qui dura plusieurs jours, eut lieu à Wideville, appartenant à la duchesse de La Vallière.

Le parc fut ouvert à tout le voisinage; le mail, jadis rendez-vous des joueurs de boules, sous Louis XIII, fut illuminé, et des tables servies à profusion, furent dressées sous les tilleuls du Boulingrin.

(Voir *Wideville*, page 63).

La sœur d'Emilie de Chastillon, épousa peu après, Charles-Bretagne-Marie-Joseph, duc de la Trémoïlle, prince de Tarente, pair de France.

(2) *Wideville*, par le marquis de Galard, page 85.

commandé par le duc de Bourbon. Lorsque ces troupes furent licenciées il parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et surtout la Russie, auprès de sa belle-sœur, la princesse de Tarente, devint aide de camp de Paul Ier (1) et rentra en France en 1801. Il ne retrouva plus ses anciens foyers. Durant plusieurs années, il supporta la perte d'un haut rang et d'une immense fortune, avec une résignation à la fois modeste et noble, qui honorèrent son caractère et lui méritèrent la considération publique (2).

Un an après son arrivée à Paris, il vint voir le berceau de ses ancêtres, et reçut des habitants d'Uzès un touchant et aimable accueil. Aussi après la chute de l'Empire, c'est lui qu'ils prièrent de remettre à *Monsieur*, frère du roi, une adresse de félicitations, à l'occasion de l'avènement de Louis XVIII au trône.

Voici la lettre que le duc d'Uzès écrivit au Maire de la ville à ce sujet :

Paris, 20 mai 1814.

Je suis infiniment sensible, Monsieur le Maire, à la commission flatteuse dont vous m'avez prié de me charger au nom des habitants de la ville d'Uzès, auprès de Monsieur, frère du roi, lieutenant général du royaume.

Aussitôt après la réception de votre paquet je me suis occupé de remplir vos intentions. Monsieur ayant fixé le jour de son audience à dimanche dernier, nous avons été, le comte de Crussol et moi, lui présenter votre délibération en lui demandant de vouloir bien la mettre sous les yeux du roi.

Monsieur nous a fait l'accueil le plus favorable ; il m'a chargé de vous assurer qu'il la mettrait sous les yeux du

(1) *Wideville,* pages 77 et 180.

(2) *Biographies du manuscrit Dampmartin*, page 174.

roi, et a ajouté qu'il pourrait me répondre d'avance que le roi verrait avec plaisir l'expression des sentiments de ses bons et fidèles sujets les habitants d'Uzès.

Je profite avec une véritable satisfaction de cette circonstance, Monsieur le Maire, pour vous prier de vouloir bien être l'interprète de mes sentiments auprès des habitants de cette ville qui doivent être bien persuadés, j'espère, de l'étendue de mon attachement pour eux. Répétez bien, je vous prie, que je n'oublierai jamais l'accueil aussi aimable que flatteur qu'ils voulurent bien nous faire à mon fils et à moi, lorsque j'eus le bonheur, il y a dix ans, de voir pour la première fois le berceau de mes ancêtres et qu'une des plus douces jouissances que j'éprouve en ce moment est celle de prévoir que les circonstances heureuses dont toute la France se réjouit maintenant, pourront j'espère, me mettre à portée d'aller moi même quelquefois visiter des lieux qui me sont bien chers, et assurer tous les bons Uzétiens de l'attachement bien sincère que j'ai pour eux et qui malgré toutes les circonstances critiques où nous nous sommes trouvés réciproquement, n'a jamais souffert aucune altération.

Je ne veux point finir ma lettre, Monsieur le Maire, sans vous dire que j'ai communiqué à différentes personnes de ma connaissance votre délibération dont j'avais fait faire une copie avant de la présenter à Monsieur; tous ceux qui l'ont lue ont été enchantés du ton de noblesse, de franchise et de loyauté qui y règne; aussi je conserve précieusement cette pièce comme un monument de l'amour, de la fidélité et du dévouement des habitants d'Uzès pour leur souverain légitime.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Maire, les assurances du sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc d'Uzès, *signé* (1).

(1) Voir registre des délibérations de la commune d'Uzès.

Dans le courant du mois suivant, le conseil municipal vota une adresse au roi pour le rétablissement de l'ancien évêché d'Uzès et nomma pour porter cette adresse une commission composée de :

MM. Le duc d'Uzès, président.
Le comte de Crussol son fils.
Le comte de Castries.
Mayfredy de Robernier.
Trinquelague, avocat-général à la cour royale de Nimes.
De Saint-Laurent de la Bastide.
D'Amoreux St Félix.
Le baron de Rossel de Fontarêches. (Ernest).

Voici une autre lettre que le duc d'Uzès écrivit à cette occasion au Maire d'Uzès :

J'ai bien des excuses à vous faire, Monsieur le Maire, de n'avoir pu m'acquitter plus promptement de la commission flatteuse dont la ville d'Uzès a bien voulu me charger et dont vous m'avez donné avis par votre lettre du 16 juin, en m'envoyant la délibération que le conseil municipal avait prise le 12 de ce mois. Le retard de l'arrivée à Paris de plusieurs membres de cette députation et quelques légères incommodités qui ont empêché le roi de recevoir du monde pendant plusieurs jours, ont été cause que je n'ai pu obtenir audience de Sa Majesté aussitôt que je l'aurais désiré.

C'est enfin vendredi dernier 22 de ce mois que votre députation a été admise et que j'ai présenté au roi l'adresse de la ville d'Uzès. Sa Majesté l'a accueillie avec sa bonté ordinaire. Comme vous le verrez par la réponse qu'il m'a faite et dont je vous envoie copie ci-jointe, ainsi que des discours que je lui ai adressés en lui remettant l'adresse dont j'étais porteur,

Avant de présenter cette adresse j'avais été obligé de la communiquer au ministre de l'intérieur, ce qui, d'après la conversation que nous avons eue ensemble, m'a mis

dans la nécessité de profiter de l'autorisation que vous m'aviez donnée par votre lettre de faire un simple extrait de l'adresse en conservant seulement les articles les plus essentiels à mettre sous les yeux du roi. Vous en jugerez par mon discours. Vous verrez aussi par la réponse du roi que Sa Majesté s'est refusée à accepter de son vivant l'hommage que la ville d'Uzès désirait lui faire d'une colonne en marbre surmontée de son buste et que quant au rétablissement de l'évêché (dont on ne m'a permis d'exprimer le vœu qu'indirectement). Sa Majesté m'a dit qu'elle examinerait cette demande. Le roi en effet ne pouvait répondre autrement jusqu'à ce que les affaires du clergé aient été arrangées avec le pape et l'ancien ordre du diocèse rétabli. J'imagine, Monsieur, que vous devez être de mon avis.

J'ai demandé ensuite au roi de vouloir bien accorder la décoration du lys aux différentes personnes dont voici la liste :

MM. les Membres de la députation.
le Sous-Préfet.
le Maire. les Adjoints et le Conseil municipal (1).
les Membres du Tribunal de première instance.
le Juge de paix.
les Officiers et Sous-Officiers de la garde nationale.

Le roi ayant bien voulu m'accorder cette demande, je

(1) Les membres du Conseil municipal étaient :
MM. d'Albiousse; propriétaire-rentier.
d'Amoreux Saint-Ange, ancien officier au régiment de Bourgogne.
d'Amoreux, conseiller à la Cour royale de Nimes.
Bouschon, docteur médecin.
Carmes de La Bruguière, chevalier de Saint-Louis.
Chalmeton, lieutenant-colonel en retraite.
Chambon-Latour.
Coulomb.
Danger.
Dufour, avocat, notaire royal.
Folchery, ancien officier d'artillerie.
Gandin, secrétaire de la sous-préfecture d'Uzès.

m'occupe avec le grand maître des cérémonies de France de faire expédier toutes les lettres d'autorisation pour chacun de ces messieurs.

Le duc de Crussol, mon fils, (car maintenant il porte ce titre, le roi ayant bien voulu lui accorder les honneurs du Louvre), me charge de vous faire ses remerciements de votre souvenir, et de vous dire qu'il partage bien sincèrement avec moi tous les sentiments d'intérêt et d'attachement que je porte aux habitants de la ville d'Uzès. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien leur en renouveler l'assurance de ma part, et d'agréer avec mes remerciements de tous les témoignages d'obligeance la plus aimable que vous voulez bien me donner perpétuellement, celle du sincère et inviolable attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, M. le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc D'UZÈS, rue de Verneuil, n° 43.

Le vendredi, 22 juillet, la députation de la ville d'Uzès ayant eu l'honneur d'être admise à l'audience de S. M., M. le duc d'Uzès, en remettant au roi l'adresse dont il avait été chargé, a dit à S. M. : « Sire. — Interprète des

MM. Gibert, ancien receveur du diocèse d'Uzès.
Goirand de La Baume, procureur du roi.
Larnac.
Lanfant, avocat et notaire royal.
Maiffredy de Robernier, ancien capitaine au régiment de Soissonais, maire de la ville.
Pujolas.
De Rafin des Alluguins, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis.
De Rossel baron de Fontarèche, chevalier de Saint-Louis, ancien officier d'infanterie et lieutenant des maréchaux.
Saleil de Roche, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du vaisseau du roi.
de Trinquelague, juge au Tribunal.
Verdier de Flaux.
Vincent.

sentiments de respect, de vénération et de fidélité, dont la ville d'Uzès est pénétrée pour votre auguste personne, je suis chargé par elle de déposer cette adresse aux pieds de V. M.

La ville d'Uzès, Sire, désirant conserver le souvenir de la part qu'elle prend au nouvel ordre de choses dans lequel la France retrouve la liberté et le bonheur, ose prier humblement V. M. de lui permettre qu'elle vous fasse hommage d'une colonne de marbre surmontée de votre buste, qui sera élevé sur la principale place, avec cette inscription :

Au retour de Louis le désiré
Et de son auguste famille,
Les fidèles habitants d'Uzès.

En accordant cette faveur à vos fidèles sujets les habitants d'Uzès, leur bonheur serait complet, Sire, s'ils pouvaient espérer de voir assister à l'inauguration de ce monument, à la possession duquel ils attachent le plus grand prix, le vénérable évêque qui occupait le siège de cette ancienne cité, dont l'origine antérieure à l'épiscopat de Constantin, en l'an 451, se cache dans la nuit des temps. Cette ville, fidèle aux principes de religion dont elle n'a cessé d'être animée, malgré les orages de la révolution, a toujours entretenu le désir et formé le vœu le plus constant de revoir dans son sein le digne et vertueux prélat (1) qui, en la quittant, a laissé de pieux souvenirs à son église, et en a emporté l'amour et les regrets.

Puissiez-vous, Sire, en réalisant les espérances de la ville, ajouter ce nouveau bienfait à ceux que votre cœur paternel prend plaisir à répandre sur la France, avec tant de générosité.

Sa Majesté a répondu :

Je suis sensible aux sentiments que vous m'exprimez de la part de la ville d'Uzès. Quant au monument qu'elle se

(1) Mgr de Béthisy.

propose de m'ériger, je me suis constamment refusé à toute espèce de demande de cette nature. Si l'amour de mes sujets les porte un jour à désirer de conserver mes traits, et de consacrer mon image par un monument public, je veux que ce ne soit qu'après ma mort. A l'égard des autres demandes, je les examinerai.

Lorsque le roi Louis XVIII rétablit la pairie, le duc d'Uzès en souvenir de son duché, premier duché pairie de France, fut nommé le premier sur la liste des pairs (1). A quelque temps de là son fils le duc de Crussol, devint député d'Uzès et tous les deux l'un à la chambre des pairs, l'autre à la chambre des députés apportèrent à la royauté un concours indépendant mais dévoué.

Le roi chargea le duc d'Uzès des fonctions de grand maître de la maison royale. Il ne pouvait trouver un plus fidèle serviteur. Le duc avait suivi les princes dans l'émigration et n'avait jamais voulu se rallier à l'Empire. Dans deux circonstances mémorables il eut à exercer les hautes fonctions qui lui avaient été confiées, aux obsèques de Louis XVIII et au sacre de Charles X.

Relativement aux obsèques de Louis XVIII, voici ce qu'on lit au tome VII, p. 80 et 5 de l'*Histoire des deux Restaurations*, par Vaulabelle :

« Sept jours après le décès du roi le 23 septembre 1824, le cercueil royal fut transporté du château des Tuileries à l'église St Denis et demeura exposé au milieu d'une chapelle ardente jusqu'au 24 octobre, jour fixé pour les funérailles. L'affluence fut énorme.

» Après que les ducs de Mortemart, de Luxembourg,

(1) *Histoire des deux restaurations*, par Vaulabelle, tome 4, page 113.

Biographie moderne, par le marquis de la Maisonfort, tome 3, page 307.

de Gramont, de Mouchy et d'Havré eurent apporté l'étendard de la compagnie dont ils avaient la charge, on y déposa aussi les *honneurs* du défunt c'est-à dire la couronne, le sceptre, la main de justice, l'étendard. Puis ce dernier hommage rendu, le duc d'Uzès faisant fonction de grand maître de la maison royale, baissa son bâton de commandement, en plaça le bout dans l'ouverture du caveau et cria : Le roi est mort.

» Le roi est mort, répéta par trois fois le roi d'armes qui après le troisième cri ajouta : *Prions Dieu pour le repos de son âme.*

» Le plus profond silence s'établit, le clergé tous les assistants s'inclinèrent et firent une courte prière mentale.

» Le duc d'Uzès relevant bientôt son bâton poussa alors le cri de *vive le roi* !

» Le roi d'armes répète encore ce cri trois fois et ajoute :

» Vive le roi Charles dixième du nom par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. Criez tous : Vive le roi ! Ce cri sort aussitôt de mille bouches, les trompettes sonnent, les tambours battent, les musiques militaires jouent pendant qu'au dehors du pieux exercice, des salves d'artillerie et de mousqueterie annoncent à la population que toute douleur doit cesser pour faire place à l'allégresse et que si Louis XVIII vient de disparaître, son frère Charles X est roi. »

Le duc d'Uzès assista aussi au sacre de Charles X, en qualité de grand-maître de France, et voici dans quel ordre le cortège pénétra dans l'église de Reims, suivant une relation officielle :

Le chapitre de la métropole.

Les gardes à pied ordinaires du roi, marchant sur deux files, en tête.

La musique.

Les hérauts d'armes.

Le roi d'armes.

Les aides de cérémonies.

Le grand-maître des cérémonies (M. le marquis de Dreux-Brézé, pair de France).

Les quatre chevaliers du Saint-Esprit, destinés à porter les offrandes.

Le duc de la Vauguyon, le vin dans un vase d'or.

Le duc de La Rochefoucauld, le pain d'or.

Le duc de Luxembourg, le pain d'or.

Le duc de Gramont, l'aiguière d'or remplie de médailles.

Les pages du roi, sur les ailes.

Le maréchal Moncey, duc de Conégliano, faisant fonction de connétable, tenant à la main son épée nue, et ayant à ses côtés deux huissiers de la chambre du roi portant leurs masses.

En arrière du connétable, sur le côté à droite, le duc de Mortemart, capitaine colonel des gardes à pied ordinaires du roi, le duc de Bellune, major général de la garde royale ; sur le côté, à gauche, le maréchal marquis de Lauriston, le duc de Cossé, le duc de Polignac, nommés par Sa Majesté pour porter la queue du manteau royal.

Le Roi.

A sa droite, le cardinal de Clermont-Tonnerre.

A sa gauche, le cardinal de La Fare.

Sur les ailes, à la hauteur du roi, six gardes de la manche, trois de chaque côté.

Derrière le roi, à droite et à gauche, le marquis de Rivière, le duc d'Havré de Croï, capitaine des gardes du corps.

Le major des gardes du corps.

Le chancelier de France.

Le duc d'Uzès, représentant le grand-maître de France, portant le bâton de grand'maître à la main, haut levé.

A sa droite, le prince de Talleyrand, grand chambellan.

A sa gauche, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre.

A droite, un peu en arrière, le marquis d'Avray, remplissant les fonctions de grand-maître de la garde robe, à la place du comte Cariol.

Les deux gentilshommes de la chambre.

L'officier des gardes du corps de service, suivi d'un détachement des gardes du corps (1).

Le 30 mai suivant, on procéda à la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit (2).

Le roi nomma vingt-et-un chevaliers commandeurs, ou *cordons bleus*.

Ce furent MM. les ducs d'Uzès, de Chevreuse, de Brissac, de Mortemart, de Fitz-James, de Lorges, de Polignac, de Maillé, de Castries, de Narbonne, le maréchal comte Jourdan, les maréchaux ducs de Dalmatie et de Trévise; les marquis de La Suze, de Brézé, de Pastoret; le comte de la Ferronays, le vicomte d'Agoult, le marquis d'Antichamp, M. Rivez et le comte Juste de Noailles (3).

Un an après cet évènement, le duc d'Uzès vint dans notre ville, pour s'occuper d'une cérémonie funèbre, concernant les membres de sa famille.

Pendant les orages révolutionnaires de 1793, les cendres de son bisaïeul et de son grand-père, Jean-Charles

(1) *Histoire du sacre de Charles X*, par Miel, pages 200-201.

(2) Le costume des chevaliers du Saint-Esprit était d'une grande richesse. Chaque chevalier était revêtu du manteau avec le Saint-Esprit en paillettes d'argent sur l'épaule gauche, du grand collier et de la toque couverte de plumes blanches. Les revers du manteau retroussés par devant, étaient de velours vert semé de flammes d'or.

(3) *Histoire du sacre de Charles X*, par Miel, page 307.

et Louis-Emmanuel de Crussol, ducs d'Uzès, qui reposaient dans l'ancienne église des capucins d'Uzès, avaient été outragées, il les fit transporter avec beaucoup de solennité dans la chapelle du duché. Le poêle d'honneur était porté par MM. du Roure, sous-préfet de l'arrondissement d'Uzès, Carré, chef de bataillon du 40e régiment de ligne, Champanhet, juge au tribunal, et Saint-Ange d'Amoreux, maire d'Uzès (1).

Mais le duc d'Uzès ne pouvait oublier que les dépouilles mortelles de sa mère, la duchesse née d'Antin, reposaient sur la terre étrangère (2), d'un autre côté, son père et sa belle-fille, la duchesse de Crussol née de Mortemart-Rochechouart, étaient morts à Paris, et il désirait les faire inhumer à Uzès, dans le château ducal, antique berceau de sa famille. Aussi il donna des ordres pour faire construire, sous la chapelle du château, un caveau devant servir de lieu de sépulture, mais en attendant il fit transporter à Uzès ces trois corps, qui furent religieusement et provisoirement placés dans cette chapelle.

Quelques années après, le duc d'Uzès eut la douleur de perdre son fils, le duc de Crussol, décédé le 1er avril 1837, à Marseille, à son retour d'Hyères, où il avait accompagné la duchesse de Tourzel, sa fille. Retenu à Bonnelles par son grand âge, le duc d'Uzès fut remplacé à cette cérémonie par son petit-fils, le duc de Crussol, et le duc de Tourzel, beau-frère de ce dernier.

Un service solennel fut célébré à la cathédrale et immédiatement après, on se rendit dans la chapelle du château où se trouvaient réunies les dépouilles mortelles des six personnages ci-dessus mentionnés, et on les

(1) Procès-verbal dressé par M. Saint-Ange d'Amoreux, déposé aux *Archives du duché.*

(2) Elle avait été inhumée dans un caveau appartenant au sieur François Deschamps, de la paroisse Hornsey, dans le comté de Middlesex, près Londres, le 18 septembre 1799.

transporta dans le caveau, après que le clergé eut fait une dernière absoute. Portaient le poële d'honneur, MM. le vicomte de Dampmartin, Chambon, président du tribunal civil d'Uzès, Goirand de Labaume, avocat général, près la cour royale de Nimes, Bouschon, docteur-médecin (1).

Enfin, après s'être occupé de la sépulture de ses chers défunts, le duc d'Uzès mourut à son tour au château de Bonnelles (Seine-et-Oise), le 8 août 1842, laissant un testament olographe en date du 29 septembre 1837, dans lequel il exprimait le désir d'être inhumé dans le caveau qu'il avait fait construire pour sa famille sous la chapelle du château ducal d'Uzès.

Son petit-fils, le duc de Crussol, son petit-gendre, le duc de Toursel et le vicomte de Rougé, son autre petit-fils, ainsi que M. Bataille, curé de Bonnelles, accompagnèrent jusqu'à Uzès ses restes mortels, qui furent déposés dans la chapelle du château en attendant la cérémonie du lendemain, 24 août 1843. L'église, ancienne cathédrale d'Uzès, fut toute tendue de noir, avec les armes du défunt, et au milieu s'éleva un magnifique catafalque surmonté de la couronne ducale. Le clergé des deux paroisses, accompagné de toutes les congrégations d'hommes et de femmes, se rendit au duché où stationnait dans la cour un détachement du 53ᵉ de ligne en garnison à Uzès. De là on se dirigea vers la cathédrale suivi d'une foule immense en passant par le boulevard longeant la caserne et la rue Saint-Julien. Puis, la cérémonie religieuse terminée, le convoi reprit sa marche vers le château en suivant le Portalet, la rue de la Barière, la rue Pelisserie, la Grand'Place, la rue Massargues et le boulevard du Nord.

(1) Voir *Archives ducales*. Procès-verbal de M. Malzac, premier vicaire de la cathédrale, en date du 1er octobre 1838.

Des poëles étaient portés par toutes les congrégations d'hommes et de femmes.

Les deux poëles d'honneur étaient tenus : le premier, par le sous-préfet d'Uzès, le maire, le commandant de la garnison et le vicomte de Dampmartin, et le second, par MM. Chambon, président du tribunal de Nimes, Chalmeton, lieutenant-colonel en retraite, Bouschon, docteur en médecine et Saint-Ange d'Amoreux, ancien magistrat (1).

De son mariage avec Aimable-Emilie de Châtillon il eut un fils, **Adrien-Emmanuel** qui suit.

(1) Voir procès-verbal de M. Bonnet, curé d'Uzès, en date du 3 août 1843, dans la grand'armoire des Archives du château ducal.

Adrien-Emmanuel de Crussol

duc de Crussol

Il était fils du duc d'Uzès et de la duchesse née de Chatillon. Il naquit le 15 novembre 1778 et mourut le 1er avril 1837 du vivant de son père. Par suite, il ne porta jamais le titre de duc d'Uzès. La révolution le surprit alors qu'il n'avait pas encore terminé ses études. Il fut obligé d'émigrer avec tous les membres de sa famille et servit dans le régiment de Mortemart qui, sous les auspices de l'Angleterre, fut envoyé en Portugal.

Après avoir séjourné plusieurs années dans ce pays, et son régiment ayant été licencié par suite des événements politiques, il rentra dans sa patrie en 1802.

Les avances de Bonaparte ne purent le séduire pour accepter, à l'exemple de ses amis, des places et des emplois (1).

Il resta fidèle à la royauté exilée. Aussi à la restauration le roi le nomma officier supérieur dans les chevau-légers de la garde. Durant les cent jours il ne quitta point le roi et se retira avec lui dans la Flandre. Le roi, de retour en France, le nomma aide de camp de Monsieur (depuis Charles X), et lui accorda les honneurs du Louvre, réservés aux ducs seuls. Aussi il prit, dès ce moment, le titre de duc de Crussol.

(1) *Biographies Dampmartin*, page 175.

Quelques années après, en 1824, il fut nommé député d'Uzès, et voici ce qui se passa à cette occasion (1).

A son arrivée pour la députation, les jeunes gens d'Uzès, qui devaient former la suite à cheval du duc, s'étaient rendus au pont de Saint-Nicolas, près l'ancien monastère de ce nom. La population des villages environnants s'y était portée en foule et bordait la route à une grande distance.

Dès que la voiture arriva, après les acclamations et les fanfares joyeuses, un des cavaliers s'approcha de la voiture et fit un discours au duc de Crussol qui y répondit par quelques mots aimables.

Pendant la route, le duc ne cessa de recueillir des marques de respectueuse sympathie. Les habitants des villages voisins s'étaient en effet répandus sur le chemin, agitant dans les airs des branches d'oliviers, et saluant de mille cris celui dont la famille n'avait cessé de répandre des bienfaits dans le pays.

Près de la ville, à l'endroit appelé les *Justices* (à l'embranchement de la route de Nimes et de la route d'Avignon), se présenta le corps des faiseurs de bas, qui possédait depuis longtemps le privilège d'escorter les ducs. Ces faiseurs de bas, qui portaient le nom de grenadiers de M. le duc, se présentèrent dans leur ancien costume avec la lance et précédés de leur drapeau que l'on conserve encore au duché.

Le duc descendit de voiture et se plaça au milieu d'eux, en leur prodiguant les marques d'une aimable affabilité.

Cependant le drapeau blanc flottait sur les tours du château ducal devant lequel une nombreuse population attendait l'arrivée du duc. Dès qu'il parut, les salves et les acclamations ne cessèrent de se faire entendre.

(1) Extrait d'un mémoire qui m'a été communiqué par M. Charles Chauvet, d'Uzès.

Il fut harangué, sur le seuil de son château (1), par le Maire de la ville, et par le principal du collège, qui lui adressa les vers suivants :

Salut, digne soutien d'une race héroïque
Envoyé de Louis, chargé d'honneurs nouveaux,
Vous revoyez enfin, cet héritage antique
Qui vit naître plus d'un héros.
Aujourd'hui ces enfants, jeunes fleurs de la vie,
Cultivent des beaux arts les paisibles lauriers
Aux lieux où vos grands devanciers
Premiers soutiens du trône, honneur de la Patrie
De valeur et de courtoisie
Faisaient leçons à tous les chevaliers,
Et ce peuple animé d'une seule pensée
Heureux de votre aspect, et du choix de Bourbon,
Et l'hydre des partis sans combats terrassée
Expirante à votre seul nom.
Eh ! qui ne bénirait la touchante influence
Qui pour vous seul confond tous les partis !
Dans les liens puissants de votre bienfaisance
Vous les avez tous réunis.
Voyez, autour de vous, quelle vive allégresse
Brille dans tous les yeux, fait battre tous les cœurs,
Cédant à vos vertus, à vos bienfaits vainqueurs
L'envie elle-même s'abaisse
Et vous pardonne vos grandeurs.

M. Bonnard, poète d'Uzès, célébra aussi ces jours de fête dans une ode intitulée : *Les lares du vieux château.*

Les jours qui suivirent l'arrivée du duc se passèrent en fêtes.

Président du collège électoral de l'arrondissement d'Uzès, il adressa à ses électeurs un discours dont voici le principal passage :

(1) Le collège était établi dans les dépendances du château.

« Encore un effort et nos malheurs sont finis. La sagesse du roi est un sûr garant que notre pays jouira enfin de cette liberté tant invoquée par les ennemis du trône et toujours méconnue par eux ; de cette liberté qu'ils ne cherchent que dans la licence et l'anarchie, tandis que le roi la fonde sur le règne des lois et l'action permanente de la justice. »

Il fut nommé député et cette nomination réunit tous les partis. Au dîner qui eut lieu le jour de son élection, voici l'impromptu qui fut fait :

Crussol est député, quelle vive espérance
Fonde leGard sur un tel protecteur,
L'emploi n'est pas nouveau, son nom cher à la France
Depuis longtemps représente l'honneur.

Le duc de Crussol était fort bien de sa personne, très aimable et d'une exquise galanterie pour le beau sexe (1).

Sa mère, qui était une Châtillon, se plaisait à l'appeler son Gaucher, en souvenir des Gaucher de Châtillon. Il allait beaucoup dans le monde et aimait fort les plai-

(1) Voici ce que dit de lui Brifaut dans ses *Souvenirs* :

« Le duc de Crussol, sans oublier le rang où sa naissance l'avait appelé, consentait de bonne grâce à entrer dans l'esprit du siècle, riait un peu des idées gothiques de son père tout en lui gardant le respect dû à ses vertus et à ses convictions, s'arrangeait du bon, examinait le douteux et rejetait le suspect dans nos institutions comme dans nos lois, s'inclinant devant la nouvelle forme du gouvernement en citoyen docile, mais éclairé ; du reste, homme charmant, du commerce le plus facile, du caractère le plus bienveillant, toujours prêt à obliger, se faisait des amis de tous et des amies de toutes, dépensant en grand seigneur et vivant par goût dans la société des littérateurs et des artistes dont il savait apprécier les travaux. Jeune, il avait brillé dans les cercles de Paris par les grâces de sa figure et l'élégance de ses manières. Ses livres, tous de choix (dont la plupart forme la bibliothèque du château de Wideville), sa galerie de tableaux, faisaient reconnaître en lui l'amateur aussi intelligent qu'opulent ».

sirs. Sa santé s'affaiblit. Il se rendit aux îles d'Hières, mais en revenant il tomba malade à Marseille et y mourut le 1er avril 1837. Son corps fut transporté à Uzès et inhumé en grande pompe dans le caveau du duché.

Le duc de Crussol avait épousé en 1807, Mlle Victorine Victurnienne de Rochechouart-Mortemart (1), fille du duc et de la duchesse née d'Harcourt, laquelle mourut à Paris à l'hôtel de Mortemart, rue des Petits-Augustins, le 15 juillet 1807. Il eut de ce mariage un fils, Geraud de Crussol qui suit, et une fille, Anastasie, mariée au duc de Toursel et morte en couches, dans la vingt-septième année de son âge. Son fils et son mari la suivirent peu d'années après au tombeau.

---

(1) La maison de Mortemart-Rochechouart est une des plus nobles de France.

Elle est alliée aux maisons de Bourbon de Navarre, de Bretagne et descend directement de saint Louis par les femmes. Elle compte dans son sein de glorieuses illustrations, et on voit dans ses mains, à tous les âges, la crosse, l'épée ou la plume (*Gazette de France*). Lignée littéraire 255 ans, n° 5.

Armes : fascé ondé d'argent et de gueules de six pièces.

Devise : *Ante marœ undœ.*

L'antiquité du nom de Mortemart est enregistrée dans le nom lui-même, puisque les généalogistes prétendent qu'un seigneur qui accompagnait Godefroi de Bouillon dans sa croisade, obtint pour sa part de conquête cette portion de la Syrie sur laquelle s'étend la mer Morte. De là le nom de Mortimer en Angleterre et de Mortemart en France. (*Arch. duc. Louis XIV et son siècle,* page 406).

GÉRAUD DE CRUSSOL

ONZIÈME DUC D'UZÈS

Géraud Armand-Victurnien-Jacques-Emmanuel de Crussol naquit à Paris le 28 janvier 1808. Ayant perdu sa mère de bonne heure il fut élevé par sa grand'mère née de Chastillon. C'était une dame de beaucoup d'esprit et qui avait brillé par son intelligence comme par sa beauté dans l'ancienne cour durant les dernières années qui précédèrent la révolution.

A l'époque de la restauration le superbe hôtel que l'Etat lui avait rendu devint le centre où se réunit la société un peu exclusive désignée sous le nom de faubourg St-Germain. Là se retrouvaient tous les débris de cette cour élégante qui avait servi de modèle à l'Europe et qui fut la majestueuse héritière des traditions du grand siècle.

Entourée d'amis sûrs et dévoués elle faisait avec grâce et simplicité les honneurs de son salon. Après avoir vu toutes les grandeurs et toutes les gloires rayonner magnifiquement autour de son berceau, les malheurs de son pays et de sa famille lui avaient fait connaître le néant des choses de ce monde (1). C'est dans ce milieu tout parfumé d'aristocratie que fut élevé le jeune Géraud de Crussol qui conserva toute sa vie cette fierté du gentilhomme mêlée toutefois à une grande bonté.

(1) Brifaut. Souvenir.

De son fils le duc de Crussol marié à Mlle de Mortemart ou de sa fille la marquise de Rougé, la duchesse d'Uzès avait sept petits enfants dont les jeux égayaient et charmaient son âme. Mais le favori de son cœur, celui qui remplaçait pour elle l'enfant qu'elle avait perdu en Pologne était Géraud de Crussol, gracieux espiègle aux cheveux blonds dont la charmante figure, les reparties brillantes et l'intelligence précoce faisaient présager l'homme instruit, distingué, spirituel (1), qui plus tard sut rendre des services à son pays. Son éducation fut dirigée vers la carrière des armes, et à l'âge de dix huit ans il entra à l'école de St-Cyr où il se distingua par son application et ses succès (2). L'état de paix dans lequel se trouvait la France ne convenait pas à son ardeur guerrière et à l'exemple de ses ancêtres il chercha la gloire des combats. A cette époque les Russes avaient pris l'offensive contre les Turcs sur le Danube; ils cherchaient à réoccuper la Bulgarie, à franchir les Balkans pour déboucher sur Andrinople. La France voyait avec plaisir l'affranchissement probable de toutes ces populations.

Géraud de Crussol s'engagea comme volontaire dans l'état major de Russie. Son nom, ses alliances, les souvenirs de la princesse de Tarente, pendant l'émigration, le firent bien accueillir. De plus son parent le duc de Mortemart, était ambassadeur de France auprès de l'empereur de Russie.

On voit au duché d'Uzès un tableau représentant le camp de l'armée russe devant Choumla, couronnée par la chaîne des Balkans et le camp des Turcs.

A gauche, le duc de Crussol indique l'endroit où est

(1) Wideville, par le marquis de Galard, page 86.

(2) Voir son oraison funèbre, par l'abbé Pélissier, curé d'Uzès en 1872.

l'empereur au duc de Mortemart, ambassadeur qui s'avance avec toute sa suite, composée du vicomte de Fitz-James, officier de dragons de la garde royale, du vicomte de Mortemart, officier des grenadiers à cheval de la garde, du vicomte de la Ferronnais et du comte de Bearn, attaché d'ambassade. Géraud de Crussol fit la guerre en Turquie dans l'armée russe et fut décoré à Varna.

La révolution de 1830 ramena le duc de Crussol dans son pays, et, quelques années après, en 1836, il épousa Mlle Françoise-Elisabeth-Antoinette-Sophie de Talhouet, petite-fille du comte Roy, un des plus riches propriétaires de France. Elle était d'une intelligence remarquable et vraiment supérieure (1).

Le duc eut, peu après, la douleur de perdre son père, et en 1842 son grand père. Il prit, dès ce moment, le titre de duc d'Uzès. Le voilà dans le monde avec toutes les satisfactions que pouvaient lui donner un beau nom, une grande fortune et un intérieur plein de charmes, mais il voulut se rendre utile à ses concitoyens. Possesseur de très vastes propriétés dans le département de la Haute-Marne, il sollicita les suffrages des électeurs et devint leur député, de 1844 à 1848.

Il se montra dévoué partisan de la politique conservatrice, et critiqué un jour à ce sujet par son ami le marquis de Calvière il l'attaqua en duel et le blessa.

Eloigné de la politique par la révolution de 1848, il occupa ses loisirs à écrire et envoya plusieurs articles aux *Annales de la charité* (2). En même temps il songea à embellir son château de Bonnelles (Seine-et-Oise). Le château était vieux, délabré, les ouvriers sans travail. Il fit démolir le vieux château et en fit construire un

(1) Wideville, page 44.

(2) Vapereau. *Dictionnaire des contemporains.*

autre sur le même emplacement, dans le pur style de Louis XIII. C'est une des plus splendides et des plus confortables habitations de notre époque et c'est là que la duchesse d'Uzès actuelle donne ces fêtes cynégétiques si recherchées.

Le duc d'Uzès qui avait fait construire ce château y passait la plus grande partie de l'année. Il ne venait à Paris qu'au milieu de l'hiver, et là le duc et la duchesse donnaient de très belles fêtes dans leur hôtel de la rue de la Chaise au faubourg Saint-Germain.

Mais une vie oisive quoique brillante ne suffisait pas au duc d'Uzès. Après le coup d'Etat, il sollicita les suffrages des habitants de notre arrondissement et il fut nommé député en 1852. L'empire qui venait d'être établi était contraire à ses aspirations. Son père, son grand père, ses proches parents n'avaient jamais voulu accepter ni places, ni dignités de la part de l'Empereur Ier dont la gloire avait ébloui tant de bons esprits ; il étaient restés toujours fidèles à la royauté. Aussi le duc et député d'Uzès ne cessa de combattre le gouvernement du nouvel empire. Au milieu de toutes ces luttes il eut la douleur de perdre son fils cadet Frédéric élève à l'école navale et peu après sa femme qu'il chérissait de toute son âme. Elle mourut presque subitement le 16 février 1863.

Elle était à table avec sa famille à l'hôtel d'Uzès à Paris lorsqu'elle éprouva un violent mal de tête. Malgré son énergie pour résister à la douleur, elle ne put attendre la fin du repas et se retira dans le salon de compagnie. A peine assise sur le canapé elle rendit le dernier soupir par suite de la rupture d'un vaisseau sanguin dans la tête, comme était morte peu auparavant la duchesse d'Aumale. La veille, la duchesse d'Uzès très pieuse, avait fait la communion et son âme dut s'envoler directement au ciel recevoir la récompense

de ses vertus. Ses dépouilles mortelles furent transportées à Uzès, d'abord à la cathédrale, où fut célébré un service solennel, et puis au caveau de la chapelle ducale. La duchesse fut très vivement regrettée des Uzétiens, car elle était pieuse, douce et bonne, allant visiter elle-même les pauvres qui lui étaient désignés et les consolant par de bonnes paroles et d'abondantes aumônes.

Le duc d'Uzès ne trouva quelque consolation que dans la religion, et ses sentiments chrétiens n'en devinrent que plus vifs. La guerre de 1870 vint aussi attrister sa vieillesse. Il eut toutefois la satisfaction de voir son fils aîné devenir député du Gard. Rien ne pouvait en ce moment lui être plus agréable, car il sentait qu'il laissait un héritier digne de lui.

Le duc d'Uzès mourut à Paris le 21 mars 1872. Ses restes mortels furent transportés à Uzès le 9 avril suivant pour être inhumés dans le caveau de famille sous la chapelle du château ducal.

Dès la veille toutes les cloches de la ville annoncèrent le deuil du lendemain, tandis que le drapeau noir flottait sur la plus haute tour du duché.

Le mardi à 10 heures une nombreuse assistance, composée des diverses autorités, du conseil municipal, des personnes de toutes opinions et de toutes conditions ainsi que la garnison en armes était réunie hors de la ville sur le chemin de Nimes. Puis après arrivait le corbillard. Il était suivi de plusieurs voitures qui transportaient les membres de la famille et de nombreux amis venant de Nimes et de Montpellier.

Le deuil était conduit par le duc de Crussol, député du Gard, fils du défunt, par ses gendres, le vicomte d'Hunolstein et le comte de Galard, ses cousins, MM. de Rougé.

La foule était grande sur le chemin et aux abords de la ville.

Le clergé étant arrivé, le cortège se mit en marche, traversant une partie de la ville au milieu d'une foule de plus en plus compacte et émue, tant le défunt était aimé.

En tête du cortège se trouvaient les congrégations et confréries religieuses de la ville dans l'ordre suivant :

Confrérie du Saint-Sacrement des deux paroisses ;

Confrérie des femmes et filles de la Sainte-Vierge ;

Confrérie du Suffrage ;

Les dames de Saint-Maur et leur pensionnat ;

Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avec leurs orphelins et leurs vieillards ;

Le pensionnat des sœurs de la Sainte-Enfance ;

Les écoles gratuites ;

Les frères des écoles chrétiennes ;

Le Collège ;

Le clergé du canton tout entier ;

La garnison et la musique de la ville.

Plusieurs draps d'honneur étaient portés par divers groupes d'habitants :

Celui des ouvriers ;

Celui de la Société de secours mutuels, *la Vigilante* ;

Celui du Conseil municipal.

Un autre drap porté par MM. Alphonse Abauzit, Ferdinand Vincent, Albin d'Amoreux et Abel de Robernier.

Enfin un dernier drap était porté par MM. le comte de Pontbriant, sous-préfet ; de la Bruguière, maire ; d'Albiousse, juge, et Lafargue, capitaine commandant le 28e bataillon de chasseurs à pied.

Les cordons du char étaient tenus par MM. de Champvans, préfet du Gard ; le baron de Fontarèches, conseiller général ; le baron de Trinquelague, conseiller à la cour impériale de Nimes, et de Tarteron, député du Gard.

Dans l'assistance on remarquait MM. le président Chambon, le baron Prosper de Calvière, le baron de

Lascours, Ferdinand Boyer, député du Gard, le lieutenant-colonel d'Albiousse des zouaves pontificaux, des membres du Conseil général et d'autres notabilités.

Des compagnies de chasseurs à pied formaient la haie et leurs clairons alternaient avec les tambours et la musique de la ville. Des pauvres nombreux, couverts d'une sorte de manteau de drap, se mêlaient au cortège et rappelaient le souvenir des bonnes œuvres du défunt.

L'église était richement ornée. Des tentures couvraient tout le pourtour des tribunes à double rang. Un catafalque élevé et orné avec goût ; un dôme en forme de grande couronne ducale argentée le surmontait et supportait de longues draperies noires et blanches. Une quantité considérable de cierges transformait l'église en une vaste chapelle ardente. De grands écussons aux armes des ducs d'Uzès, avec la devise : *Ferro non auro* tranchaient par leurs vives couleurs sur le fond noir des draperies semées de croix et d'ornements d'argent.

La cérémonie fut digne et belle tout à la fois. M. le curé Pélissier monta en chaire et, dans un éloquent discours, fit l'éloge du défunt devant une foule émue qui remplissait les nefs et les deux rangs des tribunes.

Après l'absoute, le cortège s'est remis en marche, et traversant une autre partie de la ville, s'est rendu au duché, toujours au milieu d'une foule aussi nombreuse que recueillie.

On est entré dans la cour de ce château si remarquable de style et de grandeur.

Le corps du duc d'Uzès, renfermé dans une bière garnie de velours noir à bandes d'argent, a été déposé dans le caveau de famille, et la population s'est retirée avec le vif regret que lui inspirait l'un de ses bienfaiteurs les plus charitables et les plus aimés (1).

(1) *Gazette de Nîmes*, troisième année, nº 86.

De son mariage avec Françoise de Talhouet, le duc d'Uzès laissa quatre enfants :

1° **Jacques-Emmanuel** qui suit ;

2° Laure d'Uzès, née le 28 avril 1838, qui épousa en 1857, le vicomte Léopold d'Hunolstein, issu d'une ancienne famille de chevalerie, originaire du pays de Trèves, et qui tire son nom d'une des seigneuries les plus importantes de cet électorat. Cette seigneurie relevait immédiatement de l'Empire, et conférait à ses possesseurs le titre de chevalier-banneret et le rang de dynaste (1).

Du mariage de Laure d'Uzès avec le vicomte d'Hunolstein, sont nés trois enfants :

Paul et Fanny, morts jeunes.

Hélène, mariée au vicomte de Mortemart ;

3° Elisabeth de Crussol, qui épousa le 19 janvier 1865, Louis-Marie-Hector, marquis de Galard et de l'Isle-Bouson, baron de Magnas, dont la maison, connue par titres authentiques depuis le xe siècle, est issue de Gombaud, frère de Guilhaume-Sanche, duc de Gascogne (2).

De ce mariage une seule fille, Raymonde de Galard,

(1) L'origine de la maison d'Hunolstein remonte au xie siècle. Les premiers membres de cette famille, mentionnés dans l'histoire, sont Hugues, écuyer, et son frère, Werner, cités dans une charte latine de 1192, où ils sont qualifiés de *nobiles viri*.

Ses armes sont : d'argent à deux fusées de gueules, accompagnées de douze billettes, de même posées 5, 4 et 3. Cimier, un buste d'homme de profil, habillé d'argent à la fusée de gueule aux trois billettes de même 2 et 1.

Devise : *Plus ultra*.

(*Histoire d'Entrain*, page 7. — *Beaudian*, pages 203-204).

(2) Voir le grand ouvrage documentaire sur la maison de Galard, par M. Noulens. Cette famille a donné un chevalier croisé, qui suivit saint Louis en Egypte, des évêques d'Agen, de Condom et du Puy en Velay, un protonotaire apostolique, décédé à Rome, en 1504, un grand'maître des arbalétriers en 1310, plusieurs ambassadeurs, des gouverneurs de

mariée le 15 janvier 1885, avec le vicomte de Galard-Saldebru, fils du comte de Galard-Saldebru, baron de Caila et de Laure de Ségur (1);

4° Mathilde de Crussol, non mariée, consacrant sa vie aux bonnes œuvres;

5° Frédéric de Crussol, décédé, élève à l'école de marine, à Brest, le 17 novembre 1859.

---

provinces, un chevalier du Saint-Esprit, un grand nombre de chevaliers de Malte, de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Elle s'est alliée aux maisons d'Armagnac, de Béarn, de Calonne, de Courtebonne, de Luppé, de Montesquiou, de Caumont Laforce, de Montaut, de Choiseul, de Durfort-Civrac, de Portes, d'Estampes, de Lostanges, de Lusignan, de Captan, de Noailles, de Ségur, de La Rochefoucauld, de Talleyrand-Périgord, de Crussol d'Uzès, et par cette dernière alliance elle est apparentée aux princes d'Orléans.

Armes : d'or, à trois corneilles de sable, becquées et pattées de gueules posées 2 et 1. Couronne de marquis. Support deux lions.

Devise : *In via nulla invia.*

Cri : Goalard-Goalard.

Le marquis de Galard a acquis en 1869, de la marquise de Rougé née de Crussol d'Uzès, le beau château de Wideville, entre Rambouillet et Crespieres (Seine-et-Oise), pour éviter que ce domaine ne sortit de la famille. Cette ancienne résidence des ducs d'Uzès, toute remplie de leurs souvenirs, a été magnifiquement restaurée, suivant le style de sa construction, remontant à 1620.

(1) Ces jeunes mariés sont les rejetons de deux rameaux d'une même souche, séparée depuis 1579.

JACQUES-EMMANUEL DE CRUSSOL

DUC ET DÉPUTÉ D'UZÈS

DOUZIÈME DUC D'UZÈS

Jacques-Emmanuel de Crussol, duc et député d'Uzès, né en 1840, épousa le 7 mai 1867, Mlle Anne-Victurnienne de Mortemart-Rochechouart, fille du comte et de la comtesse née de Chevigné, et mourut en 1878.

Pour faire connaître sa vie entière je n'ai qu'à reproduire ici le magnifique discours prononcé à l'occasion de ses obsèques par Mgr Besson, évêque de Nimes, Uzès et Alais.

Je le fais d'autant plus volontiers qu'arrivé à la fin de ma tâche je trouve dans la première partie de ce discours, comme le résumé de tout ce que j'ai écrit sur la maison d'Uzès.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il convient à notre caractère aussi bien qu'à notre foi et à notre piété de nous mettre à la tête de ce deuil public et de conduire M. le duc d'Uzès à sa dernière demeure.

L'évêque d'Uzès ne saurait oublier ce qu'il doit à une maison qui a rendu à la religion tant de services et qui en a reçu elle-même tant de gloire et d'éclat. Quand cette maison apparaît dans l'histoire, vers le milieu du XIe siècle, elle est déjà l'une des premières du Languedoc par sa piété comme par ses exploits. Elle répond l'une des pre-

mières à l'appel d'Urbain II et suit le comte de Toulouse dans les hasards de la première croisade. Parmi les enfants du premier croisé, l'Eglise avait marqué les élus du cloître et de l'épiscopat. Elle sacra presque en même temps les quatre frères, Aldebert pour Nimes, Pierre pour Lodève, et deux Raymond, l'un pour Uzès, l'autre pour Viviers. A côté de ces mains consacrées et adoucies par l'huile sainte, d'autres demeuraient plus rudes sous leur gantelet de fer. Mais la cité d'Uzès, partagée entre l'évêque et le comte, ne se plaignait pas de ses maîtres. Les comtes toujours à cheval, aimés de leurs sujets, redoutés de leurs ennemis, défendaient ce coin de terre contre l'étranger, facilitaient la culture, établissaient le bac, le pont ou la route, et devenaient chers au pays par leurs bienfaits.

Ainsi commence dans l'histoire la première maison d'Uzès, et quand la seconde, qui sous le nom de Crussol, n'était ni moins ancienne ni moins illustre, vint recueillir par un mariage les derniers restes de ce sang généreux, elle en continua les grandes traditions, ne cessant de donner à l'Etat comme à l'Eglise, de grands serviteurs. La maison d'Uzès a fait ainsi de cette ville sa patrie, et de ce peuple sa famille. Elle s'est dévouée pour vous et elle a été payée d'un juste retour, par une affection et un dévouement que ni le temps ni les révolutions n'ont pu affaiblir. Il n'y a dans l'histoire pour elle et pour vous qu'un seul nom, parce qu'il n'y a qu'un seul cœur.

Que la comté d'Uzès devienne donc « une duché » comme on disait dans notre vieille langue, vous l'aimerez parce qu'elle vous couvre, parce qu'elle vous sert et qu'elle vous recommande à l'estime publique. Rappellerai-je ici que le noble défunt était le douzième duc de sa race ; que dès le siècle de Louis XIV, le duc d'Uzès était le premier pair de France, qu'aux funérailles de Louis XIII, de Louis XVIII, et au sacre de Charles X, il précéda tous les autres, en qualité de grand'maître de la maison royale, et que ses armes étaient portées immédiatement après celles de la maison de France, dans toutes les cérémonies publiques. Mais qu'est ce toute cette gloire auprès d'une tombe? Les morts s'accumulent dans votre duché, et il n'y a plus guère

que les tombeaux qui y fassent quelque figure. Je parle la langue que Bossuet tenait à Saint-Denys, mais après Saint-Denys les caveaux d'Uzès sont bien faits pour enseigner les grands de ce monde. Vous y portez le fils des preux avec toute la pompe des obsèques de sa race, mais il faudra le dépouiller de sa dernière décoration, et il descendra dans son sépulcre pour y dormir de son dernier sommeil. Peut-être lirez-vous en passant les noms des princes anéantis qui l'ont précédé dans ce dernier asile ; mais leur linceul est déjà tombé en poussière, mais leurs restes funèbres ne sont déjà plus qu'une ombre à peine distincte de la terre qui les recouvre, et la langue humaine n'a plus de termes ni pour les peindre ni pour les nommer.

C'est ainsi que la mort dégrade tous les jours ceux que la naissance et la fortune avaient élevés si haut. Il nous reste pour nous consoler de leur perte, le souvenir de leurs vertus. Mais dans les vieilles races ces souvenirs sont des lois. Les ducs d'Uzès ont voulu être sous tous les régimes des hommes publics et partant des hommes utiles. Voilà pourquoi leur popularité a survécu à toutes les révolutions. En déposant, après 1830, le manteau héréditaire de la plus vieille pairie du royaume, ils n'ont pas renoncé à servir la France. L'héritier de deux grands duchés a brigué et obtenu les suffrages du Gard et de la Haute-Marne, pour entrer dans l'Assemblée Nationale de 1848. Il a pris séance au corps législatif. Il a enseigné à son fils comment on affermit son âme contre les coups de la fortune, comment on demeure fidèle à la devise de sa maison. Cette devise ordonne au duc d'Uzès de combattre toujours, et ne jamais déroger ni s'amollir dans les délices de la fortune : *Ferro non auro*.

Jacques-Emmanuel que nous pleurons aujourd'hui a voulu servir à son tour. Il a servi sous les armes, allant apprendre à Saint-Cyr le métier de la guerre, le continuant dans les garnisons pendant dix ans, le reprenant il y a quelques mois encore, dans notre armée territoriale, se souvenant partout, malgré les tentations d'une grande fortune, que les traditions de sa race l'obligent à garder le fer et à mépriser l'or : *Ferro non auro.*

Il a servi dans le conseil général du Gard comme ses ancêtres l'avaient fait dans les états du Languedoc. Mais ses ancêtres avaient cinq voix dans l'assemblée de la plus grande province de France, comme duc d'Uzès, duc de Crussol, marquis de Florensac, baron de Remoulins et de Vers. L'égalité des sociétés modernes ne lui en donnait qu'une dans notre assemblée départementale. Il ambitionna pourtant ce modeste rôle, il y mit sa modeste gloire parce qu'il le tenait des libres suffrages de la ville et du canton d'Uzès; il le remplit avec une conscience aussi incapable de fléchir que l'épée des héros de sa race : *Ferro non auro.*

Il a servi, tout jeune qu'il était, dans l'Assemblée Nationale de 1871. Là, son vote est demeuré tel qu'il convenait à sa foi religieuse, à ses convictions politiques, à son grand nom. Là, il a parlé avec compétence et autorité du métier des armes, dans la commission qui a préparé la loi sur le service militaire, et ses collègues se souviennent de la justesse de ses vues et de l'assiduité de son travail. Là, il ne s'est séparé ni de ses ancêtres, ni de sa province, ni de sa vieille France, et n'ayant pas cédé une seule fois aux attraits du pouvoir, ni aux séductions de la fortune, il quitta ce service public comme tous les autres, la tête haute, le cœur ferme, sans avoir à rougir de la devise de sa maison : *Ferro non auro*

Que d'autorité gardent encore les grands noms et les grands souvenirs, quand ceux à qui ils appartiennent veulent demeurer des hommes publics ! Jacques-Emmanuel possédait toutes les qualités propres à maintenir cette heureuse influence. Il était bon et agréable, simple et affectueux, d'un abord facile, d'un commerce sûr, d'une sincérité parfaite. La vieille noblesse se reconnaît à l'aisance avec laquelle elle porte le poids des siècles. Elle fait le bien sans y penser et se rend populaire sans y prétendre, tant elle est obligeante naturellement.

Voilà ce que nous disions de Jacques-Emmanuel, et nous composions pour lui et pour nous une agréable histoire, en affirmant que le duc d'Uzès, comblé de tous les biens de la terre, serait non seulement la gloire, mais la fortune de ce pays. Il n'était rien que nous n'attendions de sa bonté

et de sa munificence, quand Dieu nous l'enlève par un coup soudain, dans toute la fleur de la jeunesse, et ne nous laisse plus que le cruel devoir de le pleurer et de l'ensevelir. Mais quelque foudroyante qu'ait été l'attaque de la mort, Jacques-Emmanuel l'avait vue venir. Trois jours à l'avance, et quand tous les siens étaient encore sans inquiétude, il avait voulu faire sa confession entre les mains du saint religieux à qui il confiait chaque mois les secrets de sa conscience. Le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Aquin n'en fut pas surpris. Il n'attendait rien moins d'un paroissien exemplaire et dévoué, qui tenait tant à l'honneur d'être le premier marguiller de son église. Ainsi, Jacques-Emmanuel a regardé la mort sans pâlir, comme ses ancêtres la regardaient sous le feu de la bataille. Il s'est rendu à Dieu de lui-même et du premier coup, sans être averti autrement que par l'instinct de sa foi. Il a offert, sans le dire, le sacrifice de sa vie. Il est mort comme un duc d'Uzès doit mourir, en brave et en chrétien, détaché de la fortune, mais serrant avec plus d'affection que jamais sur son cœur et sur ses lèvres la croix de Jésus-Christ, ce glaive, avec lequel les braves se font ouvrir les portes de la bienheureuse éternité. *Ferro non auro.*

Combien cette discrète résignation fut méritoire en face de la noble compagne de sa vie et des quatre enfants qu'il allait quitter! Mais je ne veux pas même relever ce mérite en retraçant le spectacle de cette famille qui se désole. Incapable de peindre une si grande douleur, je sais qu'une haute piété l'adoucit, que nous la soulageons par nos sacrifices, et qu'à l'heure où je vous parle, votre sympathie, votre concours, vos louanges, vos prières, apportent à cette digne veuve et à ces chers enfants la seule consolation que puisse goûter leur grand cœur. Consolons-nous, le duc d'Uzès revivra dans ses fils, comme il a fait revivre lui-même toute sa race. L'orphelin de 1878 apprendra de bonne heure qu'il se doit à la religion, à la France, à la terre de ses ancêtres, à la ville d'Uzès. Que Dieu nous le garde, nos très chers frères, et qu'il lui fasse un jour la grâce de se mettre à votre tête et de devenir un homme public. Puisse

la divine Miséricorde lui inspirer le désir ardent de combattre les grands combats de la foi, de la justice, de l'honneur! Puisse-t-elle vous conserver dans sa personne, un grand nom pour vous honorer, une grande fortune pour vous enrichir, un grand crédit pour vous défendre, et surtout un grand cœur pour vous aimer! C'est dans cette espérance que je dis adieu au père, que je bénis le fils, et que j'appelle du haut de cette tombe toutes les grâces du ciel sur la maison et la ville d'Uzès. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Ce fut le samedi 7 décembre 1878 qu'eut lieu à Uzès la cérémonie funèbre dont fut l'objet la dépouille mortelle du duc Jacques-Emmanuel (1).

Ces obsèques eurent toute la pompe, toute la solennité des pompes royales. La ville d'Uzès ressemblait à une immense nécropole. Du haut de la plus haute tour du duché flottait un drapeau noir aux larges plis. Les murs de ce vieux château ainsi que la façade principale de l'Hôtel de Ville étaient recouvertes de tentures à franges d'argent. La porte de la cathédrale et tout l'intérieur de ce vaste édifice étaient cachés sous les voiles noirs à franges et larmes d'argent, et çà et là les armoiries ducales. Mais ce qui était encore plus saisissant, c'étaient l'affliction, la tristesse qui se trahissaient sur tous les visages, tant était aimé le duc défunt.

Les communes voisines étaient venues s'associer au deuil de toute la contrée. Le rendez-vous avait été donné à l'octroi sur la route de Nimes, et c'est là qu'à dix heures précises arriva le char funèbre qui portait le précieux cercueil. Un nombreux clergé s'y trouvait, présidé par M. l'abbé Clastron, vicaire-général, et par

(1) Ses obsèques avaient déjà eu lieu avec beaucoup de solennité le 2 décembre à midi, en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, paroisse du duc d'Uzès, à Paris.

le curé archiprêtre de la cathédrale, Mgr l'évêque ayant été subitement retenu à Nimes par une indisposition.

Dès que M. le vicaire général s'est avancé pour recevoir et bénir le cercueil, le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Aquin, l'ami de cœur de M. le duc et qui avait tenu à accompagner sa dépouille mortelle depuis Paris est descendu d'une des voitures de deuil et a pris place au cortège qui s'est alors dirigé vers la cathédrale.

Les corporations religieuses étaient en tête. Venaient ensuite les délégations :

1° Du Cercle catholique d'Alais, conduit par M. de Roux-Larcy ;

2° De la Société catholique de Nimes, ayant à sa tête le comte J. de Bernis, qui représentait aussi le comité de la *Gazette de Nimes* ;

3° De la Société de Secours mutuels de St-Quentin ;

4° Des Sociétés catholiques d'Arpaillargues, de Sagriès et autres.

Après ces délégations marchaient la Société de secours mutuel *la Vigilante*, et le Cercle national d'Uzès dont M. le duc était président.

Suivait la musique municipale qui, pendant la cérémonie, a joué plusieurs marches funèbres.

Les appariteurs de la ville, avec leurs hallebardes crêpées de deuil, précédaient le corps municipal.

Le clergé des paroisses d'Uzès et des cantons marchait devant le char funèbre, dont les cordons étaient tenus par MM. de Labruguière, maire d'Uzès, le marquis de Valfons, député de Nimes, d'Albiousse, juge au tribunal d'Uzès, Alexis de la Baume, ancien sous-préfet, de Missols, receveur des finances, et le comte de Flaux.

Le char, suivi de nombreux gardes et fermiers de M. le duc, était escorté par la compagnie de sapeurs-pompiers.

Venait la famille représentée par MM. le vicomte d'Hunolstein, le marquis de Galard, le marquis de

Talhouët et le comte H. de Bernis, entourés de plusieurs officiers du 2e bataillon du 120e régiment de l'armée territoriale, dont M. le duc était le commandant (1).

De nombreux draps d'honneur étaient portés par la plupart des personnes notables de la localité.

Parmi les personnes venues pour assister à la cérémonie, nous devons citer M. le chanoine Pélissier, ancien curé archiprêtre de la cathédrale ; M. Maxime de la Baume, président de chambre à la Cour d'appel de Montpellier ; le comte de Castries ; le lieutenant-colonel d'Albiousse, des zouaves pontificaux ; M. Marius. maire de Roquemaure et beaucoup d'autres.

(1) Voici l'ordre du jour du lieutenant-colonel Curet, du 120e territorial, dont faisait partie le duc d'Uzès, en qualité de commandant :

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que le colonel annonce au régiment la mort si imprévue de M. le commandant d'Uzès, décédé en son hôtel à Paris, le 28 novembre 1878, à l'âge de trente-neuf ans.

Au régiment tout le monde apprendra avec la plus grande peine la perte de cet excellent et digne officier supérieur, enlevé si prématurément à l'affection de tous les siens et de ses nombreux camarades.

Le colonel perd en M. le commandant d'Uzès, non seulement un bon ami, mais aussi un collaborateur distingué sous tous les rapports et sur le concours duquel il savait pouvoir compter en toutes circonstances.

M. le commandant d'Uzès, ancien officier démissionnaire de l'armée active, comptait dix années de service effectif, dix campagnes de guerre et était chef de bataillon au régiment depuis trois ans passés.

Des voix plus autorisées que celle du colonel proclameront les bienfaits et les nobles qualités du cœur du duc d'Uzès dont le nom fut toujours synonyme de bonté, de générosité.

Au 120e territorial nous garderons tous soigneusement le souvenir de cet homme de bien, dont le savoir et le dévoûment égalaient le plus pur patriotisme.

Marseille, le 2 décembre 1878.

Le lieutenant-colonel commandant le régiment,

Signé : Curet.

Le défilé a traversé une double haie compacte depuis l'octroi jusqu'à la cathédrale, où il est arrivé vers onze heures. L'église, comme je l'ai dit, était toute tendue de noir. Un très haut catafalque, surmonté de la couronne ducale, portait les armes de la maison d'Uzès, dont la devise est : *Ferro non auro.*

Après la grand'messe, M. le vicaire-général est monté en chaire et a retracé avec beaucoup d'éloquence toutes les vertus du duc d'Uzès.

Après l'absoute, le cortège est sorti de l'église pour se rendre au duché, où M. le marquis de Valfons a prononcé le discours du suprême adieu qui a vivement impressionné les assistants. Puis M. le vicaire-général a récité les dernières prières et le corps a été descendu dans le caveau du château ducal (1).

La mort du duc Jacques-Emmanuel arrête cette histoire des ducs d'Uzès que j'ai écrite avec le cœur, sans passion politique et sans prétention littéraire.

Je n'ajoute plus que quelques mots : Le duc Jacques-Emmanuel a laissé quatre enfants sous la tutelle de leur mère, la duchesse d'Uzès née Anne de Mortemart-Rochechouart, si connue par ses goûts pour la chasse et

(1) *Gazette de Nimes*. neuvième année, n° 284.

les beaux-arts et par son dévouement à toutes les bonnes œuvres :

1° **Jacques**, né à Paris, le 19 novembre 1868 ;
2° Symone (1) d'Uzès, née le 7 janvier 1870 ;
3° Louis de Crussol (2), né le 15 septembre 1871 ;
4° Mathilde de Crussol, née le 4 mars 1875.

Le jeune **Jacques**, *treizième duc d'Uzès*, appelé à recueillir l'héritage de tant de grandeurs a déjà fait de brillantes études et se prépare à entrer à l'école de Saint-Cyr. Dirigé par sa pieuse et noble mère dans les voies du bien et de l'honneur, nous sommes persuadé qu'il saura toujours, en face des grands devoirs que l'avenir peut lui réserver, se montrer digne de son nom et de ses illustres aïeux.

(1) Ce prénom lui a été donné en souvenir de Symone, dernière héritière de la vicomté d'Uzès, qui épousa le 24 juin 1486, Jacques baron de Crussol.

(2) Il serait bon de faire revivre en la personne de Louis de Crussol, le titre de duc de Châtillon depuis longtemps éteint. On sait que la trisaïeule de Louis de Crussol, la duchesse d'Uzès née de Châtillon fut l'unique héritière de cette illustre famille.

BRANCHES DE LA MAISON D'UZÈS

Branche des marquis de Florensac

XI. — **Louis** de Crussol, second fils de François, duc d'Uzès, et de Marguerite d'Apchier, fut marquis de Florensac et maréchal de camp, l'un des seigneurs nommés par le roi Louis XIV pour être assidus auprès de MM. les Dauphins, et mourut le 15 mai 1716, âgé de 71 ans. Il épousa le 10 janvier 1688, Marie-Thérèse-Louise de Senneterre, fille de Henri, marquis de Chateauneuf, vicomte de Lestrange, lieutenant de roi de Haut-Poitou, et d'Anne de Longueval, morte le 2 juillet 1705, âgée de 35 ans (1), dont il eut **François Emmanuel**, qui suit; et Anne-Charlotte de Crussol, mariée en août 1718, à Armand Louis de Vignerot, comte d'Agenois, duc d'Aiguillon, pair de France.

XII. — **François-Emmanuel** de Crussol, marquis de Florensac, comte de Lestrange, baron de Privas, colonel du régiment de Béarn, mourut le 27 septembre 1719, âgé de 25 ans. Il épousa le 17 décembre 1614, Marguerite Colbert, fille de Pierre, marquis de Villacerf, et premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine, et de Marie-Magdeleine de Senneterre-Brimon, dont il a laissé Pierre Emmanuel, comte de Lestrange et de Leuilly, baron de Privas, né le 16 avril 1717, et Marie-Anne, née le 14 mars 1719.

(1) Il est question de sa mort si prompte dans la vie de Massillon.

Pierre-Emmanuel laissa à son tour deux enfants :

1° Henri-Charles-Emmanuel, baron de Crussol, débuta dans les mousquetaires. Encore jeune, il parvint au grade de colonel du régiment de Berry-Infanterie. La modicité de sa fortune fut réparée par son mariage avec l'une des trois filles de M. de Boulainvillers, prévôt de Paris. A l'époque où Monsieur réorganisa l'ordre de Saint-Lazare, il obtint d'être du nombre des commandeurs.

Après avoir fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes, il choisit l'Angleterre pour son lieu d'asile. De retour en France, il vécut dans la retraite jusqu'à la restauration. On le récompensa de ses services et de sa conduite par le grade de lieutenant-général, avec une pension. Il mourut en 1818, et sa veuve l'année suivante, sans enfants ;

2° Alexandre-Charles-Emmanuel, dit le bailli de Crussol, grand bailli du Temple, mort sans postérité, en 1815. Il fut un des signataires de l'acte de translation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, en 1814, et c'est à cause de lui qu'une rue de Paris, ouverte sur des terrains appartenant à l'ordre, porte le nom de Crussol.

Branche des marquis de Saint-Sulpice

X. — **Jacques-Christophe** de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, mort au mois de juillet 1680, second fils d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, et de Claude d'Ebrard de Saint-Sulpice, sa première femme, avait épousé, en 1637, Louise d'Amboise, fille de François d'Amboise, comte d'Aubijoux, baron de Casaubon, colonel des légionnaires du Languedoc, et de Louise de Lévis, et sœur de François-Jacques d'Amboise, comte d'Aubijoux, dont elle fut héritière. De ce mariage vinrent **Emmanuel-Charles**, marquis de Saint-Sulpice, qui suit; François-Jacques de Crussol, comte d'Amboise, mort en 1673, qui avait épousé la veuve de La Tour Gouvernet, comte de Marennes, fille de Jacques de Baudan, trésorier de France à Montpellier, et de Violande de Vignolles; elle mourut en 1717; François de Crussol de Saint-Sulpice, ecclésiastique, mort vers l'an 1712; Alexandre Galliot de Crussol, qui a formé la branche des comtes d'Amboise, qui va suivre; un autre fils, sénéchal de Toulouse, mort sans postérité; Georges de Crussol, seigneur de Montmaur, mort au mois de juillet 1691; Anne-Henriette de Crussol, mariée avec Jean-François de Bossuéjouls, marquis de Roquemaure en Rouergue, et morte en 1683, et trois autres jeunes filles religieuses ou mortes jeunes.

XI. — **Emmanuel-Charles** de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, mort à Albi, au mois de mai 1694, avait épousé Charlotte Ciron, fille d'un président au parlement de Toulouse, et en avait eu deux enfants morts au berceau; Joseph, dit le marquis de Crussol, né en 1679,

mort à Paris, en 1692; Etienne de Crussol, comte de Montfort, puis marquis de Saint-Sulpice, seigneur de Castelnau, la Bastide, Graulhet, et baron des états du Languedoc, né en 1685, d'abord officier dans le régiment du roi, puis colonel d'un régiment d'infanterie, ci-devant la Chatre, par commission du 4 février 1702, mort le 2 juin de la même année, des blessures qu'il avait reçues le 22 mai précédent, dans une sortie, au siège de Keiserwert, sans avoir été marié; **Philippe-Emmanuel**, marquis de Saint-Sulpice, qui suit; Diane Marie de Crussol, mariée le 7 février 1692, avec Jean-Gaspard de Conet, marquis de Marignane, en Provence, gouverneur des îles de Portecros et du Levant, capitaine, puis mestre de camp de cavalerie et successivement brigadier, maréchal de camp, et lieutenant-général des armées du roi. Elle mourut à Montpellier, au mois de juillet 1707; Louise-Marie; Marguerite et Charlotte de Crussol; deux d'entr'elles ont été religieuses, l'une à Albi, l'autre à Toulouse.

XII. — **Philippe-Emmanuel** de Crussol marquis de Saint-Sulpice par la mort de son frère, dont il obtint le régiment au mois de juin 1702, étant entré quelques jours auparavant dans les mousquetaires. Il quitta le service et se démit de son régiment au mois de mars 1708. Il fut marié le 5 mai 1715, avec Marie-Antoinette d'Estaing, fille de François comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Chalons en Champagne et de Douai en Flandre et en dernier lieu chevalier des ordres de Sa Majesté et de Marie de Nettancourt d'Haussonville et de Vaubecourt. De ce mariage sont venus deux fils et deux filles.

Un des fils Charles-Emmanuel connu sous le nom de marquis de Saint-Sulpice devint lieutenant-général des armées du roi (1) et en lui s'éteignit cette branche.

(1) *Manuscrit de Dampmartin.*

Branche des comtes d'Amboise d'Aubijoux

XI. — **Alexandre Galliot** de Crussol, comte d'Amboise, seigneur de Montmaur, Valois, Valmaison, etc., quatrième fils de Jacques-Christophe de Crussol, marquis de Saint-Sulpice et de Louise d'Amboise, prit le titre de comte d'Amboise, ayant été appelé par le testament de sa mère aux nom, armes et biens de cette maison. Il mourut le 7 avril 1703.

Il avait épousé : 1° une fille de la maison de Montal de Coteuse, dame de Velau, en Auvergne, morte sans enfants en 1694 ; et 2° par contrat du 1er juin 1694 Charlotte-Gabrielle de Timbrune, de Valence, fille de Jean-Emmanuel de Timbrune, marquis de Valence et de Charlotte Renée de la Rochefontenilles. De cette union, outre deux fils et une fille morts en bas-âge, sont issus **Jean-Emmanuel** comte d'Amboise, qui suit, et François de Crussol de Saint-Sulpice, né le 24 janvier 1702, qui s'étant engagé dans les ordres, sacré en 1724, forma contre le duc d'Uzès la demande de la jouissance de quatre baronnies d'environ 12,000 livres de rente, léguées par Antoine Ebrard de Saint Sulpice, un de leurs grand-oncles maternels, évêque de Cahors, à un ecclésiastique de leur famille lorsqu'il y en aurait un, et à son défaut l'aîné de la maison. Mais il fut débouté de sa demande par sentence des requêtes du palais du parlement de Paris du 24 janvier 1727 qui jugea que le demandeur se trouvant à la quatrième génération et les biens en question situés en pays de droit écrit, la substitution n'avait plus lieu. Il fut pourvu da l'abbaye de Charroux, ordre de Saint-Benoit, diocèse

de Poitiers, au mois d'août 1727 ; nommé en 1734 à l'évêché de blois ; à l'abbaye de St-Germain-d'Auxerre en 1740, et en 1753, à l'archevêché de Toulouse. Il est mort à Paris, au palais de l'archevêché, dans la nuit du 29 au 30 avril 1758, et il a été inhumé le 1er mai en l'église des Barnabites.

XII. — **Jean-Emmanuel** de Crussol d'Uzès, comte d'Amboise, né le 25 janvier 1699, capitaine dans le régiment du Maine-infanterie, tué en Italie en 1735.

Il avait épousé, le 24 juin 1725, Anne-Marthe-Louise-Maboul de Fors, fille de feu Louis Maboul, seigneur patron de Grip, marquis de Fors, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, mort le 24 décembre 1721, et d'Anne-Marthe de Cateu de Fors, et en a eu un fils unique qui suit :

XIII. — **Anne-Emmanuel-François-Georges** de Crussol d'Amboise, né le 30 mai 1726, lieutenant-général, cordon rouge, député aux Etats généraux, fut guillotiné en 1794. Il avait épousé Claude-Angélique de Bersin qui fut guillotinée à son tour avec Mme Elisabeth. Cette branche fut ainsi éteinte.

Branche des marquis de Montsalez

X. — **Alexandre Galliot** de Crussol de Balaguier, marquis de Montsalez, seigneur de la Brosse en Saintonge, quatrième fils d'Emmanuel de Crussol duc d'Uzès, pair de France et de Claude d'Ebrard de Saint-Sulpice, première femme, fut dans sa jeunesse chevalier de l'ordre Saint-Jean-de-Jérusalem et mourut vers le commencement du mois de juillet 1680. Il avait été marié le 6 avril 1647, avec Rose d'Escars dame de Caubon, Tuleanne Saint-Jeran, Castelnau etc., fille de Jacques d'Escars, marquis de Merville, baron de Roquebron et de Magdeleine de Bourbon Malauze. Elle mourut à Paris, le 22 février 1696, âgée d'environ soixante-dix ans et fut inhumée le lendemain à Saint-Sulpice ayant eu pour enfants **Emmanuel** marquis de **Montsalez** qui suit ; Louis de Crussol dit le comte d'Uzès, né le 18 juin 1653, mort le 28 octobre 1712, sans postérité. Il avait été marié le 26 octobre 1697, avec Judith d'Aumale, veuve de Jean de Maubert, seigneur de Boisgibaut et fille de Louis d'Aumale seigneur de Perthe et de Gondreville et de Jeanne de Pal Feuquières ; une fille morte à sept mois et demi à Paris et enterrée à Saint-Sulpice, le 25 août 1655 et Marie Félice de Crussol, née à Paris le 27 août 1696, mariée 1° avec François-Auguste de Pontac, seigneur de Salles en Guienne, mort au mois de janvier 1694, sans enfants, et 2° en 1700 avec Louis de Pardailhan, dit le comte de Gondrin, comte de Céré et de Beaumont-Roquefort, sénéchal de Luines et de Bayonne, veuf de Jeanne Marie-Joseph de Baylen de Poyanne.

XI.—**Emmanuel** de Crussol de Balaguier marquis de Montsalez, mourut vers l'an 1713, et laissa de Marie-Magdeleine Fouquet, morte le 7 septembre 1720, fille de Nicolas Fouquet vicomte de Vaux, marquis de Bellile en mer, ancien procureur général au parlement de Paris, ministre d'Etat et surintendant des finances et de Marie-Magdeleine de Castille, sa seconde femme qu'il avait épousée au mois de juin 1683, **Louis-Alexandre** marquis de **Montsalez** qui suit et Marie-Magdeleine de Crussol de Montsalez, mariée par contrat du 28 juin 1707 avec Thomas marquis d'Escars seigneur de La Mothe, Aucanville, S. Cesert, Puysegur Belleserre, Beauvais, Lussac, Taillekavat et Saint-Geraud.

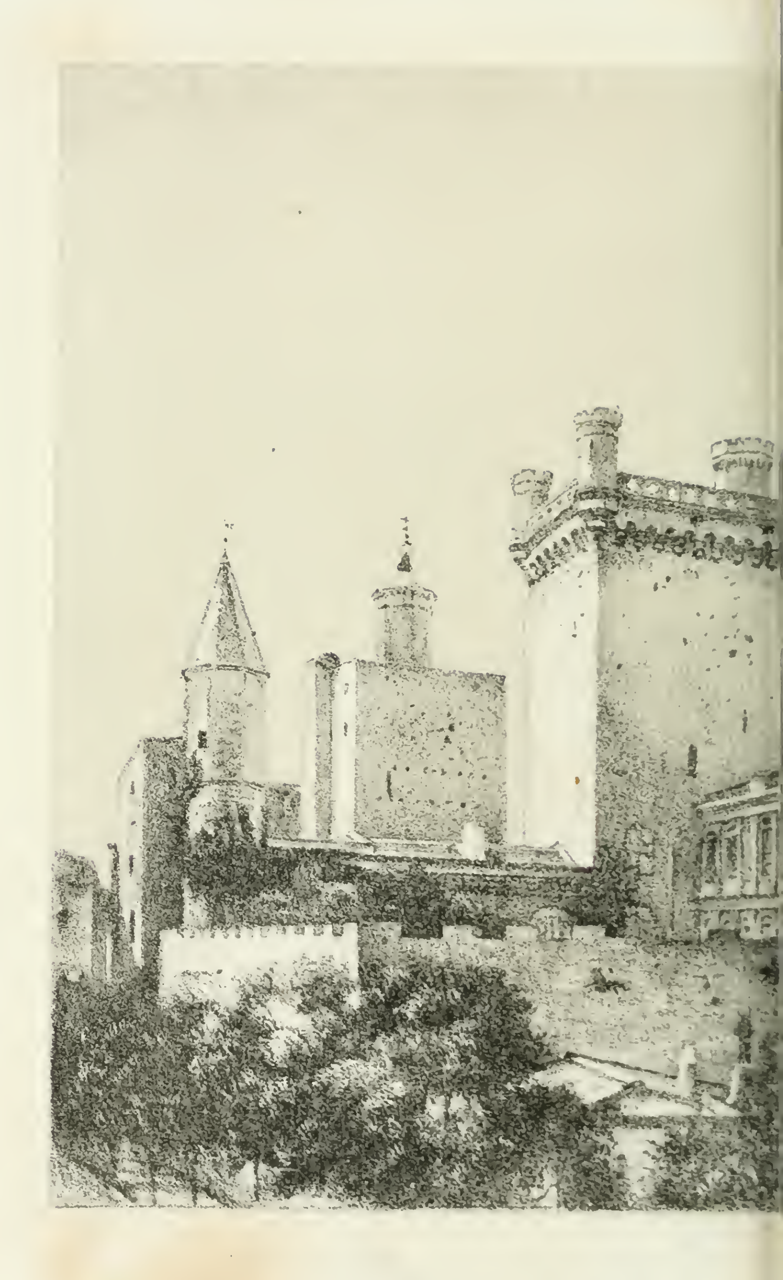
XIII. —**Louis-Alexandre** de Crussol marquis de Montsalez, fut marié au mois de mai 1715, avec une fille de Charles-Barthélémy de La Tour, dit du *Pin de Bourbon*, marquis de Gouvernet en Dauphiné et de Senevron en Querci, seigneur de Chonas, Vaugry et Marennes, baron des baronnies d'Aix et d'Obbevires, sénéchal de Valentinois et Diois, mort au mois de décembre 1702 et de Louise-Emilie de Gouffé de La Roche-Allart et en eut Louis de Crussol marquis de Montsalez, mort de la petite vérole au collège des jésuites à Paris, le 6 septembre 1728, à l'âge de douze ans ; et Charles-Aimable de Crussol d'Uzès, mort à Paris, le 24 août 1743, âgé de trente-deux ans, sans avoir été marié. Sa branche s'est éteinte par sa mort.

Branche des comtes d'Uzès marquis de Montausier

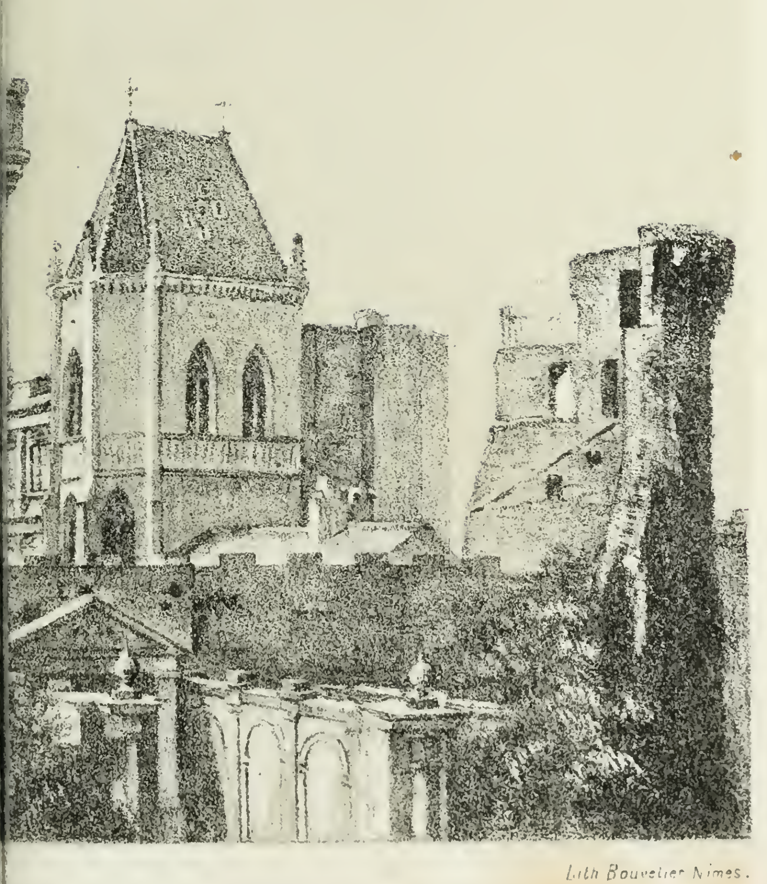
François de Crussol, quatrième fils d'Emmanuel de Crussol duc d'Uzès et de Marie-Julie de Saint-Maure, fille du duc de Montausier et de Julie d'Augennes. Il avait épousé M. C. Pasquier de Franclieu.

Les documents font défaut pour établir la filiation de cette branche, mais l'on sait qu'elle a donné un évêque à la Rochelle et qu'elle s'est éteinte en la personne d'Emmanuel de Crussol marquis de Montausier mort en 1838, ne laissant qu'une fille la comtesse de Saint-Marsault.

Emmanuel de Crussol avait un frère le vicomte de Crussol Montausier. esprit turbulent, aventureux qui mourut en Amérique.



CHÂTEAU D'



Lith Bouvetier Nimes.

CAL D'UZÈS.

LE CHATEAU DUCAL D'UZÈS

DIT LE DUCHÉ

DUCHÉ ET PAIRIE DE FRANCE

LE DUCHÉ (1), classé parmi les monuments historiques, se trouve sur le point le plus culminant de la ville et probablement à l'endroit même où les Romains avaient établi leur camp retranché pour soumettre les Volces-Arécomiques, anciens habitants d'Uzès.

Il se compose d'un ensemble de constructions de diverses époques présentant plus particulièrement au

(1) Le château ducal fut acheté à la Révolution comme bien national par un sieur Olivier, maître de pension à Uzès, qui essaya de se procurer la somme nécessaire pour payer son acquisition en vendant les objets d'art et en démolissant la tour carrée pour en vendre les matériaux.

Mais il fut obligé de renoncer à cette seconde opération parce que les pierres, vu la grande hauteur d'où elles tombaient, se brisaient contre le sol.

Cette circonstance explique pourquoi le couronnement de la tour a dû être reconstruit. Trompé dans ses espérances, le sieur Olivier se décida à céder le château à quelques pères de famille qui s'associèrent pour offrir au duc d'Uzès de le lui rendre à prix d'achat, quand il voudrait, et en attendant y établir un collège.

Le duc racheta son château dès la première année de la Restauration, mais il voulut bien y laisser le collège jusqu'en 1837, afin de donner à la ville le temps de faire construire le collège actuel.

(Note de M. Couderc, ancien principal du collège d'Uzès).

dehors l'aspect des fortifications du moyen-âge. C'est un des beaux spécimens de l'architecture militaire de cette époque.

Son aspect est imposant et révèle la puissance de cet ancien et illustre fief qui, autrefois, relevait directement de la grosse tour du Louvre à Paris.

L'ancienne porte du duché, à pont-levis, était jadis plus rapprochée de la tour ronde, dite de la *Vigie*, que l'on remarque au couchant près d'une vaste salle d'armes qui s'écroula il y a plusieurs années.

Cette tour ressemble aux tours de l'ancienne Bastille de Paris. Elle fut construite par Raymond dit Rascas, seigneur d'Uzès, à la fin du XII[e] siècle.

La porte d'entrée actuelle est plus au levant. Elle est ornée de belles colonnes de granit qui proviennent des exploitations des Alpes-Françaises, et elle est surmontée des armoiries du duc d'Uzès qui sont : écartelées au premier et quatrième quartier, partie *fascé d'or et de sinople* qui est de Crussol, et *d'or à trois chevrons de sable,* qui est de Lévis ; au deuxième et troisième *d'azur à trois étoiles d'or en pal*, qui est de Gordon-Genoilhac, et *d'or à trois bandes de gueules,* qui est de Galiot Genoilhac ; sur le tout *de gueules à trois bandes d'or,* qui est d'Uzès.

L'écu surmonté d'une couronne ducale et pour cimier une tête de levrette avec deux lions d'or pour support, le tout sur le manteau ducal. La devise est : *Ferro non auro.*

Les armes de la maison d'Uzès sont à la première salle des croisades. Sous la monarchie légitime, au sacre des rois et au parlement elles passaient avant toutes celles des maisons nobles de France (1).

(1) A la collation des ordres et à la cour, le duc de la Trémoïlle, comme le plus ancien duc de France, avait le pas sur les autres ducs ;

En entrant dans la cour on est frappé de cette imposante tour carrée surmontée de tourelles qui est, sans contredit, la plus ancienne de toutes ces constructions. Elle a été établie sur les débris d'une tour romaine par Bermond, seigneur d'Uzès, qui est un des ancêtres du duc d'Uzès actuel.

Encore aujourd'hui elle s'appelle la tour Bermonde.

L'ancienne tour romaine devait être la résidence de la princesse Doda ou Duodène (1), cette fille de Charlemagne si lettrée, si aimante, qui mourut en 843, à Uzès, où son cruel époux, le duc Bernard de Septimanie l'avait reléguée, et où elle composa pour son fils Guillaume, devenu plus tard duc d'Aquitaine, le *liber manualis*, ce monument de sagesse chrétienne et de tendresse maternelle (2).

La tour Bermonde était donc le donjon primitif des seigneurs d'Uzès, avec ses créneaux, ses meurtrières et ses oubliettes.

Les pièces ou chambres qui s'y trouvent sont toutes voûtées, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au plus haut étage. Les escaliers sont en colimaçon et ont des marches étroites et fort élevées. Au fond de cette tour aboutissaient divers souterrains qui sillonnaient la ville en tous sens et mettaient autrefois toutes les portes de la ville en communication avec cette tour, à peu près

on le vit notamment au chapitre du Saint-Esprit tenu à Fontainebleau en 1633 ; mais la pairie des la Trémoïlle n'était que la seconde.

Comme héritiers de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, ils avaient en outre, avant 1789, le rang de *princes étrangers*.

Chartrier de Thouars pages 4 et 136.

Les la Trémoïlle descendent de Pierre seigneur de la Trémoïlle qui vivait sous Henri I[er] roi de France, vers l'an 1040, et qui était lui-même un fils cadet de Guillaume III, comte de Poitou. (Voir *Moreri et Chartrier de Thouars*, page 3.

(1) *Une fille de Charlemagne à Uzès*, par l'abbé Azaïs, page 16.

(2) *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1867-68, page 107.

imprenable avant l'invention de la poudre à canon (1).

Au levant de cette tour se trouve le bâtiment de la vicomté, au nord, celui construit par les ducs d'Uzès, et tout à côté la jolie chapelle à la toiture armoriée qui recouvre le caveau de famille situé au rez-de-chaussée.

Chaque objet mérite d'être examiné en détail.

Le Batiment de la Vicomté. — Ce bâtiment s'appelait ainsi parcequ'il servait de logement particulier aux vicomtes d'Uzès. Il fut construit par Robert, créé vicomte d'Uzès par Philippe de Valois, en 1328. Il est terminé au levant par une tour en pignon octogone dont l'escalier conduit au couchant à un couloir qui mène à la chambre d'honneur de la duchesse d'Uzès, au midi à la salle des archives, qui devait être autrefois la chapelle du château vicomtal, et au levant aux remparts.

Le balcon, qui fait face à la porte d'entrée, a été assez récemment construit avec des colonnes de granit provenant de l'église des Capucins.

Les armes du vicomte d'Uzès reproduites sur la cheminée de la pièce qui est au rez-de-chaussée étaient : *de gueules à trois bandes d'or.*

Le batiment construit par les ducs d'Uzès. — C'est celui qui se trouve entre la grosse tour carrée au nord et la jolie chapelle à laquelle il est incorporé au midi et entre la cour principale du duché au levant et une autre cour au couchant, sur laquelle s'ouvre la grande salle à manger du duché.

La belle façade de ce bâtiment, faisant face au levant et ornée de colonnes, de pilastres et de bas-reliefs fut construite au XVIe siècle par le duc Antoine et Louise de Clermont sa femme, sur les dessins dit-on, de Philibert

(1) Manuscrit Siméon Abauzit.

Delorme, architecte du palais des Tuileries. On peut le considérer comme un modèle de l'architecture de la Renaissance.

Le grand escalier en voûte qui mène aux divers appartements est d'une construction plus ancienne et rappelle celui du château de Pau. Charles de Crussol et Françoise de Genouilhac, sa femme, le firent construire.

Au premier étage, on trouve à gauche le cabinet du duc qui était autrefois la salle des armes (1) transformée aujourd'hui en chambre à coucher, à droite, l'antichambre qui mène d'un côté à la chambre d'honneur de la duchesse d'Uzès, et de l'autre à la salle de la bibliothèque, puis au fond, au grand salon de réception décoré des portraits de tous les ducs d'Uzès, savoir :

1° **Antoine** de Crussol, comte de Crussol, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, duc d'Uzès (1565), pair de France (1572), marié à Louise de Clermont Tallard, le 10 avril 1556 ; reçut charles IX et sa cour au château de Saint-Privat, dont il était seigneur suzerain ; fut chargé par la cour de pacifier le Bas-Languedoc, la Provence et le Dauphiné durant les guerres de religion et mourut de ses fatigues au premier siège de la Rochelle ;

2° **Jacques** de Crussol, son frère, né le 20 juin 1540, décédé en 1568, avait épousé Louise de Clermont. Il avait d'abord porté le titre de baron d'Acier, sous lequel il joua un grand rôle, à la tête des protestants, durant les guerres de religion. Rallié à la cour à la mort

(1) On y remarquait entr'autres choses une armure complète de chevalier et de son cheval de bataille, le tout en fer finement gravé et doré. Elle avait appartenu à Galliot de Genouilhac, grand écuyer de France, grand maître d'artillerie sous François Ier, et père de la femme de Charles de Crussol devenue l'héritière de sa maison.

Cette armure décore actuellement le château de Bonnelles (Seine-et-Oise).

de son frère, la reine Catherine de Médicis l'opposa avec succès au duc de Montmorency, qui s'était révolté contre l'autorité royale.

Lors de la création de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III, en 1573, Jacques de Crussol, duc et pair de France, fut le second sur la liste de promotion.

3° **Emmanuel I**er de Crussol épousa en 1601 Claudine d'Ebrard de Saint-Sulpice, fut chevalier et commandeur des ordres du roi en 1619.

Par la mort du duc de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632, le duc d'Uzès devint le doyen des pairs et prit le titre de premier duc et pair de France.

Il porta les honneurs (la couronne royale) aux obsèques de Louis XIII ;

4° **François I**er de Crussol, né en 1604, mort le 4 juillet 1680, avait épousé : 1° Henriette de la Chatre, et 2° Marguerite d'Apchier.

Il assista au siège de Perpignan et contribua à l'annexion du Roussillon à la France en 1642.

Il figura, avec la duchesse d'Uzès, au mariage du roi Louis XIV avec l'infante Marie Thérèse sur les bords de la Bidassoa, en 1660 ;

5° **Emmanuel II** de Crussol, né en 1642, chevalier des ordres du roi, épousa Julie-Marie de Montausier, alla combattre contre les Turcs en Hongrie.

Il porta les honneurs pour le roi d'Espagne au mariage de Louise d'Orléans avec le roi Charles II d'Espagne, et devint, en 1674, duc et pair de France par la démission de son père en sa faveur ;

6° **Louis** de Crussol, né en 1673, fut tué à l'âge de vingt ans à la bataille de Nerwinde. Ses titres et dignités passèrent à son frère qui suit ;

7° **Jean-Charles** de Crussol, né en 1675, chevalier des ordres du roi, chevalier d'honneur de la reine régente, Anne d'Autriche, épousa : 1° Anne de Grimaldi, fille de S. A. S. Louis, prince de Monaco en 1696, et

2° Marguerite de Bullion ; porta les honneurs (la couronne royale) aux funérailles de Louis XIV.

Il échangea, en 1721, avec le roi Louis XV, la terre de Lévis pour les droits du roi à Uzès, ce qui augmenta considérablement la puissance des ducs d'Uzès dans notre ville ;

8° **Charles-Emmanuel** de Crussol, né le 11 janvier 1707, décédé en 1762, avait épousé en 1725 Emilie de la Rochefoucauld. Il reçut à la bataille de Parme, en 1734, une terrible blessure qui le rendit bossu ; fut député des Etats de la province du Languedoc pour la noblesse en 1729 ;

9° **François-Emmanuel** de Crussol, né à Paris le 1er janvier 1728, mort à Paris le 22 mars 1802, prit part à la guerre de sept ans et devint maréchal de camp. Il porta les honneurs (la couronne royale) aux obsèques de Louis XV.

Il émigra, alla se fixer en Angleterre et revint en France en 1801. Il avait épousé Julie-Victorine de Pardaillon d'Antin, fille de Louis d'Antin, duc et pair de France ;

10° **Marie-François-Emmanuel** de Crussol, né le 30 décembre 1750, épousa en 1777 Emilie de Chastillon. Il fut nommé le premier sur la liste des pairs de France à la Restauration, et était décoré des ordres du roi et lieutenant général de ses armées. Il exerça les fonctions de grand maître de la maison de France aux obsèques de Louis XVIII et au sacre de Charles X ;

10 (*bis*). On a omis le portrait d'Adrien-Emmanuel de Crussol, duc de Crussol et député d'Uzès, qui avait épousé Mlle Victurnienne de Mortemart-Rochechouart, parce que étant décédé avant son père, il n'avait pu porter le titre de duc d'Uzès, titre qui passa à son fils qui suit ;

11° **Géraud-Emmanuel** de Crussol, né à Paris, le 28 janvier 1808, épousa Mlle Elisabeth de Talhouët, fut député de la Haute-Marne et du Gard.

12° **Jacques-Emmauel** de Crussol, né à Paris le 28 novembre 1838, avait épousé Mlle Anne de Mortemart-Rochechouart. Sorti de Saint-Cyr il servit dans la cavalerie, devint membre du Conseil général du Gard et député d'Uzès.

Son fils aîné, **Jacques** de Crussol, a hérité du titre de duc d'Uzès.

En quittant le salon, on revient dans la salle de la salle de la bibliothèque où se trouve une porte donnant accès à un long corridor servant de dégagement à un grand nombre de chambres et au fond duquel on arrive à l'entrée de la jolie *chapelle* du style gothique flamboyant. Elle a été restaurée par le duc d'Uzès, bisaïeul du duc actuel et ornée de magnifiques vitraux où l'on remarque les armes du duc d'Uzès et de la duchesse née de Talhouët.

La porte de la chapelle est richement sculptée. La Foi, l'Espérance, la Charité et la Religion y sont symbolisées sous forme de personnages dans quatre panneaux.

La toiture est aiguë et couverte de briques en couleurs jetant au loin des reflets de lumière et dessinant dans de vastes proportions les armoiries des ducs d'Uzès (1).

Le second étage du duché est à peu près abandonné. On y remarque une très vaste salle dont la voûte en ogive est très élevée. Les personnes qui visitent le duché ne manquent par d'aller à ce second étage prendre la porte de l'escalier en colimaçon qui conduit au

(1) Une bulle du pape Pie de l'an 1458, donne pouvoir à Jehan vicomte d'Uzès, d'avoir un autel portatif où il puisse faire dire la messe et office divin par son propre prêtre.

D'un autre côté, le pape Sixte IV en 1472, accorda à Louis de Crussol, à sa femme Jeanne de Lévis et à leurs descendants le droit d'avoir un autel portatif pour faire célébrer la messe.

(Voir les bulles du pape aux *Archives* du château ducal, cart. 12).

haut de la grosse tour carrée appelée Bermonde et d'où l'on domine tout Uzès qui offre, il faut le reconnaître, pour une petite ville, de remarquables monuments dans son enceinte ou sur son territoire :

C'est d'abord, au midi et en face du duché :

La Tour de l'Horloge jadis donjon des évêques, appartenant aujourd'hui à la ville (C'est là que siégeait le tribunal de la temporalité de l'évêché) ;

Et immédiatement après, entièrement caché par ce monument :

La Tour des Prisons autrefois château du roi, où descendit Louis XIII lors de son entrée à Uzès, durant les guerres de religion (1).

Plus loin le *château Bérard* près lequel on trouve à gauche les restes de l'*aqueduc romain* qui conduisait à Nimes les eaux de la fontaine d'Eure d'Uzès en passant sur le Pont du Gard et à droite au milieu d'un bois de pins un *temple des druides* monument celtique dans lequel on immolait des victimes humaines. Ensuite allant par le regard de droite à gauche :

Le Pavillon Racine surmonté d'un dôme et ombragé d'un alisier deux fois séculaire. C'était autrefois une des tours de la ville. Elle s'appelait Martine, probablement à cause d'un temple de Mars qui s'élevait à l'époque romaine sur l'emplacement de la cathédrale. Suivant la tradition du pays, Racine notre grand poète

(1) La tour de l'horloge et la tour des prisons faisaient autrefois partie du patrimoine de la maison d'Uzès ainsi qu'on l'a vu dans cette histoire. Il serait à désirer qu'au lieu d'isoler le duché on le rattachât par le prolongement du rempart du côté du levant au mur d'enceinte de ces deux tours. La rue entre les tours passerait sous une grande porte qu'on établirait dans le nouveau rempart et en faisant disparaître quelques vieilles maisons on rétablirait de ce côté du moins, l'ancien mur d'enceinte du patrimoine primitif de la maison d'Uzès.

a habité cette tour transformée en pavillon qui appartenait au chapitre dont l'oncle de Racine, le père Sconin, était le doyen.

Le Presbytère construit sous l'administration de M. de Labruguière, maire d'Uzès.

La Cathédrale (dont la façade est toute récente), dédiée à Saint-Théodorit, martyr prêtre d'Antioche. Commencée sous l'épiscopat de Monseigneur Nicolas de Grillet, vers le milieu du XVIIe siècle, la cathédrale fut terminée sous l'episcopat de Monseigneur d'Adhémar de Grignan. Elle fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne église qui remontait au XIIIe siècle et de laquelle faisait partie le magnifique *clocher* dit *Turis fenestralis,* tour fenestrelle qui subsiste encore et qui offre une certaine ressemblance avec la tour de Pise. Sa hauteur est de quarante mètres de la base à son sommet. Elle se compose de six étages de forme circulaire établis sur un soubassement carré et chaque étage forme une retraite progressive sur l'ordre inférieur. Elle est classée parmi les monuments historiques.

Le Palais épiscopal contigu à la cathédrale. Le rez-de chaussée de cet immense palais est occupé par le tribunal, le premier, par la sous-préfecture ; au second se trouvent les bureaux.

On remarque à l'extérieur les deux cariatides qui supportent le balcon du premier étage et à l'intérieur dans les salons de la sous-préfecture deux magnifiques cheminées.

Derrière ce palais se trouve la promenade des marronniers décorée de la *statue* de l'amiral de Brueys, enfant du pays qui fut tué à Aboukir et dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile à Paris.

En dessous de cette promenade et sur le versant du plateau d'Uzès, de ce côté s'étend jusqu'à la rivière de

l'Eure, le beau *parc* qui appartenait autrefois aux évêques de notre ville et dont le duc d'Uzès a récemment fait l'acquisition. Ses nouvelles allées aux contours si gracieux ont été créées d'après les dessins et sous l'habile direction de M. l'abbé Vidal, prêtre espagnol, aumônier depuis plus de quarante ans de la maison d'Uzès (1).

Plus près du duché presque aux pieds des remparts la *crypte* dont certains rochers artificiels révèlent l'existence au dehors. C'est un monument chrétien des premiers siècles de l'église creusé à quatre mètres sous le sol Il se compose d'une nef assez spacieuse et d'un sanctuaire. Dans la nef on remarque l'*ancienne entrée* des premiers chrétiens, la *Pierre Atracienne*, souvenir des Catacombes de Rome envoyé à l'auteur de cette histoire par S. S. Pie IX, le baptistère avec une figure de Saint-Jean-Baptiste, sculptée en demi-relief sur le rocher et diverses *niches*.

Le sanctuaire offre une figure de Christ de grandeur naturelle, revêtu d'une longue tunique et les bras étendus, tel qu'on le représentait aux premiers siècles de l'Eglise.

La crypte a été classée parmi nos monuments historiques.

La Périne où se trouvait la basilique construite par Saint-Firmin, quatrième évêque d'Uzès de 538 à 553. C'est dans cette basilique que dut être inhumée la prin-

(1) M. l'abbé Vidal possède à un haut degré le sentiment de l'art, surtout en musique et en architecture. C'est lui qui a fait restaurer la belle façade de Philibert Delorme du duché d'Uzès. Il a aussi composé divers morceaux de musique, notamment une *messe*, un *stabat*, divers cantiques qui ont été chantés dans la cathédrale d'Uzès et ailleurs et dont le style suave et naturel a été fort goûté dans le monde musical.

cesse Doda, duchesse d'Aquitaine, fille de Charlemagne, qui mourut à Uzès où elle avait été exilée par son époux. C'est là aussi que devaient être les tombeaux des évêques d'Uzès, ainsi que le constate une pierre tombale récemment découverte.

Le Collège communal construit en 1835.

Les Casernes qui datent du milieu du siècle dernier. Elles peuvent contenir environ 800 hommes.

L'Hotel-de-Ville dont la construction fut terminée en 1773. Une cour intérieure, entourée de galeries ornées d'élégants portiques, donne beaucoup de grâce à ce monument, dont la principale façade est au nord, sur le boulevard. Elle est ornée des armes de la ville qui sont : *fascé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*. L'écu accolé de deux palmes de sinople.

L'ancienne Église des Capucins. — Cette église et le couvent y attenant avaient été construits en 1635 par les capucins, avec les fonds à eux alloués par les ducs d'Uzès sur l'emplacement d'un château-fort appelé *Lou Castel naou* et communiquant avec le duché par un souterrain ;

Le Groupe scolaire, bien vaste bâtiment pour notre pays ;

Le Carmel que l'on construit en ce moment, grâce aux libéralités de la duchesse d'Uzès, de la comtesse de la Rochette et de quelques autres personnes charitables ;

Le Temple protestant, autrefois église et couvent des Cordeliers, où se trouvait le tombeau des seigneurs d'Uzès ;

Enfin l'Église de Saint-Étienne, d'un style grec, construite vers le milieu du siècle dernier par les soins

de Mgr Bouyn, soixante-troisième évêque d'Uzès, d'après les plans et devis de M. Boudon, architecte d'Avignon. La duchesse d'Uzès contribua aux frais de cette construction par un don de 20,000 francs.

En descendant de la haute tour du duché et pour sortir de ce château il faut revenir à la cour d'entrée dans laquelle s'ouvre la porte du caveau qui sert de tombeau de famille. Dans la pièce qui précède le caveau on remarque à droite la pierre tombale en marbre de messire Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, baron de Levis et de Florensac, seigneur d'Acier prince de Soyons, chevalier des ordres du roi et chevalier d'honneur de la reine régente Anne d'Autriche.

La pierre tombale est décorée des armes des ducs d'Uzès, entourée du collier des chevaliers du St-Esprit.

En entrant dans le caveau on est frappé de la vue du magnifique Christ en bronze, plus grand que nature, qui domine les pierres tumulaires.

La première pierre en entrant à gauche est celle qui recouvre les cendres de Marie-François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, né à Paris le 31 décembre 1756, et mort à Bonnelles le 6 août 1843.

C'est le même qui a fait construire le caveau actuel et y a fait transporter, en 1825, les cendres de deux de ses ancêtres qui reposaient dans le caveau de l'église du couvent des capucins, fondé par les ducs d'Uzès, qui en avaient été constamment les bienfaiteurs.

Ce sont très haut et très illustre seigneur Mgr Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, prince de Soyons, comte de Crussol et autres places, lieutenant-général pour le roi des provinces de Saintonge et Angoumois, chevalier des ordres de Sa Majesté, décédé dans son château d'Uzès le 19 juillet 1739, âgé de 63 ans.

Au-dessus, Emmanuel de Crussol, chevalier d'Uzès, marquis de Montsalez, décédé le 22 novembre 1743, à

l'âge de trente-deux ans, puis toujours à gauche, une grande plaque portant ces mots :

A LA MÉMOIRE DE :

Mme Anastasie de Crussol d'Uzès, duchesse de Toursel, née à Paris le 24 juin 1809, morte à Hyères le 18 février 1838, ensevelie à Saint-Symphorien (Sarthe);

Mme Amable-Emilie de Chastillon, duchesse d'Uzès, née à Paris le 3 juillet 1760, morte à Paris le 7 mai 1840, ensevelie au château de Wideville (Seine-et-Oise);

Mme Célestine de Crussol d'Uzès, marquise de Rougé, née à Paris le 6 janvier 1785, morte à Paris le 5 avril 1866, ensevelie à Moreuil (Somme) ;

Enfin en face, de gauche, à droite, Magdeleine-Julie-Victorine de Pardailhan de Gondrin d'Antin, duchesse d'Uzès, née à Paris le 1er octobre 1729, morte à Londres le 13 septembre 1799 ; François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, né à Paris le 1er janvier 1728, mort à Paris le 22 mars 1802.

Catherine-Victurnienne de Rochechouart de Mortemart, duchesse de Crussol, née à Paris le 4 juin 1776, morte à Paris le 15 juillet 1809 ;

Adrien-François-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc de Crussol, pair de France, né à Paris le 16 novembre 1778, mort à Marseille le 1er avril 1837 ;

Jacques-Frédéric de Crussol d'Uzès, élève de l'école navale, né le 1er septembre 1841, décédé à Paris le 17 novembre 1859.

Antoinette-Elisabeth-Sophie de Talhouët, duchesse d'Uzès, née à Paris le 15 février 1818, morte à Paris le 16 février 1863 ;

Armand-Géraud-Victurnien-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès, né à Paris le 28 janvier 1808, mort à Paris le 21 mars 1872 ;

Jacques-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès, né à Paris le 18 janvier 1840, et mort à Paris le 28 novembre 1878.

Autrefois les seigneurs d'Uzès étaient ensevelis dans l'église du couvent des Cordeliers, située presque en face du temple protestant actuel. Postérieurement leur sépulture fut dans l'église des Capucins d'Uzès (1). Après la révolution, et lorsqu'ils rentrèrent en possession de leur duché, qui avait été pris comme bien national et transformé en collège, les ducs ont établi le caveau actuel.

On peut saluer avec respect leurs cendres. Les ducs d'Uzès ont toujours fait tourner au bien du pays leur pouvoir et leur haute influence.

Lionel d'ALBIOUSSE.

---

(1) Louise de Clermont duchesse d'Uzès fut sur le point d'acheter la Maison Carrée pour y établir le tombeau des ducs d'Uzès. (Ménard, tome V, p. 153.

LETTRES PATENTES

Du Roi CHARLES IX, érigeant l'ancienne vicomté d'Uzès en Duché, en mai 1565, et en Pairie, en janvier 1572.

CHARLES, par la grace de Dieu Roy de France à tous présans et advenir salut :

Comme entre aultres choses que nos prédécesseurs Roys de très louable mémoire ont estimé plus décent et raizonnable tant pour leur grandeur de cette couronne que pour le bien de ce royaulme ayt esté d'eslever en tiltre d'honneur et préeminences les grands, dignes et vertueulx personaiges estant auprés d'eulx, yssus des insignes maisons de ce dit royaulme ; lesquels se sont trouvés ceulx quy par leurs grands faicts d'armes et autres vertus et recommendables services ont toujours montré l'affectiõn et grande dévotion qu'ils y ont porté jusques à n'espargner leurs propres vyes pour soustenir et maintenir lesplandeur de la majesté Royale et biens de ses subgets. Ce que par nous considéré, voulant à leur exemple et imitation élever ceulx de la qualité susdite estant auprés de nous en tiltre d'honneur et préeminences condignes à leurs vertus ; remémorant l'antienneté et grandeur de la maison de Crussol quest l'une des meilheurs maisons de nostre pays de Languedoc et de laquelle sont yssus plusieurs vertueulx personnaiges, lesquels durant les guerres survenues entre nos prédecesseurs roys et les comtes de Tholose quy durerent un long espace de temps ont tellement combattu pour nos prédécesseurs et accroissement de nostre couronne que plusieurs pertes par

eulx endurées à cause desdites guerres et grands et longs travaulx par eulx supportés, ils ont en fin faict tel debvoyr que par leur moyen et vailhance la dite comté de Tholoze et la plus grande partie du pays de Languedoc ont esté remis en lobéyssance de nos dits prédécesseurs et de nous ; en recoynnoissance desquels services et pour la singulière fidélité que nos dits prédécesseurs ont treuvé en eulx, ils en auroyent choizis successivement aucuns d'eux pour Estre gouverneurs et lieutenants généraulx au dit pays de Languedoc et en nostre pays de Dauphiné, et entre autres faveurs qu'ils auraient receu de nous dits predecesseurs et mesme du Roy Loys unsièsme de bonne mémoyre feu messire Loys de Crussol pour le tesmoignage de ses grandes vertus et vailhance auroist esté des premiers assocyés en la compaignie de lordre de monsieur Sainct-Michel avec aulcungs princes et seigneurs de grand nom estant lhors auprès dudit roy Loys qui a faict la première institution dudit ordre ; et pour ce que nostre très cher et aimé cousin Anthoine comte de Crussol et de Tonnerre, viscomte d'Uzès, baron de Levys, Aimargues, Bellegarde, Saint-Genyès, Florensac, Vyas, Baudiné, Crusi, la Chapelle et Commenge seigneur de Touroule, Bessan, Poumeyrols, Remolins, Broussan, Sernhac et de plusieurs autres terres et seigneuries, chevallier de nostre ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes, de nos ordonnances et conseiller en nostre conseil privé, suivant la grande affection que ses dits prédécesseurs ont monstré à nostre dite couronne, s'est de sa jeunesse employé au service tant de feux nos très honorés seigneurs, ayeul, père et frère les roys Françoys premier de ce nom, Henry et Françoys segond de tres louable mémoire au faict des guerres, et autrement et mesme depuis nostre advènement à la Couronne, en plusieurs grandes et importantes charges qu'il a heues pour nostre service, tellement que pour cette considération et pour sa singulière prudence et grande coynoissance que nous avons veu quil a de plusieurs grands affaires d'importance, nous l'avons choisy pour estre conseiller en nostre conseil privé et de plus en plus coynu ses grands sens vertus et la fidélité et entière dévotion

quil porte à nostre service ; au moyen de quoy ayant advisé non seulement le recoynoistre envers lui en sa personne sesdits services, mais aussi eslever en honneur sa maison et postérité, de sorte qu'il en soit mémoire à jamais, saicheint que la Viscomté d'Uzès est de bonne et grande valeur, et que c'est lune des plus antiennes viscomtés de ce royaulme, que la ville d'Uzès a esté le lieu ou lesd comtes de Crussol ses prédecesseurs ont plus residé pour fere teste et empecher les entreprises que les comtes de Tholoze et austres leurs adhérans faisoient contre nos prédécesseurs et nostre couronne, et est encor aprésant une belle et grande ville en laquelle nostre dit couzin a toute justice et de laquelle dependent lesdites Baronnies d'Aymargues seigneurie de Saint-Géniés, Bellegarde, et seigneurie de Broussan et ses apartenances, les seigneuries de Remolins, Saint-Bonnet. Vers, Collias, Laval, Pouzilhac et forests Saint-Martin, de Belvezét, du Foulze, du Pezet, de Ferminargues, de Masmolene, Pougnadoresse, Saint-Quintin, Montarene, Paillargues, Castilhon et autres faisant plus de quinze lieues destendue, que dicelle viscomté sont tenus plusieurs grands fiefs, places et seigneries faisant en nombre cent cinquante fiefs places et seigneries et laquelle viscomté notre dit couzin dezireroyt singulièrement que nostre bon plaisir feust erigée en tiltre de duché qui serait l'honneur perpétuel de sa dite maison, de lui et de ses successeurs nous offrant que s'il nous plaisait y unir la baronnye de Saint-Geniés et eriger la dite terre de Remolins dépendant de la dite Vicomté en Baronnie pour elever la dite Vicomté au nom tiltre et prééminence de duché qui des apresant pourra valoir à la somme de dix mille livres tournois de revenu pour chacun an et a laquelle il adjoindra ci-après soit par aquizition ou autrement autres terres pour faire revenir la dit duché jusques a quinze mille livres de revenu. Il sera content que lesd Vicomtés, baronnies apartenances et dépendances et autres terres qu'il adjoindra comme dit est soient subjettes à nous et à nos successeurs en appanaige et qu'en defaut d'hoirs masles dicelluy nostre dit cousin et de Jacques et

Galliot de Crussol ses frères la dite duché avec ses apartenances et dependances retournassent à nostre couronne et feussent cependant tenues de nous a une seule foy et hommaige ; sçavoir faisons que Nous pour les susdites considérations et autres grandes et raisonnables a ce nous mouvans, avons de nostre certaine science pure libéralité grace spécialle pleine puissance et authorité royalle icelle terre et seignerie de Remoulins avec ses apartenances et dépendances créé et érige créons et érigeons en tiltre et préhéminence de Baronnye et uny et incorporé unyssons et incorporons a la dite vicomté d'Uzès ycelle baronnie de Saint-Geniès et ce faict icelle vicomté avec toutes ses annexes apartenances et dépendances et autres terres qui seront par lui acquizes de proche en proche jusque a la valleur et concurrence de la somme de quinze mille livres tournois de revenu par chacun an, Avons créé, erigé et eslevé, créons, érigeons et eslévons par la teneur de ces présentes en dignité nom. tiltre et préhéminence de duché, pour dicelle duché jouir et user par nostre dit cousin, ses dits frères leurs enfants masles et les masles de leurs dits enfants nais et procréés en loyal mariage apareils droits authorité privilèges, prérogatives et préhéminences soit en faict de guerre, assemblée de nobles et autrement comme en jouyssent et ont acoustumé jouir et user les austres ducs de Nostre royaulme tenant les duchés en apanage de Nous jacoict que les dits droicts ne soyent et autrement expécifiés et déclairés voulant et entendant que tous les vassaulx de nostre dit couzin et aultres de quelle qualité et condition qu'ils soient tenant noblement ou roturièrerement de la duché quand ils feront leu foy et hommage et bailheront leur dénombrement et advenir a nostre dit couzin et ses successeurs les fassent et bailhent à tiltre de duc et tels soient censés et réputés en tous leurs actes soict en jugement et de hors et duché d'Uzès avec la dite Baronnye terres et seigneries de Saint-Geniès seront par nostre dit couzin et ses successeurs tenus de nous et de nostre couronne à une seule foy et hommaige sans aulcune mutation ou accroissement de charges, ni aulcune choze en retenir et réservés a Nous et nos successeurs, fors les foy

et hommaige dernier ressort souveraineté la coynoissance des cas royaulx et de ceulx dont la juridiction est attribuée aux sièges présidiaux avec le retour à nous et à nostre couronne en defaut d'hoirs masles dessendants de nostre dit couzin et de ses dits frères comme dit est, entendant aussi que pour l'exercisse de la justice et juridition de la dite duché nostre dit couzin et ses dits successeurs puyssent ordonner mettre instituer toutes sortes d'officiers soufizans tels que a duc peul competér et apartenir, lesquels officiers connaitront et deciderontjusques en dernier ressort exclusivement de toutes et chacunes les causes criminelles, civiles réelles et personnelles, mixte, mere et impere de la dite duché et autres terres y unies leurs apartenances et dépendances sans que autres juges inférieurs en puissent doresenavant prendre, ne Eulx en attribuer aulcune juridition et coynoissance, laquelle nous leur avons interdite et défendue, interdizons et défendons par ces presentes, fors et excepté pour le regard des cas royaulx dont la coynoissance demeurera au sénéchal de Beaucaire ou son lieutenant et aultres nos officiers quy ont acoustumé den coynoitre et et semblablement aux juges et magistrats presidiaulx la coynoissance des matières a eux attribuées par nos édits d'erection desdits sièges presidiaux et quand aux autres matières les parties respondront par appel des officiers de nostre dit couzin pardevant nos amés et féaulx les gens tenant nostre cour de parlement de Tholoze en dernier ressort et souveraineté sans autre moyen tout ainsi que font les subjects des autres ducs dicellui nostre royaulme tennu en apanaige de nous et de nostre couronne et générallement nostre dit couzin et ses dits successeurs jouiront du dit duché dont ils nous a cejourd'huy faict en nos mains les foy et hommaige pour ce deubz, tout ainsy qu'il est acoustumé par les autres seigneurs de semblable degré honneurs et prééminences satisfaction faicte par nostre dit couzin de nostre interest sy auculnz y en a a cause de la dite eriction, si donnons en mandement à nos amés et féaulx les gens tenant nostre cour de parlement de Tholoze de nos comptes à Montpelliers, au sén^al de Beaucaire et Nysmes ou leurs lieutenans et a chacun d'eulx endroict soy et comme à luy

apartiendra que ses d^te pr^entes ils fassent lire publier et enregistrer et du contenu en icelles nostre dit couzin et ses dits successeurs jouyr et user plainement et paysiblement sans en ce leur faire mettre ne souffrir leur estre fait mys et donné aulcun arrest trouble destourbier ou empechement au contraire lequel si faict mis et donné leur estre faict incontinent le tout remetre et reparer a pleine et entière delivrance et au premier estat et deub ; car tel est nostre plaisir nonobstant quelconques ordonnances, statuts, restrintions, mandement et defenses a cé contraires et afin que ce soit choze ferme et stable a toujours Nous avons signé ses presentes de nostre main et à icelle fait mettre et apposées nostre scel, sauf en autre chose nostre droit et d'aultruy en toutes.

Donné au Mont de Marsan au mois de May l'an de grace mil cinq cent soixante-cinq et de nostre regne le cinquième. Ainsi signé Charles et sur le reply par le roy la royne sa mere présente et audessous signé de laubespine. Scellés du grand scel du roy a sire verde.

Ces lettres patentes furent lues, publiées et enregistrées :

Au parlement de Toulouse, le 26 mars 1566.

A la chambre des comptes de Montpellier, le 8 mai 1566.

A la cour et siège présidial de Nimes, le 10 mai 1566.

A la cour, présidial et gouvernement de Montpellier, le 14 juin 1567.

Quelques années après, le même roi Charles IX, érigea le duché d'Uzès en pairie par lettres patentes données à Amboise en janvier 1572 et signées par le roi, la reine sa mère, et Mgr le duc d'Anjou son frère, lieutenant-général du royaume.

Ces lettres patentes furent publiées et enregistrées au parlement de Paris, le 3 mars 1572.

TABLE

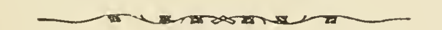
DES

NOMS DE PERSONNES & DE LIEUX

CITÉS DANS CET OUVRAGE

(Les noms des lieux sont en *italique*).

TABLE DES MATIÈRES



Nimes. — Typ. F. Chastanier, 12, Rue Pradier.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 03 09 04 11 10 8